

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BITSCHHOFFEN, ENGWILLER, KINDWILLER,
NIEDERMODERN, UHRWILLER ET VAL DE MODER

Rapport de présentation

13/03/2014	Approbation
14/06/2016	Modification n° 1
14/06/2016	Mise en compatibilité n° 1
22/08/2017	Mise à jour n° 1
07/02/2019	Modification n° 2
27/06/2019	Modification simplifiée n° 1
09/03/2021	Mise à jour n° 2
24/05/2021	Mise à jour n° 3

MODIFICATION N°3

DOSSIER APPROUVE

« Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du 24 mars 2022 »



A Haguenau,
Le 24 mars 2022

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

Le premier établissement du PLUI du Val de Moder a été réalisé jusqu'à son approbation le 13 mars 2014 par :

Bureaux d'études



Assistance à Maitrise d'ouvrage



Les études pour la Modification N°1 et pour la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité approuvées le 14 Juin 2016 ont été réalisées par l'ATIP – Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Sommaire

A	Introduction	8
1.	Coordonnées de la communauté de communes	9
2.	La communauté de communes dans son contexte	10
2.1.	Situation géographique	10
2.2.	Chiffres clés	13
2.3.	Présentation générale de la Communauté de Communes	14
2.4.	Rattachement administratif du territoire	15
2.5.	Participations intercommunales	15
3.	Situation des documents d'urbanisme	16
4.	La procédure et l'enquête publique	17
5.	Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation	18
6.	Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans et programmes	20
6.1.	Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord (SCOTAN)	22
6.2.	Présentation des autres plans et programmes	43
B	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	51
1.	Diagnostic socio-économique	52
1.1.	Les habitants	52
1.2.	Les logements	69
1.3.	Contexte économique	116
1.4.	Equipements et services	141

2. Analyse urbaine	147
2.1. Le patrimoine architectural	147
2.2. Typologie du bâti sur le territoire intercommunal du Val de Moder	189
2.3. Caractéristiques et évolution de la structure urbaine (par commune)	206
2.4. Le réseau viaire	237
3. Les déplacements	258
3.1. Un territoire fortement dépendant de l'automobile	258
3.2. Des transports en commun orientés vers l'extérieur du territoire	261
3.3. Des modes doux en développement	265
C ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	268
1. L'Approche Environnementale de l'Urbanisme	269
1.1. Présentation générale	269
1.2. Méthodologie d'animation	272
1.3. Documents pédagogiques	276
2. Caractéristiques physiques du territoire	277
2.1. Caractéristiques topographiques	277
2.2. Climat	278
2.3. Contexte géologique	280
3. Biodiversité et milieux naturels	282
3.1. Identification des milieux	282
3.2. Inventaires communaux	284
3.3. Les espaces boisés	303
3.4. Les espaces agricoles	304
3.5. Les prairies et les vergers	306
3.6. Les milieux liés à l'eau	307
3.7. Milieux inventoriés	309
3.8. Milieux protégés	314
3.9. La trame verte et bleue : assurer une continuité écologique sur le territoire	314
4. Ressources naturelles	318
4.1. Ressources en eau	318
4.2. Matières premières	325
4.3. Energie	327

5. Risques et nuisances	329
5.1. Qualité de l'air	329
5.2. Nuisances acoustiques	338
5.3. Assainissement	341
5.4. Gestion des déchets	341
5.5. L'éclairage public, générateur de pollution lumineuse	343
5.6. Sites et sols pollués	344
5.7. Risques naturels	347
5.8. Risques technologiques	370
5.9. Autres servitudes	373
6. Analyse paysagère	374
6.1. Le paysage à l'échelle intercommunale	374
6.2. Le paysage à l'échelle communale	389
D JUSTIFICATION DES CHOIX	423
1. Les orientations retenues	424
2. La prise en compte des dispositions du code de l'urbanisme	436
3. La traduction réglementaire et les évolutions	437
3.1. Présentation des zones	437
3.2. Superficie des zones	450
3.3. Le règlement	452
3.4. Les dispositions particulières	491
E ANALYSE DES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	501
Préambule	502
1. Milieux naturels, biodiversité et fonctionnement écologique	504
1.1. Les milieux naturels remarquables	504
1.2. Les habitats d'intérêt écologique particulier	505
1.3. Fonctionnement écologique du territoire communal	506

2. Gestion des ressources naturelles	510
2.1. Gestion de la ressource en eau	510
2.2. Occupation des sols et consommation d'espaces	512
3. Energie et pollutions atmosphériques	514
3.1. Qualité de l'air	514
3.2. Energie et climat	515
4. Risques et nuisances	516
4.1. Risques naturels	516
4.2. Bruit	519
4.3. Périmètres de réciprocité agricoles	519
5. Cadre de vie, paysages et patrimoine culturel	520
5.1. Sites et paysages	520
5.2. Patrimoine culturel	521
5.3. Fonctionnement urbain et contexte socio-économique	521
6. Etude des incidences Natura 2000	522
6.1. Rappel du cadre réglementaire	522
6.2. Site Natura 2000 concerné	522
6.3. Présentation du projet de PLUi	526
6.4. Analyse des incidences du PLUi sur le site Natura 2000	528
F MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PLU	550
1. Milieux naturels, biodiversité et fonctionnement écologique	551
2. Gestion des ressources naturelles	551
2.1. Gestion des eaux	551
2.2. Occupation des sols et consommation d'espace	551
3. Energie et pollutions atmosphériques	551
4. Risques et nuisances	552
4.1. Risques naturels	552
4.2. Bruit	552
4.3. Périmètres de réciprocité agricoles	552

5. Cadre de vie, paysage et patrimoine culturel	553
5.1. Sites et paysages	553
5.2. Patrimoine culturel	553
5.3. Fonctionnement urbain et contexte socio-économique	553
6. Synthèse des mesures	554
G INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI	555
H RESUME NON TECHNIQUE	557
1. Objectifs de prescription du PLU	558
2. Présentation du contexte de la communauté de communes	560
3. Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans et programme	562
4. Etat initial, incidences du PLU sur l'environnement, justification des choix, mesures et indicateurs	562
I DESCRIPTION DE LA METHODE D'EVALUATION	568
1. Cadre réglementaire	569
2. Cadre méthodologique	570
2.1. Méthodologie pour établir l'état initial de l'environnement	571
2.2. Méthodologie pour évaluer les effets que ce projet engendre sur l'environnement	572
3. Difficultés éventuelles rencontrées de nature technique ou scientifique	573

A Introduction

1. Coordonnées de la communauté de communes



Communauté de communes du Val de Moder



17 rue du Dr Schweitzer
67350 PFAFFENHOFFEN



(03) 88 07 81 52



st@cc-vdm.fr

représentée par

- M. Rémi BERTRAND, président
- M. Bernard BECKER, directeur des services techniques

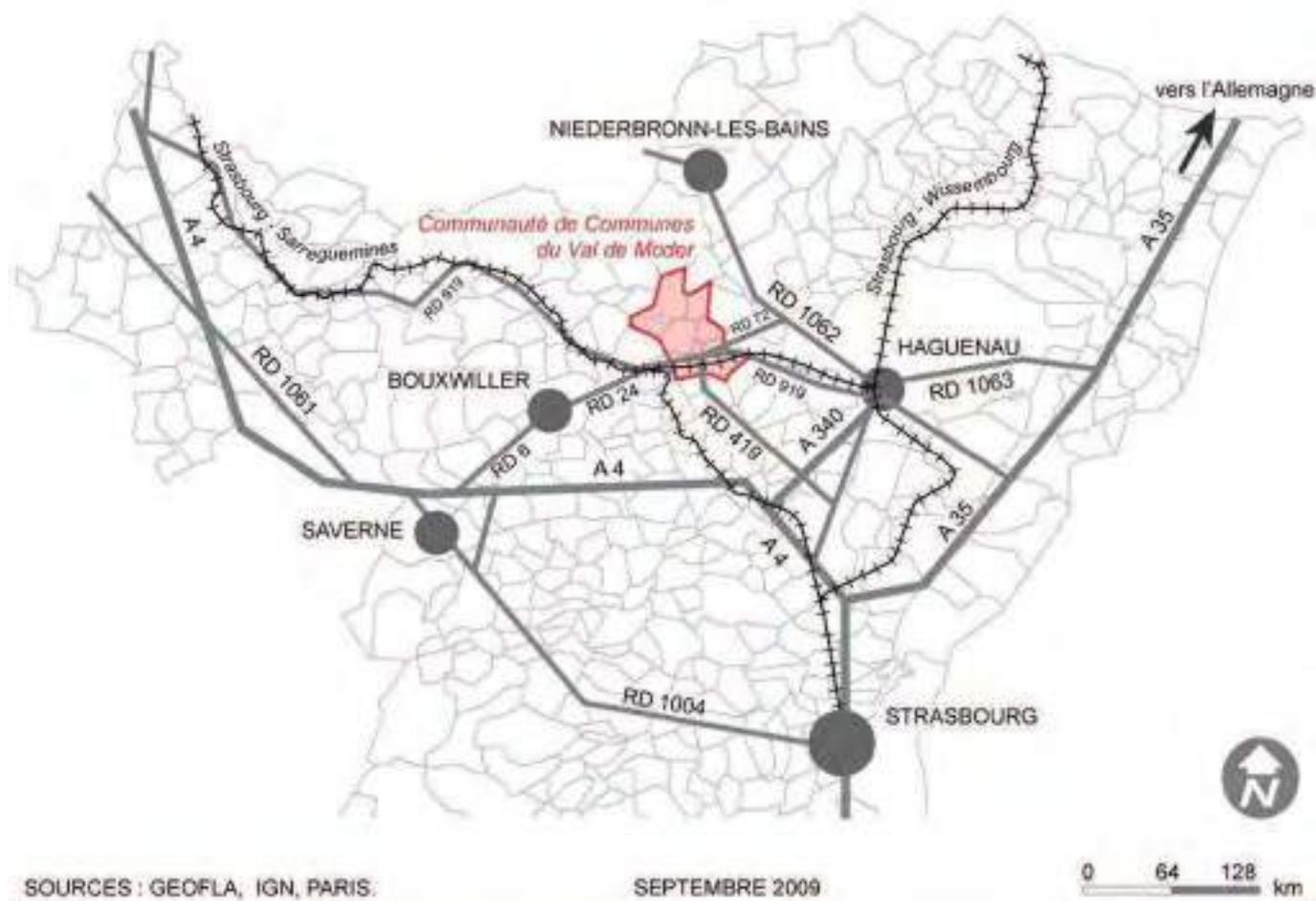
2. La communauté de communes dans son contexte

2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moder se situe dans la moitié Nord du Bas-Rhin, entre les villes de Haguenau (une quinzaine de kilomètres à l'Est) et de Saverne (une trentaine de kilomètres au Sud-Ouest), dans la vallée de la Moder.

Le Val de Moder se situe par ailleurs à environ 35 km au Nord de Strasbourg

Il se situe enfin en limite Sud du périmètre du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.



Le territoire couvre une **superficie de 3 381 ha** répartie de la manière suivante :

Commune	Superficie
Bitschhoffen	254 ha
Engwiller	374 ha
Kindwiller	597 ha
La Walck	60 ha
Niedermodern	439 ha
Pfaffenhoffen	354 ha
Uberach	201 ha
Uhrwiller	1 102 ha
Communauté de Communes du Val de Moder	3 127 ha

INTRODUCTION



13 communes entourent le territoire et peuvent souhaiter être consultées dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal.

Ce sont respectivement :

- Zinswiller,
- Mulhausen,
- Schillersdorf,
- Obermodern-Zutzendorf
- Schalkendorf
- Ettendorf,
- Ringeldorf,
- Morschwiller,
- Dauendorf,
- Haguenau,
- Mietesheim,
- Uttenhoffen,
- Grumbrechtshoffen.

2.2. CHIFFRES CLES

La communauté de communes du Val de Moder constitue un bassin de vie qui compte **8 111 habitants** (population légale au 1^{er} janvier 2012) répartis sur les 8 communes qui le composent :

- Bitschhoffen = 468 habitants ;
- Engwiller = 470 habitants ;
- Kindwiller = 586 habitants ;
- Niedermodern = 816 habitants ;
- Pfaffenhoffen = 2 735 habitants ;
- Uberach = 1 196 habitants ;
- Uhrwiller = 693 habitants ;
- La Walck = 1 147 habitants ;

Pour abriter cette population, le territoire compte 3 341 logements dont 3 146 résidences principales (données INSEE RGP 2009).

Le territoire compte, parmi sa population, 4 038 actifs et offre 2 304 emplois (données INSEE RGP 2009).

2.3. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le Val de Moder, l'intercommunalité est une affaire qui ne date pas d'hier, puisque les élus locaux ont compris, il y a quarante ans déjà l'intérêt qu'il y avait à **regrouper les forces** pour mieux affronter les divers problèmes ; aidés en cela par la situation géographique des communes formant pratiquement une agglomération de fait.

C'est ainsi qu'a été créé le **4 mars 1966**, le **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Val de Moder**, regroupant les communes de **Pfaffenhoffen, La Walck, Uberach et Niedermodern**.

Cette structure devait vite prendre de l'ampleur et voir ses compétences augmenter (construction d'un C.E.S et d'une piscine – mise en commun des réseaux d'assainissement).

En 1993, le SIVOM a évolué en DISTRICT, structure qui permet alors de renforcer les liens et de bénéficier de subventions plus importantes de l'Etat.

Fin 1999, suite à une nouvelle législation relative à l'intercommunalité, le **District** est transformé en **communauté de communes** et élargi aux communes d'**Engwiller, Kindwiller et Uhrwiller**.

Au 1^{er} janvier 2012, le périmètre de la communauté de communes a été étendu à la commune de Bitschhoffen, portant à 8 le nombre de communes membres.

Les compétences sont très étendues et concernent de nombreux domaines très variés, en particulier :

- l'aménagement de l'espace, dont la gestion des documents de planification existants en matière d'urbanisme et l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) intercommunal.
- le développement économique avec résorption de friches industrielles et création de Zones d'Activités, ainsi que l'aménagement, la création et la gestion, au sein de ces zones, d'immeubles destinés aux activités nouvelles.
- la protection et la mise en valeur de l'environnement avec l'assainissement, la station d'épuration, ainsi que la collecte et le traitement des ordures.
- la politique du logement et du cadre de vie via le soutien, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, aux travaux de ravalement de façades.
- favoriser la cohésion sociale par la mise en place d'équipements en faveur des personnes âgées, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et culturels.
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- le service d'incendie et de secours aux côtés du Département.
- la promotion du développement associatif.

2.4. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE

Le territoire du Val de Moder s'étend à cheval sur deux cantons rattachés chacun à deux arrondissements différents.

Les communes de Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller, La Walck, Uberach et Uhrwiller font partie du **canton de Niederbronn-les-Bains** lequel est rattaché à l'**arrondissement de Haguenau** et à la **circonscription de Wissembourg**.

Les deux autres communes, Niedermodern et Pfaffenhoffen sont rattachées au **canton de Bouxwiller** dans l'**arrondissement de Saverne**.

2.5. PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

La communauté de communes du Val de Moder constitue l'une des villes portes du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et à ce titre participe au syndicat mixte gérant le parc.

Chaque commune du territoire participe à plusieurs structures intercommunales en fonction des compétences qu'elles souhaitent mutualiser avec d'autres.

	Bitschhoffen	Engwiller	Kindwiller	La Walck	Niedermodern	Pfaffenhoffen	Uberach	Uhrwiller
Communauté de Communes du Val de Moder	X	X	X	X	X	X	X	X
SMICTOM du Nord du Bas-Rhin	via la Communauté de Communes							
Syndicat intercommunal des eaux d'Offwiller et environs	X	X	X					X
SIVU "Moder-Rothbach"	X	X	X					X
SIVU des communes forestières du Ripshübel		X		X				X
SIA du bassin du Rothbach et de la Moder supérieure			X	X	X	X	X	X
Syndicat intercommunal pour le service funéraire des communes de Pfaffenhoffen, La Walck et Uberach				X		X	X	
Syndicat intercommunal des eaux de la Moder					X	X	X	
Syndicat des communes du Ripshübel								X
Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord	via la Communauté de Communes							

Le territoire est par ailleurs intégré dans le périmètre d'intervention de l'Association de Développement Economique d'Alsace du Nord qui porte le Pays d'Alsace du Nord lequel assure notamment l'animation d'un Plan Climat Energie Territorial.

3. Situation des documents d'urbanisme

Le territoire de la communauté de communes du Val de Moder est couvert par différents documents d'urbanisme.

Les quatre communes agglomérées du Val de Moder, Pfaffenhoffen, La Walck, Uberach et Niedermodern, disposent en commun d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 18 mars 2002.

Il a fait l'objet

- d'une mise à jour portant sur le périmètre du DPU le 19 avril 2004 ;
- de 3 modifications approuvées les 19 juillet 2004, 25 août 2006 et 21 décembre 2007 ;
- de 6 révisions simplifiées approuvées les 16 décembre 2005 et 21 décembre 2007 ;
- d'une mise en compatibilité avec une déclaration de projet approuvée le 13 décembre 2012.

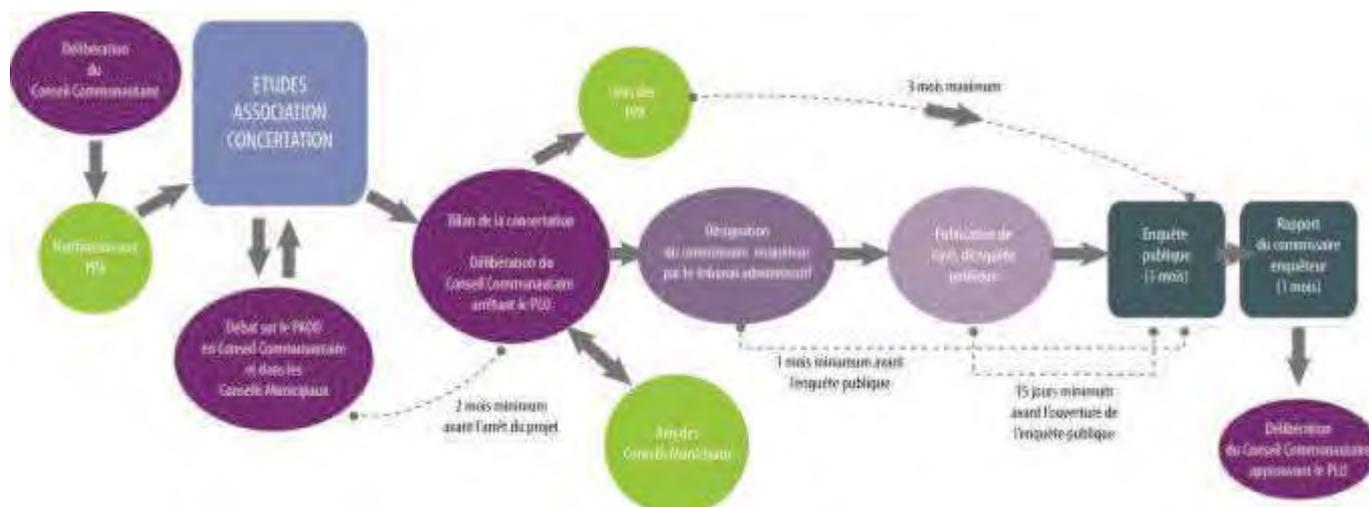
La commune d'Engwiller est couverte par un POS approuvé le 6 décembre 1999.

La commune de Kindwiller est couverte par un PLU approuvé le 25 juin 2007. Il a fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée en 2009.

Enfin les communes de Bitschhoffen et d'Uhrwiller disposent chacune d'une carte communale.

4. La procédure et l'enquête publique

Le schéma suivant présente la procédure de révision des PLU communaux et leur transformation en PLU intercommunal et indique de quelle manière l'enquête publique s'inscrit dans cette procédure.



Selon les dispositions de l'article L123-10 du code de l'urbanisme, l'enquête publique est "réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement."

5. Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation

Le ban communal d'Uberach est concerné à sa limite Est par le site Natura 2000 de la forêt de Haguenau. Au regard de la précision entre la limite du site Natura 2000 et la limite communale d'Uberach, une évaluation environnementale du PLU intercommunale a été engagée.



En conséquence, le présent rapport de présentation répond aux dispositions de l'article R123-2-1 du code de l'urbanisme et comprend les éléments suivants :

- un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services ;
- une description de l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- une analyse de l'état initial de l'environnement, et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- une analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et un exposé des conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- une explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan.
- un exposé des motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement ;
- une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- une définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan ; ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Lors de la consultation de l'Autorité Environnementale sur le PLU arrêté, celle-ci a considéré que le périmètre Natura 2000 ne concerne pas le territoire communal d'Uberach et que le PLU n'était donc pas soumis à évaluation environnementale. L'autorité environnementale n'a donc pas émis d'avis sur le dossier.

Le rapport de présentation intègre également les éléments requis par l'article R123-8 du code de l'environnement pour la constitution du dossier d'enquête publique :

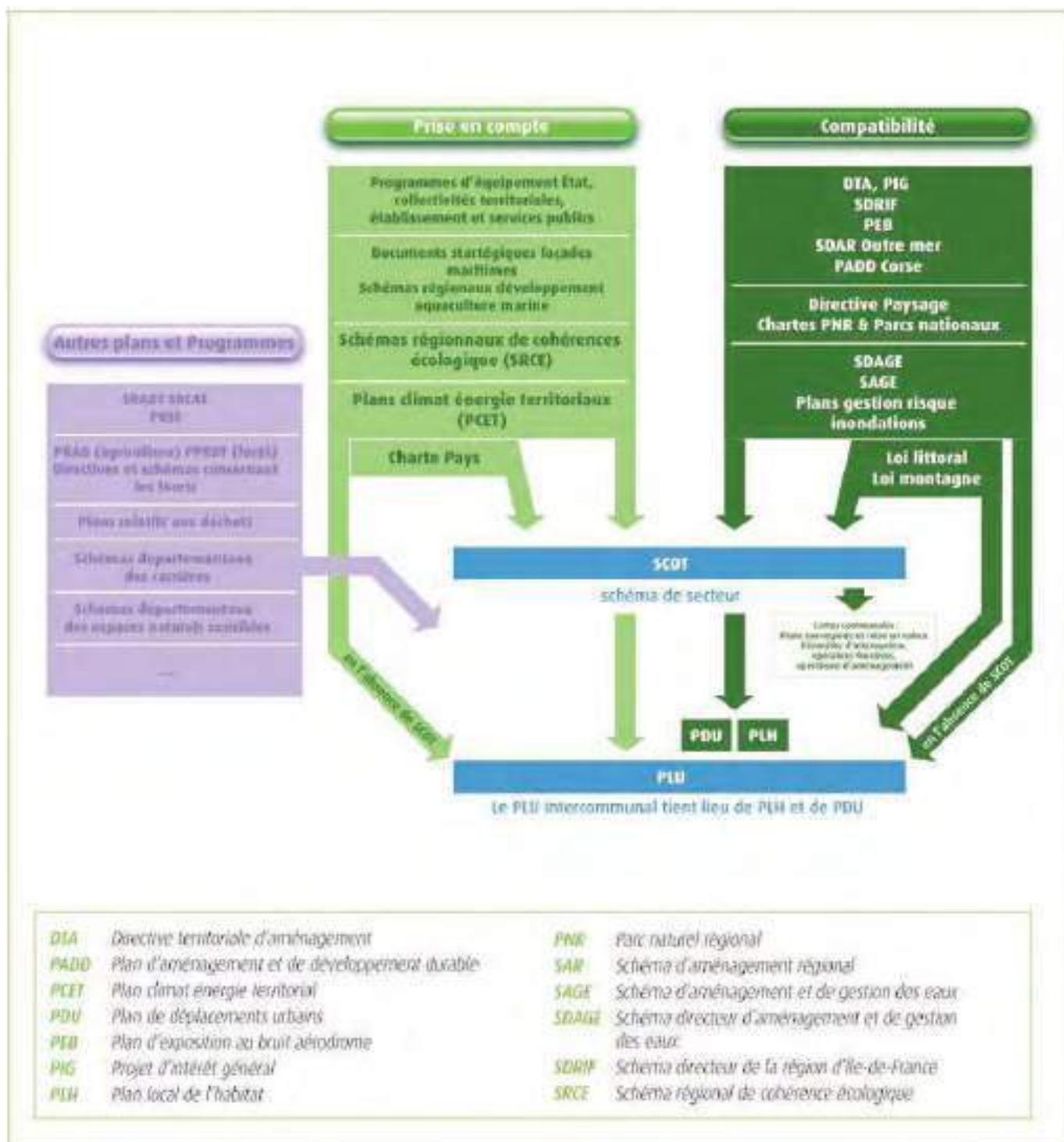
- les coordonnées du responsable du PLU ;
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique ;
- l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au PLU ;
- les décisions qui peuvent être adoptées au terme de l'enquête et l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.

6. Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans et programmes

L'article L111-1-1 code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programmes, et un rapport de compatibilité entre certains d'entre eux (voir schéma page suivante).

Lorsqu'il existe un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé, les PLU n'ont pas à démontrer formellement leur compatibilité ou prise en compte des documents de rang supérieur au SCoT cités dans le schéma précédent (SDAGE, SAGE, ...). Le SCoT joue un rôle intégrateur des dispositions contenues dans ces documents et susceptibles d'intéresser les PLU.

La communauté de communes du Val de Moder est inscrite dans le périmètre du SCoT d'Alsace du Nord approuvé le 26 mai 2009 et actuellement en cours de révision.



6.1. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'ALSACE DU NORD (SCOTAN)

6.1.1. Présentation générale

Le périmètre du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord a été délimité par le préfet du Bas-Rhin par un arrêté en date du 19 décembre 2001.

Ce périmètre représente environ 925 km² et il couvre le territoire de 90 communes, elles-mêmes regroupées en neuf communautés de communes constituent les membres du syndicat mixte créé par le préfet du Bas-Rhin le 16 décembre 2003 pour élaborer et assurer le suivi du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord.



Le SCOT d'Alsace du Nord a été approuvé le 26 mai 2009. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fixe 3 axes concourant à mettre en œuvre des choix politiques en matière d'organisation du territoire, de développement durable et d'environnement. Il s'agit :

- d'assurer le dynamisme et l'identité du territoire de l'Alsace du Nord,
- d'assurer un développement urbain respectueux du cadre de vie,
- de préserver l'environnement.

Le Document d'Orientations Générales fixe ensuite le cadre de développement du territoire du SCOTAN ; il est organisé en 10 chapitres.

Organisation de l'espace :

- L'agglomération formée par les cinq communes de Pfaffenhoffen, Niedermodern, Uberach, La Walck et Bitschhoffen, est définie comme une **ville relais**, soit au second rang dans la hiérarchie urbaine définie sur le territoire ;
- Les trois autres communes sont considérées comme **villages** ;
- Dans la ville relais notamment, l'activité tertiaire et de bureau doit être développée.
- Une gestion économe de l'espace doit être initiée : le renouvellement urbain doit être favorisé et les formes urbaines diversifiées ;
- Le développement urbain devra se faire avec une maîtrise des déplacements automobiles.

Espaces et sites naturels ou urbains à protéger :

- Les massifs forestiers (de plus de 4 ha) sont préservés de toute urbanisation et un recul de l'urbanisation par rapport aux lisières (idéalement 30 mètres) doit être maintenu ; cet espace sera inconstructible ;
- Les zones humides remarquables doivent être préservées de toute urbanisation ;
- Les cortèges végétaux accompagnant le réseau des cours d'eau et des fossés sont à conforter et à préserver sur une largeur suffisante pour assurer un rôle de corridor écologique ;
- La continuité écologique doit être favorisée en particulier dans les milieux très urbanisés ;
- L'unité écologique prés-vergers doit être préservée et le maintien des prés-vergers existant privilégié ;
- Le maintien des boisements existants, bosquets, haies et arbres isolés en milieu agricole intensif, est recherché en tant qu'éléments relais ;
- La part du végétal est maintenue ou augmentée en milieu fortement urbanisé.

Les grands équilibres entre les espaces urbains, à urbaniser, agricoles et forestiers :

- Un équilibre global entre l'urbanisation et le maintien des espaces naturels et forestiers est recherché ;
- La limitation de la consommation du foncier et le souci de l'économiser doivent être une priorité constante dans l'ensemble des choix d'urbanisation et d'aménagement du territoire, à toutes les échelles urbaines ;
- L'implantation d'un habitat intermédiaire doit être facilité notamment dans la ville relais, et un habitat individuel dense doit être promu dans les villages également ;
- Les opérations d'extensions urbaines doivent se placer en continuité du tissu existant et les secteurs d'extension à vocation résidentielle doivent présenter une densité minimale de 12 logements à l'hectare pour les villages et de 30 logements à l'hectare dans la ville relais ;
- Les documents d'urbanisme prévoient des secteurs agricoles constructibles dont la localisation devra rester pertinente par rapport au fonctionnement de l'ensemble urbain considéré et des extensions futures, et, par rapport au fonctionnement normal des exploitations agricoles ;
- Les extensions linéaires du bâti sont à limiter et à mettre en cohérence avec le tissu existant, l'occupation des sites existant devra être optimisée ;

L'équilibre social de l'habitat et la construction de logements aidés :

- La ville relais, dont la vocation est de participer au développement urbain, accroît son parc de logements à hauteur de 60 logements par an.
- Les villages développent l'habitat à hauteur de 275 logements par an pour l'ensemble du territoire du SCOTAN ;
- En matière de logement, les communes sont encouragées à diversifier leur offre en logement et l'agglomération du Val de Moder devra fournir un minimum de 15% de logements aidés dans les secteurs d'extensions ou de création de logements ; dans les villages, la part de logements aidés doit atteindre 2% du parc de logements d'ici 2025.

La cohérence entre l'urbanisation et la desserte en transports collectifs :

- La création de pôles d'échanges multimodaux est réalisée dans la ville relais. Ils conjuguent facilité d'accès, notamment piétonne et cyclable, facilité de passage d'un mode à l'autre, ainsi qu'une information complète et pertinente sur les différents réseaux de transports ;
- Les extensions urbaines des trois premiers niveaux de l'armature urbaine (dont la ville relais) ont un réseau viaire hiérarchisé et sont organisées pour permettre leur desserte par les transports collectifs.
- Pour les communes desservies par les transports collectifs, les opérations de renouvellement urbain et les extensions urbaines proches des gares, des arrêts de transports collectifs existants ou projetés ou des axes desservis sont aménagées en priorité. Elles privilégient une densité d'occupation élevée.

Équipement commercial et artisanal, localisations préférentielles des commerces et autres activités économiques :

- La **ville relais** constitue un lieu privilégié d'accueil du développement économique du territoire. Ce niveau de l'armature urbaine est, avec celui d'agglomération, le lieu prioritaire d'implantation des parcs d'activités tertiaires supérieures et d'implantation des services supérieurs d'agglomération ;
- Le développement des services, des activités tertiaires ou des commerces de proximité doit se faire dans les tissus urbanisés ;
- Le développement économique des **villages** répond aux besoins de la population locale. Il s'appuie sur le développement et le renforcement des services et des commerces de proximité, privilégiant l'emploi ou le réemploi des surfaces urbanisées existantes. La taille des sites communaux à vocation d'activités est limitée et proportionnelle à l'ancrage territorial des activités ; en tout état de cause elle ne saurait dépasser une superficie de 2 hectares par village.
- Le développement du tourisme est encouragé et la vocation industrielle est confortée ;
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont à développer ;
- Le développement de l'activité commerciale vise à rendre autonome les différentes échelles de territoires pour les achats les plus fréquents.

Protection des paysages et mise en valeur des entrées de ville :

- L'enfouissement des réseaux dans les communes est à favoriser ;
- Les coupures paysagères sont à maintenir entre les espaces urbanisés ;
- Les éléments paysagers traditionnels (ceintures de vergers notamment) sont à préserver ou à recréer ;
- Les limites externes des ensembles urbains sont aménagées afin d'assurer la cohérence et la transition entre les espaces ;
- Les lignes de crête doivent être préservées des extensions urbaines et des constructions isolées, sauf pour les ensembles urbains qui y sont historiquement implantés ;
- La signature du réseau hydrographique par son cortège végétal doit être préservée ;
- La délimitation entre espaces publics et privés doit faire l'objet d'un traitement permettant d'identifier clairement la transition dans le paysage ;

La prévention des risques :

- Préserver les zones inondables de toute urbanisation et favoriser l'écoulement naturel des eaux dans les secteurs non bâtis ;
- Veiller à ne pas aggraver les risques de coulées de boue ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs :

- Aux abords des pôles d'intermodalité, les voies seront structurées de manière à favoriser les déplacements piétons et cyclistes ;
- La densité d'habitat et les services et commerces de proximité seront favorisés dans les secteurs proches des transports en commun ;
- Les stations de transports collectifs devront accueillir un espace de stationnement pour les cycles.

Les grands projets d'équipement et de services nécessaires à la mise en œuvre du SCOTAN :

- La réouverture de la ligne ferroviaire Saarbrücken-Haguenau-Rastatt, qui traverse le territoire, est souhaitée.
- Le développement du co-voiturage est encouragé.

6.1.2. Compatibilité du PLU intercommunal avec le SCOTAN

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
HIERARCHIE URBAINE – FONCTION URBAINE				
<p><u>Hiérarchie urbaine et situation de la communauté de communes du Val de Moder</u> Ville relais pour les communes agglomérées de Bitschhoffen, La Walck, Niedermodern, Pfaffenhoffen et Uberach Villages pour les communes d'Engwiller, Kindwiller et Uhrwiller</p>	x	x	x	<p>Le statut de Ville Relais pour l'agglomération des 5 communes se traduit dans le PLUi par des orientations spécifiques en termes de production de logements et de superficies de développement urbain induites, les objectifs de mixité urbaine, des objectifs particuliers quant au développement économique et aux équipements.</p>
<p><u>Fonction urbaine pour la ville relais du Val de Moder</u> Lieu privilégié du développement résidentiel et économique du territoire Le développement doit respecter les contraintes législatives, réglementaires ainsi que celles du DOG notamment pour la préservation des espaces et des sites naturels, ou la prise en compte des risques, ... Fonction de centre urbain supérieur, fonctions tertiaire supérieure de l'agglomération, administratives, hospitalières, de services aux entreprises, éducatives et récréatives.</p>	x	x	x	<p>La mixité urbaine est facilitée dans le règlement du PLUi et inscrite dans les orientations du PADD. Les espaces naturels et les sites à protéger sont inscrits dans des secteurs inconstructibles. Les risques naturels (inondations et coulées d'eaux boueuses) sont pris en compte dans le zonage et le règlement du PLUi. Le PLUi prévoit des secteurs de développement des équipements destinés aux habitants des communes du territoire. Le plan de zonage prévoit d'ailleurs des secteurs pour assurer sur le long terme le développement économique du territoire.</p>
EXTENSION URBAINE ET DEVELOPPEMENT URBAIN				
<p><u>Densité de logements</u> Les documents d'urbanisme doivent respecter une densité moyenne de logements à l'hectare dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (plus d'1 ha) et dans les secteurs d'extension. Densité à respecter pour la ville relais : 30 log/ha Densité à respecter pour les villages : 12 log/ha</p>	x		x	<p>Les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi intègrent dans les principes d'aménagement envisagés une densité de logements dans les nouvelles opérations : 30 logements/ha à Bitschhoffen, La Walck, Niedermodern, Pfaffenhoffen et Uberach, et, 12 logements/ha dans les 3 villages. Ces densités sont rendues possibles par les superficies des zones, les règles d'implantation des constructions et les principes d'aménagement mis en œuvre.</p>

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Formes urbaines de renouvellement urbain</u> Les opérations de renouvellement urbain sont favorisées et prioritaires. Leur vocation majoritairement résidentielle comporte une diversité des formes urbaines et de statuts de logements. La gestion économe de l'espace en est la priorité.</p>	x	x	x	<p>Les règles d'implantation des constructions dans la zone UB ont vocation à favoriser la densification des tissus bâtis constitués et notamment l'implantation de construction en seconde ligne lorsque les profondeurs constructibles le permettent. Les zones A Urbaniser sont prioritairement délimitées sur des secteurs de comblement de dents creuses et pour les autres secteurs, elles s'inscrivent en continuité directe des tissus bâtis, souvent dans une perspective à long terme de bouclage de réseaux.</p>
<p><u>Objectif de production de logements</u> 60 logements par an pour la ville relais Une moyenne de 3 à 4 logements par an par village.</p>	x	x	x	<p>Le dimensionnement des zones de développement urbain visent en complémentarité du potentiel de renouvellement urbain à assurer l'objectif de production de logements inscrit dans le SCOTAN</p>
<p><u>Secteur d'extension</u> Ils doivent respecter les principes suivants : Optimiser l'occupation des sites ; Ne pas s'étendre linéairement le long des routes existantes ; Rechercher un développement en épaississant le tissu urbain ; Organiser les extensions éventuelles en continuité et en cohérence avec le tissu existant ; Minimiser la destructuration du paysage ; Limiter la création d'impasses ; Conserver les continuités piétonnes et cyclables ; Garantir un réseau viaire qui permette les circulations douces et les liens vers les pôles d'échanges intermodaux. Les extensions urbaines en direction des contournements doivent être limitées, les développements urbains doivent être envisagés sur d'autres secteurs.</p>	x	x	x	<p>Les zones de développement urbain s'inscrivent en continuité urbaine des tissus bâtis constitués, cette continuité est pour la zone UX et 1AUX de Kindwiller assurée avec les zones bâties de La Walck. Seule la zone 2AUX de Kindwiller ne répond pas à la continuité urbaine requise, mais elle remplit la condition de maîtrise foncière puisque l'ensemble de la zone a été acquise par la communauté de communes lors du remembrement, qui permet une dérogation. Il faut de plus noter que cette zone a été délimitée sur des terrains de très faible qualité agricole.</p>

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Eviter le morcellement des espaces agricoles par le développement urbain.</u> L'urbanisation au-delà des contournements n'est pas autorisée. La trame paysagère préexistante autour des zones urbaines doit être préservée au maximum.</p>	x	x	x	<p>Les espaces agricoles ont été préservés du morcellement puisque les secteurs de développement urbain se placent dans la continuité de l'existant et en comblement d'espaces interstitiels.</p> <p>La majorité des vergers est inscrite en zones naturelles et a parfois été identifiée spécifiquement (éléments remarquables du paysage) pour assurer leur préservation (Engwiller, Uhrwiller et Uberach). A Engwiller et Uhrwiller, les arrières de parcelles sont identifiés en secteurs UJ, destinés au maintien des espaces verts de jardins privatifs et permettant le maintien de la diversité des paysages sur les coteaux de part et d'autre de la zone urbaine ancienne.</p> <p>A Engwiller, un secteur N2, strictement inconstructible a été délimité sur les secteurs particulièrement exposés paysagèrement pour éviter le mitage du paysage.</p>
<p><u>Part minimale de logement aidé dans les secteurs d'extension et les opérations de renouvellement urbain de plus d'1ha</u> 20% de logements aidés par opération pour la ville relais 2% de logements aidés dans le parc de logements de chaque village à l'horizon 2025</p>	x	x	x	<p>Dans la perspective de la restructuration des équipements scolaires du territoire (nouvelle école de Niedermodern, école intercommunale pour Bitschhoffen, La Walck et Uberach), les anciennes écoles ont été identifiées comme un potentiel de création de logements sociaux.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du volet Habitat des OAP, la communauté de communes s'est fixé pour objectif de développer des opérations remarquables en matière de mixité sociale (quartier + du CG67).</p> <p>D'autre part, au-delà d'une certaine taille d'opération de développement urbain, la compatibilité de l'opération avec les orientations du SCOTAN s'applique directement.</p>

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Réseaux viaires</u> Faciliter et valoriser les cheminements doux structurés et aménagés à proximité des arrêts de transports collectifs Les extensions urbaines doivent permettre de valoriser l'utilisation des transports en commun Ces extensions doivent, en priorité se placer à proximité des arrêts de transports collectifs existants ou projetés Minimiser les conflits d'usage entre automobilistes, cyclistes et piétons Réduire, si c'est possible, les impasses existantes</p>	x	x	x	<p>Le PLUi inscrit un certain nombre de principes de trames viaires prévoyant la réalisation de cheminements doux, dans les orientations d'aménagement et de programmation, lorsque ces cheminements doux se raccrochent à des cheminements existants ou à conforter. Il prévoit en outre des cheminements complémentaires par le biais d'emplacements réservés, à Bitschhoffen ou Pfaffenhoffen.</p> <p>La localisation prioritaire des zones d'extension s'est faite dans la ville relais, desservie par le réseau routier du TER Alsace.</p> <p>Par ailleurs, l'emprise de l'ancienne voie ferroviaire est inscrite en zone UE et le règlement la rend totalement inconstructible.</p>
<p><u>Reconversion des friches</u> Privilégier la densification du bâti Privilégier la diversité des fonctions dans les secteurs agglomérés En-dehors des tissus agglomérés, privilégier les fonctions économiques ou commerciales, voire touristiques Traiter et ré-urbaniser les sites délaissés et les friches</p>	x	x	x	<p>Le territoire de la communauté de communes est concerné par des friches urbaines (bâtiments d'activités ou agricoles qui ont perdus leur vocation). Le volet Habitat des OAP cible la reconversion de 20% du potentiel disponible à l'échelle du PLU. Les collectivités n'en ayant pas la maîtrise foncière, elles interviendront plutôt dans une perspective pédagogique et en facilitant le conseil aux propriétaires.</p> <p>Par ailleurs, le règlement de la zone à urbaniser favorise la diversité des fonctions.</p>
<p><u>Equipements collectifs</u> Associer le développement des équipements à un souci permanent d'économie du foncier</p>	x	x	x	<p>Dans la continuité des éléments déjà inscrits dans les anciens documents d'urbanisme et pour permettre aux communes de répondre aux besoins des habitants en matière d'équipement, des secteurs dédiés aux équipements sont prévus à Kindwiller, à Uhrwiller, à Uberach.</p> <p>De plus, le règlement du PLU est suffisamment souple en zones UE et 1AUE à vocation d'équipements publics et d'intérêt général pour permettre une optimisation du foncier, garante d'une économie de terrain.</p>

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Mixité sociale</u> Se donner les moyens de répondre aux besoins en logements de tous types, y compris pour les plus défavorisés et pour les plus fragiles Favoriser le développement du parc locatif et de l'accession sociale à la propriété Poursuivre les opérations permettant la résorption de l'habitat précaire et / ou insalubre</p>	x	x		<p>La mixité urbaine est, de fait, créée par la diversité des formes bâties déjà présentes dans la zone urbanisée. Les diverses possibilités de construction dans ces zones permettent également la diversité de typologie bâtie. De plus dans le volet Aménagement des OAP, une proposition de répartition des typologies bâties est faite pour assurer la diversité.</p>
<p><u>Hébergement des personnes âgées</u> Localiser ces équipements de préférence dans les niveaux supérieurs de l'armature (pôles d'équilibre à agglomération) Rechercher la qualité de desserte en transports collectifs de ces équipements et en modes de déplacements doux</p>	x	x		<p>Le PADD inscrit une volonté communale de prévoir le vieillissement de la population et notamment en développant l'accessibilité des logements. Un projet de résidence seniors est inscrit dans le volet Habitat des OAP en complémentarité de l'EPHAD de Pfaffenhoffen. Par ailleurs, un secteur 1AUE à Uhrwiller est identifié pour un éventuel projet privé de résidence seniors.</p>
<p><u>Offre locative</u> Encourager la création de logements aidés pour répondre aux besoins de la population du territoire</p>	x			<p>Les orientations d'aménagement et de programmation ne donnent pas d'objectif à atteindre. Ces éléments sont formalisés dans le volet Habitat des OAP</p>
<p><u>Habitat intermédiaire</u> (formes mixtes, petits collectifs ou habitat individuel dense) Faciliter et encourager le développement de l'habitat intermédiaire dans les agglomérations Développement souhaitable dans les villages</p>	x	x	x	<p>Dans les pièces réglementaires comme dans les orientations du PADD, les dispositions du PLUi permettent la diversité des types de bâti.</p>
<p><u>Continuités</u> Les opérations d'extension urbaine destinées principalement à l'habitat doivent être réalisées en continuité avec les tissus urbains existants</p>	x		x	<p>L'ensemble des zones de développement urbain à vocation d'habitat, inscrites dans le zonage du PLUi sont en continuité immédiate avec les zones urbaines existantes.</p>

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Croissance</u> Dans les agglomérations, se donner les moyens d'avoir les réserves foncières nécessaires pour proposer des logements à des prix accessibles Dans les villages, les extensions doivent être proportionnelles aux besoins de croissance du niveau de population atteint</p>	x	x	x	<p>Les réserves foncières pour le développement urbain de l'ensemble du territoire, et plus particulièrement de la ville relais se traduisent par l'inscription de zones 2AU (zones d'urbanisation future, inconstructibles en l'état), pour lesquelles la collectivité pourra mobiliser le Droit de Préemption Urbain.</p> <p>Les dimensions de ces zones ont été définies pour être adaptées aux objectifs de développement démographique souhaité.</p>
<p><u>Marges de recul</u> Minimiser les espaces non utilisés et sans intérêt, notamment le long des voies</p>	x		x	<p>Le règlement des différentes zones, en particulier pour les zones urbaines et d'urbanisation future, réglemente les reculs par rapport aux voies et emprises publiques pour conserver un front bâti cohérent et homogène. Ces dispositions sont plus souples lorsque le bâti existant ne comporte pas d'identité spécifique, ce qui permet de rapprocher les constructions de la voie, néanmoins un recul minimal est prescrit afin de gérer le stationnement en front de rue et limiter l'imperméabilisation des sols liés à des cheminements plus long sur le parcellaire privé.</p> <p>Concernant les reculs par rapport aux limites, le règlement a développé des dispositions qui permettent de se rapprocher très nettement des limites, et ainsi optimiser l'utilisation du foncier, en particulier pour les parcelles les plus petites.</p>
<p><u>Stationnement</u> Limiter les exigences en places de stationnement à proximité (rayon de 300m) des arrêts de transports collectifs Pour les opérations de construction de collectifs, ou à usage collectif (équipements, activités,...) prévoir les espaces et locaux destinés au stationnement des deux roues Rechercher la mutualisation des espaces de stationnement dans un souci d'économie d'espace</p>	x		x	<p>Les dispositions du règlement exigent des places de stationnement en fonction des constructions à édifier. Aucune disposition n'est, en revanche, prévue pour le stationnement des deux roues.</p>

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Secteurs agricoles constructibles</u> Prévoir, pour le bon fonctionnement des exploitations, une localisation pertinente des secteurs agricoles constructibles Cette localisation doit être compatible avec les enjeux écologiques et paysagers du territoire</p>	x	x	x	<p>Les secteurs agricoles constructibles ont été définis au plan de zonage en réponse aux besoins des exploitants agricoles et en concertation avec la profession agricole. Ils respectent les enjeux environnementaux et paysagers du territoire.</p>
<p><u>Aire AOC</u> Les coteaux viticoles inscrits en aire AOC sont préservés de l'urbanisation, y compris le logement des exploitants et les locaux destinés à la commercialisation des produits viticoles.</p>				<p>Le territoire n'est concerné par aucune zone viticole.</p>
ACTIVITES COMMERCIALES / SERVICES ET EQUIPEMENTS				
<p><u>Organisation générale</u> Développer les services à la population en s'insérant particulièrement dans les noyaux urbains Développer un foncier favorable au développement économique et à la vocation notamment industrielle de l'Alsace du Nord Dans les agglomérations, prévoir des réserves de terrains suffisantes pour l'implantation d'activités pour le développement économique Dans les villages, développer et renforcer les services et les commerces de proximité, privilégier l'emploi ou le réemploi des surfaces urbanisées existantes Les villages peuvent développer un ou des sites économiques de superficie plus importante lorsque ceux-ci s'inscrivent dans la continuité urbaine d'un niveau supérieur de l'armature urbaine Dans les agglomérations, permettre l'implantation des activités dans les centres urbains existants ou dans les lieux centraux des extensions urbaines projetées Dans les villages, permettre l'implantation de surfaces commerciales jusqu'à 500 m², en priorité dans les centres urbains</p>	x	x	x	<p>Les services ainsi que les activités économiques qui sont compatibles avec l'habitat peuvent se développer dans la zone urbaine puisque les dispositions du règlement du PLUi le permettent. Les zones d'extension à vocation économique ont été concentrées largement dans la ville relais, en extension des zones d'activités de chacune des communes. Une zone 2AUX, correspondant à une réserve foncière constituée de longue date par la communauté de communes, a néanmoins été identifiée sur le territoire de Kindwiller. Après le développement envisagé de la zone de Niedermodern, il s'agit du seul secteur du territoire intercommunal, adapté pour accueillir des activités industrielles sans contraintes paysagères et topographiques fortes. Il s'agit de plus de terrains à faible valeur agronomique. D'une façon générale, les dispositions réglementaires permettent les implantations économiques dans le tissu bâti, dès lors que l'activité est compatible avec la présence d'habitations. Concernant les superficies commerciales, le règlement ne définit aucun seuil maximal de surface, le critère déterminant est la gêne qui pourrait résulter d'une telle implantation par rapport aux quartiers résidentiels.</p>

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Zones d'activités</u> Localiser, de manière préférentielle, les zones d'activités à proximité des dessertes en transports collectifs, notamment la voie ferrée et en préserver les emprises existantes Coordonner l'offre foncière pour les activités à l'échelle du territoire pour limiter la concurrence interne et renforcer la cohérence et la lisibilité de la structure et de l'offre économique</p>	x	x	x	<p>Les zones d'activités ont été localisées majoritairement en périphérie de la ville relais. Des zones de dimensions bien plus modestes sont prévues dans les villages, autour des sites économiques existants, afin de les pérenniser. Seule une zone 2AUX, correspondant à une réserve foncière intercommunale, est inscrite sur le ban communal de Kindwiller, sur des terrains à faible potentiel agronomique. L'objectif est de privilégier l'implantation d'établissements industriels dans la zone d'activités intercommunale de Niedermodern (UX1) puis lorsqu'elle sera aménagée dans la zone de Kindwiller. La zone de La Walck qui se prolonge sur le ban de Kindwiller est plus particulièrement dédiée aux activités en lien avec les technologies de l'information et de la communication dans le prolongement de l'ADEC. Les autres zones d'activités ont une vocation plus artisanale, voire commerciale, sans toutefois exclure des activités industrielles qui ne nécessitent pas de grandes emprises.</p>
<p><u>Offre commerciale</u> Encourager et faciliter le développement des commerces et des services en pied d'immeubles aux abords des arrêts existants ou futurs des transports collectifs, notamment dans les centres bourgs. Favoriser le commerce de proximité Les implantations commerciales doivent s'inscrire en priorité en continuité des sites existants, notamment Pfaffenhoffen, ou à proximité des centres villes, ou en ré-urbanisation de friches.</p>	x	x		<p>Le PLUi n'a pas de disposition en la matière. Le règlement des zones urbaines et d'urbanisation future n'interdit pas les activités commerciales, dès lors qu'elles sont compatibles avec la proximité d'habitations. Aucune limitation n'est pour l'heure inscrite quant aux implantations commerciales dans les zones d'activités ; mais la communauté de communes ayant la maîtrise foncière des terrains disponibles dans ces zones elle exerce un contrôle a priori des activités qui s'implantent.</p>
<p><u>Surface de vente par établissement</u> Inférieure à 5 000 m² dans la ville-relais Inférieure à 500 m² dans les villages</p>	x			<p>Le PLUi n'a pas de disposition en la matière.</p>

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<u>Potentiel d'extension à vocation d'activités jusqu'en 2025</u> Supérieur à 30 ha dans la ville relais Limité à 2 ha dans les villages	x	x	x	Les communes concernées par des zones 1AUX ou 2AUX sont : Bitschhoffen, Kindwiller (en continuité de La Walck), Niedermodern, Pfaffenhoffen pour les zones 1AUX Kindwiller pour la zone 2AUX
<u>Localisation des zones d'activités</u> Pas de donnée pour la ville relais Pour les villages, lorsqu'un contournement existe, les zones d'activités ne doivent pas se placer hors de la proximité directe des points d'échanges entre l'éventuel contournement et l'axe dévié	x	x	x	Le territoire intercommunal n'est pas concerné par cette orientation.
DEPLACEMENTS				
<u>Offres de transports</u> L'urbanisation s'organise pour valoriser le recours aux systèmes de transports collectifs (sauf exception) Assurer un bon niveau de desserte par une coordination et une intermodalité entre l'offre ferroviaire et routière Le niveau de service en transports collectifs doit permettre, pour les villes relais, d'effectuer une migration pendulaire permanente et une migration par demi-journée.	x	x	x	L'implantation des secteurs de développement en proximité directe de la ligne de transport structurante que constitue le réseau TER sur route entre Obermodern et Haguenau se heurte à la localisation des arrêts en fond de vallée de la Moder, dans ou à proximité de la zone inondable limitant de fait le développement urbain. Pour pallier à ces difficultés, les réflexions ont porté sur le développement de secteurs à urbaniser à vocation d'habitat ou d'activités raccordés par des liaisons douces vers les points d'arrêt. La préservation de l'emprise ferroviaire est en revanche inscrite en objectif du PADD et traduite par un classement en zone UE et une interdiction de construire dans le règlement. Par ailleurs, un recul doit être respecté pour les constructions voisines.
<u>Transports collectifs</u> Valoriser les arrêts de transports collectifs par l'organisation, la conception et l'aménagement d'espaces publics et par l'organisation générale de l'urbanisation Privilégier une densité d'occupation élevée des secteurs d'opérations urbaines desservis par les transports collectifs et les aménager en priorité Encourager et faciliter le covoiturage en développant les parking-relais	x	x		Enfin un emplacement réservé vise à permettre à la communauté de communes de s'assurer la maîtrise foncière de l'ancienne gare pour favoriser le cas échéant l'intermodalité en cas de transport en commun en site propre.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Intermodalité</u> Les agglomérations, pôles relais et pôles d'équilibre bénéficient de la création de pôles d'échanges multimodaux permettant le développement de l'intermodalité</p>	x	x		Le PLUi n'a pas d'éléments de traduction pour cette orientation, mais un pôle d'échange multimodal existe en lien avec la zone d'équipements d'Uberach favorisant ainsi le multi-usage des espaces de stationnement.
<p><u>Projets cyclables</u> Systématiser les aménagements cyclables sur le réseau viaire urbain.</p>	x	x		Des emplacements réservés sont inscrits sur les plans de zonage pour développer des liaisons douces ; en particulier, une liaison cyclable est prévue entre Kindwiller et Bitschhoffen.
<p><u>Projets ferroviaires</u> Les emprises ferroviaires sont inconstructibles sur les lignes Obermodern-Haguenau et Haguenau-Soufflenheim-pont de Rastatt</p>	x			La préservation de l'emprise ferroviaire de la ligne Obermodern-Haguenau est inscrite en objectif du PADD et traduite par un classement en zone UE et une interdiction de construire dans le règlement. Par ailleurs, un recul doit être respecté pour les constructions voisines.
<p><u>Contournements</u> Ils sont inscrits dans le schéma routier départemental Ils ne doivent pas conduire à un report systématique de part modale du transport collectif sur le transport individuel Ils doivent améliorer la sécurité, le cadre de vie et limiter les nuisances liées au trafic Ils doivent garantir le rétablissement des continuités écologiques Et redistribuer l'espace de circulation des secteurs agglomérés sur la voirie déclassés en faveur des piétons, cycles et transports collectifs</p>	x	x	x	Le PLUi n'est pas concerné par cette orientation. En effet, aucune voie de contournement n'est inscrite. Néanmoins une voie de liaison entre la route de Strasbourg et la RD919 au niveau de la zone d'activités est inscrite en objectif dans le PADD et préfigurée dans les orientations d'aménagement et de programmation relatives au secteur de développement de Niedermodern et à l'extension de la zone d'activités de Niedermodern.
<p><u>Projets routiers</u> Permettre la déviation de MERTZWILLER La liaison entre la RD 1063 et la RD 29 La continuité cyclable le long des axes RD 27, RD 28 et RD 919</p>	x	x	x	La continuité cyclable le long de la RD919 est d'ores et déjà aménagée le long de la digue de la Moder et à travers le tissu urbain de Niedermodern et Pfaffenhoffen..

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
PREVENTION DES RISQUES				
<u>Crue de référence</u> Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau, le caractère naturel des berges, le réseau de fossés et de leur cortège végétal, et les zones humides. On considère la crue centennale ou à défaut, la plus forte connue	x	x	x	Le PLUi prévoit un recul inconstructible de 6 mètres de part et d'autre des berges de la majorité des cours d'eau. Le règlement rend inconstructible les zones inondables qui sont en l'absence de valeur réglementaire (PPRi en cours d'élaboration) indiquées à titre informatif dans le rapport de présentation mais ne sont pas reportées sur le zonage.
<u>Urbanisation</u> En l'absence de PPRi, l'urbanisation dans les zones inondables par submersion est interdite Préserver les zones inondables de l'urbanisation et de l'endiguement En respect de la législation en vigueur, les constructions complémentaires dans les secteurs déjà viabilisés peuvent être construites	x	x	x	Les secteurs ouverts à l'urbanisation sont situés en dehors des zones inondables et éloignés de cours d'eau.
<u>Ancienne activité industrielle</u> Autour des anciens puits miniers, préserver un rayon de 30 mètres de toute urbanisation afin de prévenir le risque d'effondrement. Préserver les anciens terroirs de toute construction Les communes concernées par l'emprise des forages pétroliers prennent en compte la localisation des têtes de forage Prendre en compte les risques de sols pollués, notamment sur les anciens sites de raffineries de pétrole ou industriels	x	x	x	La communauté de communes est potentiellement concernée par la problématique de sites industriels pollués, mais le PLUi n'a pas de rapport avec cette question.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Eau potable</u> Préserver les emplacements de projets de captages d'eau et leur environnement proche Assurer l'interconnexion des réseaux d'approvisionnement en eau potable Développer les capacités d'élimination des boues de station d'épuration en cohérence avec la croissance de l'urbanisation Intégrer, dans les prévisions de développement, les besoins en eau potable, en particulier dans les ville-relais, agglomérations et pôles d'équilibre</p>	x	x	x	Aucun secteur de projet n'est localisé dans un périmètre de captage d'eau potable.
<p><u>Qualité de l'air</u> Ecarter le trafic de transit des axes d'entrée dans les agglomérations et les villes-relais Intégrer les préoccupations de la qualité de l'air en recherchant la proximité des transports collectifs pour le choix des nouveaux sites d'implantation d'activités Intégrer également la problématique des vents dominants par rapport aux implantations résidentielles et centres villes Favoriser l'efficacité énergétique des constructions dans les nouveaux secteurs d'urbanisation</p>	x		x	Aucune disposition spécifique n'est définie dans le PLUi, mais le recours aux énergies renouvelables ou aux matériaux favorisant les économies d'énergie est admis dans toutes les zones.
<p><u>Gestion des eaux pluviales</u> Minimiser la part des eaux pluviales rejetées dans les réseaux unitaires Minimiser l'imperméabilisation des sols Favoriser l'infiltration, la rétention des eaux de pluies en respect de la réglementation Rechercher le développement des réseaux séparatifs Tenir compte de la sensibilité de la ressource en eau dans les processus de stockage des eaux pluviales, notamment à proximité des captages d'eau potable</p>	x	x		<p>Les annexes sanitaires du PLUi reprennent les principes de gestion des eaux pluviales en lien avec le règlement du zonage d'assainissement.</p> <p>Le règlement limite le débit de rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement en cohérence avec le règlement d'assainissement et la mise en œuvre de réseaux séparatifs est imposée à toute nouvelle construction afin d'anticiper une éventuelle séparation des réseaux publics.</p>

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<u>Ruissellement</u> Limiter l'imperméabilisation des sols et mieux gérer les eaux pluviales	x	x	x	Le règlement par des dispositions relatives aux obligations de maintien d'espaces perméables permet de favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Il impose de plus que la moitié au moins des espaces dédiés au stationnement restent perméables aux eaux pluviales afin de limiter les apports d'eaux claires dans les réseaux d'assainissement.
<u>Zones naturelles inondables</u> Reclasser les zones d'extensions futures en zones naturelles inconstructibles si elles ne sont pas viabilisées	x	x	x	La délimitation des zones d'urbanisation a pris en compte le risque d'inondation. Aucune zone de développement n'est envisagée en secteur inondable.
PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET PAYSAGES				
<u>Espèces protégées</u> Préserver le milieu particulier du Hamster commun (<i>cricetus cricetus</i>) notamment sur son aire historique	x	x	x	La communauté de communes du Val de Moder est située en dehors des aires historique et de reconquête du Hamster commun
<u>Corridors écologiques</u> Préserver de l'urbanisation et du remblaiement les corridors d'importance régionale sur une largeur de plusieurs dizaines de mètres Rechercher et rétablir la continuité dans les espaces urbanisés	x	x	x	Le PLUi définit, le long de certains cours d'eau et entre le massif forestier de Haguenu et le massif vosgien des secteurs naturels inconstructibles.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Paysages</u> Maintenir les coupures paysagères entre les noyaux urbains des communes ou entre les villages Préserver les coupures marquées le long des RD 1062, 1063, 263, 919, 27, 28 et 29 Préserver la perception des villages-clairières, notamment en maintenant la lisière forestière Préserver les lignes de crêtes de l'urbanisation en extension urbaine ou en construction isolée Rechercher un impact paysager minimal lors de la localisation des secteurs agricoles constructibles Mettre en valeur les paysages bâtis traditionnels des centres anciens et des villages Rechercher un traitement paysager de qualité pour les entrées de ville pour une transition réussie entre espaces non bâtis et espaces bâtis Préserver et développer la signature paysagère du réseau hydrographique via son cortège végétal Privilégier les transitions harmonieuses entre bâti préexistant et implantations nouvelles Au sein du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, ménager des coupures significatives dans l'urbanisation des fonds de vallon.</p>	x	x	x	<p>La localisation des secteurs de développement tient compte de l'exposition paysagère et de la proximité des équipements existants ou à développer. En-dehors des zones urbaines, le cortège végétal des cours d'eau est préservé par la définition de zones inconstructibles à vocation naturelle. La délimitation des zones d'extension a exclu les sites en ligne de crête. La localisation des zones agricoles constructibles a été guidée par la volonté de préserver les paysages. Les zones les plus sensibles ont été classées en zone inconstructible. Des règles spécifiques sont mises en œuvre pour favoriser la préservation des secteurs de bâti ancien au cœur des villages, et plus particulièrement des règles d'implantation et de volumes, qui permettent de reproduire ces formes traditionnelles. Des reculs de constructions ainsi que des classements en zone naturelle sont prévus pour les abords des cours d'eau, afin de pérenniser ou de recréer des ripisylves de qualité.</p>
<p><u>Prés-vergers</u> Conforter la vocation économique des vergers et des zones d'élevage Préserver le fonctionnement des prés-vergers existants</p>	x	x	x	<p>Le PLUi identifie les secteurs de vergers en zone agricole inconstructible pour affirmer leur vocation. Certains d'entre eux sont de plus protégés au titre des éléments remarquables du paysage.</p>

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<u>Lisières</u> Exiger un recul de 30 m des lisières forestières qui reste inconstructible en milieu naturel et agricole	x		x	La plupart des secteurs forestiers est, le long de leurs lisières, bordé par des secteurs agricoles inconstructibles.
<u>Massifs forestiers</u> Préserver les massifs forestiers de plus de 4 hectares	x	x	x	La préservation de l'espace boisé est ainsi garanti par un classement en zone N du PLUi.
<u>Bosquets, haies et arbres isolées</u> Rechercher le maintien des boisements existants, bosquets, arbres isolés et haies, y compris en milieu agricole puisqu'ils constituent des éléments relais. Rechercher le développement de micro-espaces pour favoriser leur rôle dans le fonctionnement écologique.	x	x	x	Le PLUi prévoit sur le ban de certaines communes des dispositions spécifiques de protection des bosquets ou arbres isolés par des inscriptions en espaces boisés classés ou en éléments remarquables du paysage. Les zones UJ, réparties dans plusieurs communes couvrent notamment des secteurs de jardins, prés ou vergers en fonds de parcelles et peuvent pleinement jouer leur rôle de relais écologique au sein de la zone urbaine.
<u>Ripisylvies</u> Privilégier les actions d'aménagement susceptibles de favoriser le développement ou la reconstitution des ripisylvies	x	x	x	Le PLUi ne dispose pas d'outil spécifique pour la préservation des ripisylvies. Un recul des constructions de 6 mètres est cependant imposé dans les zones urbaines, agricoles et/ou naturelles ou forestières.
<u>Eau et rivière</u> Favoriser la continuité écologique dans - et le long des rivières, en particulier en milieu urbanisé Interdire la réalisation d'étang et de retenues qui sont susceptibles d'affecter le bon état des rivières Préserver les capacités de divagation des cours d'eau, le chevelu hydraulique des têtes de bassin et les zones de frayères des espèces piscicoles Préserver le réseau de fossés d'écoulement, ou de drainage et son cortège végétal	x	x	x	Le PLUi prévoit un recul inconstructible de 6 mètres de part et d'autre des berges des cours d'eau. La définition de zones naturelles et agricoles inconstructibles est également garante de la préservation des cours d'eau. Le PLUi n'agit cependant pas sur la gestion piscicole, encore moins sur l'aménagement des cours d'eau ou des fossés.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

INTRODUCTION

ORIENTATIONS DU SCOT DE L'ALSACE DU NORD	PLU			TRADUCTION DANS LE PLUi
	RP	PADD	Règlement OAP	
<p><u>Zones humides</u> Préserver de toute construction ou aménagement nouveau dégradant les fonctionnalités écologiques du site, les zones humides remarquables du point de vue écologique. Préserver les zones humides pour favoriser la gestion équilibrée de la ressource Préserver les milieux favorables à la reproduction des batraciens.</p>	x	x	x	Les zones humides et notamment le marais de Niedermodern sont inscrit en zone naturelle inconstructible.
<p><u>Végétation urbaine</u> Maintenir voire augmenter la part du végétal en milieu fortement urbanisé</p>	x	x	x	Aucune disposition spécifique n'est introduite dans le PLUi.
<p><u>Espaces et sites remarquables</u> Préserver et mettre en valeur les sites et ensembles bâtis représentatifs de l'Alsace du Nord, notamment les villages de Hunsbach, Seebach, Obersteinbach et les centres historiques de Haguenau et Wissembourg Préserver les éléments du petit patrimoine bâti local Proscrire toute atteinte directe à ces éléments patrimoniaux et à leur environnement proche</p>	x	x	x	Un secteur UB spécifique est délimité en cohérence avec le périmètre de protection modifié proposé par l'architecte des bâtiments de France ; dans ce secteur (UBa et UB1a) des règles particulières sont imposées en particulier en termes de toiture.
<p><u>Aménagements touristiques</u> Ils doivent être compatibles avec la sensibilité écologique du milieu. Les projets d'intérêt général sont autorisés que s'ils ne remettent pas en cause la valeur écologique des milieux</p>	x	x	x	Aucun projet d'aménagement touristique n'est transcrit dans le PLUi.
ENERGIES RENOUVELABLES				
Encourager et faciliter le recours à des filières énergétiques nouvelles et à l'efficacité énergétique dans les projets d'urbanisme et de construction	x	x	x	Aucune disposition spécifique n'est prise dans le PLUi, mais aucune disposition n'empêche ces pratiques.

6.2. PRESENTATION DES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

6.2.1. Le SDAGE Rhin

La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000 a pour ambition d'établir un cadre unique et cohérent pour la politique et la gestion de l'eau en Europe qui permette de :

- prévenir la dégradation des milieux aquatiques, préserver ou améliorer leur état ;
- promouvoir une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles ;
- supprimer ou réduire les rejets de substances toxiques dans les eaux de surface ;
- réduire la pollution des eaux souterraines ;
- contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses

Pour atteindre les objectifs environnementaux qu'elle impose, la DCE demande que chaque district hydrographique soit doté :

- d'un **plan de gestion**, qui fixe notamment le niveau des objectifs environnementaux à atteindre ;
- d'un **programme de mesures**, qui définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et doit donc rendre opérationnel le plan de gestion ;
- d'un **programme de surveillance** qui, entre autres, doit permettre de contrôler si les objectifs sont atteints.

Le SDAGE Rhin, approuvé par le préfet coordonateur du Bassin Rhin-Meuse le 27 novembre 2009, constitue la partie française du Plan de gestion du district hydrographique international du Rhin.

Les orientations fondamentales et dispositions sont communes à l'ensemble du bassin Rhin-Meuse et concernent aussi bien le SDAGE Rhin que le SDAGE Meuse et Sambre. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ces orientations fondamentales.

Elles sont organisées en 6 thèmes :

Eau et santé

Enjeu 1 : améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade.

Les orientations fondamentales visent :

- à assurer à la population de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité
- à favoriser la baignade en toute sécurité sanitaire

Eau et pollution

Enjeu 2 : garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines.

Les orientations fondamentales et dispositions ont pour but de :

- réduire les pollutions responsables de la non-atteinte du bon état
- connaître et réduire les émissions de substances à risque toxique
- veiller à une bonne gestion des dispositifs publics d'assainissement et des boues d'épuration
- réduire la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires d'origine agricole
- réduire la pollution de la ressource en eau afin d'assurer à la population la distribution d'une eau de qualité

Eau nature et biodiversité

Enjeux 3 : retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques.

Les orientations fondamentales et dispositions ont pour but :

- d'appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides, en particulier en ce qui concerne leurs fonctionnalités
- d'organiser la gestion des cours d'eau et des plans d'eau et y mettre en place des actions respectueuses de ces milieux et en particulier de leurs fonctions
- de restaurer ou de sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d'autoépuration
- d'arrêter la dégradation des écosystèmes aquatiques
- d'améliorer la gestion piscicole
- de renforcer l'information des acteurs locaux sur les fonctions des milieux aquatiques et les actions permettant de les optimiser
- de préserver les zones humides
- de respecter les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux aquatiques

Eau et rareté

Enjeu 4 : empêcher la surexploitation des ressources en eau :

- pour l'alimentation en eau potable, repenser l'organisation des prélèvements pour éviter les manques d'eau
- respecter le principe d'équilibre entre les prélèvements d'eau et la capacité de renouvellement de chaque masse d'eau souterraine
- prévenir les conséquences négatives sur l'état des masses d'eau et des milieux associés des transferts de débits entre bassins versants ou masses d'eau souterraines, ou au sein d'un même bassin versant
- sensibiliser les consommateurs et encourager les économies d'eau par les différentes catégories d'usagers, tant pour les eaux de surface que souterraines, tout en respectant les impératifs liés à la qualité sanitaire de l'eau

Eau et aménagement du territoire

Enjeux 5 : intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires.

Les priorités sont :

- de mieux vivre avec les risques d'inondations, les orientations et dispositions du projet de SDAGE ont pour but :
 - de mieux connaître les crues et leur impact, informer le public pour apprendre à les accepter et gérer les crues à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse,
 - de prendre en compte, de façon stricte, les risques d'inondations dans l'urbanisation des territoires à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse,
 - de prévenir l'exposition aux risques d'inondations à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse,
- de mieux préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques avec deux priorités qui sont de favoriser l'infiltration de l'eau pluviales et de protéger les rives des cours d'eau. Les orientations et dispositions du projet de SDAGE ont pour but :
 - de limiter l'impact des nouvelles urbanisations dans des situations de déséquilibre quantitatif sur les ressources ou les rejets en eau,
 - de préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel (préservation des zones humides),
- d'assurer que les urbanisations nouvelles peuvent être correctement alimentées en eau potable et correctement assainies.

Eau et gouvernance

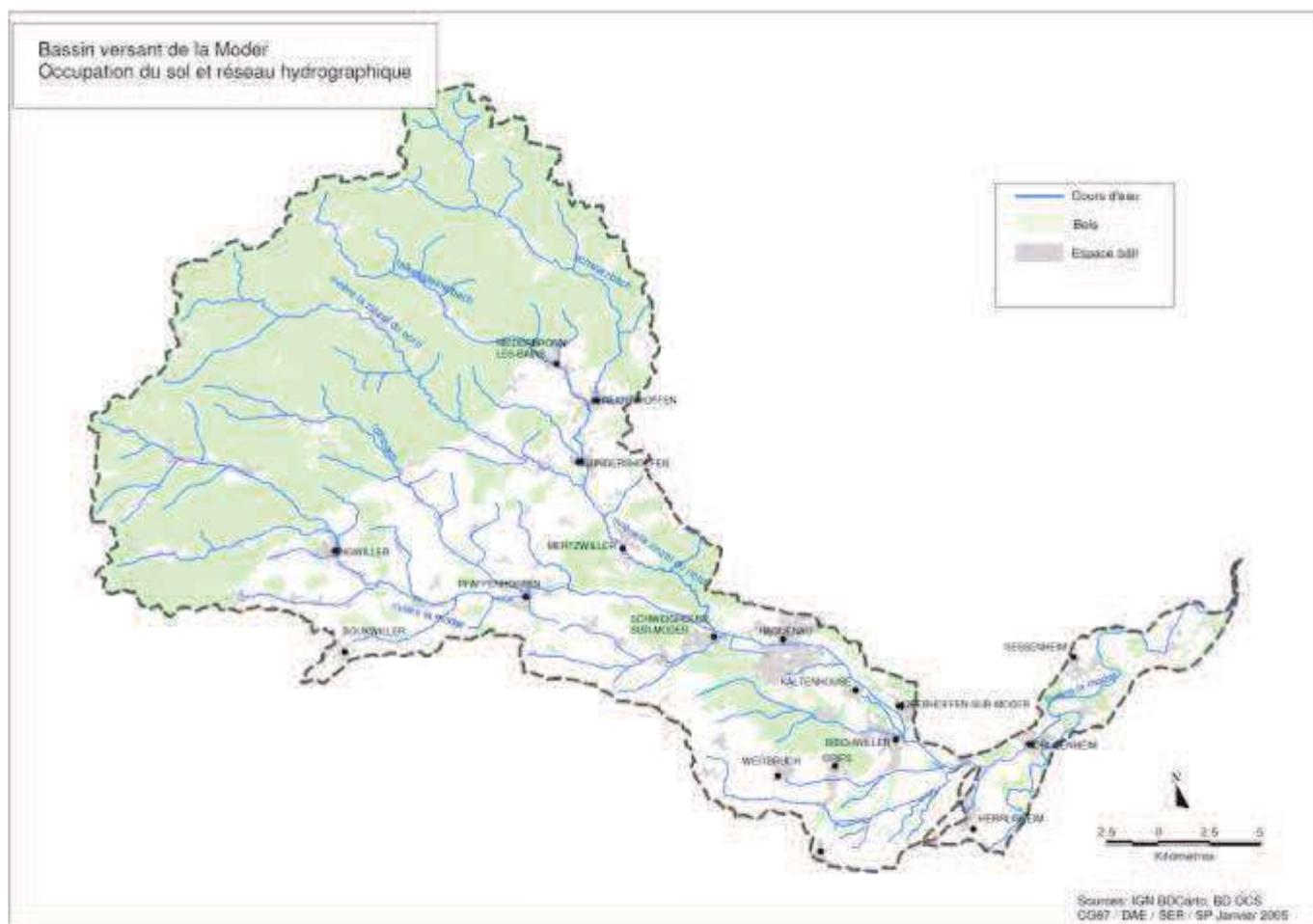
Enjeu 6 : développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Les orientations fondamentales et dispositions du projet de SDAGE ont pour but :

- d'anticiper en mettant en place une gestion de l'eau gouvernée par une vision à long terme, accordant une importance égale aux différents piliers du développement durable, à savoir les aspects économiques, environnementaux et sociaux,
- d'aborder la gestion des eaux à l'échelle du district hydrographique, ce qui suppose notamment de développer les collaborations transfrontalières et, de manière générale, de renforcer tous les types de solidarité entre l'amont et l'aval,
- de renforcer la participation du public* et de l'ensemble des acteurs intéressés pour les questions liées à l'eau et prendre en compte leurs intérêts équitablement,
- de mieux connaître, pour mieux gérer.

6.2.2. Le projet de SAGE de la Moder

Le SAGE constitue la déclinaison à l'échelle locale des orientations du SDAGE. Le SAGE de la Moder dans le bassin de laquelle se trouve le territoire est en cours d'élaboration dans le prolongement du contrat Moder.



6.2.3. Le Schéma Régional Climat Air Energie

Suite aux évolutions réglementaires le Plan Régional pour la Qualité de l'Air est remplacé par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) créé par l'article 68 de loi Grenelle 2. Au regard du décret n° 2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, les régions devaient se doter d'un SRCAE avant le 14 juillet 2011.

Le SRCAE Alsace a été co-élaboré par le Préfet et le Président du conseil régional, il a pour objectif de présenter un état des lieux de la région, les perspectives d'évolution aux horizons 2020 et 2050 et de définir des orientations dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie. Il a été approuvé le 29 juin 2012.

Le croisement des objectifs internationaux et nationaux avec les spécificités régionales a permis d'identifier les ambitions suivantes :

- s'engager sur un scénario « facteur 4 volontariste », c'est-à-dire 75 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2003 et 2050, tout en permettant le développement économique de la région ;
- réduire de 20 % la consommation énergétique finale entre 2003 et 2020 et une diminution de l'ordre de 50 % à l'horizon 2050 ;
- prévenir et réduire la pollution atmosphérique par une baisse globale des émissions de particules et d'oxydes d'azote sur le territoire avec une attention particulière dans les zones sensibles ;
- coordonner les stratégies de réduction des émissions atmosphériques avec les stratégies énergie climat, notamment en ce qui concerne les particules ;
- augmenter la production d'énergies renouvelables de l'ordre de 20 % à l'horizon 2020 par la diversification des filières de production ;
- améliorer les connaissances des effets du changement climatique à l'échelle du territoire pour mieux en mesurer la vulnérabilité et les enjeux ;
- intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des politiques régionales afin de garantir la cohérence des mesures mises en œuvre.

Ces engagements se déclinent au travers de cinq axes :

- axe 1 : réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique
- axe 2 : adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique
- axe 3 : prévenir et réduire la pollution atmosphérique
- axe 4 : développer la production d'énergies renouvelables
- axe 5 : favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie

6.2.4. Le PCET d'Alsace du Nord

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets. Il définit des objectifs et des actions relevant des compétences de chaque collectivité et acteurs locaux en matière d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'adaptation au changement climatique.

Le Pays d'Alsace du Nord s'est engagé dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial volontaire afin de mettre en synergie les actions du territoire en matière de maîtrise des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

6.2.5. Le projet de SRCE

Le programme de trame verte et bleue, initié par la Région Alsace en 2003 et finalisé en 2009, constitue le plan régional en faveur de la biodiversité. Il touche tant la nature ordinaire que la nature remarquable, aussi bien en ville qu'à la campagne. Il vise à satisfaire des fonctions écologiques, paysagères et socio-récréatives.

Ce programme consiste à relier les milieux naturels entre eux par des corridors écologiques (haies, bandes enherbées, ensembles de vergers, etc.), afin de lutter contre les effets néfastes de leur morcellement. Le but est de créer un maillage régulier sur l'ensemble de la région et d'obtenir, ainsi, une "infrastructure naturelle" qui permette une circulation sans entrave des espèces animales et végétales. Ces conditions garantissent leur maintien à long terme.

Au niveau national, les engagements du Grenelle de l'Environnement prévoient la constitution d'une trame verte et bleue nationale, déclinée dans chacune des régions françaises. L'Etat (DREAL) et la Région sont ainsi chargés d'élaborer le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Alsace.

Ce document s'inscrit dans le prolongement de la politique trame verte initiée par la Région Alsace, qui vise à préserver les espaces naturels existants et rétablir les connexions écologiques : haies, ripisylves, vergers, etc. ...

6.2.6. Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) du Bas-Rhin, actuellement en vigueur, a été approuvé le 13 septembre 2002. Depuis 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a mené des études préalables, qui l'ont conduit à mettre en révision le plan actuel, par délibération du 29 mars 2010.

Par ordonnance du 17 décembre 2010, transposant la directive européenne de 2008, et par décret d'application du 11 juillet 2011, le PEDMA est transformé en Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

Le plan révisé fixera les objectifs à atteindre, pour une gestion durable des déchets pour les années à venir, à échéance de 6 à 12 ans.

Les orientations du plan respecteront :

- une volonté forte de prévention qualitative et quantitative de la production de déchets,
- une meilleure valorisation des déchets,
- un périmètre géographique en adéquation avec la logique du terrain,
- des performances économiques et environnementales.

6.2.7. Plan régional d'élimination des déchets dangereux

Le PREDD de la Région Alsace a été approuvé le 11 mai 2012. Ce plan d'actions est décliné au travers de plus de 70 mesures dont les objectifs sont de :

- prévenir la production de déchets dangereux et les réduire à la source
- augmenter le taux de collecte et le tri des déchets dangereux diffus
- promouvoir la valorisation matière et énergétique des déchets dangereux plutôt que leur élimination
- diminuer le transport des déchets dangereux et les risques associés à leur gestion

6.2.8. Schéma départemental des carrières

Le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Le schéma du Bas-Rhin a été approuvé par arrêté du 6 septembre 1999.

Les grandes orientations du Schéma Départemental des Carrières du Bas-Rhin sont les suivantes :

- assurer une gestion rationnelle et optimale des ressources, ce qui a conduit pour les matériaux alluvionnaires à privilégier les exploitations vastes et profondes afin d'éviter un écrémage du gisement,
- veiller à une utilisation rationnelle des matériaux : réduire l'utilisation de matériaux alluvionnaires rhénans pour la réalisation de remblais et d'assises routières, privilégier un recyclage maximal et l'utilisation des matériaux de substitution, dans la mesure de leur disponibilité,
- privilégier la satisfaction des besoins locaux,
- assurer une meilleure protection de l'environnement, avant et après exploitation, et notamment :
 - veiller à la protection de la nappe phréatique afin de préserver son caractère de potabilité,
 - diminuer l'impact des exploitations, en matière de nuisances dues au transport d'impact paysager, de compatibilité avec les activités aéronautiques,
 - prendre en compte les contraintes environnementales liées à la protection du patrimoine écologique,
 - améliorer la qualité du réaménagement des sites.

Les Commissions du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dans leurs réunions du 13 juillet 2007 et du 4 mars 2008 ont décidé une élaboration conjointe des schémas des deux départements alsaciens du fait des grandes similitudes existantes dans la gestion des matériaux de carrières en Alsace.

Le plan départemental des carrières du Bas-Rhin a été approuvé le 30 octobre 2012.

B Diagnostic territorial

1. Diagnostic socio-économique

1.1. LES HABITANTS

1.1.1. Les caractéristiques démographiques

a) EVOLUTION DE LA POPULATION

On compte 8 111 habitants en 2010 sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moder. Pfaffenhoffen est la commune la plus importante, avec 2 735 habitants.

	Populations légales								
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2009	2010
Bitschhoffen	362	412	425	399	416	454	469	477	468
Engwiller	384	414	406	443	432	450	474	472	470
Kindwiller	513	548	533	550	543	560	570	578	586
Niedermodern	523	622	626	573	691	729	782	809	816
Pfaffenhoffen	2 098	2 306	2 261	2 285	2 468	2 663	2 753	2 744	2 735
Uberach	1 071	1 127	1 125	1 089	1 091	1 156	1 174	1 195	1 196
Uhrwiller	704	681	704	715	697	688	689	689	693
La Walck	979	1 005	1 003	965	1 012	1 133	1 162	1 154	1 147
Total CdC	6 634	7 115	7 083	7 019	7 350	7 833	8 073	8 118	8 111
Bas Rhin		882 121	915 676	953 053	1 026 120	1 079 016	1 091 015	1 094 439	1 095 905

Tableau 1 : Evolution de la population sur le territoire du Val de Moder_ source Insee, RGP

Après une longue période de perte de population, le territoire commence au début des années 1990 à voir sa population augmenter à nouveau. Doucement d'abord, avec 4,7% de hausse entre 1990 et 1999, et de façon plus soutenue depuis le début des années 2000.

Entre 1999 et 2009, la population a crû de 10,4%, croissance de 3,8 points supérieure à celle qu'a connue le département du Bas Rhin sur la même période. Cette tendance continue jusqu'en 2008 avec 3,1% de croissance entre 2006 et 2008 à l'échelle du Val de Moder, supérieure de 2 points à celle du Bas-Rhin.

Entre 1999 et 2010, le taux d'accroissement annuel moyen s'élève à 1,00%, nettement supérieur à celui du Bas-Rhin qui s'établit à 0,65% sur la même période.

Cette croissance atteste d'une mutation dans le comportement démographique du territoire, qui devient attractif et voit de nouvelles populations s'y installer.

	Var 68-75	Var 75-82	Var 82-90	Var 90-99	Var 99-06	Var 06-10	Var 99-10
Bitschhoffen	1,87%	0,44%	-0,79%	0,46%	1,26%	0,49%	1,08%
Engwiller	1,08%	-0,28%	1,10%	-0,30%	0,62%	0,93%	0,79%
Kindwiller	0,95%	-0,40%	0,39%	-0,14%	0,44%	1,10%	0,70%
Niedermodern	2,51%	0,09%	-1,10%	2,10%	0,78%	1,93%	1,52%
Pfaffenhoffen	1,36%	-0,28%	0,13%	0,86%	1,09%	-0,25%	0,94%
Uberach	0,73%	-0,03%	-0,41%	0,02%	0,83%	0,66%	0,84%
Uhrwiller	-0,47%	0,48%	0,19%	-0,27%	-0,21%	0,22%	-0,07%
La Walck	0,38%	-0,03%	-0,48%	0,53%	1,62%	-0,47%	1,14%
Total CdC	1,00%	-0,06%	-0,11%	0,51%	0,91%	0,31%	0,90%
Bas Rhin	0,92%	0,53%	0,50%	0,82%	0,72%	0,39%	0,60%

Tableau 2 : Taux de variation annuels moyens de la population entre 1968 et 2010_ source INSEE, RGP

Niedermodern s'avère être, de loin, la commune la plus dynamique démographiquement, avec un taux d'accroissement de 1,52% entre 1999 et 2010 marqué en particulier par un accroissement de 3,57% sur la période 2006-2008. Elle est suivie par La Walck et Bitschhoffen, qui ont connu un taux d'accroissement annuel moyen de 1,14% et 1,08% entre 1999 et 2010. Alors qu'Uhrwiller a perdu des habitants entre 1999 et 2010 sur la dernière période (2006-2010) elle connaît un regain démographique, certes modeste.

Le graphique suivant montre que la communauté de communes du Val de Moder entame seulement un "rattrapage" de population depuis les années 1990. La ville Relais, composée des communes de Niedermodern, Pfaffenhoffen, Uberach, La Walck et Bitschhoffen, progresse plus vite en termes de population que l'ensemble du périmètre depuis 1990. Les villages présentent quant à eux d'abord une évolution inverse mais connaissent une nouvelle vitalité ces dernières années.

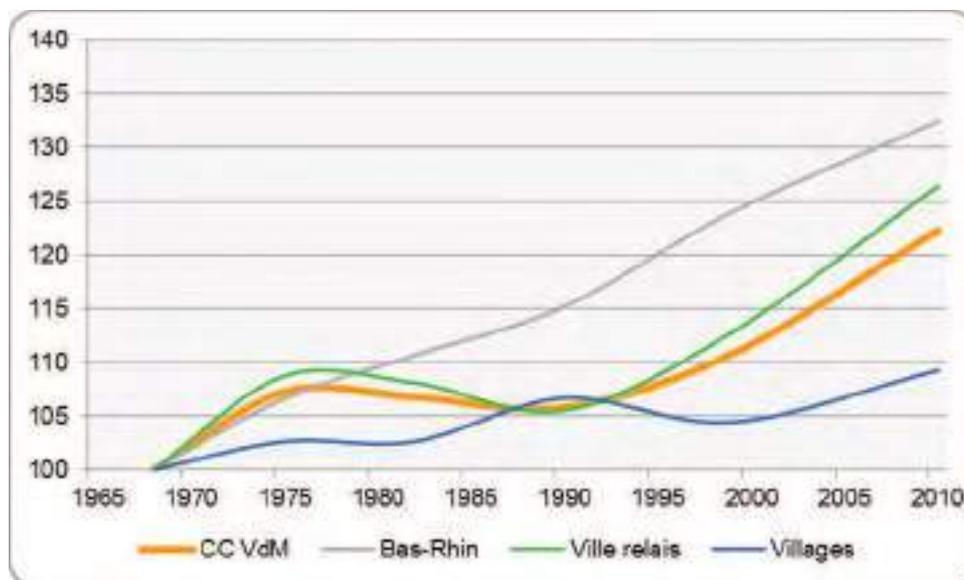


Illustration 1 : Evolution de la population entre 1968 et 2010 sur une base 100 en 1968 en fonction de l'armature urbaine du SCOTAN _ Source INSEE, RGP

C'est grâce à la hausse de Niedermodern que la Ville Relais progresse autant en termes de population. La commune de Niedermodern impulse une dynamique de développement démographique aux autres communes de la Ville Relais.

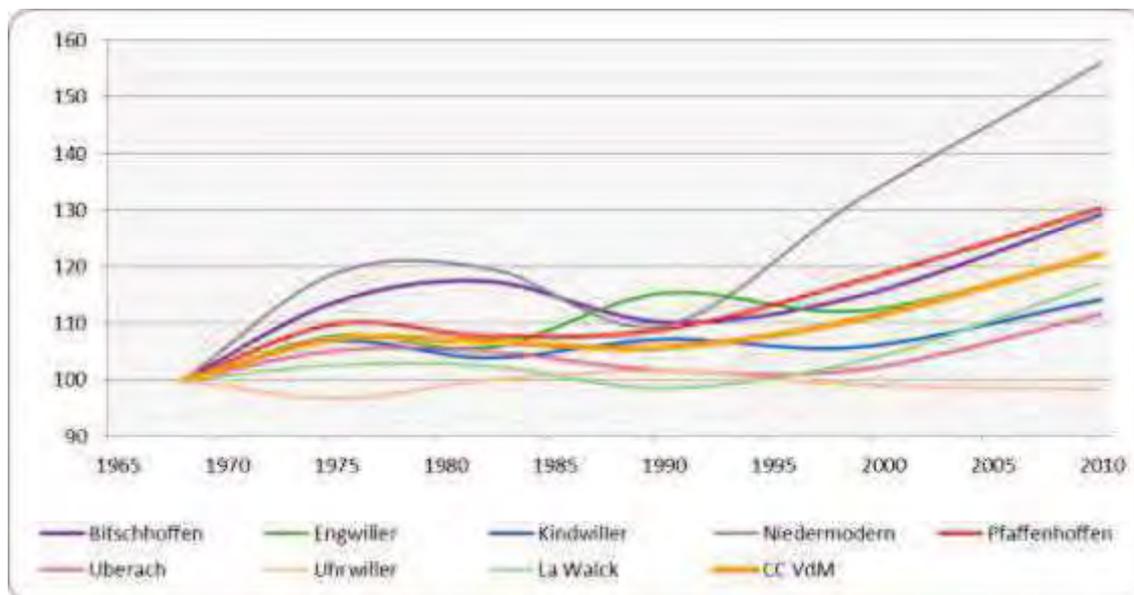


Illustration 2 : Evolution de la population par commune entre 1975 et 2010, base 100 en 1968 _ Source INSEE, RGP

b) REPARTITION ENTRE LES COMMUNES

Plus du tiers des habitants du territoire réside à Pfaffenhoffen.

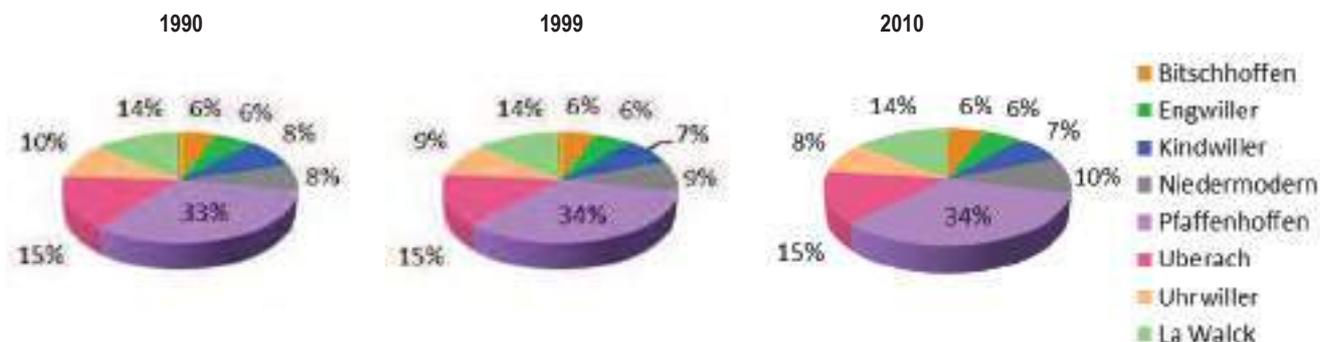


Illustration 3 : Part de chaque commune dans la population intercommunale en 1999 et 2010

Globalement, le territoire connaît une relative stabilité dans la répartition de la population entre les communes entre 1999 et 2010. En termes de population, la part relative de Pfaffenhoffen au sein de la Communauté de Communes augmente légèrement au fur et à mesure des années, ainsi que celle de Niedermodern.

	1990		1999		2006		2010	
	Population	Part	Population	Part	Population	Part	Population	Part
Bitschhoffen	399	5,7%	416	5,7%	454	5,8%	468	5,8%
Engwiller	443	6,3%	432	5,9%	450	5,7%	470	5,8%
Kindwiller	550	7,8%	543	7,4%	560	7,1%	586	7,2%
Niedermodern	573	8,2%	691	9,4%	729	9,3%	816	10,1%
Pfaffenhoffen	2285	32,6%	2468	33,6%	2663	34,0%	2735	33,7%
Uberach	1089	15,5%	1091	14,8%	1156	14,8%	1196	14,7%
Uhrwiller	715	10,2%	697	9,5%	688	8,8%	693	8,5%
La Walck	965	13,7%	1012	13,8%	1133	14,5%	1147	14,1%
Total CdC	7019	100,0%	7350	100,0%	7833	100,0%	8111	100,0%

Tableau 3 : Part de chaque commune dans la population totale. Evolution 1999 - 2008

c) REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGES

Sur l'ensemble du territoire, les 30-44 ans sont les plus nombreux, suivis de près par la classe des 45-59 ans. On en dénombre 1770 et 1759 en 2009 sur le territoire. Les 30-44 ans représentent 21,8% de la population totale, valeur légèrement supérieure à celle qui s'observe sur l'ensemble du département du Bas Rhin.

Ce qui distingue la structure par âge de la population du Val de Moder, c'est la **plus faible représentation de la tranche des 15 à 29 ans en 2009**, au profit des âges extrêmes : les jeunes de moins de 15 ans représentent ici 19,0% de la population totale, contre 17,8% dans le département et 20,6% de la population a plus de 60 ans, contre 20,2 dans le Bas Rhin. Les écarts étaient plus importants par le passé, et le territoire tend à rejoindre la moyenne départementale en termes de répartition de la population.

	Effectifs par âge						Répartition par âge					
	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Bitschhoffen	99	73	116	96	56	37	20,7%	15,3%	24,4%	20,0%	11,8%	7,8%
Engwiller	73	85	99	117	64	35	15,4%	17,9%	20,9%	24,8%	13,5%	7,5%
Kindwiller	113	90	120	147	54	54	19,5%	15,5%	20,7%	25,4%	9,4%	9,4%
Niedermodern	143	147	205	160	100	54	17,7%	18,2%	25,3%	19,8%	12,4%	6,7%
Pfaffenhoffen	529	512	566	566	354	218	19,3%	18,6%	20,6%	20,6%	12,9%	7,9%
Uberach	229	167	283	257	182	77	19,2%	14,0%	23,7%	21,5%	15,2%	6,5%
Uhrwiller	105	112	143	181	78	69	15,3%	16,3%	20,8%	26,2%	11,4%	10,0%
La Walck	256	201	237	236	133	91	22,1%	17,4%	20,6%	20,5%	11,5%	7,8%
Territoire CdC	1546	1386	1770	1759	1022	636	19,0%	17,1%	21,8%	21,7%	12,6%	7,8%
Bas-Rhin	194558	219892	231063	228187	138986	81753	17,8%	20,1%	21,1%	20,8%	12,7%	7,5%

Tableau 4 : Répartition de la population par âge. Source INSEE RGP 2009

En observant l'évolution des classes dans la communauté de communes entre 1968 et 2008, on constate un vieillissement de la population. En effet, bien que majoritaires, les classes de 0-44 ans diminuent au profit des 45-59 ans et des 75 ans et plus.

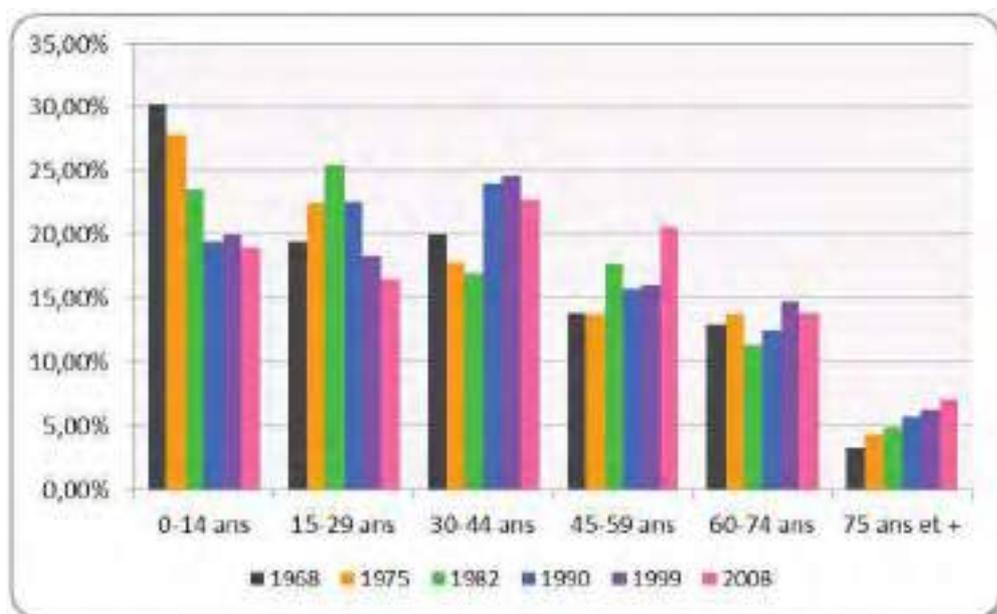


Tableau 5 : Evolution de la répartition de la population en fonction de l'âge _Source INSEE RGP

On enregistre aussi des disparités sur le territoire en termes de répartition de la population en fonction de l'âge : dans la Ville Relais, la population est plus jeune que dans l'ensemble du territoire.

A l'inverse, Uhrwiller compte la population la plus âgée du territoire, avec 52% seulement d'habitants âgés de moins de 45 ans sur son ban, contre 58% en moyenne dans la communauté de communes.

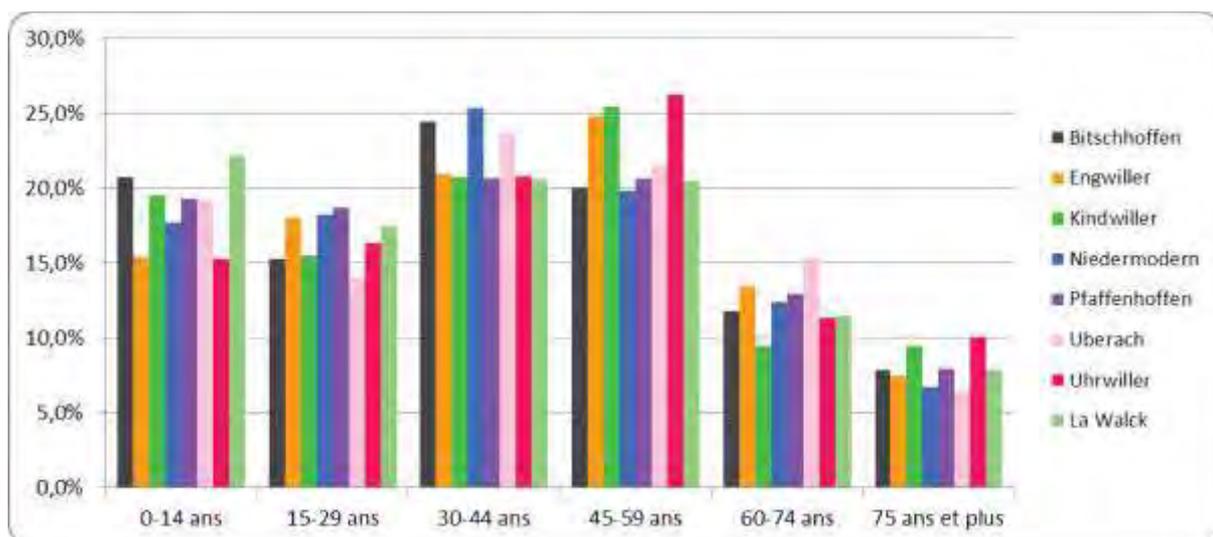


Illustration 4 : Répartition de la population par âge, par commune en 2009 _ Source INSEE, RGP

Globalement la population du territoire est plus âgée que la moyenne départementale ; ainsi le territoire compte en moyenne 13,5 jeunes de moins de 20 ans pour 10 personnes âgées de plus de 60 ans.

Seule Uhrwiller compte plus de personnes âgées que de jeunes. Globalement dans la ville relais (à l'exception d'Uberach), on observe une un indice de vieillissement moins important que sur l'ensemble du territoire

	Indice de vieillissement¹
Bitschhoffen	14,6
Engwiller	11,2
Kindwiller	13,5
Niedermodern	16,6
Pfaffenhoffen	14,8
Uberach	12,3
Uhrwiller	8,5
La Waack	14,8
Territoire CdC	13,5
Bas-Rhin	14,4

¹ Indice de vieillissement : rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans.

1.1.2. Soldes migratoires et naturels

61% de la hausse de la population entre 1999 et 2009 sur le territoire est dû au solde migratoire, mais ce taux baisse témoignant du dynamisme démographique du territoire. Néanmoins, la croissance de la population reste majoritairement due à l'apport de populations exogènes. S'il est presque partout positif (seule Uhrwiller enregistre un solde migratoire négatif de - 6 en valeur absolue).

On note néanmoins des disparités selon les communes.

- à Bitschhoffen, 83,6% de la hausse de la population est due au solde migratoire, près de 70% à Uberach et à Niedermodern
- à Kindwiller, la hausse de la population est en revanche imputable essentiellement au solde naturel (excédent des naissances sur les décès) même si le solde migratoire y est positif
- à Uhrwiller, seule commune à avoir perdu des habitants entre 1999 et 2009, le solde migratoire et le solde naturel sont négatifs sur la période.

	Solde naturel 1999-2009	Solde migratoire 1999-2009	Solde	Part du solde migratoire (%)
Bitschhoffen	10	51	61	83,6%
Engwiller	15	26	41	63,4%
Kindwiller	25	10	35	28,6%
Niedermodern	38	80	118	67,8%
Pfaffenhoffen	132	144	276	52,2%
Uberach	28	76	104	73,1%
Uhrwiller	-3	-6	-9	66,7%
La Walck	55	87	142	61,3%
Total CdC	300	468	768	60,9%
Bas-Rhin	50803	17613	68416	25,7%

Tableau 6 : Soldes naturels et migratoires de 1999 à 2008_ Insee, RGP2009

a) EVOLUTION DES SOLDES MIGRATOIRES ET NATURELS DEPUIS 1968

Du milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, le solde migratoire sur le territoire était très largement négatif : on quittait la communauté de communes plus qu'on ne s'y installait, et le solde naturel, quoique positif, ne suffisait pas à compenser les pertes de population dues aux départs.

A partir des années 1990, le solde migratoire redevient positif : le nombre des arrivants est plus important que celui de ceux qui partent. Avec un solde naturel important, et nettement prédominant, la population totale augmente.

Depuis le début des années 2000, le solde migratoire a largement pris le pas sur le solde naturel, et constitue le moteur principal de la croissance démographique.

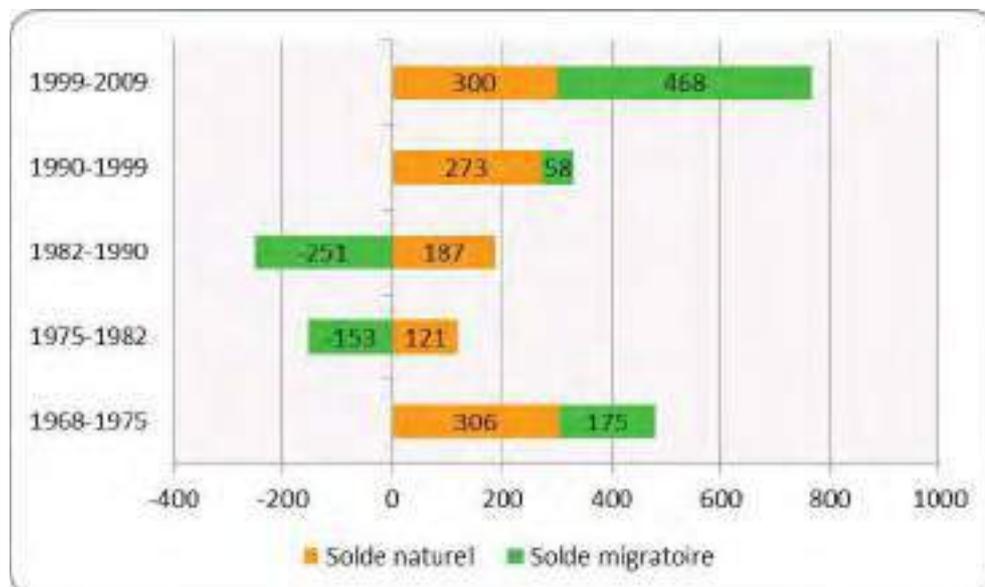


Illustration 5 : Evolution des soldes migratoires et naturels du Val de Moder

b) EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES ANNUELLES

On a compté en moyenne 89 naissances par an sur le territoire du Val de Moder, pour la période de 1999 à 2010.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne annuelle
Bitschhoffen	3	4	6	1	5	5	3	3	5	5	6	1	4
Engwiller	6	5	1	8	4	4	3	7	5	8	6	2	5
Kindwiller	6	6	8	3	9	5	7	6	7	7	3	13	7
Niedermodern	6	9	7	12	5	6	4	5	7	14	11	15	8
Pfaffenhoffen	29	38	32	32	31	32	38	27	25	39	32	31	32
Uberach	5	14	12	14	7	16	9	18	15	7	13	14	12
Uhrwiller	7	2	3	8	4	8	6	11	6	10	7	11	7
La Walck	16	15	17	11	16	12	10	16	15	19	15	9	14
Total CdC	78	93	86	89	81	88	80	93	85	109	93	96	89

Tableau 7 : Evolution du nombre annuel de naissances par commune, Source Insee RGP 2008 et enquête auprès des communes

Le taux de natalité², pour la période 1999/2009 est de 10,86‰ sur le territoire. Il est plus faible qu'à l'échelle du département, pour lequel le taux de natalité sur la période est de 12,07‰. Ce taux relativement bas est directement corrélé à la part moindre de population âgée de 20 à 39 ans sur le secteur, tranche d'âge la plus "classique" pour devenir parents.

A Pfaffenhoffen et La Walck, ce taux est nettement plus élevé, relié à la présence beaucoup plus importante des 20-39 ans sur ces communes.

	Taux de natalité (‰)	Taux de mortalité(‰)
Bitschhoffen	8,39	6,29
Engwiller	10,81	7,63
Kindwiller	11,07	6,75
Niedermodern	9,27	4,57
Pfaffenhoffen	11,77	6,96
Uberach	9,79	7,45
Uhrwiller	9,43	9,87
La Walck	12,74	7,97
Total CdC	10,86	7,17

Illustration 6 : Taux de natalité et de mortalité sur la période 1999- 2008 sur le territoire du Val de Moder _ Source INSEE, RGP 2008

² Nombre de naissances annuelles rapportées à la population totale en fin de période.

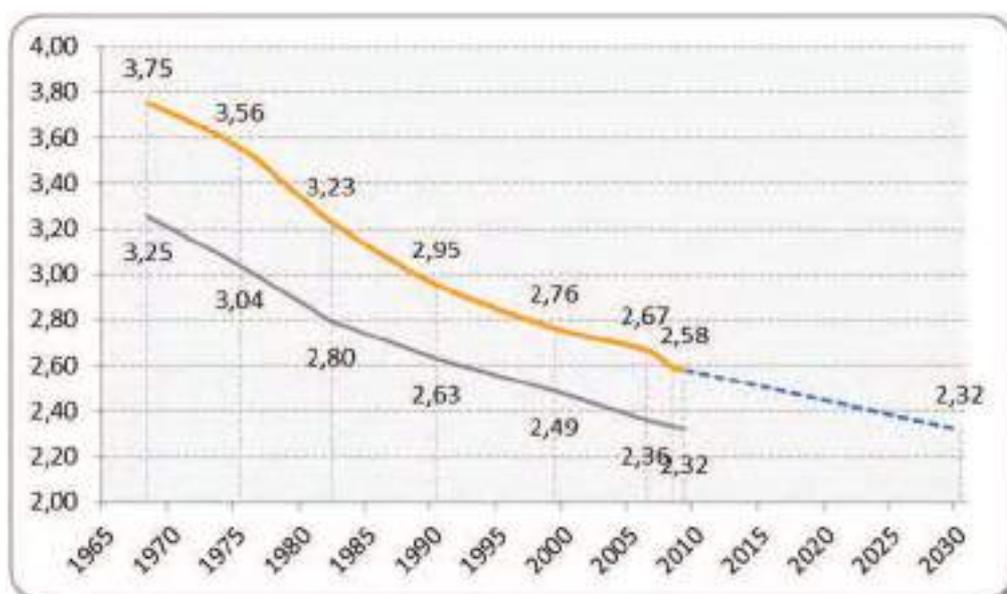
1.1.3. Les caractéristiques des ménages

a) EVOLUTION DES MENAGES

On compte 3 146 ménages dans le territoire du Val de Moder en 2009, ce qui constitue une hausse de 18,4% du nombre des ménages par rapport à 1999. Cette hausse est de plus de 4 points supérieure à la moyenne départementale, où le nombre de ménages a crû de 14,3% sur la même période.

	Nb ménages		Population des ménages		Nb personnes par ménage	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Bitschhoffen	142	171	408	477	2,9	2,8
Engwiller	143	182	432	472	3,0	2,6
Kindwiller	187	220	536	578	2,9	2,6
Niedermodern	245	316	684	809	2,8	2,6
Pfaffenhoffen	931	1082	2480	2744	2,6	2,5
Uberach	386	452	1088	1195	2,8	2,6
Uhrwiller	248	273	664	688	2,8	2,5
La Walck	376	451	992	1154	2,7	2,6
Total CdC	2 658	3146	7 284	8 117	2,8	2,6
Bas-Rhin	402 935	1 001 760	1 001 066	1 070 074	2,5	2,3

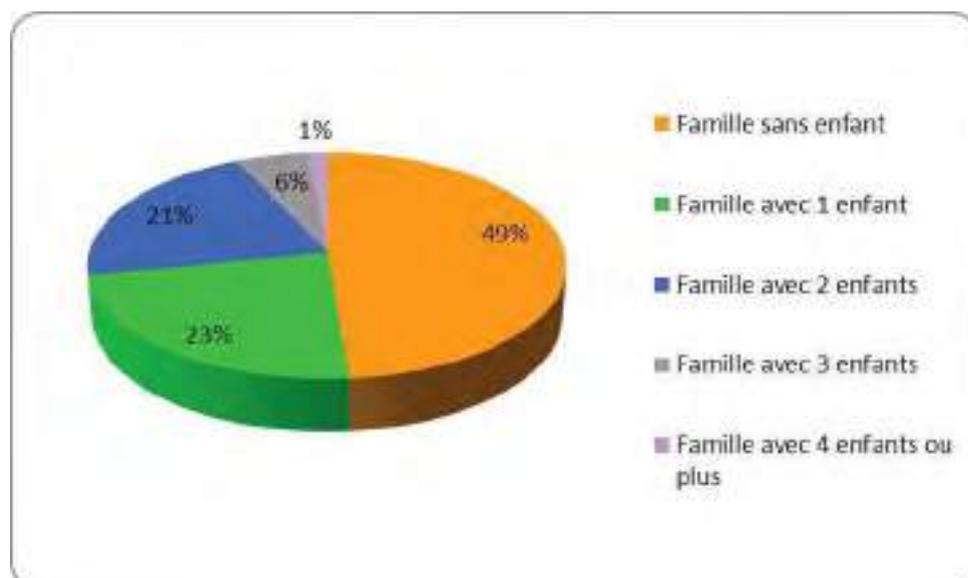
Tableau 8 : Evolution de la composition des ménages entre 1999 et 2009_ Source Insee RGP



Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,58 en 2009. Ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale (2,32). La taille des ménages diminue à l'échelle du territoire Val de Moder sur la période, avec des variations différentes entre les communes (de -0,1 à -0,4).

b) LA COMPOSITION DES MENAGES

En 2009, parmi les 2 470 familles installées sur le territoire, près de la moitié ne compte pas d'enfant. La répartition de la composition des familles varie d'une commune à l'autre ; la part des familles sans enfant varie de 44% à Uberach à 60% à Uhrwiller. En revanche, à l'échelle de l'intercommunalité, la répartition est similaire à celle du département.



Le nombre de ménages composés d'une seule personne est en très nette hausse ; il a progressé de 20,6% entre 1999 et 2009, plus vite que l'ensemble des ménages.

La part des ménages composés d'une personne seule est toujours très en deçà de ce qui s'enregistre à l'échelle départementale (20,0% sur le territoire contre 31,5% dans le Bas-Rhin), mais elle progresse aussi plus lentement sur le secteur.

	Nb ménages		Ménages composés d'une seule personne		Part des ménages d'une seule personne	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Engwiller	140	170	24	25	17,1%	14,6%
Kindwiller	144	182	20	28	13,9%	15,6%
Niedermodern	184	222	28	35	15,2%	15,8%
Pfaffenhoffen	244	316	40	64	16,4%	20,3%
Uberach	932	1080	236	241	25,3%	22,3%
Uhrwiller	384	452	56	73	14,6%	16,2%
La Walck	248	273	44	60	17,7%	22,1%
Bitschhoffen	376	447	72	101	19,1%	22,5%
Total CdC	2 652	3 141	520	627	19,6%	20,0%
Bas-Rhin	402 915	460 456	113 565	145 031	28,2%	31,5%

Tableau 9 : Part des ménages composés d'une seule personne_Source Insee RGP

En 2009, parmi les ménages d'une seule personne, 21,5% sont des ménages d'une personne de plus de 80 ans, contre 12,3% en 1999. La part des ménages composés d'une personne seule de plus de 80 ans a augmenté entre 1999 et 2009 passant de 2,5% à 3,8%.

	1999			2008		
	Pop mén 80 ans ou plus	Part	Dont vivant seule	Pop mén 80 ans ou plus	Part	Dont vivant seule
Bitschhoffen	6	1,4%	16,7%	15	3,1%	42,9%
Engwiller	12	2,8%	16,7%	18	3,8%	50,0%
Kindwiller	4	0,7%	50,0%	24	4,2%	48,0%
Niedermodern	15	2,2%	40,0%	30	3,7%	43,3%
Pfaffenhoffen	68	2,8%	42,6%	97	3,5%	46,4%
Uberach	21	1,9%	33,3%	37	3,1%	36,1%
Uhrwiller	35	5,0%	20,0%	35	5,1%	51,4%
La Walck	24	2,4%	41,7%	50	4,4%	36,0%
Total CdC	185	2,5%	34,6%	306	3,8%	43,9%
Bas-Rhin	22547	2,3%	48,0%	46469	4,3%	40,1%

Tableau 10 : Part des ménages de plus de 80 ans, source INSEE, RGP 2008

En 2009, le territoire du Val de Moder ne compte que 36 ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans, soit 1,2% des ménages contre 2,4% à l'échelle du territoire du SCOTAN et 5,0% à l'échelle départementale. Le territoire est donc moins attractif pour les jeunes ménages.

c) LES FAMILLES MONOPARENTALES

On compte en 2009, 11,1% de familles monoparentales dans l'ensemble des familles, soit 274 familles sur le territoire. Et si certaines communes, comme Engwiller notamment, affichent des taux plus bas, d'autres en revanche ont des valeurs bien plus élevées. A Pfaffenhoffen, et surtout Bitschhoffen, 13 à 17% des familles sont des familles monoparentales.

	Familles	Couple avec enfant(s)	Familles Monoparentales	Couple sans enfant	Part familles monoparentales
Bitschhoffen	145	71	25	50	17,1%
Engwiller	153	69	12	73	7,9%
Kindwiller	175	90	12	74	6,7%
Niedermodern	236	120	8	108	3,4%
Pfaffenhoffen	827	377	112	337	13,6%
Uberach	379	195	45	138	11,8%
Urhwiller	209	104	16	88	7,7%
La Walck	346	173	44	129	12,8%
Total CdC	2470	1199	274	997	11,1%
Bas Rhin	306174	139925	39077	127172	12,8%

Tableau 11 : Familles monoparentales. Insee RGP2009

d) LES REVENUS DES MENAGES

Le revenu net déclaré par foyer fiscal en 2008 dans le Bas-Rhin est de 24.244 Euros.

Dans le Val de Moder, 24% des ménages, soit 757 ménages, ont des revenus inférieurs à 20.000 euros par an (1.667 euros/mois). 14% soit 180 ménages ont des revenus inférieurs à 10.000 Euros par an,

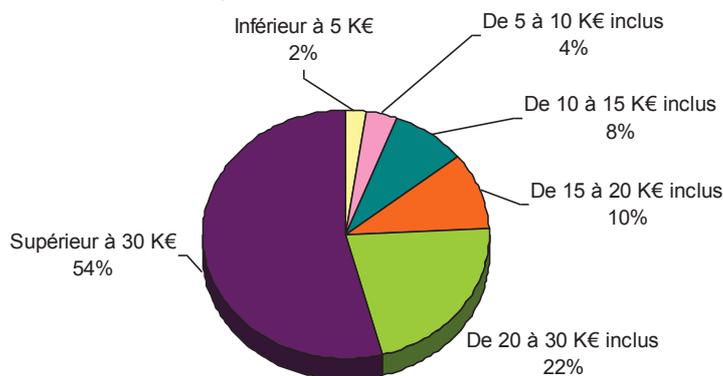


Illustration 7 : Répartition des ménages selon leur niveau de revenus (Filocom 2009)

Environ 20% des ménages du Val de Moder ont des revenus inférieurs à 60 % du seuil HLM ; Cette part est supérieure à Pfaffenhoffen, La Walck, Uhrwiller et Kindwiller.

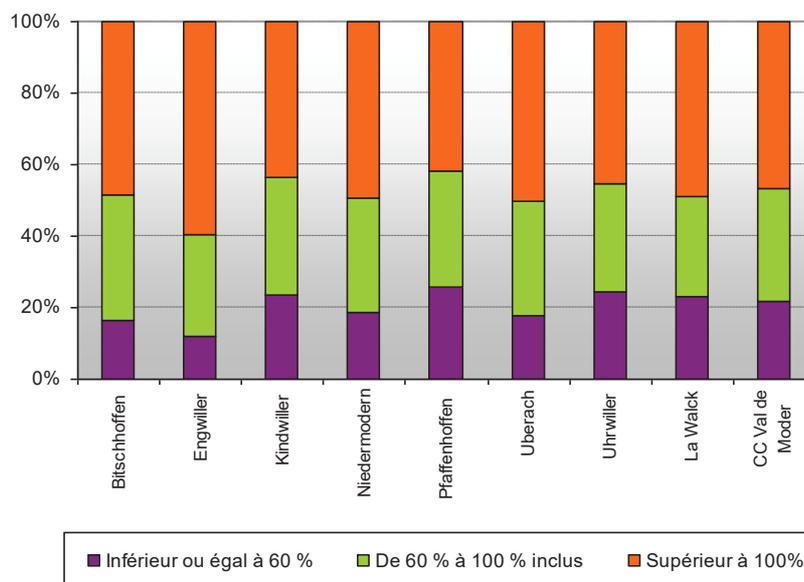


Illustration 8 : Niveaux de revenus des ménages par commune _ Filocom 2009

Plus de 16 % des propriétaires occupants et près de 39 % des locataires du secteur privé ont des revenus inférieurs à 60 % du seuil HLM.

Pfaffenhoffen est la commune qui concentre :

- 100 % des ménages en HLM, quel que soit le niveau de revenus
- 48 % des ménages de locataires du secteur privé disposant de revenus inférieurs à 60 % du seuil HLM

Les communes hors Pfaffenhoffen comptent 30% des ménages de locataires du parc privé disposant de revenus inférieurs à 60 % du seuil HLM (67,6 % de ceux dont les revenus sont compris entre 60 et 100 %). Cela peut s'expliquer pour partie par l'existence d'un parc relativement ancien sur l'ensemble du territoire, occupé souvent par des personnes plus âgées et/ou aux revenus très modestes. Cela vient également du fait que les niveaux de loyer du parc privé restent concurrentiels par rapport au logement social.

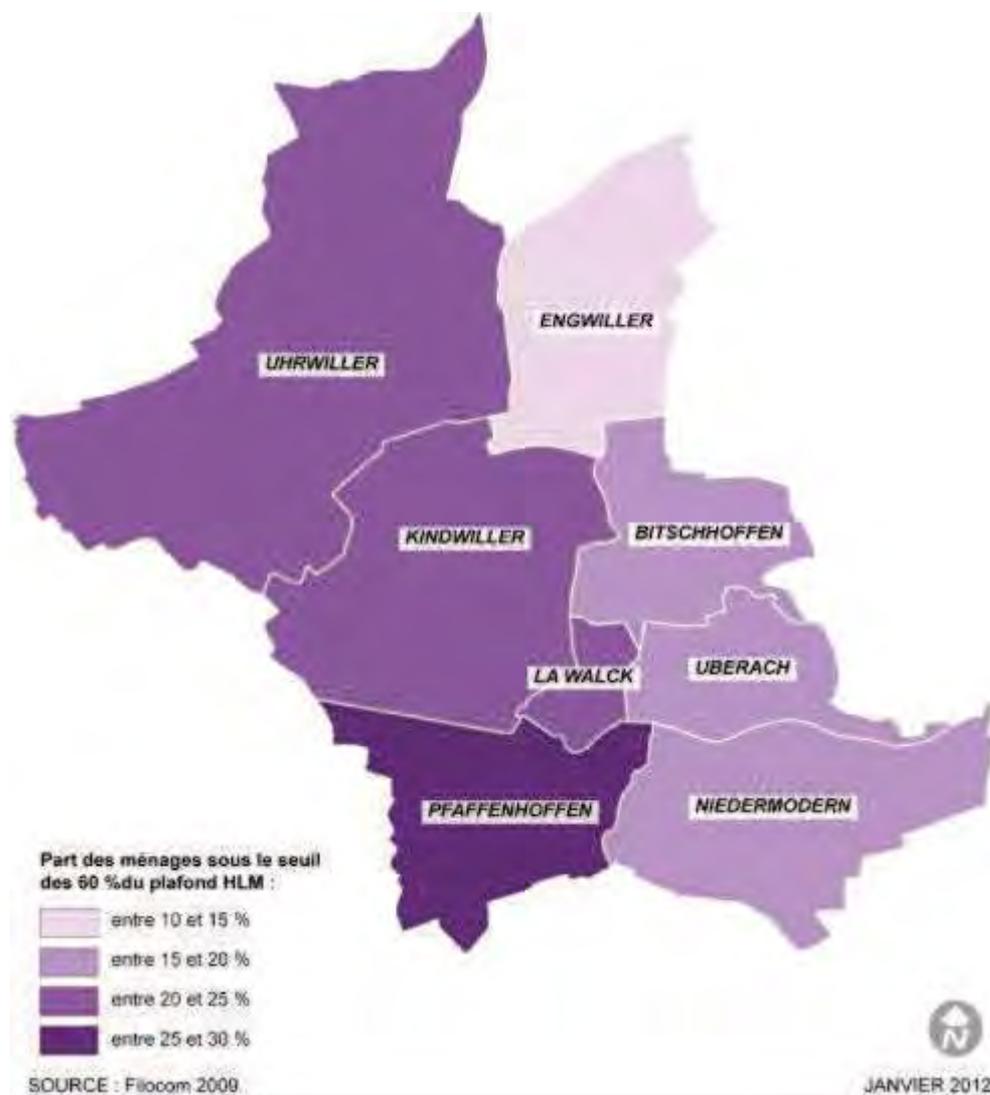
	Inférieur ou égal à 60 %	De 60 % à 100 % inclus	Supérieur à 100%
Propriétaire occupant	16,1%	31,1%	52,8%
Locatif privé	39,0%	32,7%	28,3%
Locatif HLM SEM	59,6%	26,3%	14,0%
Autres	32,9%	32,9%	34,2%
Total	22,0%	31,4%	46,6%

Tableau 12 : Répartition des ménages selon leurs ressources au regard des seuils HLM et leur statut d'occupation

En 2009, le seuil de pauvreté était estimé à 795 euros mensuels (ou 954 euros mensuels, selon que l'on considère 52 % ou 60 % du salaire médian). Les communes de Pfaffenhoffen et La Walck ont la part la plus importante de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

	Nombre de personnes	En %
Bitschhoffen	NC	NC
Engwiller	NC	NC
Kindwiller	23	4,0%
Niedermodern	26	3,3%
Pfaffenhoffen	154	5,6%
Uberach	33	2,8%
Uhrwiller	31	4,5%
La Walck	55	4,7%
Total CdC	345	4,3%

Tableau 13 : Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté en 2010_ Source : FILOCOM



Cette carte montre que les villages ont une part importante de ménages vivant sous le seuil des 60% du plafond HLM. Pfaffenhoffen présente une part des ménages en dessous de ce plafond de 30% mais les autres communes de la ville relai viennent contrebalancer ce phénomène et arrivent à un « équilibre ».

1.2. LES LOGEMENTS

1.2.1. Les caractéristiques du parc

a) UNE PROGRESSION SENSIBLE DU PARC DE LOGEMENTS

En 2009, le territoire du Val de Moder compte 3°302 logements, dont 94,2% sont des résidences principales. Le parc est surtout dédié au logement de résidents habituels ; il est marqué par peu de résidences secondaires (<1%) et une faible vacance.

Entre 1999 et 2009, le nombre de résidences secondaires a diminué et la vacance a légèrement augmenté (177 logements vacants en 2009) mais avec un taux de l'ordre de 5%, le marché du logement dans le Val de Moder reste en tension.

Le **nombre de logements sur le territoire a progressé de 18,5%** entre 1999 et 2009. Le rythme de construction a été plus important que celui qui a été observé pour la même période à l'échelle du Bas Rhin, où la hausse est de 13,4%.

	1968		1975		1982		1990		1999		2006		2009	
Ensemble	1 860		2 102		2 351		2 521		2 820		3 107		3 341	
Résidences principales	1 759	94,6%	1 991	94,7%	2 181	92,8%	2 375	94,2%	2 665	94,3%	2 936	94,5%	3 146	94,2%
Résidences secondaires et logements occasionnels	17	0,9%	29	1,4%	36	1,5%	35	1,4%	24	0,9%	12	0,4%	18	0,5%
Logements vacants	84	4,5%	82	3,9%	134	5,7%	111	4,4%	138	4,9%	159	5,1%	177	5,3%

Tableau 14 : Evolution du parc de logements du Val de Moder_ Source : INSEE, RGP

Au sein du parc de logements du Val de Moder, le nombre de résidences principales a augmenté de 18,4% entre 1999 et 2009. Niedermodern se détache des autres communes du Val de Moder avec une importante augmentation du nombre de ses résidences principales, de 29,0% entre 1999 et 2009. Uhrwiller présente une évolution du parc de résidences principales très en deçà avec seulement 10,0% d'évolution entre 1999 et 2009.

	Nb résidences principales		Evolution	
	1999	2008	Nette	en %
Bitschhoffen	142	171	29	20,8%
Engwiller	143	182	39	26,9%
Kindwiller	187	220	33	17,6%
Niedermodern	245	316	71	29,0%
Pfaffenhoffen	931	1082	151	16,2%
Uberach	386	452	66	17,1%
Uhrwiller	248	273	25	10,0%
La Walck	376	451	75	19,9%
Total CdC	2658	3146	488	18,4%

Tableau 15 : Evolution du parc de résidences principales_ Source : INSEE, RGP 2008

Sur les 3°341 logements du territoire en 2009, plus du tiers se trouve dans la commune de Pfaffenhoffen.

b) LA MAISON INDIVIDUELLE : COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'HABITAT LOCAL

Aujourd'hui, 86,5% des résidences principales correspondent à des maisons individuelles dans la communauté de communes. C'est très nettement supérieur à la moyenne bas-rhinoise. L'habitat du secteur est caractérisé par l'habitat individuel, tendance qui se confirme même de plus en plus. La part des maisons dans l'ensemble des logements a progressé de quasiment 10 points entre 1999 et 2009.

	Nb logements		Nb résidences principales		Dont maisons		Part des maisons	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2008
Bitschhoffen	146	178	142	171	128	172	87,7%	96,5%
Engwiller	151	193	143	182	143	183	94,7%	94,3%
Kindwiller	193	235	187	220	157	219	81,3%	93,2%
Niedermodern	253	331	245	316	216	271	85,4%	81,9%
Pfaffenhoffen	1005	1157	931	1082	641	802	63,8%	69,3%
Uberach	401	470	386	452	371	443	92,5%	94,2%
Uhrwiller	270	291	248	273	211	276	78,1%	94,8%
La Walck	401	485	376	451	326	364	81,3%	74,9%
Total CdC	2 820	3 341	2 658	3 146	2 193	2 729	77,8%	81,7%
Bas-Rhin	445 870	505 761	402 935	460 500	203 661	241 363	45,7%	47,7%

Tableau 16 : Typologie du parc de résidences principales du Val de Moder. Insee RGP

La ville relais composée des communes de Niedermodern, Pfaffenhoffen, Uberach, La Walck et Bitschhoffen présente une part globalement inférieure (78,3%) à la moyenne du Val de Moder. Ces communes ont des caractéristiques plus urbaines que les villages.

Les villages affichent des taux supérieurs ou semblables à la moyenne de 81,7% de maisons individuelles sur le secteur, affirmant aussi par là même le caractère rural des communes du territoire.

Les graphiques suivants insistent sur la part majoritaire des maisons individuelles dans le territoire du Val de Moder, très supérieure aux moyennes départementale et régionale en 200.



Illustration 9 : Part des maisons dans le parc de logements. Insee, RGP

c) UNE FAIBLE PART DE LOCATAIRES

S'agissant des résidences principales, plus de trois quarts des occupants est propriétaire de son logement. C'est nettement plus que la moyenne départementale avec 20 points d'écart. La maison individuelle, dont les occupants sont les propriétaires, est "le modèle" du Val de Moder.

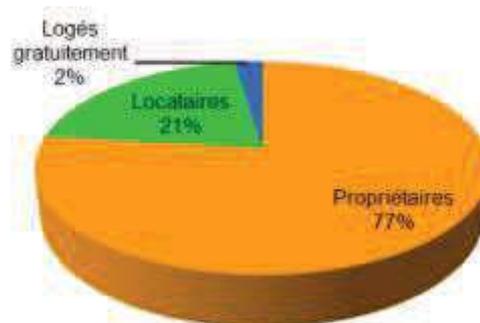
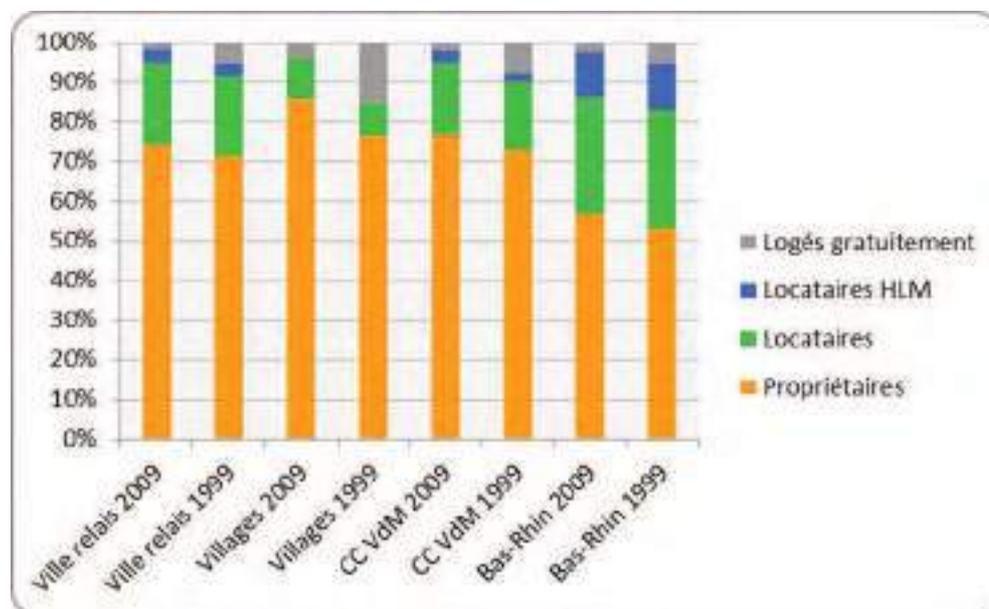


Illustration 10 : Statut d'occupation des RP en 2008 dans le Val de Moder _ Source : INSEE RGP

	1999		2006		2009		1999	2006	2009
	Résidences principales	Dont propriétaire	Résidences principales	Dont propriétaire	Résidences principales	Dont propriétaire	% propriétaires	% propriétaires	% propriétaires
Bitschhoffen	142	117	163	143	171	151	82,4%	87,9%	87,9%
Engwiller	143	113	166	139	182	158	79,0%	83,7%	87,2%
Kindwiller	187	141	209	180	220	187	75,4%	86,1%	85,0%
Niedermodem	245	187	272	224	316	250	76,3%	82,2%	79,1%
Pfaffenhoffen	931	579	990	671	1082	733	62,2%	67,8%	67,8%
Uberach	386	331	437	369	452	382	85,8%	84,5%	84,5%
Uhrwiller	248	189	272	234	273	235	76,2%	86,0%	86,0%
La Walck	376	270	426	300	451	323	71,8%	70,4%	71,7%
Total CdC	2658	1927	2936	2260	3146	2419	72,5%	77,0%	76,9%
Bas Rhin							52,9%	56,3%	56,7%

Tableau 17 : Statut des occupants _ Source Insee, RGP

Dans toutes les communes, à l'exception de Pfaffenhoffen et La Walck, plus de 8 habitants sur 10 sont propriétaires du logement qu'ils occupent. A Pfaffenhoffen et La Walck, on compte entre 63% et 67% de propriétaires, moins que sur l'ensemble du territoire, mais néanmoins beaucoup plus qu'à l'échelle du Bas-Rhin.



Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation _ Source : INSEE, RGP

La part des occupants propriétaires est en hausse sur le territoire entre 1999 et 2009 à l'instar de l'ensemble du Bas Rhin ou de l'Alsace.

En revanche, cette augmentation est très différente entre la ville relais et les villages. En effet, elle augmente de plus de 10% dans chacun des trois villages, alors qu'à Uberach et La Walck, elle recule légèrement, et à Bitschhoffen, Niedermodern et Pfaffenhoffen, elle progresse entre 3 et 9%.

d) UNE MAJORITE DE GRANDS LOGEMENTS

Près de deux tiers des logements du territoire compte 5 pièces et plus. C'est nettement plus que la moyenne départementale, où 40% seulement des logements affichent un nombre de pièces aussi important.

On observe une diminution de la part des petits logements au profit des T5 et plus.

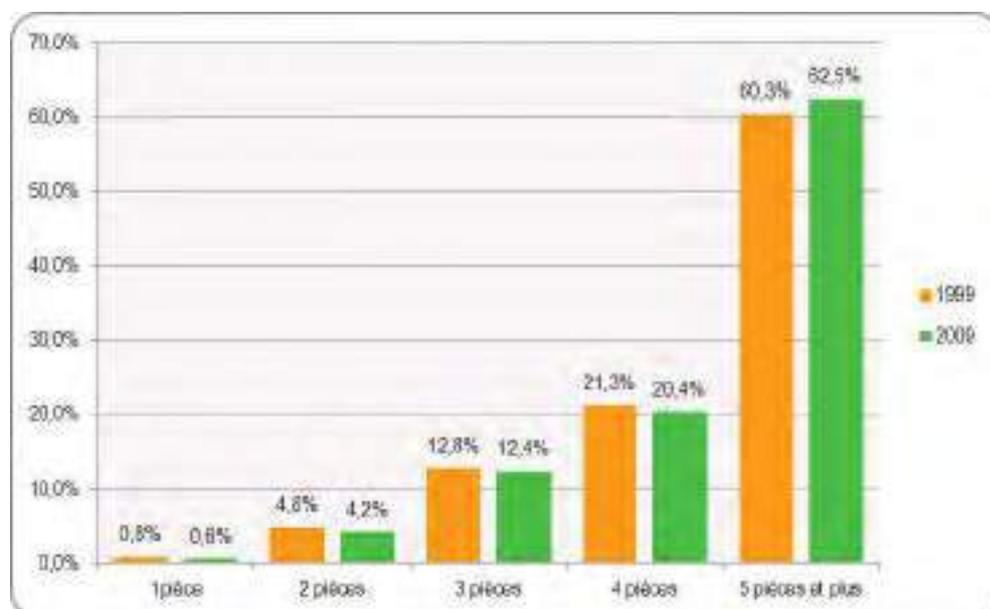


Illustration 11 : Evolution du nombre de pièces des logements du Val de Moder entre 1999 et 2009

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus	Part des 1 et 2 pièces	Part des 3 et 4 pièces	Part des 5 pièces et plus
Bitschhoffen	1	4	9	25	132	3,0%	20,0%	77,0%
Engwiller	0	2	14	30	135	1,1%	24,4%	74,4%
Kindwiller	1	3	24	31	161	1,8%	25,2%	73,0%
Niedermodern	0	10	38	73	195	3,2%	35,1%	61,7%
Pfaffenhoffen	13	75	170	240	584	8,2%	37,8%	54,0%
Uberach	0	10	26	87	329	2,3%	25,0%	72,7%
Uhrwiller	0	7	33	60	173	2,6%	34,2%	63,2%
La Walck	3	21	74	95	258	5,4%	37,5%	57,1%
Total CdC	18	133	389	640	1965	4,8%	32,7%	62,5%
Bas-Rhin	26054	53482	97091	97709	186165	17,3%	42,3%	40,4%

Tableau 18 : Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces, Insee RGP

La part prédominante des grands logements a des répercussions sur la disponibilité de logements plus petits. La part des logements de 3 et 4 pièces est inférieure de 10 points à la moyenne bas-rhinoise. Le différentiel s'accroît sur les logements de taille réduite, d'une et deux pièces.

Moins de 5% des logements du territoire comporte une ou deux pièces, contre 17% dans le Bas Rhin. Les petits logements sont très rares en particulier dans les villages. Seule Pfaffenhoffen en propose un peu plus que ses voisines : elle offre 88 logements de 1 ou 2 pièces, correspondant à 8,2% de son parc de logements.



Au moins 60% des logements de la totalité du Val de Moder sont des grands logements (5 pièces et plus). Bitschhoffen se détache avec plus de 75 % de son parc composé de T5 et plus. Par opposition, Pfaffenhoffen et La Walck présente un parc plus varié avec des grands logements ne représentant que 50 à 60% du parc.

Le territoire du val de Moder présente une répartition de son parc de logements selon des tailles différentes de celles du Bas-Rhin. En revanche au sein de son territoire, seule la part des grands logements marque la différence entre la ville relais et les villages.

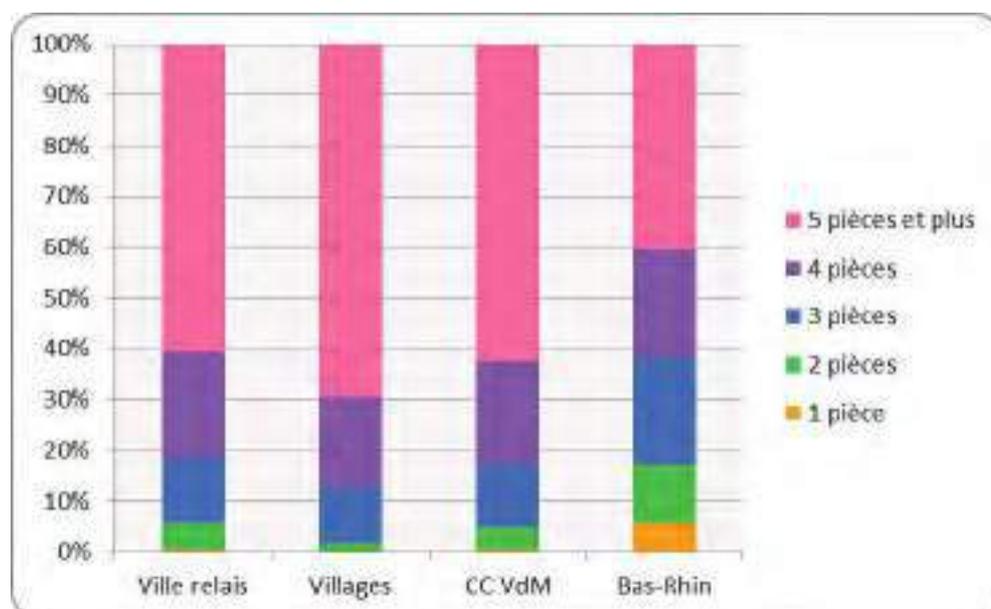


Illustration 12 : Répartition des logements selon le nombre de pièces en 2009

Entre 1999 et 2009, la part des grands logements, de 5 pièces et plus, augmente au détriment des logements de petites et moyennes tailles. Néanmoins, dans les villages, la part des logements de 3 et 4 pièces augmente légèrement, passant de 28,2% en 1999 à 28,6% en 2008. En revanche, on enregistre une quasi disparition des logements de 2 pièces dans les villages.

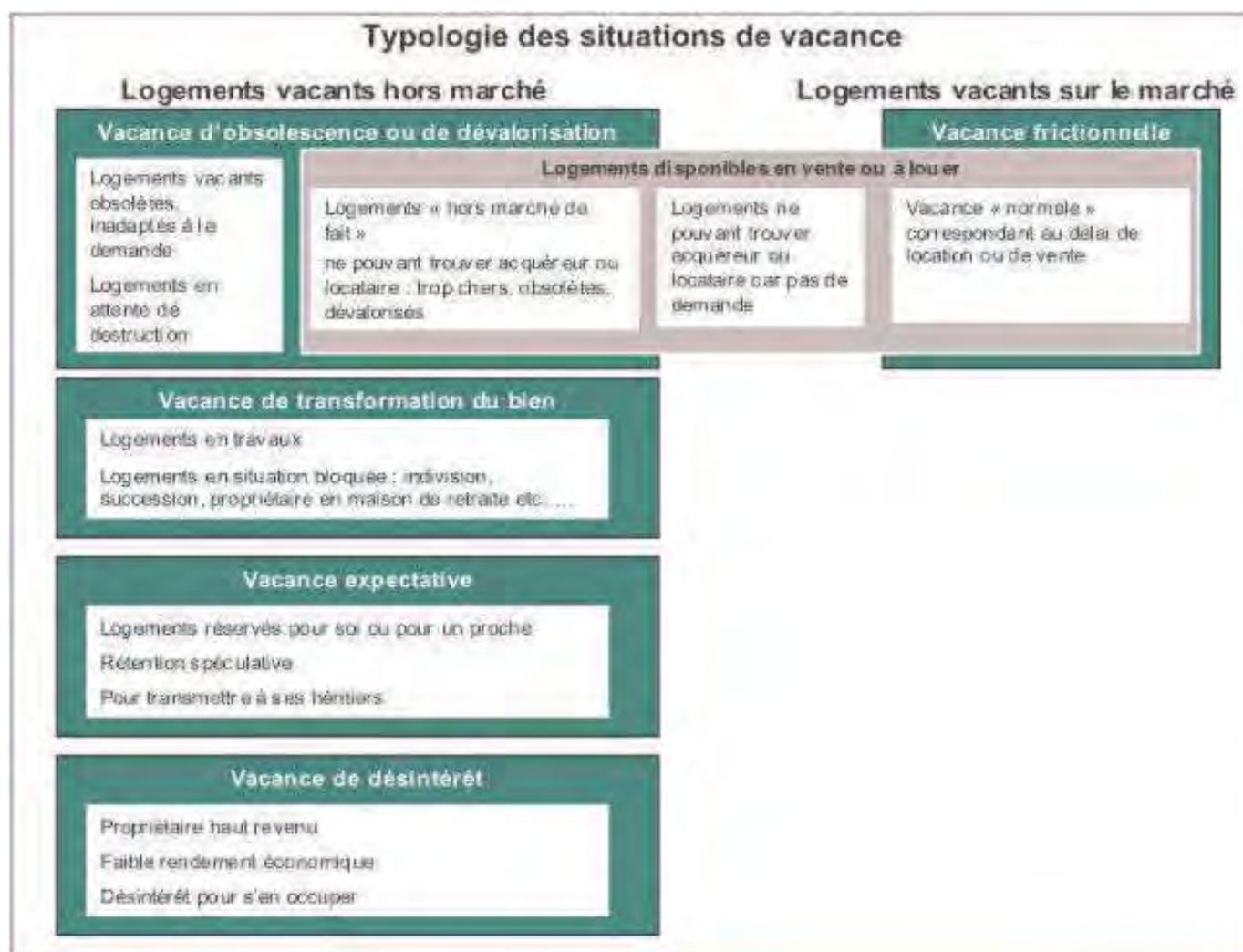
	1999			2009		
	% 1 et 2 pièces	% 3 et 4 pièces	% 5 pièces et plus	% 1 et 2 pièces	% 3 et 4 pièces	% 5 pièces et plus
Bitschhoffen	2,8%	19,0%	78,2%	3,0%	20,0%	77,0%
Engwiller	3,5%	18,2%	78,3%	1,1%	24,4%	74,4%
Kindwiller	4,8%	34,2%	61,0%	1,8%	25,2%	73,0%
Niedermodern	2,9%	35,5%	61,6%	3,2%	35,1%	61,7%
Pfaffenhoffen	9,0%	40,2%	50,8%	8,2%	37,8%	54,0%
Uberach	2,3%	30,3%	67,4%	2,3%	25,0%	72,7%
Uhrwiller	5,2%	29,4%	65,3%	2,6%	34,2%	63,2%
La Walck	4,8%	36,4%	58,8%	5,4%	37,5%	57,1%
Ville relais	5,9%	35,7%	58,5%	5,6%	33,8%	60,6%
Villages	4,7%	28,2%	67,1%	1,9%	28,6%	69,4%
Total CdC	5,6%	34,0%	60,3%	4,8%	32,7%	62,5%

Tableau 19 : Répartition de la taille des logements selon le nombre de pièces

Il est important à cet égard de considérer l'offre de logements en regard de la modification actuelle et à venir des ménages. D'une part, dans de nombreuses communes, la taille moyenne des ménages a diminué. D'autre part, rappelons que la classe des 0 à 19 ans est proportionnellement plus importante sur le territoire que sur l'ensemble du département et que la cellule familiale, ici comme ailleurs, subit des modifications au cours de la vie. Le phénomène de décohabitation entraîne un besoin nouveau en termes de logement, dont il faudra tenir compte, si on veut répondre aux besoins pour se loger des populations présentes.

e) CARACTERISATION DE LA VACANCE DES LOGEMENTS

Une grande partie de la vacance correspond à la durée d'inoccupation entre deux occupants, c'est ce que l'on appelle la vacance frictionnelle.



En 2011, la vacance sur le territoire concerne principalement des appartements (57,9%) et principalement des logements de 3-4 pièces (48,7%).

43% des logements sont vacants depuis moins d'un an, témoignant de l'importance de la vacance frictionnelle. Néanmoins près de 8% du parc vacant l'est depuis plus de 10 ans.

En revanche la vacance concerne également majoritairement le parc ancien : plus de 46% des logements vacants datent d'avant 1949, témoignant de la présence d'une vacance d'obsolescence.

f) DES RESIDENCES PRINCIPALES BIENS EQUIPEES

Seuls 3,1% des logements ne disposent pas de salle de bain équipée d'une baignoire ou d'une douche, contre 3,8% à l'échelle départementale. La part de logements non équipés de salle de bain a reculé de 1,2 point entre 1999 et 2009.

Parallèlement en 2009, 12,5% des logements du territoire ne sont pas équipés d'un chauffage central (individuel ou collectif) ou d'un chauffage électrique contre seulement 9,4% à l'échelle départementale. Le chiffre plus élevé est à mettre en rapport avec l'importance du chauffage au bois plus présent sur le territoire.

Il faut cependant noté que le nombre de logements non équipés d'un chauffage central ou électrique a été divisé par 2 entre 1999 et 2009.

g) LE LOGEMENT POTENTIELLEMENT INDIGNE

L'étude du CETE de l'Est de décembre 2011 portant sur l'amélioration de la lutte contre l'habitat indigne dans le Bas-Rhin - Pré-repérage territorial, analyse des dispositifs, pistes d'actions, identifie que dans le territoire de la communauté de communes du Val de Moder la part du parc privé potentiellement indigne s'établit à 5% alors qu'elle est de 3,8% à l'échelle du SCOTAN et 2,6% à l'échelle du Bas-Rhin.

154 logements bénéficient d'un classement cadastral³ 7 ou 8 et sont susceptibles de relever du statut de logement indigne.

	Classement cadastral 1 à 4	Classement cadastral 5	Classement cadastral 6	Classement cadastral 7 ou 8
Bitschhoffen	nc	90	67	nc
Engwiller	21	75	73	19
Kindwiller	0	90	147	nc
Niedermodern	12	164	130	nc
Pfaffenhoffen	34	534	480	17
Uberach	40	234	170	28
Uhrwiller	0	116	128	40
La Walck	23	221	168	37
Total CdC	139	1524	1363	154

Les logements concernés par un classement cadastral 7 ou 8 se répartissent entre des logements de 3 ou 4 pièces (54,5%) et des logements de 5 pièces ou plus (35,7%). Ils sont principalement occupés par leurs propriétaires (77,3% des logements concernés).

³ Le classement cadastral correspond à la base de l'évaluation de la valeur locative par la DGI. Il existe 8 catégories, de la catégorie 1 "grand luxe" à la catégorie 8 "très médiocre" en passant par la 6 "ordinaire" et la 7 "médiocre". Il est un indicateur de la qualité globale des logements selon des critères relatifs au caractère architectural de l'immeuble, à la qualité de la construction, aux équipements de l'immeuble et du logement.

1.2.2. Le logement de populations spécifiques

a) LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

Un EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) a ouvert ses portes à Pfaffenhoffen en 2013. Il permet d'accueillir 42 personnes âgées dépendantes et 28 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Par ailleurs, les structures d'accueil les plus proches sont situées à Dauendorf, Ingwiller, Bouxwiller, Haguenau, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen.

b) LE LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES

Il n'existe pas de structure d'hébergement des personnes handicapées sur le territoire.

c) LE LOGEMENT ETUDIANT

Le territoire du Val de Moder ne possède pas d'équipement d'enseignement au-delà du collège. La communauté de communes n'a donc pas de besoin en hébergement particulier relatif aux lycéens et étudiants.

En revanche, le territoire compte de nombreux artisans susceptibles d'accueillir des jeunes en apprentissage. Lorsque ceux-ci n'habitent pas le territoire, ils sont susceptibles d'avoir besoin de trouver un logement.

d) L'HEBERGEMENT D'URGENCE

Le territoire du Val de Moder ne propose pas de structure d'hébergement d'urgence. Ce service est disponible à Haguenau. « Le Toit Haguenovien » est un centre d'hébergement situé 3 rue Saint Nicolas à Haguenau. Il propose un hébergement d'urgence aux personnes en difficultés sociales.

Il est agréé pour 47 lits et peut accueillir des personnes isolées majeures des deux sexes et des couples sans enfants (structure collective) ou des familles monoparentales ou composées avec enfants (logements ville).

e) LA SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

Sans objet

1.2.3. Le marché du logement

a) L'AGE DU PARC DE LOGEMENTS

28,7% des logements de la communauté de communes ont été construits avant 1949. Cette part est en baisse eu égard à la dynamique de construction du territoire.

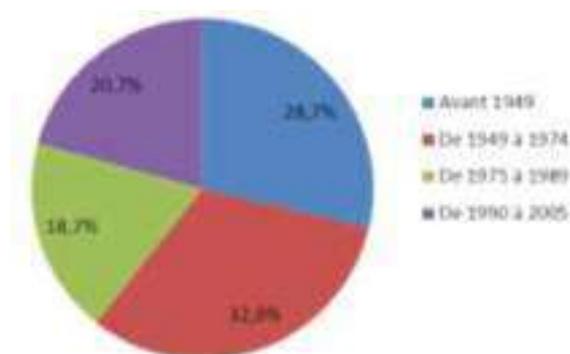


Illustration 13 : Période d'achèvement des RP, source INSEE RGP 2008

En effet, le rythme de construction s'est accéléré de 1990 à 2005 avec une moyenne de 40,6 logements/an entre 1990 et 2005 à l'échelle de la communauté de communes.

	De 1949 à 1974		De 1975 à 1989		De 1990 à 2005	
	RP	dont maisons	RP	dont maisons	RP	dont maisons
Bitschhoffen	2,8	2,7	2,4	2,6	2,5	2,2
Engwiller	1,1	1,1	2,4	2,6	2,6	2,3
Kindwiller	3,9	3,6	2,5	2,6	2,5	2,5
Niedermodern	3,1	2,6	2,5	2,6	5,4	4,1
Pfaffenhoffen	13,8	10,4	12,9	9,6	13,5	10,1
Uberach	4,9	4,8	5,3	5,6	6,1	5,3
Uhrwiller	2,9	2,8	3,7	3,9	2,9	2,7
La Walck	5,1	3,8	4,9	4,8	5,1	4,0
Total CdC	37,6	32,0	36,6	34,3	40,6	33,1

Tableau 20 : Rythme de construction annuel des résidences principales. Insee, RGP2008

b) CONSTRUCTIONS NEUVES

En 10 ans, de 2000 à 2010, 612 logements neufs ont été commencés sur le territoire du Val de Moder.

	Logements	Logements individuels purs	Logements individuels groupés	Logements collectifs	% collectifs
Bitschhoffen	38	20	0	18	47,4%
Engwiller	28	28	0	0	0,0%
Kindwiller	44	38	4	2	4,5%
Niedermodern	75	36	19	20	26,7%
Pfaffenhoffen	237	83	14	140	59,1%
Uberach	81	53	6	22	27,2%
Uhrwiller	51	39	9	3	5,9%
La Walck	58	25	4	29	50,0%
Ville relais	489	217	43	229	46,8%
Villages	123	105	13	5	4,1%
Total CdC	612	322	56	234	38,2%

Tableau 21 : Constructions neuves selon le type d'habitat entre 2000 et 2010_ SITADEL

La Ville Relais totalise 489 logements neufs construits en 10 ans : ce rythme de construction est légèrement inférieur aux orientations du SCOTAN qui visent 60 logements par an. 123 logements ont été construits sur la même période dans les 3 villages, également en conformité avec les orientations du SCOTAN (12 logements par an).

38,2% des logements créés correspondent à du collectif, pour 52% de maisons individuelles. La part du collectif dans les constructions récentes est nettement plus élevée que ce qui s'enregistre dans l'ensemble de l'habitat du secteur. C'est le cas surtout à Pfaffenhoffen, où plus de 6 logements sur 10 construits depuis 2000 le sont dans des collectifs, ainsi que La Walck et Bitschhoffen où plus de la moitié des logements récents correspondent à du collectif. Sur les autres communes de la Ville Relais, l'effet dans ce domaine est moins soutenu, mais se situe tout même entre le quart et le tiers des logements construits en collectif. Dans les villages, l'habitat en collectif est marginal.

En termes de surfaces, 60 870 m² de SHON dévolus à l'habitat ont été construits entre 2000 et 2010. Le logement collectif représente 38,2% en nombre des constructions, mais moins de 22% du total de la SHON construite. Notons tout de même, le développement de l'habitat groupé qui représente près de 9% des logements construits pour 8% des surfaces construites.

	En Surface m ²			% de surface de collectifs
	logements individuels purs	Logements individuels groupés	logements collectifs	
Bitschhoffen	3791	0	1524	28,7%
Engwiller	6086	0	0	0,0%
Kindwiller	6565	474	310	4,2%
Niedermodern	6093	2885	1443	13,8%
Pfaffenhoffen	13854	1681	11733	43,0%
Uberach	11150	667	1895	13,8%
Uhrwiller	7916	775	42	0,5%
La Walck	5415	461	1976	25,2%
Ville relais	40303	5694	18571	28,8%
Villages	20567	1249	352	1,6%
Val de Moder	60870	6943	18923	21,8%

Tableau 22 : Surfaces neuves construites entre 2000 et 2010. SITADEL

Le rythme de construction est assez aléatoire selon les années avec un pic en 2005. La tendance générale est à la baisse entre 2000 et 2010.

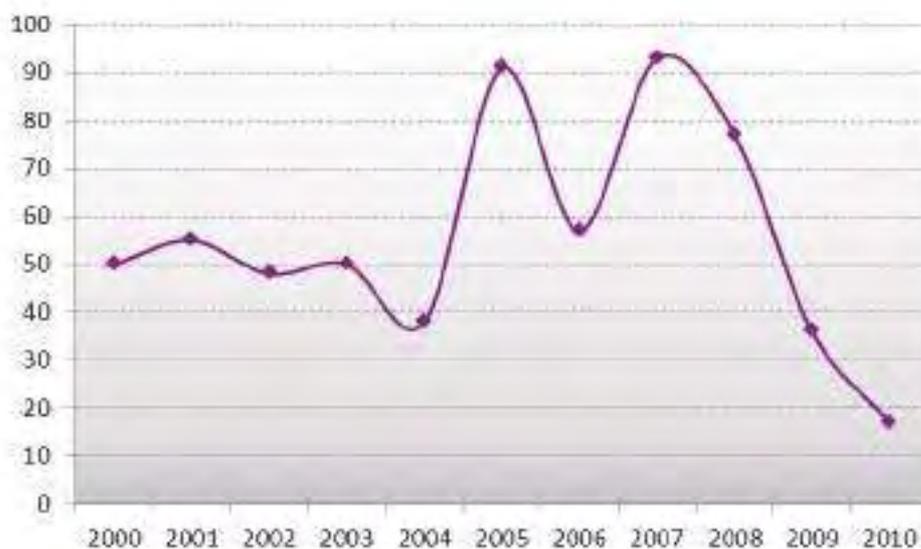


Illustration 14 : Evolution du nombre de logements construits entre 2000 et 2010, Source SITADEL

c) LE MARCHE IMMOBILIER

D'après une étude de marché simplifiée basée sur différents sites internet en vente/location immobilière, effectuée aléatoirement 2 fois durant le mois de janvier 2012, il est possible d'extrapoler des moyennes sur le territoire.

Sur les 39 annonces immobilières trouvées sur les sites seloger.com, vivastreet.fr et immoregion.com (recherches effectuées à deux reprises en janvier 2012), 69% des biens sont proposés à la vente tandis que 31% sont en location.

C'est la commune de La Walck qui a le marché immobilier le plus dynamique avec 12 biens en vente et 1 bien proposé à la location.

	Locations	Ventes
Bitschhoffen	3	1
Engwiller		1
Kindwiller		5
Niedermodern	2	3
Pfaffenhoffen	4	4
Uberach	2	
Urwiller		1
La Walck	1	12
Val de Moder	12	27

Tableau 23 : Offres immobilières sur le Val de Moder en janvier 2012

En ce qui concerne la taille des logements sur le marché, ce sont surtout des F3 qui sont proposés à la vente ou la location pour 38% des offres, suivis par les grands logements qui représentent (appartements et maisons confondus) près de 36% des offres.

Aucun studio n'est proposé en vente ou location sur le territoire du Val de Moder.

	Appartements					Maison
	F1	F2	F3	F4	F5	
Location	0	1	7	2	1	1
Vente	1	3	8	3	2	10

Tableau 24 : Taille des logements proposés à la vente ou la location en janvier 2012

Une différence est à noter entre la Ville Relais qui propose une offre assez variée en logements et les villages qui ne proposent quasiment que des 5°pièces et plus (en lien avec les caractéristiques du parc).

1.2.4. Le coût du foncier

D'après les données de la DREAL issue de l'enquête sur les terrains à bâtir et la maison individuelle, il ressort les éléments suivants :

	Maisons individuelles				Terrains à bâtir			
	nb de maisons	SHON moyenne en m ²	prix moyen en €	prix du m ² en €	nb de terrains	surface moyenne en m ²	prix moyen en €	prix du m ² en €
2006	34	185	170 227	922	18	664	42 591	64
2007	14	158	169 481	1 075	nc	nc	nc	nc
2008	19	159	158 477	999	11	676	57 705	85
2009	11	164	152 857	932	nc	nc	nc	nc

Le prix du terrain à bâtir augmente régulièrement, alors que le coût de la construction reste globalement stable.

1.2.5. Le logement social

a) LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL

En 2005, on comptait 121 logements sociaux dans la communauté de communes du Val de Moder.

Les logements sociaux en 2005
121 logements conventionnés, répartis sur le territoire :
96 à Pfaffenhoffen, dont 69 privés
9 à Uberach
9 à La Walck
4 à Niedermodern
3 à Engwiller

Tableau 25 : Le logement social en 2005. ADEUS/DDE

Depuis 2005, la commune d'Uhrwiller a, avec l'aide du Conseil Général, investi dans la réalisation de 3 logements.

La grande majorité des logements sociaux est située à Pfaffenhoffen, pour près de 80% d'entre eux. Le logement social représente 4,4% du parc total des logements.

	Nb résidences principales 2006	Nb logements sociaux 2005	% logements sociaux dans les communes	Part de chaque commune, en%
Bitschhoffen	165	nc	-	-
Engwiller	166	3	1,8	2
Kindwiller	209	0	0,0	0
Niedermodern	270	4	1,5	3
Pfaffenhoffen	997	96	9,6	79
Uberach	437	9	2,1	7
Uhrwiller	272	0	0,0	0
La Walck	425	9	2,1	7
Total CdC	2776	121	4,4	100

Tableau 26 : Part du logement social dans le parc de logements – données 2005

Le SCOTAN demande un taux de 15% de logements sociaux dans les nouvelles opérations de la Ville Relais. En revanche, il demande aux villages d'atteindre un taux moyen de 2% de logements sociaux au sein de leur parc, ce qui n'est pas le cas pour Uhrwiller et Kindwiller.

Les principaux bailleurs sociaux qui interviennent sur le territoire sont

- DOMIAL ;
- OPUS 67 ;
- IMMOBILIERE 3F ;
- NOUVEAU LOGIS DE L'EST ;
- SIBAR

Ils exploitent au 1^{er} janvier 2013, un parc de 144 logements exclusivement localisé dans la ville relais :

Commune	Bailleur	Nb de logements	Taille des logements	Financement	Date de mise en service/ réhabilitation
La Walck	DOMIAL	6	T2/T3	-	2006
Niedermodern	NLE	2	T3	PLAI	2011
Niedermodern	NLE	7	T4/T5	PLUS	2011
Niedermodern	NLE	3	T3/T4	PLAI	2012
Niedermodern	NLE	7	T4/T5	PLUS	2012
Pfaffenhoffen	DOMIAL	41	T1/T2/T3/T4	PLA CFF	1981
Pfaffenhoffen	DOMIAL	12	T3/T4	PLUS	2004
Pfaffenhoffen	DOMIAL	8	T4/T5	PLUS	2006
Pfaffenhoffen	DOMIAL	1	T4	PLAI PST	-
Pfaffenhoffen	Immobilière 3F	11	T2/T3/T4	PLUS	2009
Pfaffenhoffen	OPUS	24	T3/T4/T5	HLM Rehab	1968/2008
Pfaffenhoffen	OPUS	4	T2/T4	PLUS	2003
Pfaffenhoffen	OPUS	3	T3/T4	PLUS	2005
Pfaffenhoffen	OPUS	3	T3/T5	PLUS	2007
Pfaffenhoffen	OPUS	3	T2/T3	-	2010
Pfaffenhoffen	SIBAR	1	T3	ANAH	2000
Uberach	DOMIAL	8	T2/T3	PLUS	2004

Ces logements sociaux sont relativement récents ou ont fait l'objet de réhabilitations récentes. Ils sont néanmoins de taille limitée, la taille moyenne des logements sociaux étant de 3,3 pièces.

Majoritairement, ils visent par leur financement (PLUS essentiellement) une large part de la population. Néanmoins, une part des logements sont réservés à des catégories sociales plus défavorisées (PLUI).

b) LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 1er octobre 2011, on dénombre 223 demandes⁴ de logement social, dont 81 % à Niedermodern ou Pfaffenhoffen.

Bitschhoffen	4	1,8%
Engwiller	2	0,9%
Kindwiller	1	0,4%
La Walck	15	6,7%
Niedermodern	96	43,0%
Pfaffenhoffen	85	38,1%
Uberach	19	8,5%
Uhrwiller	1	0,4%
Total	223	100%

Tableau 27 : Demandeurs de logements sociaux au 31 octobre 2011_ AREAL

On voit que la pression relative aux demandes de logements sociaux est plus importante dans la Ville Relais, que dans les villages, Pfaffenhoffen et Niedermodern se détachant fortement.



4

A noter : le total des demandes recensées par commune ne correspond pas au total des demandes recensées sur l'ensemble de la CC.

Explication : Imhweb tient compte dans ce tableau de l'ensemble des choix de localisation d'un demandeur (jusqu'à 5 choix).

30 demandeurs sont aujourd'hui sans logement. Ils résident pour 25 d'entre eux, soit 83%, chez les parents ou enfants :

Chez les parents ou enfants	25	83,3%
Résidence sociale, Foyer	1	3,3%
Structure d'hébergement	2	6,7%
Sans abri ou abri de fortune	2	6,7%
Total	30	

Tableau 28 : Type d'hébergement des demandeurs de logements sociaux au 31 octobre 2011_ AREAL

Sur les 171 demandes⁵ à l'échelle de la Communauté de Communes,

- 37 concernent des personnes seules
- 56 concernent des personnes seules avec des enfants
- 55 concernent des familles
- 25 concernent des couples

Ce sont majoritairement des ménages monoparentaux qui font la demande d'un logement social mais sont également très présentes, les familles.

Personnes seules	37	21,4%
Familles	55	31,8%
Ménages monoparentaux	56	32,4%
Couples	25	14,5%
	173	100%

Tableau 29 : Caractéristiques des demandeurs au 31 octobre 2011_ AREAL

⁵ A noter : le total des demandes recensées par commune ne correspond pas au total des demandes recensées sur l'ensemble de la CC. Explication : Imhoweb tient compte dans ce tableau de l'ensemble des choix de localisation d'un demandeur (jusqu'à 5 choix).

La majorité des demandeurs de logement social se situe dans la classe des 26 à 35 ans. 25 % est âgée de 36 à 45 ans, suivis par les moins de 26 ans.

Age du demandeur	Nombre	Part
Moins de 26 ans	30	17,1%
26 à 35 ans	54	30,9%
36 à 45 ans	45	25,7%
46 à 55 ans	23	13,1%
56 à 65 ans	17	9,7%
66 à 75 ans	3	1,7%
76 ans et +	1	0,6%
Total	173	100,0%

Tableau 30 : Age des demandeurs au 31 octobre 2011_ AREAL

Une part importante des demandeurs de logement social, 25%, possède un niveau de revenus égal ou supérieur à 20 000 euros. 45% des demandeurs a des revenus inférieurs à 20 000 euros tandis que 16,2% des demandeurs n'a aucun revenu.

Total des revenus année de référence	Nb de demandes	En %
0 ⁶	27	15,6%
De 0,01 à 4499	15	8,7%
De 4500 à 8999	14	8,1%
De 9000 à 13499	23	13,3%
De 13500 à 17499	18	10,4%
De 17500 à 19999	4	2,3%
De 20000 et plus	44	25,4%
Aucun	28	16,2%
Total	173	

Tableau 31 : Revenus annuel des demandeurs de logements sociaux_ AREAL

⁶ Attention : 0 ou aucun ne veut pas forcément signifier que le demandeur n'a aucun revenu. Le fichier est très récent et il arrive encore de trouver d'anciens dossiers dans lesquels cette information n'a pas été renseignée.

Le motif de la demande de logement social est très varié mais concerne pour 37% des cas les caractéristiques du logement occupé par le demandeur. La taille du logement, et en particulier le fait qu'il soit trop petit est un motif pour 18,5% des demandes.

Les autres motifs concernent essentiellement la situation familiale ou professionnelle du demandeur.

Motif de la demande	Nb	%
Sans logement	14	8,1%
Logements insalubre/dangereux	5	2,9%
Logement repris ou en vente	3	1,7%
Violences familiales	2	1,2%
En procédure d'expulsion	1	0,6%
Handicap	2	1,2%
Raisons de santé	7	4,0%
Logement trop cher	21	12,1%
logement trop grand	6	3,5%
Divorce, séparation	12	6,9%
Décohabitation	3	1,7%
Logements trop petit	32	18,5%
Futur mariage, concubinage, PACS	2	1,2%
Regroupement familial	4	2,3%
Pb environnement, voisinage	7	4,0%
Mutation professionnelle	1	0,6%
Rapprochement lieu de travail	4	2,3%
Rapprochement équipement, service	1	0,6%
Rapprochement de la famille	2	1,2%
Accédant à la propriété en difficulté	1	0,6%
Autre motif particulier	25	14,5%
Non précisé	18	10,4%
Total	173	

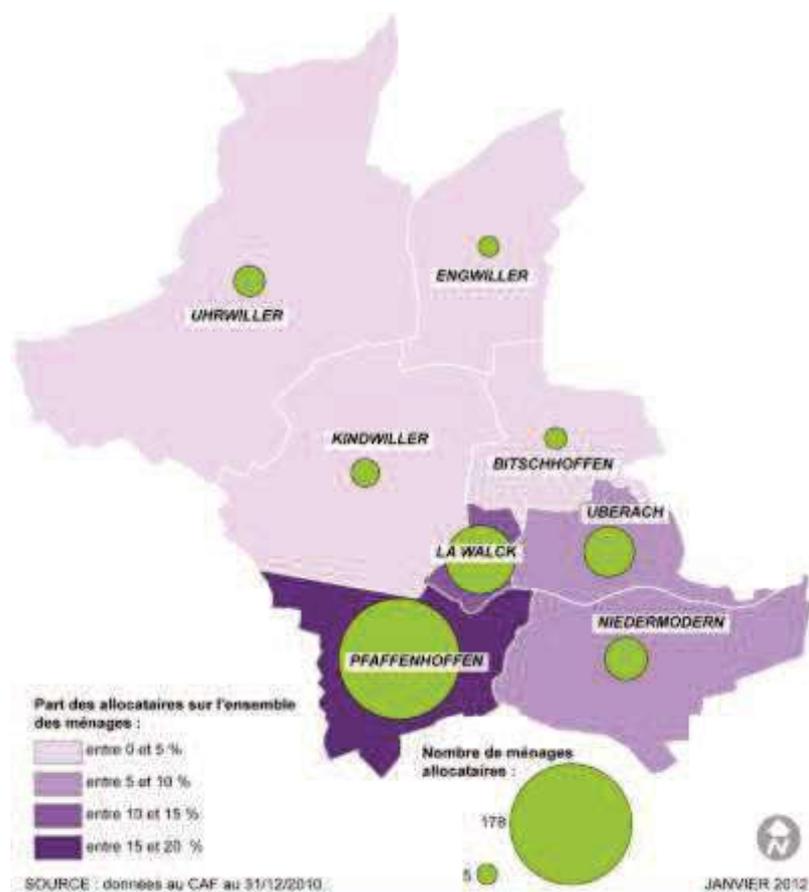
Tableau 32 : Motifs de la demande de logement social sur le territoire du Val de Moder_ AREAL

c) LES BENEFICIAIRES DES AIDES AU LOGEMENT

Sur 320 allocataires sur l'ensemble du territoire, 178 sont situés à Pfaffenhoffen soit 55% des bénéficiaires.

Nom commune	Nombre d'allocataires logement	Part de la population totale
Bitschhoffen	6	1,3%
Engwiller	5	1,1%
Kindwiller	10	1,8%
Niedermodern	22	2,8%
Pfaffenhoffen	178	6,5%
Uberach	30	2,6%
Uhrwiller	12	1,7%
La Walck	57	4,9%
Total CdC	320	4,0%

Tableau 33 : Nombre d'allocataires du Val de Moder_ CAF au 31/12/2010



La carte ci-contre met en évidence le poids important de la ville relais en termes d'allocataires par rapport aux villages, tant en termes de nombre de ménages allocataires que de part des allocataires par rapport à l'ensemble des ménages.

Les allocataires sont assez répartis entre les différentes classes d'âges sans détachement d'une classe par rapport à une autre.
Notons tout de même que 21% des allocataires ont entre 35 et 39 ans.

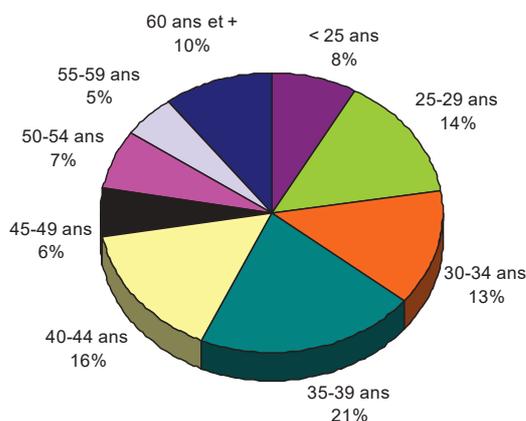


Illustration 15 : Age des allocataires du Val de Moder_ CAF au 31/12/2010

Les revenus par unité de consommation⁷ (RUC) sont assez échelonnés mais 29% des allocataires, soit 85 allocataires ont des revenus inférieurs à 690 euros. 103 ont des revenus compris entre 940 euros et 1.344 euros (36%, semblable à la moyenne départementale de 32%)

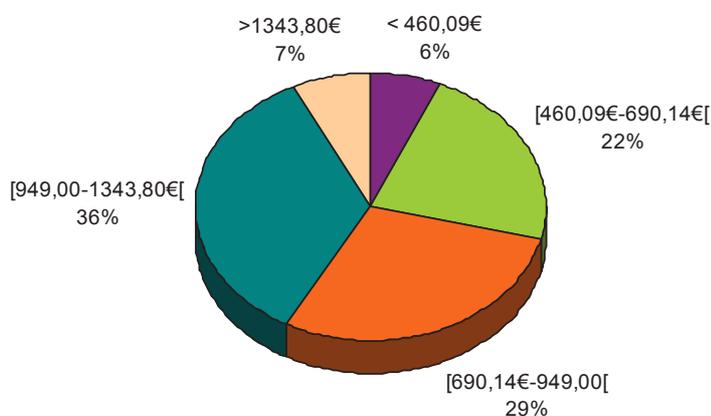


Illustration 16 : Revenus annuel des allocataire_ CAF au 31/12/2010

⁷ Revenu par unité de consommation (RUC): revenu brut disponible par unité de consommation du ménage, prestations familiales comprises. Le revenu brut annuel du foyer est divisé par 12 pour obtenir celui mensuel, puis par le nombre d'unités de consommation au sens des prestations familiales (1 pour le responsable de famille, 0,5 pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans, et ajout de 0,2 pour les familles monoparentales).

Pour 40 % des allocataires, la part du loyer représente plus de 40 % de leurs revenus (hors allocation logement). Cette part passe à 10 % des allocataires lorsque l'on déduit les aides au logement du montant du loyer. Cela met en évidence l'importance des allocations logements pour les plus modestes.

1.2.6. Logements et déplacements

a) LES MIGRATIONS RESIDENTIELLES

Sur le territoire du Val de Moder, 78,3% des habitants habitaient la même commune en 2008 que 5 années auparavant (soit 2003). Près d'une personne sur 5 n'habitait pas la même commune en 2003 qu'en 2008. La plupart de ces "nouveaux arrivants" dans les communes du Val de Moder résidaient dans une autre commune du Bas-Rhin.

	Habitaient la même commune	Habitaient une autre commune du Bas-Rhin	Habitaient une commune du Haut-Rhin	Habitaient une autre région de France	Habitaient à l'étranger ou un DOM
Bitschhoffen	81,7%	16,0%	0,0%	1,9%	0,5%
Engwiller	87,6%	11,7%	0,0%	0,5%	0,2%
Kindwiller	85,7%	13,5%	0,0%	0,8%	0,0%
Niedermodern	76,3%	20,8%	0,1%	2,4%	0,4%
Pfaffenhoffen	75,4%	22,0%	0,5%	1,9%	0,2%
Uberach	78,2%	19,7%	0,0%	1,6%	0,5%
Uhrwiller	85,7%	12,0%	0,0%	1,9%	0,5%
La Walck	73,3%	25,4%	0,0%	0,7%	0,7%
Total CdC	78,3%	19,6%	0,2%	1,6%	0,4%

Tableau 34 : Lieu d'habitation des habitants en 2003 par rapport à 2008_Insee RGP2008

En 2009, en moyenne, les habitants du Val de Moder occupent leur résidence principale depuis 8,3 ans contre 7,1 ans pour le Bas-Rhin. 61,4% des ménages occupe leur résidence depuis plus de 10 ans (50,5% dans le Bas-Rhin). A l'inverse, 25 % des ménages ont emménagé depuis moins de 4 ans.

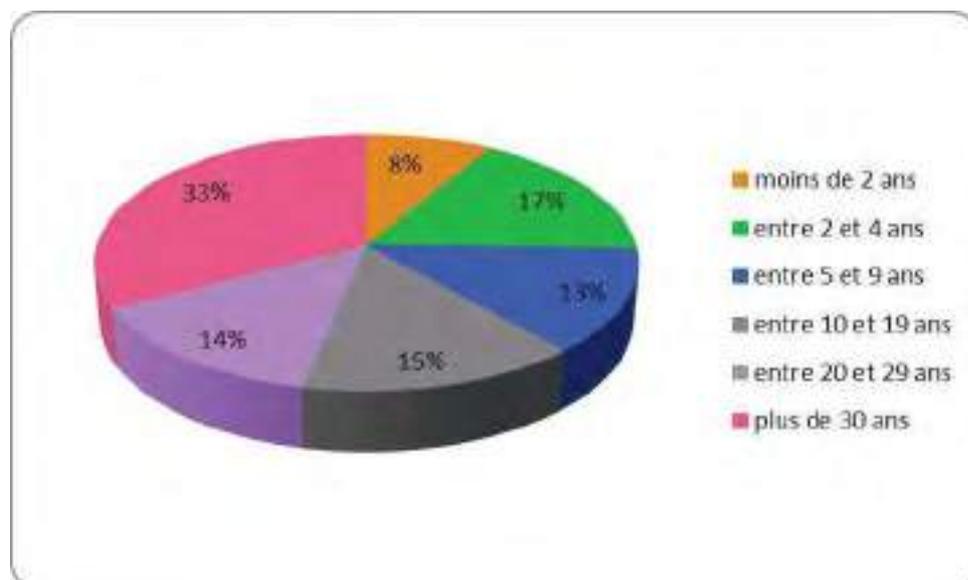


Illustration 17 : Ancienneté d'emménagement_ Insee RGP2009

	depuis moins 2 ans	entre 2 et 4 ans	entre 5 et 9 ans	entre 10 et 19 ans	entre 20 et 29 ans	depuis 30 ans ou plus
Bitschhoffen	15	14	20	27	25	72
Engwiller	11	32	11	32	27	68
Kindwiller	16	27	23	26	33	94
Niedermodern	23	63	48	49	39	94
Pfaffenhoffen	118	191	182	174	135	282
Uberach	39	76	40	58	54	185
Uhrwiller	14	32	37	31	44	114
La Walck	35	94	54	65	75	127
Total CdC	271	529	415	463	433	1036

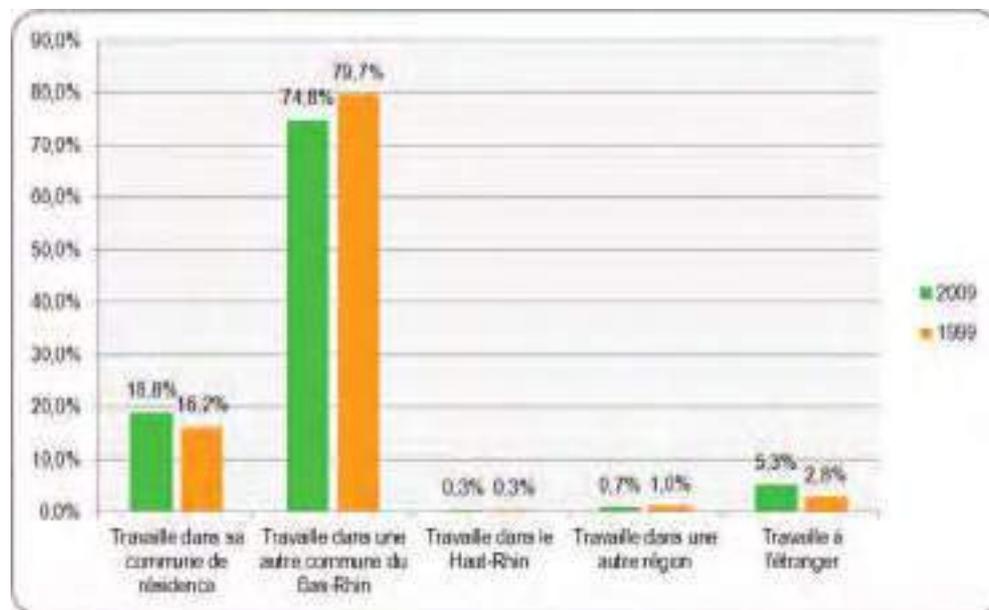
Tableau 35 : Ancienneté d'emménagement_ Insee RGP2009

b) DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL

Plus de 8 actifs sur 10 ne travaillent pas dans sa commune de résidence. En détaillant davantage les migrations pendulaires, on peut mettre en exergue les flux domicile travail à l'intérieur du territoire du Val de Moder.

	Travaille dans la commune de résidence	Travaille dans une autre commune du Bas-Rhin	Travaille dans le Haut-Rhin	Travaille dans une autre région	Travaille dans une autre région hors métropole
Bitschhoffen	28	173	1	2	10
Engwiller	34	207	0	3	13
Kindwiller	27	249	1	3	6
Niedermodern	89	298	1	3	14
Pfaffenhoffen	243	859	5	11	23
Uberach	60	463	0	4	17
Uhrwiller	48	284	0	6	7
La Walck	70	414	2	5	13
Total CdC	600	2946	10	37	104

Tableau 36 : Navettes domicile travail. Insee, RGP2009



Néanmoins près de 30% des actifs du Val de Moder habitent et travaillent dans le Val de Moder. Niedermodern et Pfaffenhoffen sont les communes du Val de Moder qui retiennent le plus leurs actifs avec plus de 2% des actifs occupés qui habitent et travaillent dans la commune. Par opposition, Kindwiller n'offre du travail qu'à 9,5% des actifs occupés qui y résident.

Outre le Val de Moder, Haguenau ressort comme le principal pôle d'emploi pour les actifs du Val de Moder. Cette destination concerne 654 actifs

Les actifs travaillant à l'extérieur du Val de Moder se rendent majoritairement à Haguenau, Strasbourg et Schweighouse-sur-Moder. Le travail frontalier est marginal.

Lieu de travail	En part des flux journaliers
Allemagne	1,4%
Suisse	0,1%
Luxembourg	0,1%
Haguenau	16,6%
Schweighouse-sur-Moder	5,5%
Strasbourg	9,0%
Schiltigheim	2,2%
Brumath	2,5%
Mertzwiller	2,7%
Reichshoffen	3,4%
Gundeshoffen	1,2%
Niederbronn-les-bains	1,2%

Tableau 37 : Destinations majoritaires des flux migratoires, source INSEE RGP 2009

1.2.7. La consommation foncière

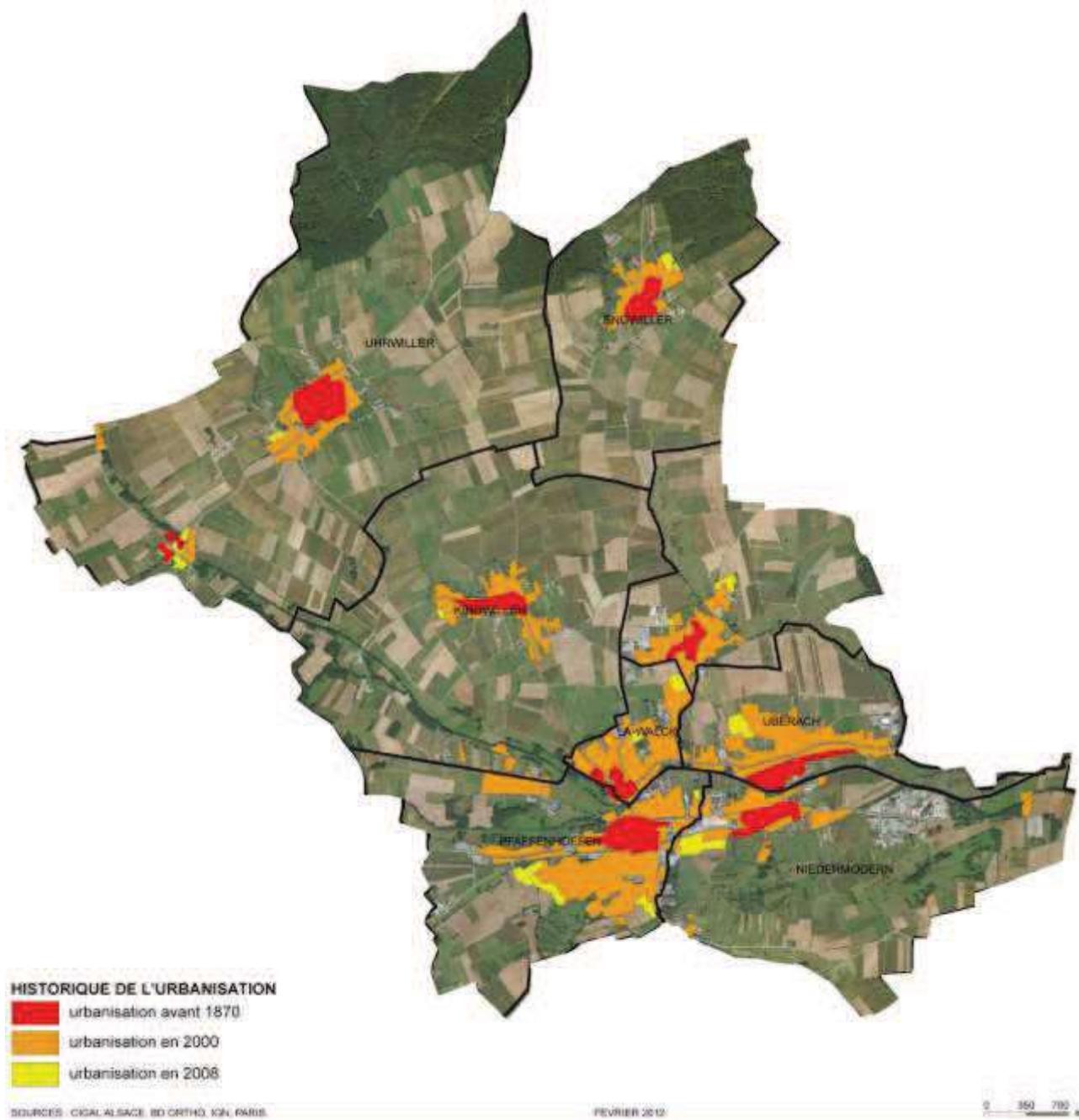
L'analyse de la carte d'état-major de 1870 et les bases d'occupation du sol CIGALSACE de 2000 et 2008 permettent d'appréhender le développement de l'urbanisation du territoire du Val de Moder.

	Superficie communale	2000		2008		Evolution
		ha	Part	ha	Part	
Bitschhoffen	254	34	13,3%	36	14,1%	6,4%
Engwiller	373	28	7,6%	31	8,2%	8,7%
Kindwiller	598	46	7,7%	48	8,0%	3,6%
Niedermodern	440	71	16,2%	83	18,9%	17,3%
Pfaffenhoffen	355	116	32,6%	125	35,2%	7,9%
Uberach	204	63	31,0%	66	32,5%	4,7%
Uhrwiller	1103	56	5,1%	62	5,7%	11,2%
La Walck	68	51	76,0%	53	78,7%	3,5%
Ville relais	1321	335	25,4%	364	27,6%	8,5%
Villages	1039	130	12,5%	141	13,5%	8,0%
Total CdC	3395	466	13,7%	505	14,9%	8,3%

Tableau 38 : Evolution des territoires artificialisés entre 2000 et 2008 sur le territoire du Val de Moder, source CIGALSACE

Sur l'ensemble du territoire, 39 ha ont été consommés entre 2000 et 2008. La tâche urbaine des communes de Niedermodern et d'Uhrwiller a augmenté respectivement de 17,3% et 11,2% tandis que La Walck et Kindwiller se sont peu urbanisées en dehors de l'enveloppe urbaine existante entre 2000 et 2008.

En termes de consommation totale d'espace, Pfaffenhoffen possède une surface d'enveloppe urbaine représentant près de 35,2% de son territoire communal. La Walck est une commune dont l'occupation du sol est très artificialisée avec près de 78,8% de sa superficie communale artificialisée.



Evolution de l'urbanisation du Val de Moder entre 1870 et 2008

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



La carte ci-contre expose le ratio entre le nombre d'hectares consommés en 2000 et 2008 et le nombre d'habitants supplémentaires sur la même période. Elle permet de mettre en évidence les communes les plus consommatrices d'espace, en particulier Uhrwiller, qui a consommé plus d'hectares qu'il n'a accueilli de nouveaux habitants.

a) CONSOMMATION D'ESPACE DANS LA VILLE RELAIS

Evolution de la tâche urbaine

	Surface d'espace bâti	Nombre d'habitants	Ratio habitants/ha	Ratio logements/ha
En 1870	43	3664	85	32
En 2000	335	6135	18	7
En 2008	364	6340	17	6

Tableau 39 : Evolution de l'urbanisation dans la ville relais

Durant la période de 1870 à 2000, la ville relais a explosé en termes d'espace urbanisé. Passant de 43 à 335 ha, sa surface urbanisée a été multipliée par plus de 7 tandis que sa population a à peine doublé.

Pendant la période 2000-2008, la tâche urbaine s'est resserrée et n'a évolué que de 29 ha. Parallèlement, la population a connu également une faible croissance et a été multipliée par 1,03.

Il est possible d'extrapoler le ratio d'espace consommé par habitant en mettant en parallèle le nombre d'habitants et le nombre d'hectares urbanisés :

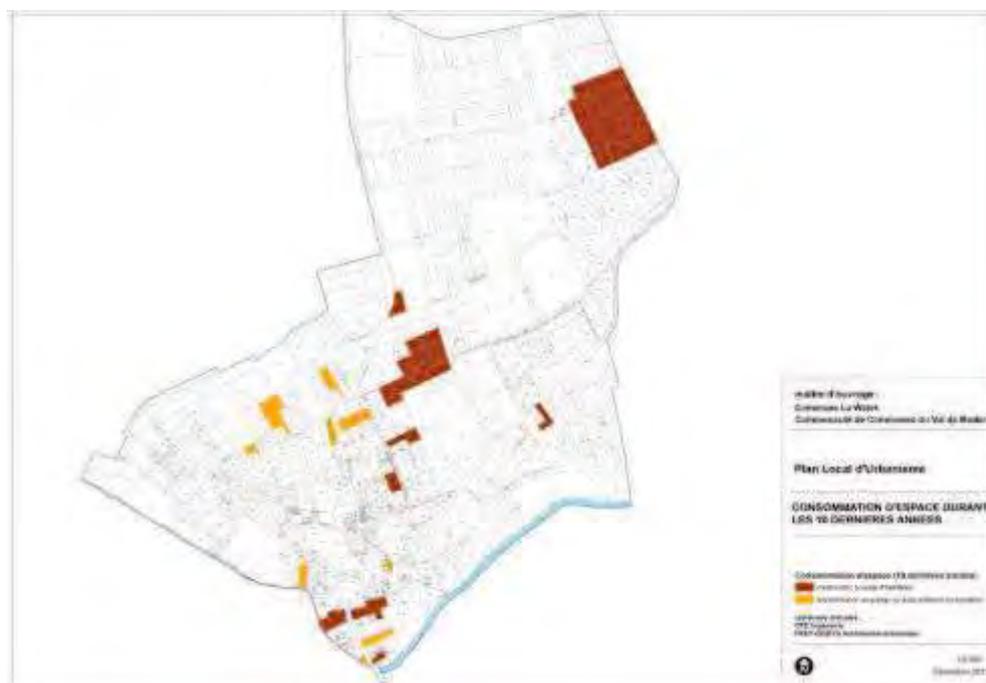
- en 1870, 85 habitants par hectare
- en 2000, 18habitants par hectare
- en 2008, 17 habitants par hectare

Analyse du rythme des autorisations d'urbanisme des dix dernières années

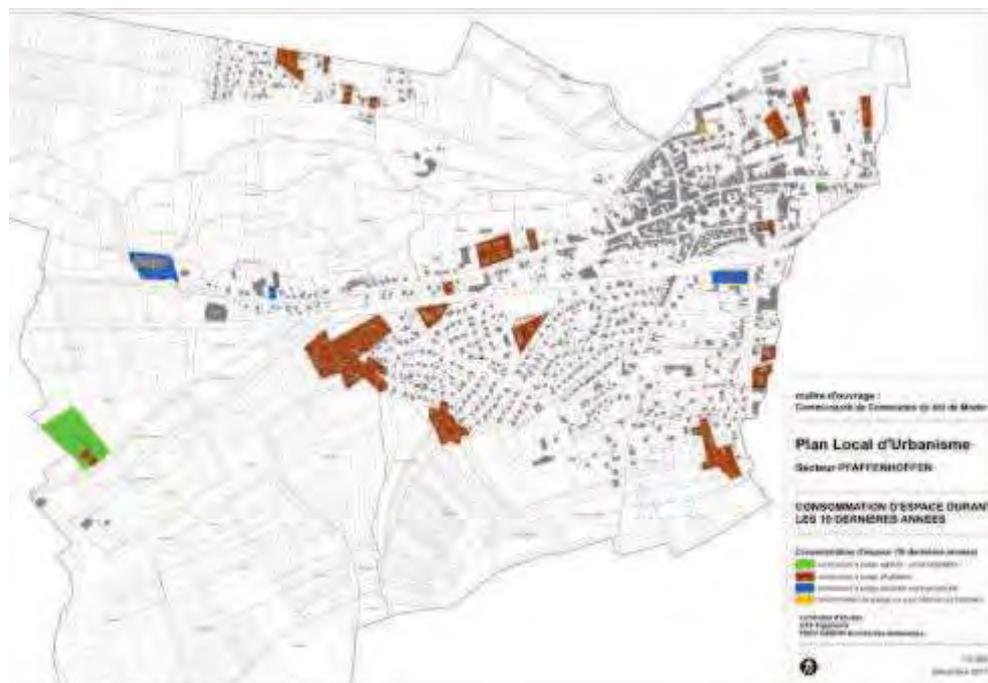
L'analyse des permis de construire délivrés sur le territoire de la ville relais ces dix dernières années permet d'identifier les terrains qui ont changé de vocation durant la dernière décennie.

Le fond de plan cadastral a été superposé à la photo aérienne de 2008 afin de considérer les parcelles bâties ou aménagées dans leur totalité.

Type	Superficie (hectares)
Activités	1,60
Bâtiment agricole	11,58 ha
Construction à usage d'habitations	27,13
Transformation de grange ou autre bâtiment en habitation	1,81



Analyse des dépôts de permis de construire durant les 10 dernières années à La Walck et Uberach



Analyse des dépôts de permis de construire durant les 10 dernières années à Pfaffenhofen et Niedermodern

b) CONSOMMATION D'ESPACE DANS LES VILLAGES

Evolution de la tâche urbaine

	Surface d'espace bâti	Nombre d'habitants	Ratio habitants/ha	Ratio logements/ha
En 1870	30	1950	65	24
En 2000	130	1698	13	5
En 2008	141	1733	12	5

Evolution de l'urbanisation dans les villages

Les villages ont connu une croissance urbaine moindre que celle de la Ville Relais. Durant la période de 1870 à 2000, les villages ont vu leur surface urbanisée multipliée par 4 passant de d'environ 30 ha à 130 ha d'espaces artificialisés. Parallèlement, le nombre d'habitants a diminué passant de 1950 à 1698.

Pendant la période 2000-2008, la tâche urbaine s'est encore agrandie de 11 ha tandis que la population n'a augmenté que de 35 habitants. Cela met en évidence l'importance du nombre d'hectares consommés par rapport au nombre d'habitants supplémentaires (phénomène encore plus surprenant entre 1870 et 2000 avec consommation de beaucoup d'espaces tandis que perte de population).

Il est possible d'extrapoler le ratio d'espace consommé par habitant en mettant en parallèle le nombre d'habitants et le nombre d'hectares urbanisés :

- en 1870, 65 habitants par hectare
- en 2000, 13 habitants par hectare
- en 2008, 12 habitants par hectare

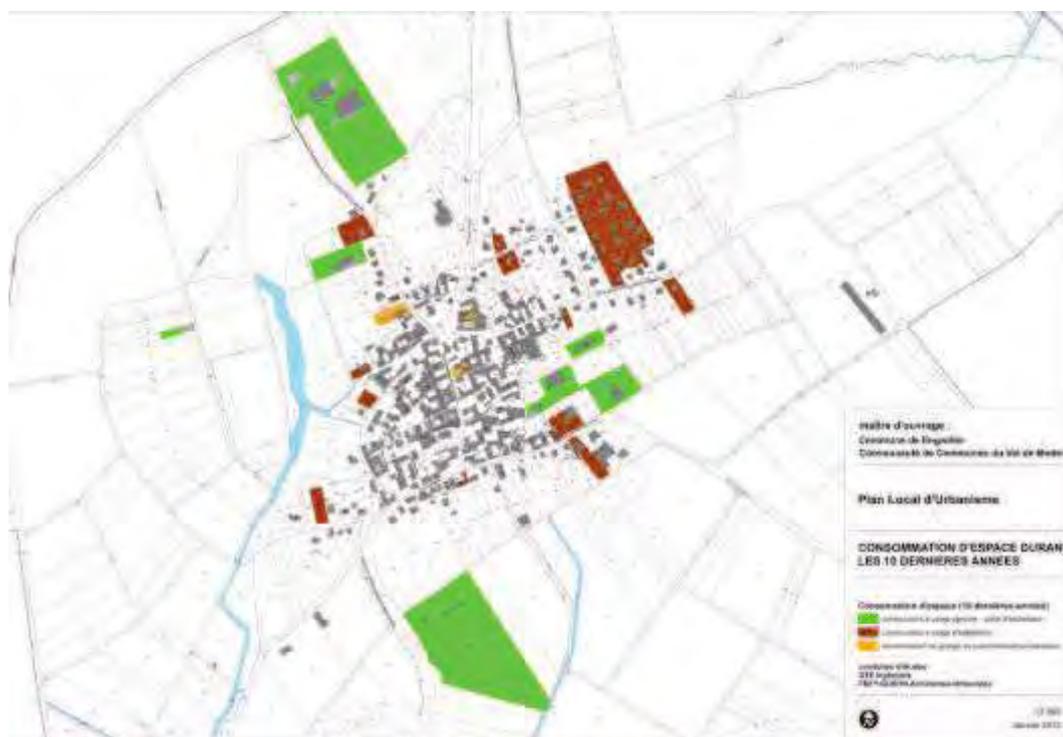
La consommation par habitant augmente mais l'objectif est d'aboutir à la diminution du ratio d'espace consommé par habitant, à travers la définition des zones d'urbanisation future dans le cadre du PLU intercommunal.

Analyse du rythme des autorisations d'urbanisme des dix dernières années

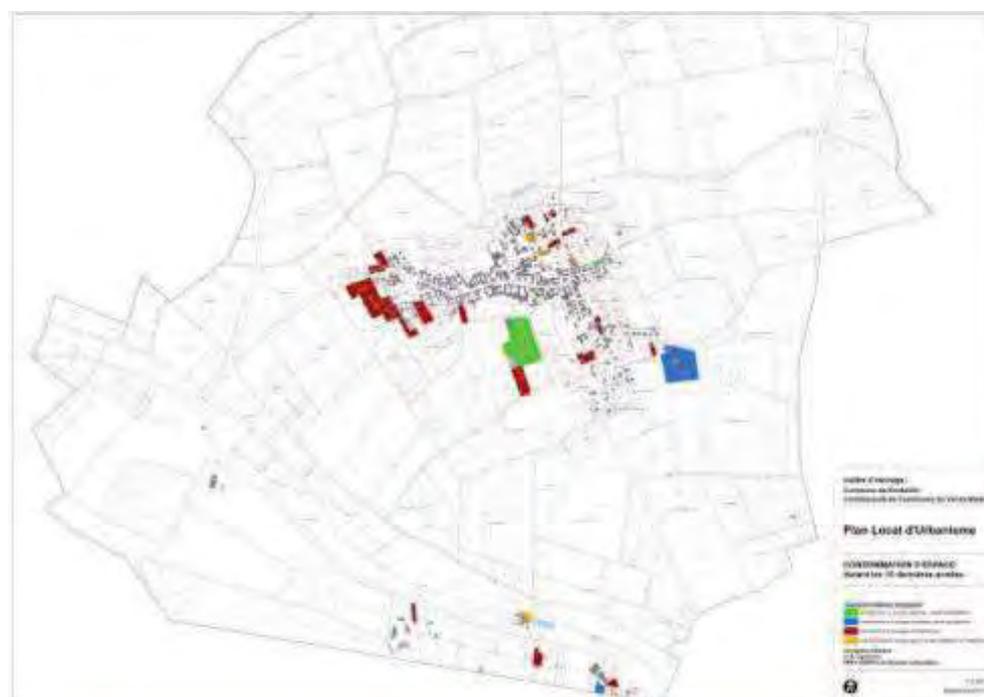
L'analyse des permis de construire délivrés sur les villages ces dix dernières années permet d'identifier les terrains qui ont changé de vocation durant la dernière décennie. Le fond de plan cadastral a été superposé à la photo aérienne de 2007 afin de considérer les parcelles bâties ou aménagées dans leur totalité.

Type	Superficie (hectares)
Activités	1,57
Bâtiment agricole	13,46
Construction à usage d'habitations	10,41
Transformation de grange ou autre bâtiment en habitation	1,40

Ci-dessous sont représentés les dépôts de permis de 2000 à 2010 sur les trois communes d'Engwiller, Kindwiller et Uhrwiller :



Analyse des dépôts de permis de construire durant les 10 dernières années à Engwiller



Analyse des dépôts de permis de construire durant les 10 dernières années à Uhrwiller et Kindwiller

c) LES POTENTIELS FONCIERS POUR LE LOGEMENT

L'évaluation du potentiel de renouvellement et de densification existant dans l'enveloppe urbaine actuelle se base sur plusieurs paramètres :

- le bâti disponible :
 - l'estimation des logements vacants et logements occupés par des personnes âgées de plus de 80 ans vivant seules ou en couple,
 - la réhabilitation de dépendances agricoles en logements,
- les dents creuses :
 - l'estimation des parcelles constructibles desservies par les réseaux mais non bâties, entourées de parcelles bâties,
 - l'estimation des cœurs d'îlots, qui pourraient potentiellement être réinvestis par du bâti.

Les logements vacants et ceux occupés par des personnes de plus de 80 ans

Cette catégorie constitue une « réserve » de logements, en mutation prochaine, pouvant s'étaler sur une vingtaine d'années.

En croisant les données de l'INSEE avec un inventaire terrain, il est possible d'identifier ces logements :

- 74 logements vacants, qui correspondent à 2,2% du parc de logements communal
- 114 logements occupés par une personne de plus de 80 ans vivant seules.

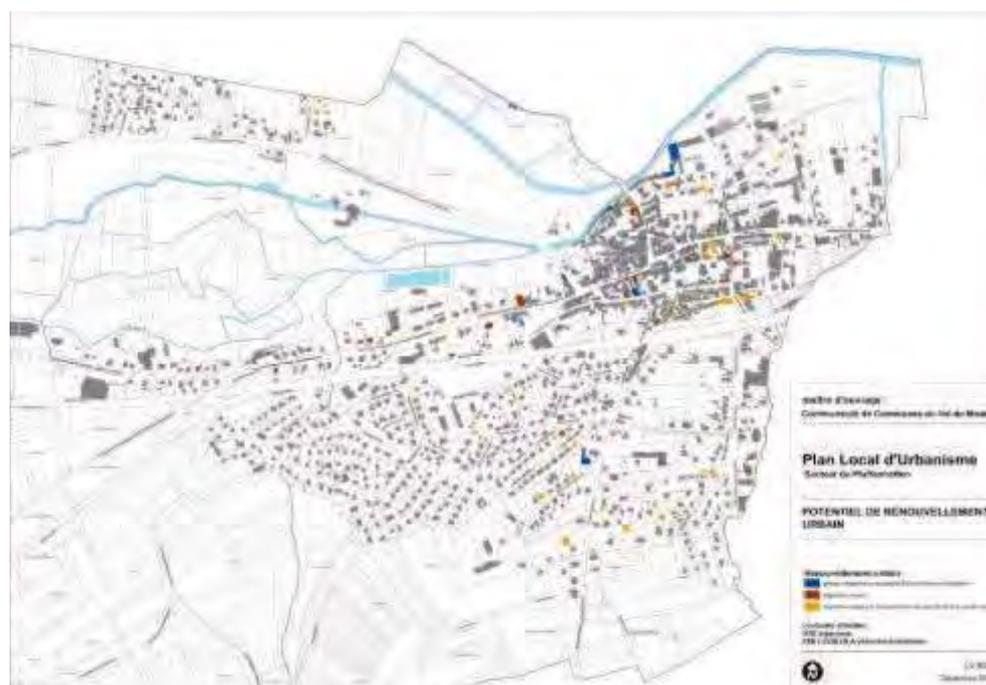
Les corps de ferme pouvant être réhabilités

Dans la plupart des villages alsaciens, le paysage urbain est marqué par la présence de grandes granges délabrées, potentiel important de transformation en petits logements collectifs.

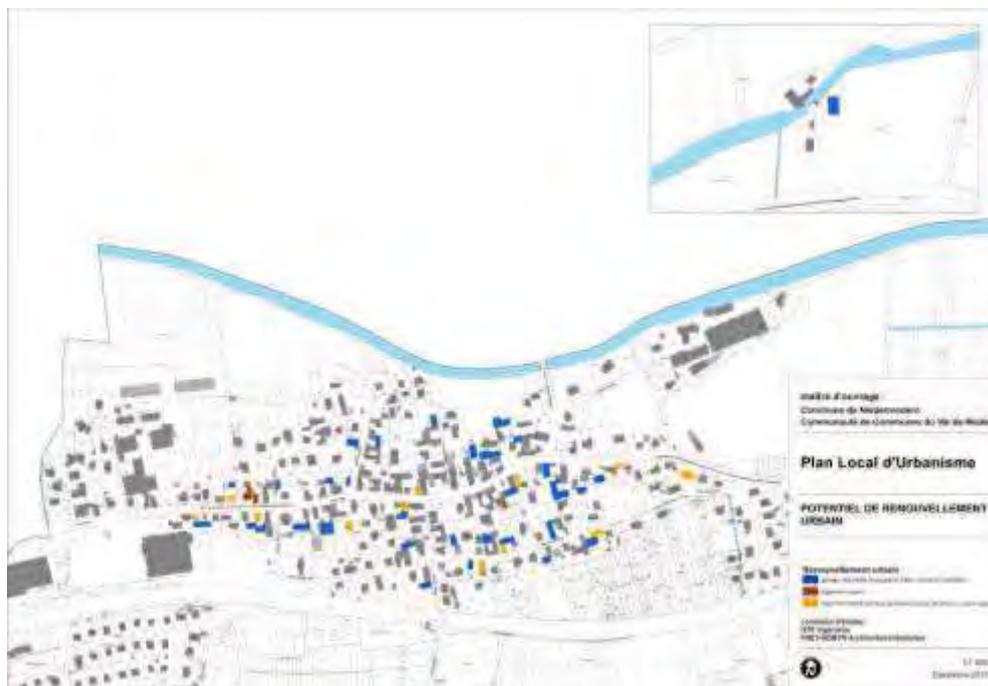
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER
Rapport de présentation

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

	Logements occupés par une personne seule de plus de 80 ans	Granges disponibles	Logements vacants
Bitschhoffen	7	33	5
Engwiller	5	52	2
Kindwiller	10	49	6
Niedermodern	12	32	2
Pfaffenhoffen	37	7	21
Uberach	16	0	3
Uhrwiller	16	38	11
La Walck	18	0	29
Total CdC	114	178	74



Potentiel de renouvellement du bâti dans la commune de Pfaffenhoffen



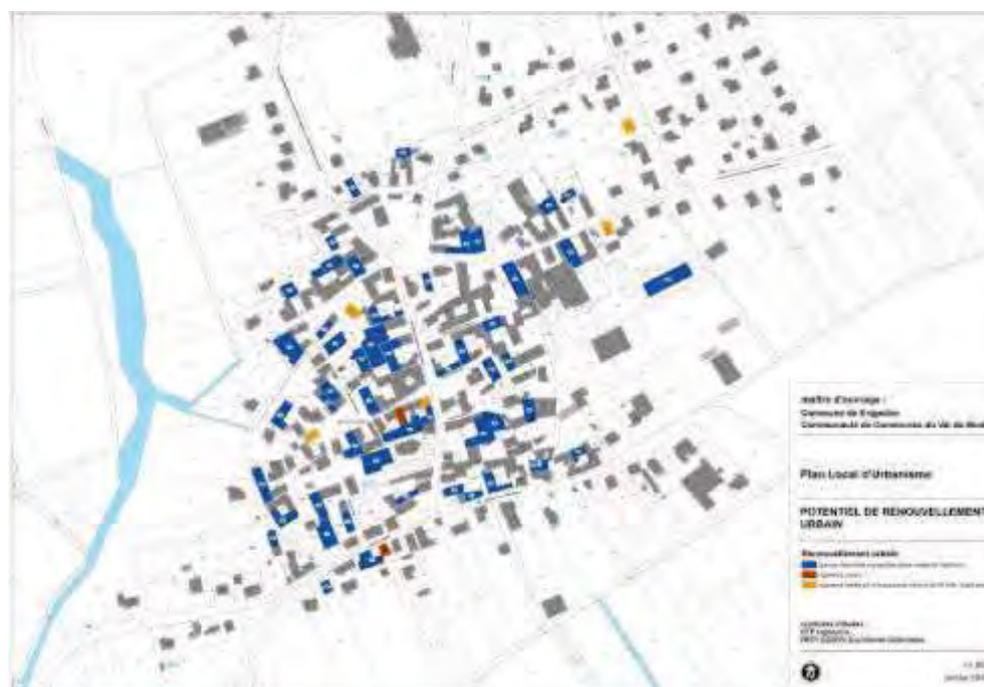
Potentiel de renouvellement du bâti dans la commune de Niedermodern



Potentiel de renouvellement du bâti dans la commune de La Walck



Potentiel de renouvellement du bâti dans la commune d'Uberach



Potentiel de renouvellement du bâti dans la commune d'Engwiller



Potentiel de renouvellement du bâti dans la commune de Kindwiller



Potentiel de renouvellement du bâti dans la commune d'Uhrwiller

Le potentiel de remplissage interstitiel

Une évaluation des terrains susceptibles d'accueillir immédiatement des constructions au regard :

- de leur raccordement possible aux réseaux ;
 - de leur inscription en zone constructible sur les plans de zonage (UA et UB) ;
- a été réalisé.

Les superficies concernées représentent respectivement :

– Bitschhoffen :	3,65 ha
– Engwiller :	1,84 ha
– Kindwiller :	5,26 ha
– La Walck :	7,42 ha
– Niedermodern :	5,70 ha
– Pfaffenhoffen :	11,97 ha
– Uberach :	11,82 ha
– Uhrwiller :	2,79 ha

soit un total de 50,44 ha. Or il s'agit de propriétés privées, souvent des fonds de parcelles bâties qui constituent actuellement des jardins, La mobilisation de ce potentiel reste limitée et est estimée à 20% à l'échéance du PLU, soit avec une densité de 15 logements par hectare, un potentiel de 150 logements.

d) LES BESOINS EN LOGEMENTS

Il est possible de faire une approximation du besoin en logement en intégrant trois facteurs distincts :

- le desserrement des ménages ;
- le renouvellement du parc de logements
- l'évolution souhaitée de la population

Rappel des variations récentes :

Variation 1999 - 2009	Résidences principales			Population		
	Résidences principales 1999	Résidences principales 2009	Variation annuelle	Population 1999	Population 2009	Variation annuelle
Bitschhoffen	142	171	1,90%	416	477	1,38%
Engwiller	143	182	2,41%	432	472	0,91%
Kindwiller	187	220	1,63%	543	578	0,63%
Niedermodern	245	316	2,58%	691	809	1,59%
Pfaffenhoffen	931	1082	1,51%	2 468	2 744	1,07%
Uberach	386	452	1,59%	1 091	1 195	0,91%
Uhrwiller	248	273	0,96%	697	689	-0,13%
La Walck	376	451	1,83%	1 012	1 154	1,32%
Total CdC	2 658	3 146	1,70%	7 350	8 118	1,00%
Département	402 935	460 500	1,90%	1 026 120	1 094 439	0,65%

Besoins liés au desserrement

A population constante, le besoin en logements se modifie en fonction du phénomène de desserrement des ménages, diminution du nombre de personnes par ménage. La taille des ménages dans la communauté de communes du Val de Moder était de 2,58 personnes par ménage en 2009 ; elle est en diminution depuis 1968.

L'hypothèse considérée prend en compte une taille des ménages qui continue à diminuer jusqu'en 2030 pour atteindre 2,32 personnes par ménage.

Ainsi à population constante, le nombre de ménages va donc augmenter dans la communauté de communes passant de 3 146 en 2009 à 3 500 d'ici 2025.

A population constante, la communauté de communes a besoin de **350 nouvelles résidences principales** pour répondre au desserrement des ménages.

Besoins liés à l'évolution de la population

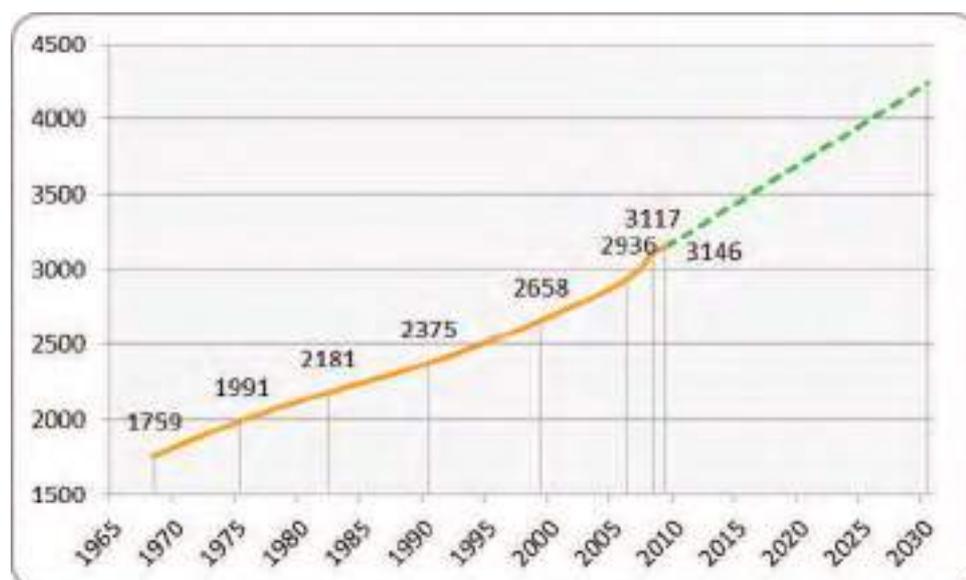
En réponse à l'objectif démographique de 10 000 habitants à l'horizon 2030, l'augmentation de la population intercommunale de 1 890 habitants entre 2009 et 2030 conduit, sur une base de 2,32 personnes par ménage à un besoin supplémentaire de 800 logements.

Besoins totaux et comparaisons

Des estimations précédentes, il résulte un besoin identifié d'une production d'environ **1 150 résidences principales** dans la communauté de communes d'ici 2030.

Comparaison de la projection au scénario d'évolution au fil de l'eau du nombre de logements

En prolongeant la tendance d'évolution du nombre de résidences principales dans la communauté de communes entre 1968 et 2009, il est possible de faire une approximation du nombre en résidences principales sur le territoire communal d'ici 2030 à environ 4 237 soit 1 091 résidences principales supplémentaires en 21 ans (2009-2030).



Evolution du nombre de logements

L'estimation du besoin en logements réalisée s'inscrit donc dans la continuité du développement du territoire du Val de Moder.

Analyse de la projection au regard des orientations du SCOTAN

- Le SCOTAN fixe un objectif de construction de 60 logements par an pour la Ville Relais, constituée des communes de Pfaffenhoffen / La Walck / Uberach / Niedermodern et Bitschhoffen
- 275 logements par an pour l'ensemble des villages, soit si l'on estime une répartition uniforme de nombre de logements entre les villages, 4 logements par an et par village. On en compte 3 sur le territoire.
- Traduction en logements et nombre d'habitants sur le territoire entre 2014 et 2030 :
 - 960 logements supplémentaires dans la Ville Relais ;
 - 192 logements supplémentaires dans l'ensemble des villages ;soit 1152 logements nouveaux à l'horizon 2030

Les besoins estimés en logements s'inscrivent donc en compatibilité avec les orientations du SCOTAN.

1.3. CONTEXTE ECONOMIQUE

1.3.1. Activité et chômage

a) TAUX D'ACTIVITE

On compte 4 038 actifs qui habitent la communauté de communes. La population active a progressé de 15,4% par rapport à 1999, où elle s'établissait à 3 500 personnes. Elle a d'ailleurs crû plus vite que la population totale sur la même période (+10,4%).

Le taux d'activité global est de 76,6%, chiffre très nettement supérieur à la moyenne départementale, qui s'établit à 73,2%.

44,4% des actifs sont des femmes, et le taux d'activité féminin en 2009 est de 72,3%, de 3 points supérieure à la moyenne du Bas Rhin.

	Population 15-64 ans	Actifs 15-64 ans	Femmes 15-64 ans	Femmes actives 15-64 ans	Taux d'activité global	Taux d'activité féminin
Bitschhoffen	302	224	147	100	74,2%	68,1%
Engwiller	327	266	154	123	81,5%	79,7%
Kindwiller	381	306	191	149	80,1%	78,1%
Niedermodern	552	426	266	202	77,2%	75,9%
Pfaffenhoffen	1782	1315	910	623	73,8%	68,5%
Uberach	759	581	377	272	76,5%	72,2%
Uhrwiller	463	369	222	170	79,7%	76,9%
La Walck	707	550	348	252	77,8%	72,3%
Total CdC Val de Moder	5274	4038	2614	1891	76,6%	72,3%
Bas Rhin	733997	537344	369348	256124	73,2%	69,3%

Tableau 40 : Taux d'activité. Insee, RGP2009

Pfaffenhoffen enregistre les taux d'activité les plus bas du territoire, néanmoins calqué sur la moyenne départementale.

Dans toutes les communes à l'exception de Niedermodern, le taux d'activités a progressé entre 1999 et 2009.

b) REPARTITION DE LA POPULATION PAR CSP

Les actifs du secteur sont en grande majorité ouvriers. Ils sont très nettement sur-représentés par rapport à la moyenne du Bas Rhin, à plus de 6 points de différence.

A l'inverse, les cadres sont nettement sous représentés (8,7% contre 14,7% dans le département), ainsi que les professions intermédiaires, quoique dans une moindre mesure.

	Agriculteurs exploitants en 2009 (compl)	Artisans, Comm., Chefs entr. en 2009 (compl)	Cadres, Prof. intel. sup. en 2009 (compl)	Prof. intermédiaires en 2009 (compl)	Employés en 2009 (compl)	Ouvriers en 2009 (compl)
Bitschhoffen	3,7%	1,9%	9,3%	14,8%	24,1%	46,3%
Engwiller	1,5%	6,2%	7,7%	16,9%	32,3%	35,4%
Kindwiller	1,3%	1,3%	8,9%	25,3%	38,0%	24,1%
Niedermodern	0,9%	5,2%	6,1%	18,3%	30,4%	39,1%
Pfaffenhoffen	1,5%	6,0%	9,3%	18,5%	28,7%	34,9%
Uberach	0,0%	3,8%	6,9%	30,5%	26,0%	32,1%
Uhrwiller	3,4%	4,6%	9,2%	21,8%	23,0%	37,9%
La Walck	0,0%	6,0%	11,3%	31,6%	24,8%	26,3%
Total CdC	1,3%	4,9%	8,7%	22,3%	28,2%	34,0%
Bas Rhin	0,7%	4,4%	14,7%	24,1%	27,3%	27,9%

*Tableau 41 : Répartition de la population active de 15 ans ou plus par CSP
Insee, RGP2009*

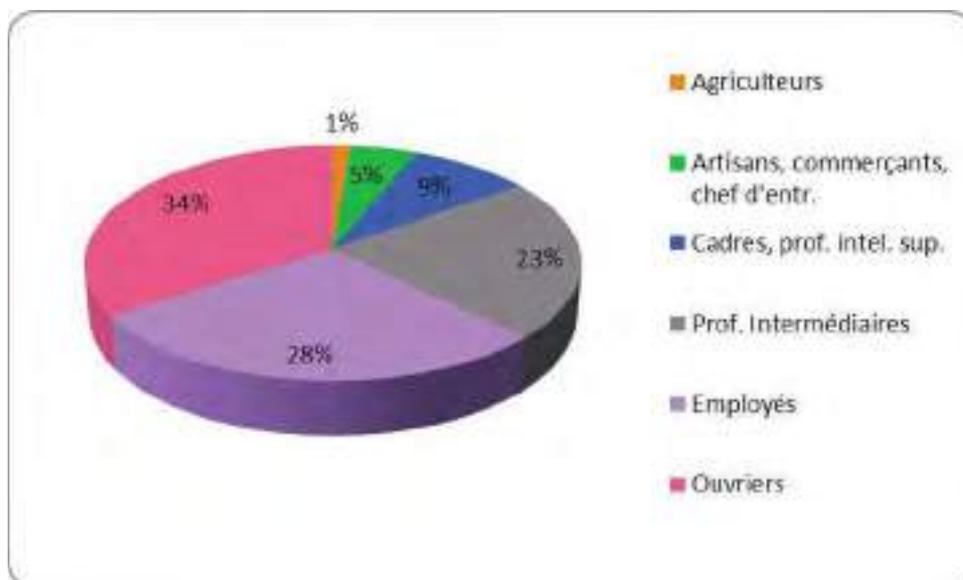


Illustration 18 : Répartition des actifs du Val de Moder par CSP

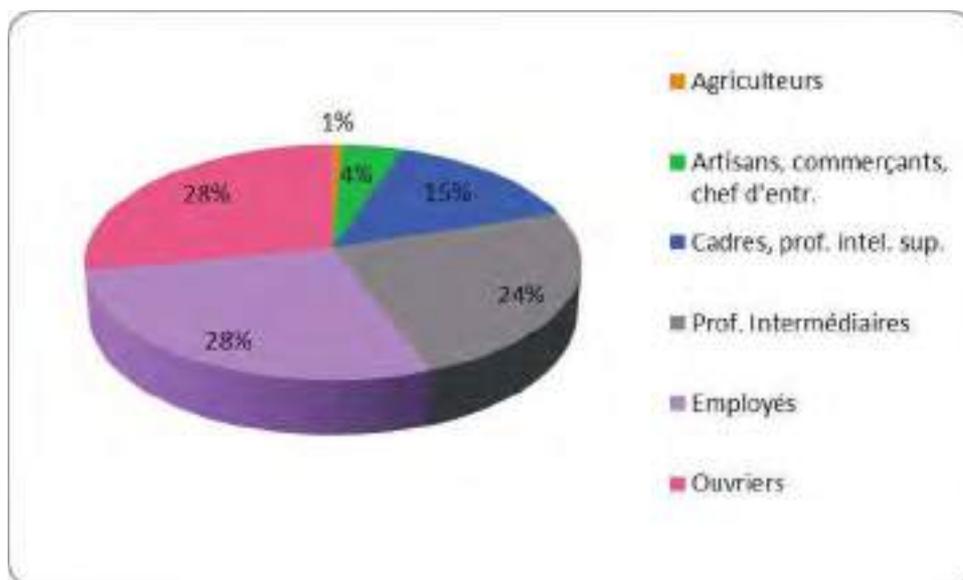


Illustration 19 : Répartition des actifs du Bas-Rhin par CSP

Ce constat se faisait déjà en 1999 (et avant), Certes, la part des ouvriers dans l'ensemble des actifs a diminué, au profit des autres catégories professionnelles notamment les employés et professions intermédiaires, comme cela s'est observé sur l'ensemble du département. Néanmoins, les différentiels entre les catégories à l'échelle du territoire et du département restent identiques.

	Agriculteurs exploitants en 1999 (compl)	Artisans, Comm., Chefs entr. en 1999 (compl)	Cadres, Prof. intel. sup. en 1999 (compl)	Prof. intermédiaires en 1999 (compl)	Employés en 1999 (compl)	Ouvriers en 1999 (compl)
Bitschhoffen	4,4%	4,4%	2,2%	13,3%	26,7%	48,9%
Engwiller	6,8%	9,1%	9,1%	11,4%	15,9%	47,7%
Kindwiller	2,9%	5,7%	4,3%	12,9%	25,7%	48,6%
Niedermodern	2,2%	3,3%	4,3%	15,2%	26,1%	46,7%
Pfaffenhoffen	1,0%	9,1%	5,6%	15,0%	26,9%	41,4%
Uberach	0,0%	5,4%	5,4%	20,9%	25,6%	42,6%
Uhrwiller	1,4%	4,1%	2,7%	18,9%	20,3%	51,4%
La Walck	0,0%	5,2%	8,6%	20,7%	25,0%	40,5%
Total CdC	1,5%	6,4%	5,5%	16,6%	25,1%	44,2%
Bas Rhin	0,9%	4,8%	11,6%	21,7%	27,2%	32,7%

Tableau 42 : Répartition de la population active de 15 ans ou plus par CSP
Insee, RGP2009

On notera en 2009 la présence plus importante des agriculteurs sur le secteur que sur l'ensemble du Bas Rhin, le territoire étant essentiellement rural. Ils sont notamment bien représentés à Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller et à Uhrwiller.

c) DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL

voir chapitre 1.2.6.b).

d) CHOMAGE

En 2009, le territoire du Val de Moder comptait d'après l'INSEE, 359 chômeurs, soit 8,9% des actifs habitant le territoire.

Le chômage concerne plus particulièrement les femmes. Elles représentent 57,4% des personnes sans emplois.

Au 31 décembre 2011, le territoire comptait 384 chômeurs dont 256 de catégorie A (n'ayant aucune activité).

42% des personnes sans emplois habitent la commune de Pfaffenhoffen, alors que cette commune ne concentre que 32% des actifs.

En termes d'âge, le chômage concerne pour 15% des chômeurs, des personnes de moins de 25 ans, au même niveau que la moyenne départementale et pour 15 autres pour cent des personnes de plus de 50 ans, là aussi au même niveau que la moyenne départementale.

La part des femmes baisse légèrement par rapport à 2009 ; elles représentent 56,4% des chômeurs

1.3.2. Emploi

a) EVOLUTION DE L'EMPLOI

On dénombre 2304 emplois dans le Val de Moder en 2009, ce qui constitue une hausse de 15% sur la période intercensitaire 1999-2009.

Un tiers des emplois est situé à de Pfaffenhoffen, qui reste, la commune la plus pourvoyeuse d'emplois. Néanmoins, son importance relative diminue au profit surtout de Niedermodern. La part de cette dernière commune dans l'emploi total est de 27,7%, contre 11,5% en 1999.

	Total des emplois en 2009	Part de chaque commune dans l'emploi total en 2006	Total des emplois en 1999	Part de chaque commune dans l'emploi total en 1999
Bitschhoffen	144	6,2%	115	5,7%
Engwiller	68	3,0%	52	2,6%
Kindwiller	56	2,4%	70	3,5%
Niedermodern	637	27,7%	230	11,5%
Pfaffenhoffen	776	33,7%	824	41,1%
Uberach	200	8,7%	216	10,8%
Uhrwiller	64	2,8%	61	3,0%
La Walck	358	15,5%	437	21,8%
Total CdC Val de Moder	2304	100,0%	2005	100,0%
Bas-Rhin	464857		416007	

Tableau 43 : Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2009. Insee, RGP

b) REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITES

L'emploi local se caractérise par la sur représentation des emplois relevant du domaine de l'industrie et de la construction. L'industrie représente plus de 29% de l'emploi local sur le territoire, la construction 17%. A l'échelle du Bas-Rhin, ces secteurs représentent respectivement 20 et 6% de l'emploi global.

	Emplois Agriculture au LT en 2009 (compl)	Emplois Industrie au LT en 2009 (compl)	Emplois Construction au LT en 2009 (compl)	Emplois Commerce Transports Services divers au LT en 2009 (compl)	Emplois Adm. publique, Enseignement Santé, Action sociale au LT en 2009 (compl)
Bitschhoffen	12	62	52	16	15
Engwiller	12	4	16	20	23
Kindwiller	8	2	20	8	24
Niedermodern	9	293	130	188	23
Pfaffenhoffen	31	113	152	316	167
Uberach	0	94	0	43	24
Uhrwiller	28	4	4	36	4
La Walck	0	85	32	111	113
Total CdC	100	658	407	737	395

Tableau 44 : Répartition de l'emploi local par secteur d'activité _Insee, RGP

Le secteur tertiaire représente près de la 60% des emplois locaux. Si ce secteur d'activité rassemble le plus grands nombre d'actifs travaillant dans le Val de Moder, il est nettement moins représenté que dans l'emploi global Bas-Rhinois, où le secteur tertiaire représente 74% des emplois.

A Pfaffenhoffen, plus de 7 emplois sur 10 relèvent du secteur tertiaire, beaucoup plus que sur le reste de la zone du PLU. Les emplois de Niedermodern et Uberach sont très majoritairement dans l'industrie.

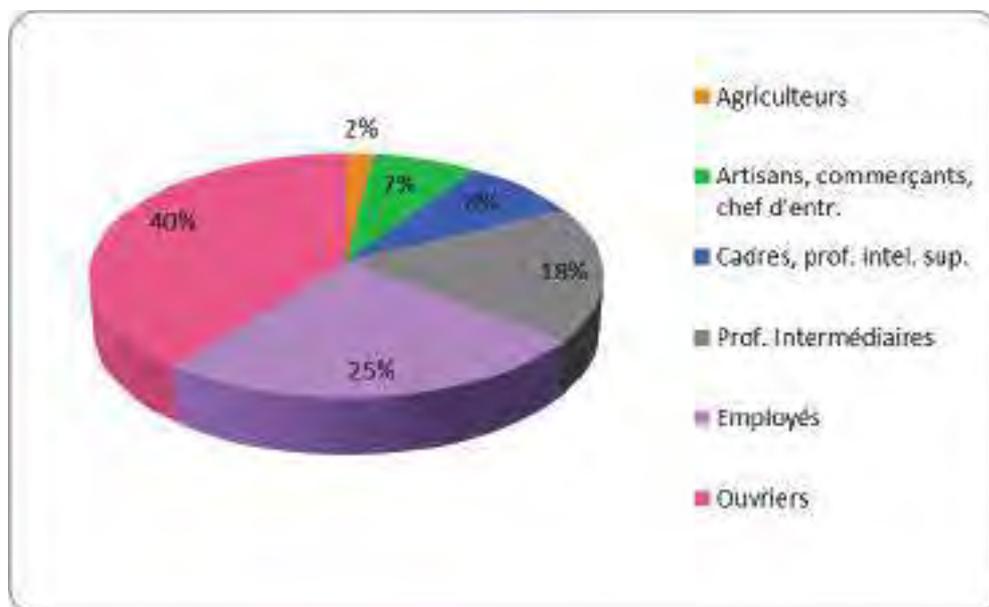
L'agriculture représente 5,1% de l'emploi total, à 3,6 points de plus que la moyenne départementale, attestant du caractère rural de ce secteur du Nord de l'Alsace. A Engwiller, Kindwiller et Uhrwiller, entre 15 et 45% des emplois relèvent de l'agriculture.

c) REPARTITION DE L'EMPLOI PAR CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES

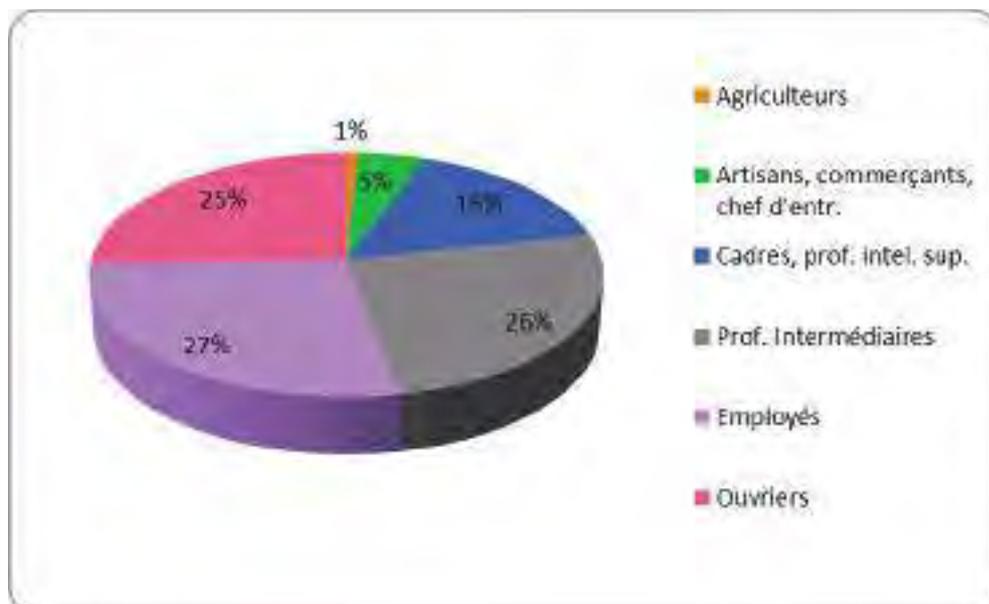
39,7% des emplois offerts dans le Val de Moder correspondent à des postes d'ouvriers, de très loin la CSP la plus représentée sur le secteur, et largement sur représentée par rapport à ce qui s'enregistre à l'échelle du Bas-Rhin (25,6%). A l'inverse, les postes de cadres et professions intellectuelles supérieures sont proportionnellement moins nombreux que sur l'ensemble du département, ainsi que les emplois des catégories Professions intermédiaires et employés.

	Emplois au LT en 2009 (compl)	Agriculteurs exploitants au LT en 2009 (compl)	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise au LT en 2009 (compl)	Cadres Prof. intel. sup. au LT en 2009 (compl)	Prof. intermédiaires au LT en 2009 (compl)	Employés au LT en 2009 (compl)	Ouvriers
Bitschhoffen	158	8	4	16	14	27	88
Engwiller	75	4	8	3	16	24	20
Kindwiller	62	4	0	0	9	29	20
Niedermodern	643	4	24	26	173	93	323
Pfaffenhoffen	780	12	59	64	125	252	267
Uberach	162	0	28	4	18	57	56
Uhrwiller	76	12	16	0	8	20	20
La Walck	341	0	32	77	51	64	118
Total CdC	2 298	44	171	191	414	566	912
Bas-Rhin	465 310	3 818	22 268	73 672	119 293	127 213	119 046

Tableau 45 : Répartition des emplois par CSP. Insee



Répartition des emplois en fonction des CSP dans le Val de Moder en 2009



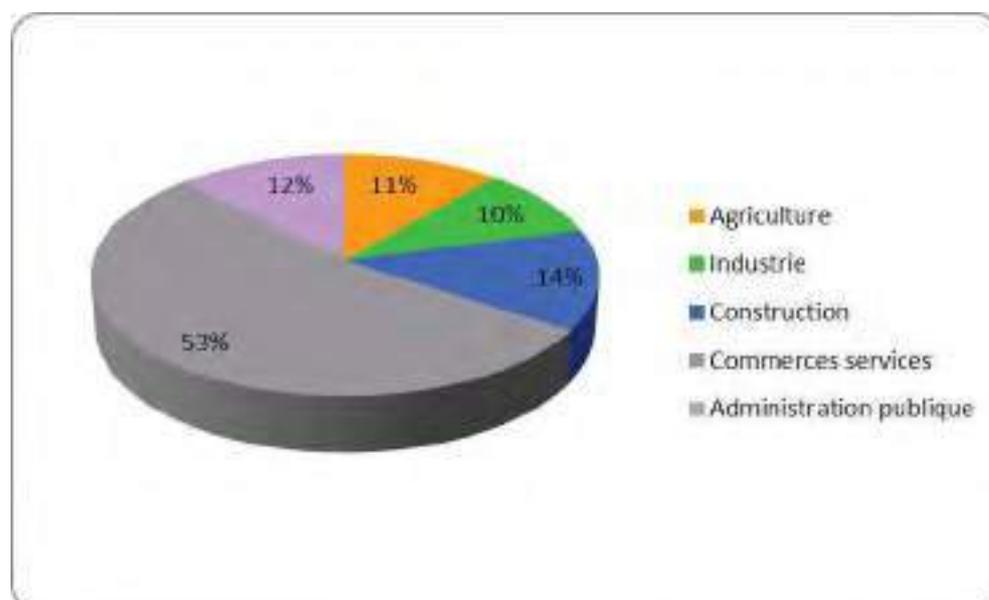
Répartition des emplois en fonction des CSP dans le Bas-Rhin en 2009

Niedermodern, marqué par son identité industrielle, compte 50% de postes d'ouvriers parmi les emplois proposés sur son ban. Kindwiller et Uberach comptent proportionnellement plus d'employés que la moyenne du périmètre, tandis que la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures est comparativement plus présente à La Walck que sur le reste de la zone, du fait de la présence de l'ADEC.

d) LE TISSU D'ENTREPRISES

Au 31 décembre 2010, l'INSEE dénombrait 668 entreprises actives sur le territoire. Ces entreprises interviennent majoritairement dans le domaine du commerce et services. En revanche, les deux tiers des entreprises de ce secteur d'activités n'emploient aucun salarié.

Seules 4 entreprises employaient plus de 50 salariés sur le territoire, toutes dans le secteur de l'industrie.



Répartition des entreprises par secteur d'activités _ INSEE CLAP

En 2011, on dénombre 66 créations d'entreprise sur le territoire, chiffre en progression par rapport aux années précédentes.

Leur domaine d'activité reste majoritairement le transport, commerce ou service.

Près de la moitié d'entre elles se sont créées sous le statut d'auto-entrepreneurs.

En 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie comptabilise 305 entreprises⁸ du secteur privé. Un tiers d'entre elles sont implantées à Pfaffenhoffen, pôle principal d'emplois, 18% à La Walck et 17% à Niedermodern. Uberach accueille 13% des entreprises, les autres communes accueillant 5 à 15 entreprises sur leur ban.

En dehors de l'agriculture, non comptabilisée ici, 7 entreprises sur 10 relèvent du secteur tertiaire, dont spécifiquement des activités de commerce, à 26% et des services, à 37%. L'industrie représente 13% des entreprises du secteur, la construction 16%.

	total Entreprises	% industrie	% BTP	% Commerce	Hotels restaurants	%Services
Bitschhoffen	18	11,1	16,7	5,6	5,6	61,1
Engwiller	10	10	20	20	10	40
Kindwiller	15	6,7	33,3	20,0	6,7	33,3
Niedermodern	53	24,5	20,8	26,4	3,8	24,5
Pfaffenhoffen	105	5,7	11,4	35,2	9,5	38,1
Uberach	40	20,0	12,5	30,0	7,5	30,0
Uhrwiller	7	14,3	28,6	28,6	0,0	28,6
La Walck	57	14,0	17,5	15,8	3,5	49,1
Total CdC Val de Moder	287	13,2	16,4	27,5	6,6	36,2

Tableau 46 : Répartition des entreprises privées par secteur d'activité. CCI2009

⁸ Hors agriculture

e) COMMERCE

Nombre d'établissements commerciaux

On compte 80 établissements relevant du domaine du commerce en 2009. La plupart d'entre eux sont localisés à Pfaffenhoffen, pour 46% d'entre eux. Et 9 entreprises de commerce sur 10 sont situées dans la Ville Relais.

	Commerces de détail alimentaire	commerce de gros alimentaire et agro alimentaire	Commerce de détail non alimentaire	Commerce de gros non alimentaire
Niedermörsch	2		4	8
Pfaffenhoffen	13	3	16	5
Überach	2	1	2	7
La Walck	1		5	3
Bitschhoffen	1			
Total Ville Relais	19	4	27	23
Engwiller				2
Kindwiller			1	2
Uhrwiller	1		1	
Total périmètre	20	4	29	27

Tableau 47 : Etablissements commerciaux par type d'activité commerciale. CCI2009

Presque tous les commerces de détail alimentaires sont situés dans la Ville Relais ; seule Uhrwiller dispose d'un établissement commercial alimentaire, il s'agit d'une boulangerie pâtisserie.

Il y a 4 supermarchés sur le secteur, et 4 magasins de bricolage et équipement de la maison.

Evolution de la surface de vente des établissements

Agrégat	En 1995		En 2005		Variation brute
	Surface de vente (m ²)	% du total	Surface de vente (m ²)	% du total	1995-2005
Hypermarchés	0	0,0	0	0,0	0
Supermarchés, superettes alimentaires	2757	66,3	3496	51,7	739
Magasins Populaires et Grands Magasins	0	0,0	0	0,0	0
Equipement de la maison, bricolage, jardinage	1300	31,3	3265	48,3	1965
Equipement de la personne, loisirs, culture, sport	0	0,0	0	0,0	0
Automobile, carburant	100	2,4	0	0,0	-100
Galleries marchandes et lotissements commerciaux	0	0,0	0	0,0	0
Surface totale des établissements commerciaux	4157		6761		2604

Tableau 48 : Evolution des établissements commerciaux par surface de vente. DGCCRF1995-2005

La surface totale dédiée au commerce est passée de 4 157m² à 6 761m² en 10 ans, de 1995 à 2005, correspondant à une hausse de plus de 60% de la surface initiale.

Si en 1995, les deux tiers de la surface étaient le fait du commerce alimentaire, en 2005 l'espace occupé par les magasins de bricolage est presque égal à celui des magasins d'alimentation, suite à l'ouverture d'un quatrième magasin de ce type sur cette période.

Les surfaces nouvelles

7,14 ha ont été construits pour des locaux d'activité diverses en 10 ans, entre 1998 et 2007. 18%, correspondants à 12.860m², sont dévolus à des activités de commerce.

	% des surfaces, par type d'activité				
	bureaux	commerces	industriels	agricoles	autres
Engwiller	0,4	0,0	36,7	53,8	9,1
Kindwiller	0,0	0,0	0,0	90,4	9,6
Niedermodern	29,6	25,2	45,2	0,0	0,0
Pfaffenhoffen	3,0	55,7	9,0	9,5	22,9
Uberach	0,0	0,8	99,2	0,0	0,0
Uhrwiller	0,0	0,0	3,6	91,8	4,6
La Walck	5,1	5,0	75,4	0,0	14,5
Bitschhoffen	0,0	0,0	33,6	65,4	1,0
Total périmètre	14,5	18,0	39,2	23,9	4,4

Tableau 49 : Répartition des surfaces bâties de locaux d'activité entre 1998 et 2007. SITADEL.

La majorité des locaux d'activité construits dans la dernière décennie correspondent à des locaux à vocation industrielle.

f) LES ZONES D'ACTIVITES

Le territoire du Val de Moder accueille aujourd'hui 5 zones d'activités.
Trois de ces zones d'activité sont intercommunales (sur le Val de Moder) : à Niedermodern, Pfaffenhoffen et La Walck.

Commune	Nombre de Zones d'activités en 2004	Surface occupée des Zones d'activités en 2004 (en ha)	Surface disponible des Zones d'activités en 2004 (en ha)	Nombre d'établissements recensés en ZA 2004	Nombre d'emplois recensés en ZA 2004	Nombre d'emplois par ha en ZA 2004
Engwiller	0	0,0	0,0	0	0	
Kindwiller	0	0,0	0,0	0	0	
Niedermodern	1	21,0	4,0	26	373	14,9
Pfaffenhoffen	1	?	?	1	?	?
Uberach	1	3,0	3,9	3	138	20,1
Uhrwiller	0	0,0	0,0	0	0	
La Walck	1	5,6	0,0	2	73	12,9
Bitschhoffen	1	3,5	3,25	4	98	0,15
Total périmètre	5	33,5	11,25	36	682*	15,8^{9*}

Tableau 50 : Evolution des surfaces de zones d'activité

La zone d'activité de La Walck est spécifiquement dédiée aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).



⁹ Hors surfaces et nombre d'entreprises de Pfaffenhoffen

g) L'AGRICULTURE

Présentation générale

	Bitschhoffen	Engwiller	Kindwiller	La Waick	Niedermodern	Pfaffenhoffen	Uberach	Uhnwiller
Superficie du ban communal	254 ha	374 ha	597 ha	68 ha	439 ha	354 ha	201 ha	1102 ha
Surface Agricole Utilisée sur la commune	178 ha	232 ha	507 ha	20 ha	268 ha	197 ha	107 ha	664 ha
Surface Agricole Utilisée par les exploitations de la commune								
RGA 1979	231 ha	529 ha	487 ha	11 ha	138 ha	357 ha	37 ha	1141 ha
RGA 1988	252 ha	558 ha	517 ha	1 ha	131 ha	361 ha	42 ha	1009 ha
RGA 2000	305 ha	710 ha	663 ha	1 ha	131 ha	398 ha	32 ha	1032 ha
RGA 2010	442 ha	652 ha	602 ha	0	0	424 ha	14 ha	1166 ha
Nombre d'exploitations	8	10	21	0	0	6	1	19
Unités de travail agricole	10	14	25	0	0	17	1	30

Tableau 51 : Exploitations agricoles et surfaces utilisées. RGA1979, 1988, 2000, 2010

Le territoire représente une surface agricole utilisée totale de 2 173 ha (données RGA 2000). Les exploitations agricoles implantées sur le territoire utilisent en 2010 une SAU de plus de 3 300 ha et exploitent donc des terres à l'extérieur du territoire. L'activité agricole constitue donc une activité importante pour le territoire avec 65 exploitations représentant 97 unités de travail agricole.

L'ensemble de la communauté de communes est intégrée à la zone d'**Appellation d'Origine Contrôlée du Munster**.

L'appellation d'origine constitue un signe d'identification de la qualité et de l'origine reconnu depuis 1905 en France, depuis 1958 sur le plan international (dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne) et depuis 1992 au niveau européen (sous le vocable AOP – Appellation d'Origine Protégée).

C'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains.

Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

L'ensemble de la communauté de communes se situe par ailleurs dans l'aire de 4 produits bénéficiant d'une **Indication Géographique Protégée** :

- la crème fraîche fluide d'Alsace ;
- le miel d'Alsace ;
- les pâtes d'Alsace ;
- les volailles d'Alsace.

L'indication géographique est définie par un règlement européen : "le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et
- dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique et
- dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée."

Types d'exploitations

	Bitschhoffen	Engwiller	Kindwiller	La Walck	Niedermodern	Präfenhoffen	Uberach	Uhrwiller
Nombre d'exploitations	7	7	14	2	0	5	1	10
Polyculture	3	2				1		1
Polyculture / élevage	4	5	14	1		3	1	9
Horticulture / pépinière						1		
Débardage forestier				1				
Maraîchage		1						

Tableau 52 : Type d'exploitations agricoles

En fonction de la nature des élevages et de leur importance, les exploitations agricoles peuvent être soumises

- à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration,
- au règlement sanitaire départemental.

Le Règlement Sanitaire Départemental, tout comme la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit notamment que les bâtiments renfermant des animaux et certaines de leurs annexes respectent des distances d'implantation minimales (périmètres de réciprocité agricole de 25 ou 100 m) par rapport aux habitations de tiers, aux constructions habituellement occupées par des tiers, aux zones de loisirs, aux cours d'eau et captages d'eau potable. Dans le cas des installations classées, le respect des distances de recul s'applique également par rapport aux limites des zones constructibles.

La cartographie des périmètres est présentée pour chaque commune.

A Pfaffenhoffen



Le GAEC de la Moder, implanté au cœur de l'agglomération aux abords de la Moder à Pfaffenhoffen, relève du régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. L'implantation de cette exploitation agricole résulte d'une sortie d'exploitation qui a progressivement été gagnée par l'urbanisation. Elle se trouve ainsi aujourd'hui au centre de la Ville Relais et soulève un peu les passions autour des nuisances inhérentes à ce type d'exploitation (odeurs, trafic).

Une nouvelle sortie d'exploitation est en cours à l'Ouest de la ville.

Deux exploitations s'y sont engagées dans la culture maraîchère biologique ; l'une d'entre elles dispose d'un magasin de vente directe sur le site de l'exploitation.

Le ban de Pfaffenhoffen abrite également le centre technique permanent des haras nationaux, au Sud-Ouest de l'agglomération, le long de la route départementale 235 en direction de Schalkendorf.





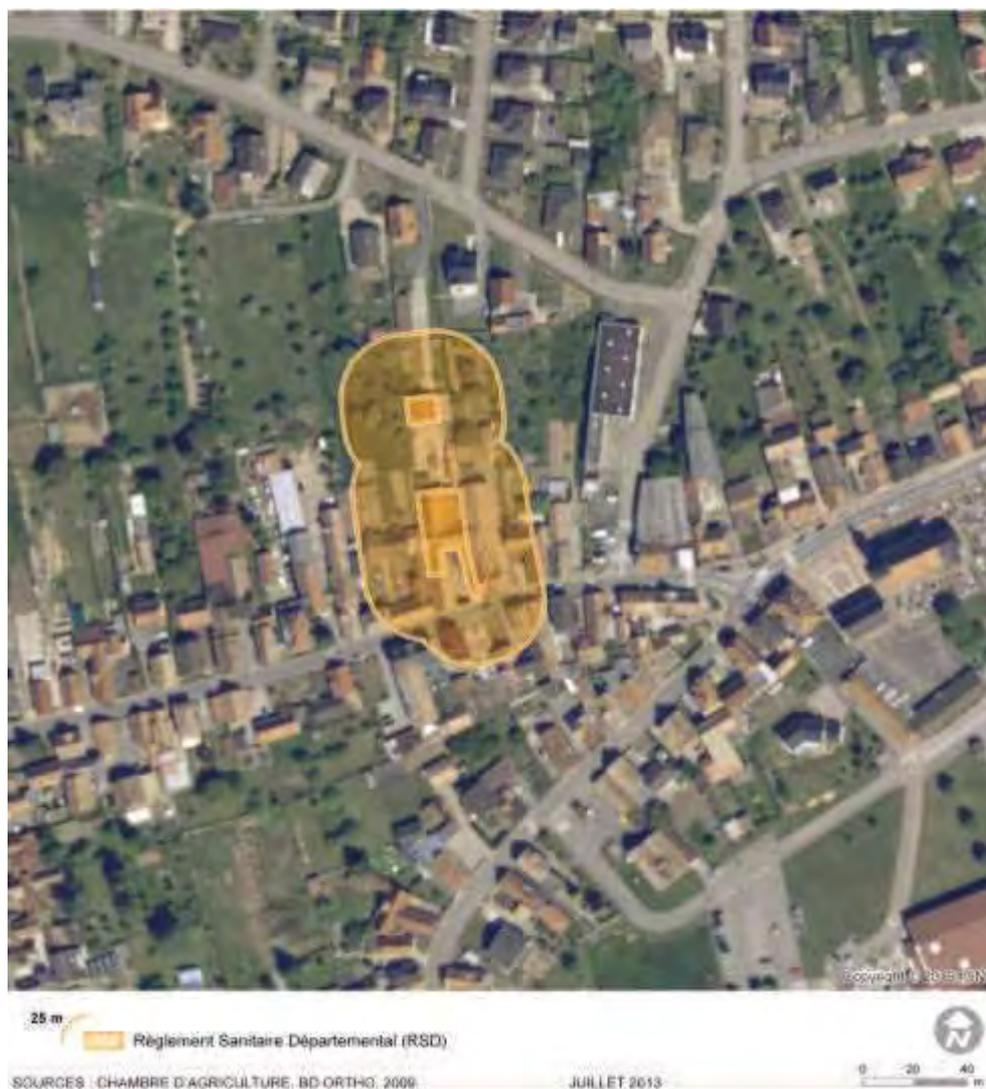
Périmètres de réciprocités agricoles sur le ban de Pfaffenhoffen

A La Walck, Uberach et Niedermodern

La Walck et Uberach ne comptent aucun élevage induisant des périmètres de réciprocité agricole.

Sur la commune de Niedermodern, est recensé un élevage de chien potentiellement soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement.

Une partie des installations d'une exploitation ayant son siège sur la commune de Bitschhoffen est également implantée sur le territoire de Niedermodern.



Périmètres de réciprocités agricoles sur le ban d'Uberach



Périmètres de réciprocités agricoles sur le ban de Niedermodern

A Bitschhoffen

La commune compte deux exploitations d'élevage bovin soumises à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Deux autres élevages bovins relèvent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).



Périmètres de réciprocity agricoles sur le ban de Bitschhoffen

A Engwiller

Trois élevages relèvent du régime de la déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

- 1 élevage de vaches laitières : installations localisées hors agglomération au Nord, au lieu-dit "Kirrfeld"
- 1 élevage de vaches allaitantes et bovins à l'engraissement : installations localisées hors agglomération au Sud, au lieu-dit "Lerchenberg"
- 1 élevage de volailles : installations localisées hors agglomération à l'Est, au lieu-dit "Fail"



Périmètres de réciprocités agricoles sur le ban d'Engwiller

A Kindwiller

Deux exploitations d'élevage bovin relèvent du régime de la déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les douze autres exploitations relèvent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ; il s'agit de dix élevages bovins, d'un élevage ovin et d'un élevage équin.



Périmètres de réciprocity agricoles sur le ban de Kindwiller

A Uhrwiller

Six élevages relèvent du régime de la déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Il existe également 4 élevages bovins relevant du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Les exploitations d'Uhrwiller travaillent pour plus du tiers des superficies exploitées sur les bans d'autres communes.



Périmètres de réciprocity agricoles sur le ban d'Uhrwiller

h) TOURISME

Hébergements

On compte un hôtel homologué dans la Communauté de Communes du Val de Moder offrant 12 chambres.

	Hôtels
Engwiller	
Kindwiller	
Niedermodern	
Pfaffenhoffen	1
Uberach	
Uhrwiller	0
La Walck	
Bitschhoffen	0
Total territoire	1

Restauration

15 restaurants peuvent accueillir la clientèle locale ainsi que les touristes sur le territoire.

Parmi eux, on compte deux établissements de restauration rapide, à Uberach et à La Walck.

	Cafés / Restaurants	Débit de boisson uniquement	Traiteur
Engwiller	1		
Kindwiller	1		
Niedermodern	2		
Pfaffenhoffen	7		2
Uberach	2		
Uhrwiller	0	0	
La Walck	2		
Bitschhoffen	0	1	
Total	15	1	2

Sites et animations

La ville de Pfaffenhoffen accueille un Musée d'imagerie Populaire, et un patrimoine religieux important et remarquable, dont l'ancienne synagogue, construite en 1791, et classée Monument Historique, ainsi que ses églises catholique et protestante.

Les micro-brasseries font également partie du patrimoine local, avec notamment la brasserie, ainsi que les distilleries d'Uberach.



Les maisons "schlini" et à colombage remarquables qui jalonnent les communes du territoire.

Un patrimoine naturel et de nombreux sentiers de randonnées organisés, des fermes "bio" qui jalonnent les parcours de tourisme vert.

En termes d'espace culturel, La Scène à Pfaffenhoffen constitue l'équipement principal du secteur. Elle comprend notamment une grande salle de spectacles (500 m²) pouvant accueillir jusqu'à 500 spectateurs.

1.4. EQUIPEMENTS ET SERVICES

a) ADMINISTRATIONS

On trouve des bureaux de poste dans trois communes du territoire :

- Pfaffenhoffen
- Uberach
- Uhrwiller

La plupart des services publics administratifs ne se trouvent pas sur le territoire mais à Saverne, Bouxwiller ou Niederbronn les Bains, chefs-lieux de cantons ou d'arrondissements, éventuellement Mertzwiller.

C'est le cas notamment pour la sous-préfecture, la perception, les centres des impôts, ou la gendarmerie, situés dans une de ces trois communes.

b) PETITS COMMERCES, ARTISANAT, SERVICES GENERAUX

	Bitschhoffen	Engwiller	Kindwiller	La Waick	Niedermodern	Pfaffenhoffen	Uberach	Uhnwiller
Garages					6*	11**	2	
Maçon	2	1	2	2	3	5		
Electricien	2					6		
Serrurerie (non)								
Alimentation générale					1**	4*		
Boulangerie / pâtisserie				1	1	3	1	1
Boucherie / charcuterie						1	1	
Autre						1 alim bio	1 caviste	

* dont 3 supermarchés, Atac, Lidl, Coop et une épicerie-crèmerie

** supermarchés Match



	Bitschhoffen	Engwiller	Kindwiller	La Walck	Niedermodern	Pfaffenhoffen	Uberach	Uhrwiller
Librairie / papeterie						1		
Droguerie / quincaillerie						1		
Bureau de tabac				1		1	1	
Salon de coiffure				1		2	1	
Bar, café, débit boisson							1	
Restaurant		1		1	1	5	1	

c) SANTE

Le territoire est plutôt bien équipé en matière de services de santé, avec 9 médecins généralistes, 6 spécialistes dont 4 radiologues, 1 gynécologue et 1 médecin du sport et 8 dentistes.

Ils sont majoritairement localisés à Pfaffenhoffen et La Walck.

On compte également 2 pharmacies sur le territoire :

- A Pfaffenhoffen
- A La Walck

Un Centre médico-social, à Pfaffenhoffen, assure des permanences plusieurs fois par semaine, dont des consultations de puériculture avec la présence de la PMI (CG67).

d) MEDECINS

	Bitschhoffen	Engwiller	Kindwiller	La Walck	Niedermodern	Pfaffenhoffen	Uberach	Uhrwiller
Généralistes				2	1	7		
Spécialistes						6		
Centre soins infirmiers ou infirmières libérales				2	1	1		

e) DENTISTES

	Bitschhoffen	Engwiller	Kindwiller	La Walck	Niedermodern	Pfaffenhoffen	Uberach	Uhrwiller
Dentistes				4		4		

Pour consulter d'autres spécialités médicales, il faut se déplacer vers d'autres communes :

- les pédiatres les plus proches : à Haguenau, Reichshoffen
- les dermatologues : Niederbronn-les-Bains, Haguenau

f) ENSEIGNEMENT

Les écoles du premier degré

	Bitschhoffen	Engwiller	Uhrwiller	Kindwiller	La Walck	Niedermodern	Pfaffenhoffen	Uberach
Primaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Maternelle	1	une section de grands		?	1	1	1	1

Engwiller et Uhrwiller travaillent ensemble en RPI et ne dispose en maternelle que d'une section de "Grands".

Les communes de Bitschhoffen, Uberach et La Walck porte ensemble la création d'une école intercommunale implantée à la jonction des trois bans communaux, sur le territoire d'Uberach.

Le collège

Le collège du Val de Moder est situé à La Walck. Il accueille les élèves de la Communauté de communes du Val de Moder, de Bitschhoffen, ainsi que de Grassendorf et Morschwiller.

Les effectifs sur le Val de Moder

Val de Moder

	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves
Maternelle(s)	6	295
Ecole(s) primaire(s)	7	496
Collège(s)	1	390
Lycée(s)	0	

g) PETITE ENFANCE – JEUNESSE



La Maison de l'Enfance de Pfaffenhoffen organise un service périscolaire pour les enfants scolarisés sur la commune. Elle propose aussi des activités de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires (ALSH).

Le Réseau d'Animation Intercommunale organise des animations pour les enfants de la Communauté de Communes âgés de 3 à 17 ans.

Pour les plus petits, les assistantes maternelles constituent le mode de garde sur le territoire. Elles sont fédérées au sein du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal.

Personnes âgées

Un EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) a été ouvert en 2013 à Pfaffenhoffen.

Les autres structures d'accueil les plus proches sont situées à Dauendorf, Ingwiller, Bouxwiller, Haguenau, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen.

h) EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS COMMUNAUX

Engwiller

- 1 stade de football
- 1 terrain de tennis
- 1 salle polyvalente

Kindwiller

- 1 terrain de football
- 1 salle polyvalente

Niedermodern

- 1 stade de football

Pfaffenhoffen

- Espace Culturel La Scène



- 1 piscine intercommunale
- 1 bibliothèque, point de lecture du réseau des Bibliothèques Départementales
- Terrains de football, cours de tennis, gymnase

Uhrwiller

- Terrain de football
- Terrains de tennis
- Salle polyvalente

Uberach

- Terrain de football
- Salle polyvalente

La Walck

- Terrain de football
- Gymnase couvert

Bitschhoffen

- une salle communale

2. Analyse urbaine

2.1. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2.1.1. Résumé historique

a) LA PREHISTOIRE

Le territoire du Val de Moder était, de tout temps, traversé par deux voies de circulation principales : Est-Ouest le long du cours de la Moder, et Nord-Sud.

Divers objets de l'âge du Bronze ont été découverts en différents sites, sans relation démontrée avec des habitats, sans doute vestiges d'inhumations (Niedermodern, Pfaffenhoffen, Uberach). Plusieurs tumuli existent d'ailleurs le long de la Moder, à l'Ouest des bans communaux du Val de Moder

b) L'EPOQUE ROMAINE

La "Heerstrasse" actuellement dénommé rue du château d'eau est un très vieil itinéraire gallo-romain qui passait par Kindwiller, continuité de la voie précitée.

Un fragment de meule romaine à Kindwiller, une Tombe à tegulae près d'Engwiller, un autel à Niedermodern, un fragment d'antéfixe à Pfaffenhoffen, un site à Uberach, témoignent d'une occupation gallo-romaine.

c) EPOQUES MEROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE

739 : première mention de Pfaffenhoffen (une occupation contemporaine a été mise en évidence dans une maison rue de l'Ours),

737: première mention de Nieffern,

742: première mention d'Uhrwiller,

773 : première mention de Niedermodern

774 : première mention de La Walck

d) LE MOYEN AGE TARDIF

Les églises de Kindwiller et d'Uberach sont des annexes de l'église de Bitschhoffen ; La Walck était une annexe de Bitschhoffen.

Diverses familles nobles sont possessionnées dans la région : les Ochsenstein, Lichtenberg, Helfenstein, puis au 15^{ème} siècle, les comtes de Hanau-Lichtenberg, suivis des Hesse-Darmstatt. La réforme est introduite vers 1546, Bitschhoffen revient à la religion catholique peu après.

Pfaffenhoffen, la seule cité fortifiée de la communauté de communes, devient le siège de la corporation des bergers et se signale par un important marché du cuir et de la laine, La Walck par des tuileries et des artisanats du cuir.

e) APRES LA GUERRE DE TRENTE ANS – LA RECONQUETE

Les destructions de cette terrible guerre, suivie par la guerre de Hollande, ont complètement vidé le pays et provoqué l'abandon et la destruction de presque tous les habitats antérieurs. En fait, à part les églises, pratiquement rien ne subsiste plus d'antérieur à la fin du 17^{ème} siècle. Cependant, il est possible que quelques maisons à Niedermodern datent de la deuxième moitié du 17^{ème} siècle.

La reconstruction est favorisée par les nouveaux tenants des fiefs, désormais dépendant du roi de France, qui sont obligés de concéder aux nouveaux arrivants la liberté de culte. C'est ainsi que des catholiques s'installent sur les anciennes terres protestantes des Hesse-Darmstatt.

La typologie de ces maisons de la reconstruction est relativement simple, la maison "riche" à un étage et la maison "pauvre" plus basse.

f) L'INDUSTRIALISATION NAISSANTE

Si La Walck et Pfaffenhoffen ont compté de tout temps des activités artisanales, celles-ci ont peu à peu gagné en importance dans la vallée de la Moder en épargnant les villages des collines proches. Ces manufactures se sont systématiquement installées en seconde ligne de construction, dans les arrière-cours, formant un tissu très mêlé de petits ateliers et d'habitations (notamment à Pfaffenhoffen et Uberach).

Les logements de ces ouvriers n'ont jamais été organisés en corons et poursuivent la tradition de la maisonnette individuelle de journalier, souvent en association avec une activité jardinière.

2.1.2. L'organisation traditionnelle du village

La forme du colombage a relativement peu évolué en plus de deux siècles. C'est au début du 19^{ème} siècle que se fixe l'image de la ferme alsacienne traditionnelle du pays de Hanau avec sa cour fermée et son porche monumental, maison de riche, les maisons de pauvre et d'ouvriers étant regroupées davantage en périphérie.

La présence juive est un fait remarquable à Pfaffenhoffen, visible par l'exceptionnelle synagogue construite avant la Révolution. La population israélite a cependant émigré en masse au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, comme dans bien d'autres régions rurales, pour gagner les centres d'intérêt d'alors.

La végétation occupe une place très importante dans l'image urbaine : plus que le jardin, quelquefois un peu artificiel et "kitsch" avec ses plantes étrangères à la culture locale vernaculaire, le potager positionné au cœur même de l'espace urbain vient aérer judicieusement les villages des collines mais aussi la conurbation industrielle des bords de la Moder.

Les moulins ont été plus ou moins dénaturés. Certains conservent un charme spécifique.

2.1.4. Spécificités par commune

a) BITSCHHOFFEN

↳ **Histoire de la commune**

Bitschhoffen est un ancien village impérial du grand bailliage de Haguenau, prévôté de Kindwiller, comme Uberach, La Walck, Morschwiller, Grassendorf et Ringeldorf.

- 1350 : l'Empereur Charles IV cède ses droits sur 11 villages, dont Bitschhoffen, à Ulrich de Helfenstein. Le village comptait alors 20 foyers.
- Parallèlement, les comtes de Lichtenberg ont gagné une influence sur Bitschhoffen grâce aux droits sur la forêt de Haguenau cédés par l'Empereur.
- 1364 : le village passe des Arnsbourg-Mietesheim aux Wickersheim
- 1474 : aux héritiers des comtes de Lutzelstein, puis aux comtes de la Palu et à Wyrich de Berstett.
- 1478 : l'église de Bitschhoffen est dédiée à Saint-Maurice. Elle a deux annexes: Kindwiller (Saint-Laurent) et Uberach (Saint-Wendelin).
- 1545 : la réforme a été introduite à l'église-mère de Pfaffenhoffen, les filiales suivent.
- 1561 : réintroduction du culte catholique à Bitschhoffen.
- 1577 : la Commanderie de l'Ordre Teutonique de Dahn était possessionnaire à Bitschhoffen.
- 1648 : Bitschhoffen devient Village Royal, propriété du Roi de France.
- 1742 : une mine de fer est ouverte au lieu-dit "Pfungstwasen". Le minerai servait à alimenter les forges des usines De Dietrich à Mouterhouse. Le descriptif de Dietrich dit : "à Birtschoffen ... on fouille de la mine de fer en grains, elle s'y montre mêlée de petits galets de Quartz, on y exploite les mines pour la forge de Mouterhouse".
- 1792 : 860 habitants à Bitschhoffen + La Walck
- En 1807 recensement des confessions:
 - Catholiques : 91%
 - Luthériens : 1%
 - Calvinistes : 1%
 - Juifs : 6%
- 1848 : La Walck, auparavant annexe de Bitschhoffen, devient une commune indépendante
- 1945 (15 mars): bombardement, le village est détruit à 90%
- 1952 : L'église catholique détruite a été reconstruite sur un autre site

Le village de Bitschhoffen a été durement éprouvé durant la guerre et détruit presque entièrement : c'était aussi le cas de Kindwiller et dans une certaine mesure de Uhrwiller.

Dans le cas de la petite agglomération, la reconstruction ne donne pas du tout la même image de village traditionnel, (même si cette image, comme à Kindwiller, est un peu superficielle) : on n'a pas cherché ici à reconstituer une ambiance, une personnalité.

Il faut dire que le village d'origine s'est formé initialement d'une manière moins structurée que Kindwiller (village rue), Uhrwiller (village en damier) ou Engwiller (village en extrémité de croupe) et que la tradition locale devait être celle d'un bâti assez dispersé et déstructuré.

↳ **Les sites et monuments**

<p>Maigres vestiges de l'habitat "ancien" sauvegardés : une maison de la fin du 18^{ème} siècle et un porche de 1933.</p>		
<p>Un des derniers avatars du porche traditionnel de Hanau dans une maison de la reconstruction : la persistance d'une habitude, pas d'un art de vivre.</p>		
<p>Quelques maisonnettes de journaliers ou d'ouvriers ont échappé au massacre. Pour autant, elles n'en sont pas spécialement mises en valeur par leurs propriétaires.</p>		

L'église assez excentrée par rapport au village est reconstruite dans un style brutaliste assez sympathique.



b) ENGWILLER

↳ **Histoire de la commune**

- Epoque romaine : structure découverte en 1857 (probablement tombe à tégalae). Au Nord-Est, près bois d'Engwiller, lieu dit Roetling. Le site est actuellement reporté en zone de protection
- 1300 : les seigneurs d'Ettendorf (qui avaient donné le fief aux Windstein) vendent leur possession à l'abbaye de Murbach.
- 1354 : l'abbé de Murbach donne le village en fief aux Lichtenberg.
- 1480 : le comte de Lichtenberg, Jacob le Barbu, meurt sans laisser de successeur. Les seigneurs des Deux-Ponts-Bitche héritent ainsi du comté et Engwiller devient leur propriété.
- 1570 : le village passe aux Hanau-Lichtenberg qui l'intègrent à leur baillage de Pfaffenhoffen et introduisent la réforme.
- 1736 : extinction des Hanau Lichtenberg, le village est l'objet de disputes entre les Hesse-Darmstadt et la comtesse de Nassau-Ottweiler. C'est à cette dernière que le Conseil souverain attribue finalement le domaine; sa famille le conserve jusqu'à la Révolution.
- Guerre de Trente ans : comme toute la région, le village subit une destruction et une recolonisation à la fin du 17^{ème} siècle- début du 18^{ème}. Cette reconstruction a eu lieu ici de manière compacte, dans les limites du fossé communal, conformément à la prescription donnée par les administrateurs
- 1790 : à la création des arrondissements, le village est affecté à celui de Wissembourg jusqu'en 1870.
- Entre 1940 et 1945, le village subit des bombardements
- Au début du 20^{ème} siècle, sous l'impulsion de divers mouvements intellectuels, le village qui avait toujours été un bastion des coutumes et de la tradition, est porté à la pointe du mouvement en vogue des "arts et traditions populaires" : costume, danses, fêtes, etc.

Les habitants d'Engwiller sont des "Büre", des "Dickköpf" ou des "Latze"

Village voisin de Uhrwiller, Engwiller qui présente pourtant un plan relativement orthogonal, s'en distingue essentiellement par son urbanisme d'aspect très compact et des ruelles étroites, beaucoup plus dans la tradition du village typique du Pays de Hanau.

Cette compacité relative s'explique peut-être par sa situation en ligne de crête entre deux vallons (alors qu'Uhrwiller est clairement en fond de vallon).

Quelques belles fermes à cour fermée présentent une caractéristique stylistique spécifique avec un bâtiment-porche rajouté le plus souvent au début du 19^{ème} siècle, forme beaucoup plus rare chez son voisin précité.

Le porche classique "Hanau", avec ses montants de grès et ses balustres taillés, est plus exceptionnel : mais c'est peut-être par manque de place sur la parcelle que ce système, un peu plus tardif, n'a pas été adopté unanimement dans la commune.

On remarquera que les maisons de journaliers ou simplement modestes se regroupent plutôt en frange Nord, relativement à l'écart, alors que la frange Sud-Ouest bien exposée à la vue en raison de sa situation de croupe en est dépourvue et expose à l'arrivant de belles exploitations.

↳ **Les sites et monuments**

<p>Très belle maison à galerie du 18^{ème} siècle. On notera que le bâtiment a été conçu sans lien avec un portail, mais sans doute en relation avec la petite maison en regard, de l'autre côté de la cour. Maison des grands parents ?</p>		
<p>Très bel ensemble autour d'une maison Schini, malheureusement dénaturée par des aménagements postérieurs</p>		

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

<p>Granges 1824 et 1827</p> <p>Une originalité des entrées de fermes réside dans la grange-porche, apparemment née au tout début du 19^{ème} siècle.</p>		
<p>Ce système économe en place n'est cependant possible que si l'entrée de parcelle est assez large côté rue.</p> <p><i>Date 1829 sur la grange au fond</i></p>		
<p>Plus tard, vers le milieu du 19^{ème} siècle, le modèle "normalisé" du porche double avec montants de pierre apparaît pour les grandes exploitations</p>		
<p>Maisons très étroites, en périphérie d'agglomération. Celle de gauche est datée de 1884, et a peut-être été rehaussée à ce moment</p> <p><i>Typiques maisons de journaliers</i></p>		
<p>A la fin du 19^{ème} siècle, le colombage tombe en disgrâce au profit du grès et de la brique pour des formes d'habitat comparables. Le porche composé est ici absent.</p>		



c) KINDWILLER

↳ **Histoire de la commune**

La "Heerstrasse" actuellement dénommé rue du château d'eau est un très vieil itinéraire gallo-romain qui passait par la commune.

Un fragment de meule romaine non localisé du ban communal est déposé au Musée Historique de Haguenau (Forrer 1919)

Le village fait à l'origine partie des possessions impériales groupant une cinquantaine de villages situés entre la Moder et la Zorn. Aux 12^{ème} et 15^{ème} siècles, une famille portant le nom du village est mentionnée.

- 1263 : première mention "kindwilre" , puis Kintwilre ou Küntwilre
- 1351 : mention d'un village disparu non localisé "Willenhoffen"
- 1525 : guerre des paysans. Le rassemblement le plus proche est celui de Neubourg, le couvent est occupé par 200 hommes armés d'outils agricoles. Le 21 avril, un groupe de paysans se forme à Kindwiller et Bitschhoffen.
- 1545 : adoption de la réforme
- 1561 : la paroisse de Kindwiller revient à la religion catholique
- 1648 : placé initialement sous la juridiction du bailli de Haguenau, le village entre sous tutelle française
- 1793 : en novembre, des combats se déroulent à Kindwiller
- 1796 : les églises de toutes confessions sont fermées, il est interdit de sonner les cloches pour un exercice de culte. L'adjoint de la commune fait néanmoins sonner les cloches.

Les mines exploitées par De Dietrich et affectées à la forge de Mouterhouse sont, entre autres, celles des terres de Kindwiller

Au début du 19^{ème} siècle, la paroisse filiale catholique de Kindwiller a comme paroisse succursale celle d'Uhrwiller. En 1820, Kindwiller redevient une paroisse propre

Le village a été durement éprouvé pendant la seconde guerre mondiale et détruit presque entièrement.

- 1965 : l'église Saint-Laurent est consacrée, reconstruite par l'architecte Fernand Guri. De l'ancien édifice terminé en 1879, on a conservé le chœur néogothique et le baptistère.

A l'annexe de la Hardt le "moulin de la Hardtmuehle" est implanté sur le Rothbach, ce moulin figure sur la carte de Cassini, vers 1760. Les bâtiments dans leur état actuel sont du 19^{ème} siècle.

Les habitants de Kindwiller sont des "Gerstebäbler", mangeurs de bouillie d'orge.

La petite agglomération alignée sur la crête et bien visible a conservé tout son esprit traditionnel de village alsacien dans le paysage. Mais les choses changent rapidement dès que l'on se rapproche...

↳ Les sites et monuments

<p>La rue principale a su conserver son aspect bucolique, avec les alignements de fermes traditionnelles de part et d'autre d'une rue relativement peu fréquentée</p>		
<p>L'église de 1965 est un signal d'architecture bien conforme à son époque. Elle ne manque pas de grandeur et d'élan... même si la jonction avec l'ancien monument est un peu "bricolée"</p>		
		
<p>Quelques porches traditionnels ont survécu aux bombardements. Ils sont cependant tous postérieurs à 1900, et témoignent d'une intéressante continuité de ce type de représentation rurale jusque dans les années 1930, voire plus tard encore.</p>		

<p>Les avatars ultimes du porche traditionnel de Hanau datent des années 1950. Plus de sculpture, l'esthétique passe visiblement au second plan dans le désir de représentation.</p>		
<p>La reconstruction après-guerre laisse une curieuse impression d'inachevé, d'erreur fondamentale. Visiblement, les constructeurs étaient déchirés entre le respect de la tradition et l'envie de faire table rase. Encore de nos jours, certaines blessures sont béantes.</p>		
<p>La modernité est présente, avec certaines audaces architecturales bien vues, alternant avec les réflexes les plus passésistes...</p>		
<p>Les espaces libres, très importants dans un village-rue comme Kindwiller, sont souvent bien compris et pris en charge, à la manière traditionnelle comme potager (de loin la plus belle), ou comme jardin fleuri soigneusement entretenu</p>		

d) LA WALCK

↳ **Histoire de la commune**

Le nom du village proviendrait du vieux haut-allemand "Walch, Welsch", "gens d'origine latine". Une autre version prétend que le nom provient de "walcken", signifiant "fouler" (le cuir ou les tissus).

- 774 : première mention supposée ("Reichsland Elsass Lotringen"), "Uualohom".
- 1338 : première mention prouvée, vente de la moitié du moulin. (transformé plus tard en scierie et fabrique de galoches)
- 15^{ème} siècle : évocation de tuileries
- 1648 : le village, qui faisait partie du grand baillage de Haguenau, revient au roi de France
- 1648 : pratiquement vidé de ses habitants après la guerre de Trente Ans, La Walck est repeuplé par des immigrants venus essentiellement de Picardie (Denu, Lacroix, Lanoix...), de Savoie (Gay ...), de Suisse (Auregio ...), d'Allemagne (Kaeffer ...) et de la région de Sélestat (Johner, Riesser ...).
- 18^{ème} siècle : 5 tuileries, cordonniers (13 en 1753) dont Grinnenwald qui industrialise la production
- Le 9 août 1847, La Walck fut déclarée commune indépendante et détachée de Bitschhoffen par l'ordonnance royale délivrée par Louis-Philippe. Elle comprend à cette époque :
 - 1 moulin à farine
 - 2 tuileries
 - 1 tannerie
 - 1 brasserie

La population est alors composée de 650 catholiques, 60 protestants et 90 israélites

- 1858 : "la majeure partie de la population se composait de cordonniers". Un ancien contremaitre de la fabrique de chaussures Grinenwald à Pfaffenhoffen, Ignace Lemaitre, ouvre une fabrique de sabots et galoches. En 1860, il rajoute les chaussures à sa production

Après la seconde guerre mondiale, jusqu'à 28 petites usines à La Walck et Uberach font travailler ensemble 1 000 ouvriers en 1950.

A partir des années 1980, celles-ci commencent à fermer leurs portes ou à être progressivement absorbées par la société Adidas. Mais grâce à la spécialisation dans la chaussure de sécurité, les entreprises Heckel sécurité et Lemaitre ont pu continuer la tradition de la fabrication de la chaussure à La Walck.

La Walck est le pendant, au Nord de la Moder, de Pfaffenhoffen, et sans doute vraie "banlieue" de la petite ville. Les activités artisanales antérieures au 19^{ème} siècle correspondent bien à ce type de faubourg extra-muros, relégués à l'écart pour des raisons de sécurité, de place, de nuisances... rôle qu'elle n'a jamais cessé de tenir en fait. Qu'elle ait relevé du baillage de Haguenau par l'intermédiaire de Bitschhoffen, alors que la ville dont elle constitue le satellite était gérée par les Hanau-Lichtenberg, pimente un peu la situation....

↪ **Les sites et monuments**



Plan fin 17^{ème} siècle



Plan de 1785 (inversé)

Très belle maison du 18^{ème} siècle, qui existe d'ailleurs partiellement sur le plan de 1785.
Sans doute l'ancienne auberge (d'ailleurs très bien située à ce titre). Relais de poste ?



Le moulin, bien conservé, est remarquable. C'est le seul des 3 moulins du Rothbach qui soit actuellement intégré en zone urbaine.



Par ailleurs, les maisons "anciennes" sont rares à La Walck. Ce bâtiment remanié est l'un des seuls, en limite du ban de Pfaffenhoffen.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

On y trouve par contre plusieurs belles échoppes anciennes bien conservées.
D'anciennes cordonneries du 19^{ème} siècle ?



Le village est principalement constitué d'habitations ouvrières de toutes les époques, comme ces petites maisons basses évoquant les corons du 19^{ème} siècle ...



... ou ces originales maisonnettes étroites à un étage qui parsèment les ruelles

Quelquefois une villa un peu plus cossue évoque Monsieur le Directeur.

Le contraste à la fin du 19^{ème} siècle entre les maisonnettes d'ouvriers, en bande, et la villa du maître, en est par moment cocasse.





Les deux seuls événements urbains de la laborieuse petite bourgade sont constitués par une jolie mairie et le pont sur la Moder, au confluent du Rothbach. Ce dernier est une vraie respiration pour la conurbation et tient lieu de parc.



e) NIEDERMODERN

↳ **Histoire de la commune**

- Age du Bronze : plusieurs découvertes,
 - 1 épingle de vêtement à tête et col gravés, sans précision
 - 2 bracelets gravés à boules "am Hengstbaechel" déposés au musée de Haguenau
- Epoque romaine : un autel en quadrilatère est mis au jour en 1845 au lieu-dit Balzerwinckel (plus tard construit d'usines) sur un site qui avait déjà livré une hachette (de sacrificateur ?) et des fondations de bâtiments antérieurement. L'autel a été déposé à Oberbronn.
- 773 : première mention du village, "Matra Villa", acte de donation à l'Abbaye de Wissembourg.
- Au Moyen-Age, la localité était placée notamment sous la domination des seigneurs Otto III d'Ochsenstein et Louis III de Lichtenberg. Après plusieurs querelles de partage, la possession revint aux sires de Lichtenberg et plus tard à leurs successeurs les Comtes de Hanau-Lichtenberg et les Comtes de Hesse-Darmstadt jusqu'à la Révolution Française.
- Château disparu de la Moderburg, cité en 1378 : au bord de la Moder, en amont du moulin, près du pont entre Uberach et Niedermodern
 - détruit par la ville de Strasbourg vers 1387-1392, pour neutraliser Hans von Albe, chevalier brigand (exécuté à Strasbourg par la suite)
 - 1405 : racheté par Hans von Albe (fils)
 - 1471 : racheté par les Lichtenberg
 - 1494 (ou 1512) : en fief aux Soultz
 - 17^{ème} siècle : appartient à la famille Gayling
 - 1622 : vue schématique du lieu
- 10 août 1633 : les troupes lorraines pillent et incendient les localités de Pfaffenhoffen et Niedermodern. Le village reste inhabité pendant près d'un an.
- Plusieurs bornes armoriées sont repérées, datant de 1723 à 1790.
- 1881 : arrivée de la voie ferrée desservant le Val de Moder, industrialisation
- 1945 : l'opération "Nordwind" aboutit à une ligne de front momentanée
- Les cultures comprenaient, outre les céréales : du chanvre, de la garance, du tabac et du houblon.
- Le vignoble qui s'étendait au début du XX^{ème} siècle sur 25 ha produisait un vin de table apprécié.
- 1970 et 1980 : dépression, beaucoup d'entreprises ferment, dont Léopold, fabricant d'ustensiles ménagers.

Un ancien moulin à vent aurait été mis au jour le 5 février 1999 ? (ce serait le seul connu en Alsace, avec celui du Haut Koenigsbourg, pure fantaisie de Bodo Ebhardt)

Un banc reposoir (le long de la RD110) est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 9 mai 1988.

Le village de Niedermodern, pendant d'Uberach au même titre que Pfaffenhoffen l'est de La Walck, ferme le quadrige formé de part et d'autre des deux ponts sur la Moder.

Agglomération beaucoup plus modeste que Pfaffenhoffen, et qui n'a jamais été fortifiée, Niedermodern est curieusement resté, notamment par rapport à La Walck et Uberach, un village alsacien de caractère, parsemé de belles et anciennes fermes.

Malgré cela, la première impression est défavorable : la route très fréquentée et aménagée à la mode "tout voiture", le manque de repères le long de la rue principale, accentuent une impression de monotonie non méritée.

A noter que plusieurs maisons sont soupçonnées d'être les plus anciennes hors fortifications de tout le Val de Moder, antérieures à la fin du 17^{ème} siècle.

↳ Sites et monuments

Les bâtiments publics, école mairie et église, sont regroupés au centre et forment un noyau très homogène.



Mais Niedermodern possède surtout une incroyable collection de maisons archaïques, hélas plus ou moins défigurées ou dénaturées ; notamment l'ancienne auberge Zur Krone (en haut à droite), dont le volume du toit et le pignon ont été refaits fin 18^{ème} ou début 19^{ème} siècle.



Les maisons contemporaines de la reconstruction du début du 18^{ème} siècle ne sont pas absentes.



Et enfin les dispositions traditionnelles de la ferme de Hanau du 19^{ème} siècle sont également représentées : grange-porche sans doute du début 19^{ème} et portail aux montants de grès de 1821.



Certains bâtiments, sans être particulièrement anciens ni historiquement significatifs, contribuent cependant au charme du site par leur fort caractère non dénué de romantisme.



f) PFaffenHOFFEN

↳ *Histoire de la commune*



Le blason de la commune représente deux clés, l'une d'or, l'autre d'argent posé en croix. Ce sont les clés de St Pierre et St Paul, les deux patrons de l'église. C'est l'abbaye bénédictine de Wissembourg qui donna son nom et ses patrons à la Ville. Pfaffenhoffen signifierait littéralement "la propriété des clercs", la "cour des ecclésiastiques".

- Néolithique : 1 hache en silex (Forrer, début du siècle)
- Age du bronze :
 - un lot d'objets du bronze final ; il a été découvert dans une sablière, conservé au Musée Archéologique de Strasbourg
 - Rue des Mésanges (lotissement Longchamp) : découverte de bracelets à tampons en bronze, (Hallstadt D1)
- Le long du chemin de fer entre Obermodern et Pfaffenhoffen, à 2,5 km à l'Ouest de Pfaffenhoffen (en réalité sur le ban communal de Schalkendorf) : plusieurs grands tumuli
- Découverte d'un fragment d'antéfixe en marbre blanc en 1850, déposé au Musée Historique de Mulhouse
- 739 : première mention (Papanhaime)
- Rue de l'Ours (maison La Fontaine) : une occupation du 8^{ème} siècle a été mise en évidence lors d'un sondage
- Au Moyen-âge, l'église de Pfaffenhoffen devient une église mère rayonnant sur les villages avoisinants. La Commune se développe grâce au commerce du cuir, aux drapiers, au développement des foires et d'un marché hebdomadaire connu dans tout l'Est de la France.

- 1300 : fief partagé entre les Lichtenberg et les Ochsenstein
- 1387 : marché aux cuirs
- 1480 : appartient au comté de Hanau
- 1546 : Pfaffenhoffen est l'un des premiers bastions de la Réforme luthérienne.
- 16^{ème}-17^{ème} siècle : obtient le privilège du monopole de la vente de laine du comté de Hanau-Lichtenberg, et devient siège de la corporation des bergers. Drapiers, marché du cuir et de la laine, industrie prospère
- 1633 : destruction par les impériaux. Accueille ensuite les nouveaux immigrants, notamment suisses
- Fin 17^{ème} siècle : l'église devient un Simultaneum, catholiques et protestants se partagent le même édifice pour leurs pratiques
- 1736 : intègre les possessions des Hesse-Darmstatt
- 18^{ème} siècle : retour des activités traditionnelles comme le travail de la laine, du cuir et des draps. Croissance démographique rapide, la population passe de 600 habitants en 1750 à plus de 1 600 en 1836.
- 19^{ème} siècle : développement de l'industrie dans la région, notamment de l'industrie du textile.
- 1881 : ligne de chemin de fer de la vallée de la Moder
- Après la seconde guerre mondiale, les industries de la chaussure et de la brasserie se développent.
- Choc pétrolier de 1974 et crises de la fin du 20^{ème} siècle : baisse d'activité

La fortification de la ville pose un problème, les dates d'édification semblent contradictoires :

- Un cimetière fortifié aurait existé ?
- 1315 : appelée Oppidum
- 1468 : appelée Flecken
- 1486 : mention d'une porte de ville
- 1480 (avant) : mention d'un rempart avec chemin de ronde
- 1552 : sert de refuge aux villageois des environs
- 1568 : les habitants obtiennent du comté 100 florins pour achever les remparts
- 1592 : cité "fortifié depuis peu d'années"
- 1614 : décrit entouré d'un fossé d'eau "neu gemacht"
- 1704 : un plan de la place (archives de Vincennes, art 8, places abandonnées)
- 1785 : ABR C 429 : tracé du rempart Nord
- 1830 : le plan cadastral représente le mur d'enceinte avec les tours rondes aux angles

En fait, la fortification a certainement existé très tôt, au plus tard au 15^{ème} siècle. Les mentions du 16^{ème} siècle n'évoquent certainement que des réparations ou améliorations du système défensif, comme par exemple la construction des tours rondes à canonnières, dans la tradition du Schoeneck et du Neu-Winstein, elles sont bien datées du milieu du 16^{ème} siècle. Au moins la tour conservée est rapportée contre une enceinte préexistante.

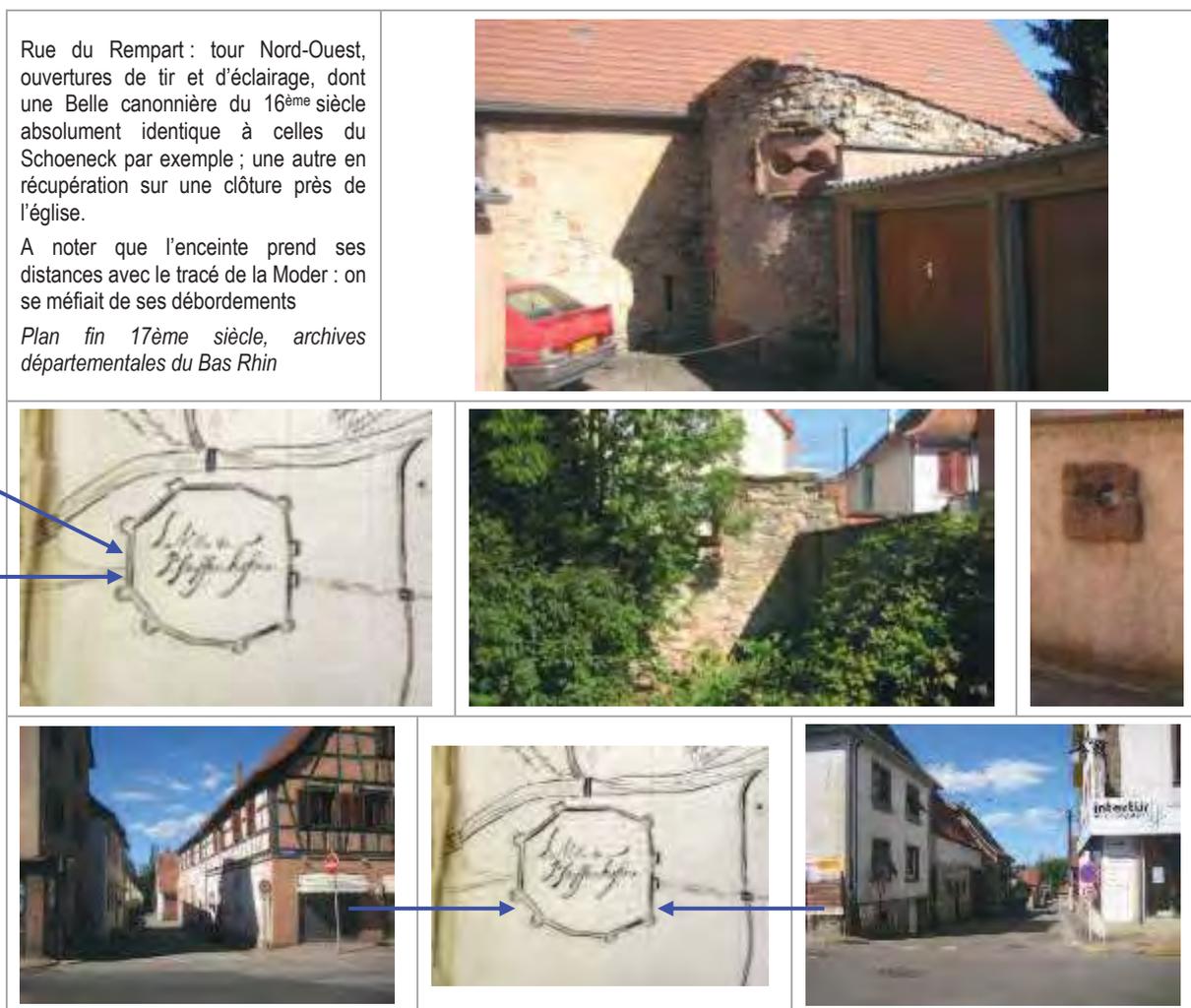
La communauté juive :

- 1594 : première mention, population peu importante
- 1683 : le pasteur fait démolir la première synagogue, ensuite reconstruite avec l'autorisation du consistoire protestant
- 1784 : 84 individus répartis en 17 familles
- 1791 : construction de la synagogue actuelle, qui contient une fontaine d'ablutions de 1744 (provient de l'édifice antérieur ?)
- 1866 : 77 individus
- 1895 : 93 individus
- 1905 : 132 individus
- 1936 : 69 individus (les autres se sont installés à Strasbourg ou dans d'autres centres attractifs comme les Etats Unis)
- depuis 1945 : 2 familles

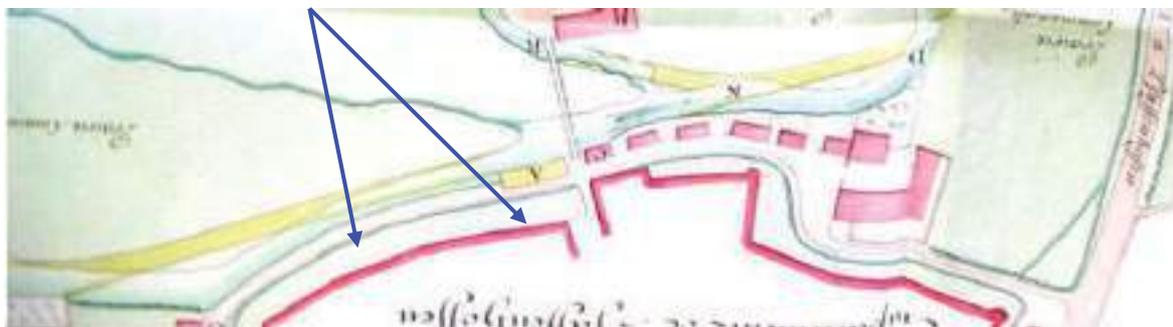
Les inhumations avaient lieu au cimetière d'Ettendorf depuis le 16^{ème} siècle.

↳ **Sites et monuments**

✓ *Traces de l'enceinte fortifiée*



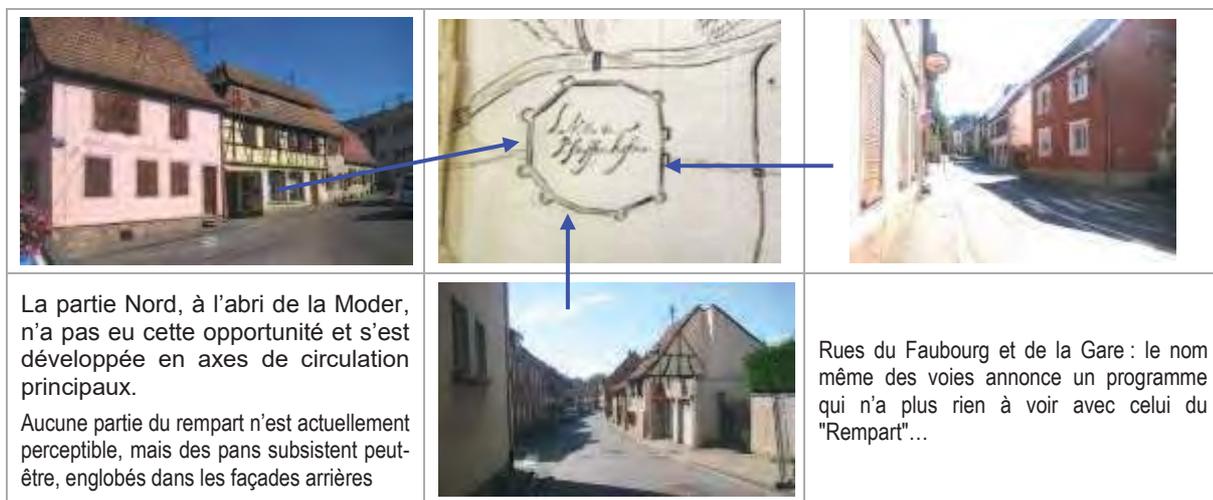
Seul l'angle Nord-Ouest et une tour, donnant sur la rue du Rempart, sont actuellement en évidence. Mais le tracé ancien de l'enceinte est clairement imprimé dans le tracé actuel des rues sur toute la périphérie de la petite ville : rue des Remparts et rue des Tanneurs...



(plan de 1785, archives départementales du Bas Rhin)

La partie Nord de la Rue du Rempart est bordée de part et d'autre de bâtiments construits sur l'ancien "fossé" avant le lit de la Moder proprement dite. On peut imaginer qu'à l'origine les maisons de l'alignement interne utilisaient le mur d'enceinte comme façade arrière ; mais cette maçonnerie a quasiment partout disparu.

<p>La petite rue étroite, enserrée entre l'ancienne enceinte et le cours d'eau, n'en constitue pas moins un moulage très significatif du tracé de la fortification.</p>		
<p>Le mode de vie des ses riverains est évidemment influencé par cette situation urbaine fortuite : il se dégage un charme et une convivialité de ce site à fort caractère</p>		



✓ *Les Monuments*



A l'extérieur, 4 pierres tombales de la famille des nobles de Wickersheim (3 du 17^{ème} siècle et une du 16^{ème} siècle), des éléments de colonnes du 11^{ème} siècle, un fragment de stèle romaine, intégrés dans le mur d'enceinte du presbytère catholique. Le jardin du presbytère entourant l'église sert de "traboule" entre la rue du Marché et la rue de l'Ours, et constitue un îlot de verdure paisible très agréable, rythmé par la collection de ces petits monuments.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

<p>L'ossuaire du cimetière de la rue des Tanneurs est inscrit MH depuis le 8 octobre 1984</p> <p>La mairie, dont la façade sur la Place du Marché et les 5 plaques qui y sont fixées sont inscrites MH depuis le 25 avril 1934</p>		
<p>L'église protestante inaugurée en 1885, de style néo roman byzantin</p> <p>La synagogue –musée de 1791 (Etude de Pascal Prévost 1996/97 lors des travaux, mise en évidence du bain rituel) est un des monuments majeurs de la culture juive en Alsace, classée MH en totalité le 26 mai 1992 et forme le pendant du....</p>		
<p>...musée de l'imagerie populaire, restaurant de l'ancienne brasserie Moritz, bâtiment daté de 1577. Un sondage réalisé lors des travaux a révélé une "couche d'incendie"</p>		

✓ Maisons de ville ou maisons de campagne ?

<p>Outre les monuments, quelques très rares bâtiments sont antérieurs à la guerre de Trente ans, comme la partie arrière du restaurant au Cerf</p> <p>Des dégagements à l'occasion de travaux peuvent révéler des trésors, ici comme dans d'autres villes</p>		
<p>Mais la plupart des maisons anciennes remontent à la fin du 17^{ème} siècle ou début du 18^{ème} siècle au mieux. Le plus souvent, on ne constate quasiment pas de différence entre ces bâtiments à colombage urbains et leurs homologues de la campagne, sauf dénaturations ultérieures</p>		
<p>Disposés comme ils le peuvent par rapport au parcellaire, les grands coffres-habitat en bois s'arrangent d'une situation urbaine dense pour constituer de véritables fermes avec dépendances</p>		
<p>A la fin du 18^{ème} siècle cohabitent encore les quelques immeubles "de rapport" avec une majorité de fermes urbaines, en tout point de la cité.</p>		

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

<p>Ces fermes existent encore largement au 19^{ème} siècle et suivent la même évolution qu'à la campagne. Les granges porches apparaissent ainsi, avec l'embryon de la galerie à jour des portails traditionnels de Hanau, constitué ici très simplement de d'un jeu de poteaux à jours</p>		
<p>La physionomie agricole domine encore de nos jours dans bien des rues de la petite cité.</p>		

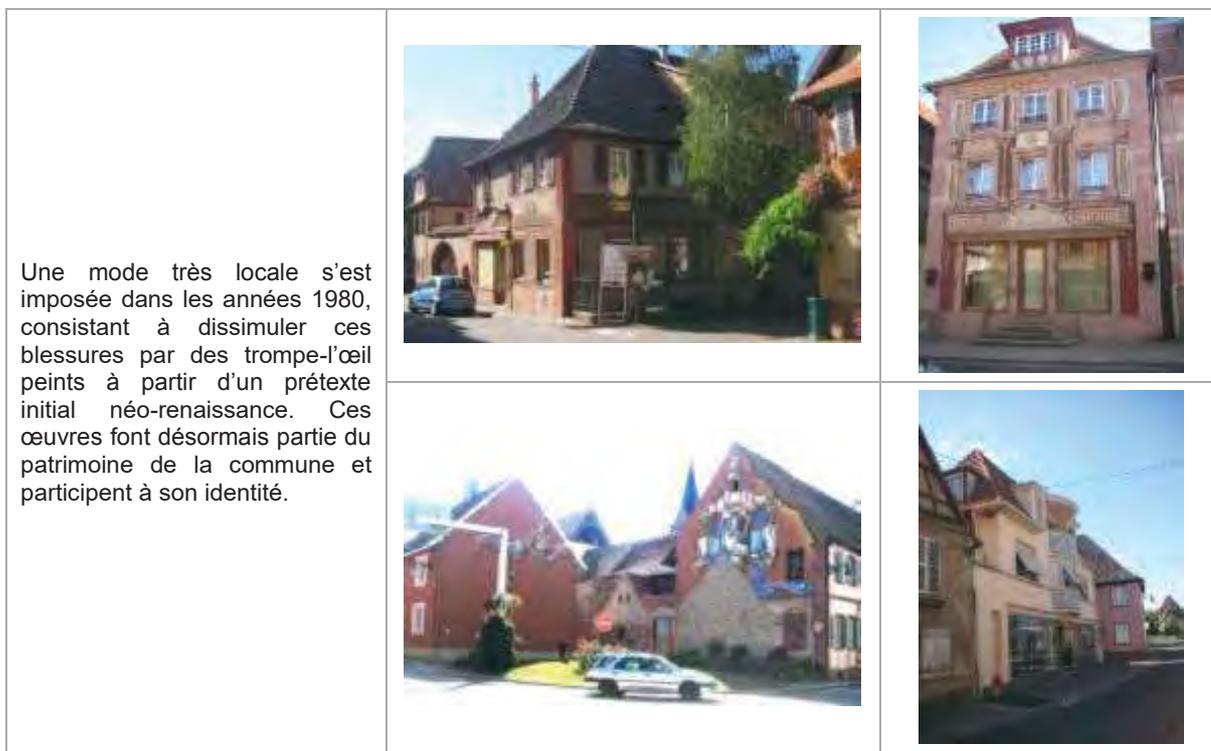
✓ *Une révolution industrielle*

<p>Traditionnellement, les artisans du cuir et de la laine ont toujours existé dans la petite ville. Il est naturel qu'au 19^{ème} siècle les manufactures se soient développées, accompagnée d'un habitat ouvrier de maisonnettes très basses assez typiques</p>		
<p>La construction du chemin de fer, ligne dorénavant abandonnée, a favorisé l'essor de ces entreprises. La vieille gare est toujours fidèle au poste, attendant le retour des convois...</p>		
<p>Les industries de la chaussure et de la brasserie se développent principalement dans la partie haute de la ville, atteignant finalement le niveau de complexe usinier en pleine agglomération au début du 20^{ème} siècle.</p>		

<p>La juxtaposition des vieilles maisons d'habitation de tradition paysanne avec les hangars de production, la superposition des tours de brasserie sur le tissu urbain médiéval évoque une impression d'entassement anarchique</p>		
<p>La construction de nouveaux logements dans la foulée de cette industrialisation a bien entendu aussi profondément modifié l'image de la ville</p>		
<p>Mais des îlots miraculeusement préservés sont encore bien visibles. Hors du temps, les rives de la Moder rappellent la jeunesse bucolique et agraire de la cité. Les débordements de la rivière ne sont sans doute pas étrangers à cette sanctuarisation.</p>		

✓ *Une ville qui se cherche*

A présent que les brasseries ont déménagé, que les usines de chaussures ont évacué le centre-ville et que les filatures ont filé en Chine, on peut évaluer les "dégâts" causés par ce relatif court épisode d'industrialisation forcée : la ville est à moitié en ruines.



Pfaffenhoffen a ainsi échangé son statut de petite agglomération fortifiée essentiellement rurale (comme toutes les petites villes médiévales) comprenant quelques artisans et une foire, contre celui de cité industrielle. Cette mutation s'est faite au détriment du rempart, presque entièrement disparu, mais a bien préservé les bâtiments d'habitation de l'ancien noyau urbain.

Les agrandissements successifs ont parfaitement respecté l'impact de ces fortifications et l'ont fossilisé dans le tracé des rues. Ils comportaient notamment les habitats de la main d'œuvre des nouvelles activités, créant un type de maison particulière originale, très basse, non liée à une activité agricole, susceptible de former des bandes continues (mais jamais des coronas)

Une grande différence est actuellement perceptible entre la partie Sud, qui a participé pleinement à l'essor industriel stoppé net à la fin du 20^{ème} siècle, et la partie Nord, plus aérée, qui en a été plutôt préservée et a su conserver un cadre plus aéré et calme.

g) UBERACH

↳ **Histoire de la commune**

- Néolithique : une hache de pierre découverte au lieu-dit Essigkrug
- Gallo-romain : au lieu-dit Oberkirsch, prospection de Jacky Koch. Mise en évidence occupation - 58 à + 400 (site de Pascal Prévost)
- 1319 : première mention
- 14^{ème} siècle : chapelle St Wendelin, annexe de Bitschhoffen
- 16^{ème} siècle : suit les évolutions religieuses du baillage
- 1648 : après la guerre de Trente ans, repeuplement, comme tous les villages alentours
- 1737 : chapelle remplacée par l'église
- 1852 : reconstruction de l'église

Uberach, comme la Walck, s'est développé en tête de pont au Nord de la Moder, en parallèle de Niedermodern. La commune n'a guère conservé de bâtiments très anciens, village-rue interminable dont presque rien ne vient interrompre la monotonie à part les bâtiments publics, regroupés en un carrefour.

C'est au-delà de la rue principale que se trouvent les lieux intéressants : les nombreuses échappées sur la ripisylve de la Moder et les prairies au Sud, vers les collines champêtres au Nord, les petites arrière-cours réservent des surprises souvent agréables

Les industries se sont développées à l'écart de la circulation, comme cachées en seconde ligne, en une série de jolies petites manufactures, à présent pour la plupart délaissées

↳ **Les sites et monuments**

<p>Le centre de gravité de la commune, église, mairie et école du 19^{ème} siècle, rompt la linéarité du village-rue, ainsi qu'une multitude de points de vue sur la nature toute proche</p>		
<p>Un interminable village-rue, alternant les anciennes fermes et les maisonnettes d'ouvriers...</p>		
<p>...dont se détachent quelques rares corps de fermes du 18^{ème} et du début du 19^{ème} siècle...</p>		
<p>... qui se permettent même parfois des références au porche traditionnel de Hanau, quoique très tardif, et qui apporte çà et là une touche agraire rafraîchissante.</p>		
<p>Les maisonnettes et les bâtiments en fonds de cours sont souvent plus intéressants et plus chaleureux que les alignements de maisons du front de rue</p>		



Mais les vieilles manufactures, petites brasseries, fabriques de chaussure et autres donnent réellement la personnalité d'Uberach. Ces petites friches datant souvent du 19^{ème} siècle sont une richesse particulière de la commune.

h) UHRWILLER - NIEFERN

↳ **Histoire de la commune**

- 737 : première mention "Niufara" (Niefern)
- 742 : première mention "Uruniwilla" (Uhrwiller)
- Au moyen-âge, Niefern est un village avec son propre ban. Uhrwiller est mentionné comme communauté villageoise en 1321.
- En 1332, le Landgraf de Werd vend Uhrwiller et Niefern aux seigneurs de Lichtenberg.
- 1435, mention d'un village ealte Uleveilere, disparu peu après, qui se serait trouvé sur une colline en direction d'Engwiller. Une prospection menée en 1990 a confirmé une occupation humaine du site compatible.
- Une légende locale veut que le village ait été déplacé depuis ce site à son emplacement actuel. Ce n'est probablement que partiellement vrai : les habitants du village disparu ont dû se regrouper sur le site d'Uhrwiller déjà occupé par une agglomération
- En 1480, après le décès du dernier des Lichtenberg, les deux localités échoient aux Deux-Ponts Bitche
- 1551 : propriété des Leiningen-Westerbourg, seigneurs d'Oberbronn.
- Le village de Niefern disparaît au cours du 16^{ème} siècle.
- 1560 : Réforme
- Uhrwiller est déserté par ses habitants pendant la guerre de Trente Ans.
- 1648 : il reste 8 bourgeois.
- Le village se repeuple dès 1650 avec des familles luthériennes et réformées, originaires de Suisse, de la Forêt Noire mais aussi de diverses localités alsaciennes.
- 1670 : des familles catholiques originaires du Tyrol et de Bavière, s'installent à Niefern, travaillant surtout dans les minières de fer.
- 1689 : 180 habitants
- 1750 : 480 habitants
- 1760 : carte de la région
- 1781 : 918 habitants
- 1819 : 1200 habitants

La "surpopulation" provoque une émigration massive notamment vers les Etats-Unis, essentiellement au cours de la première moitié du 19^{ème} siècle.

Les minières de fer (entre Uhrwiller et Niefern) sont exploitées jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle

Au cours des combats de début 1945, Niefern, situé sur la ligne de front, est entièrement détruit et Uhrwiller subit de graves dommages. La commune déplore 15 victimes civiles.

Aucune maison d'Uhrwiller ne semble très "ancienne", les dates inscrites sur les façades remontent au maximum à la première moitié du 18^{ème} siècle, comme d'ailleurs dans la quasi-totalité des communes rurales d'Alsace du Nord.

Les plus anciennes maisons sont datées de 1719, 1721, 1724, 1730 et 1747. Celle à l'angle de la rue Neuve et de la rue de la Mairie, présente le poutrage du plancher du 1^{er} étage en encorbellement, ce qui est une caractéristique des maisons de la fin du 17^{ème} ou du début 18^{ème} siècle, mais elle est très remaniée. Ces maisons de la "recolonisation" que nous appellerons plutôt la "reconquête" (du territoire) sont conçues de manière simple et assez géniale.

Par la suite, les fermes évoluent vers le modèle local "traditionnel" de Hanau, très typé, qui date du milieu du 19^{ème} siècle, avec son système de porche carré aux balustres en bois. De nombreux exemples parsèment la commune et la caractérisent très fortement.

La particularité notable d'Uhrwiller est son urbanisme au "cordeau", orthogonal comme une cité romaine... ou américaine. Le village se distingue ainsi très nettement de tous les autres du Val de Moder et bien au delà. Il n'est pas facile de situer dans le temps l'origine de cette exceptionnelle configuration.

L'histoire tourmentée de sa population qui a connu des accroissements vertigineux et des chutes spectaculaires en assez peu de temps aurait pu sembler incompatible avec la conservation intacte d'un urbanisme aussi particulier sur une longue période. Celui-ci n'est cependant pas récent, antérieur à 1760 : la carte des propriétés du baillage d'Oberbronn ne laisse supposer aucune modification de structure importante par rapport au plan de 1883, et au cadastre actuel.

Sans autre renseignement et en l'absence de recherche approfondie, on peut imaginer ce plan "américain" comme une volonté du comte de Hanau-Lichtenberg en vue de la recolonisation après la fin troublée du 17^{ème} siècle. Cette hypothèse n'explique surtout pas pourquoi dans des conditions a priori semblables, aucune des communes voisines n'a bénéficié des mêmes attentions.

Ou alors la structuration du village serait bien plus ancienne ? A mettre en relation avec la légende locale de la transplantation de la commune au 15^{ème} siècle ? Nous noterons l'exemple de Soultz-sous-forêts, ville neuve créée à l'initiative du baron de Fleckenstein en regroupement de plusieurs hameaux éparés dans un urbanisme très dirigé. Mais Uhrwiller n'a jamais prétendu au statut de ville, et une telle intervention autoritaire n'explique pas l'exceptionnelle largeur des voies, conservée jusqu'à nos jours.

Le fait que de nombreux habitants aient choisi l'expatriation après un siècle est peut-être lié à ce choix antérieur d'urbanisme "colonial" qui a pu servir de tremplin psychologique vers les cités d'outre atlantique.

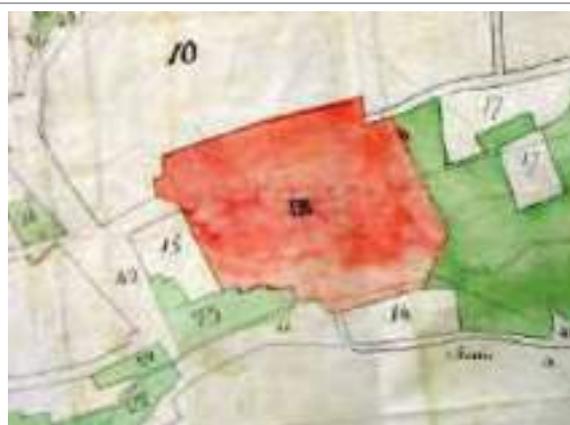
Inversement, les traditions locales très vivantes encore récemment le sont restées peut-être aussi parce que les habitants ont pu, plus que d'autres, s'identifier avec une structure villageoise résolument "moderne" pour l'époque. La tradition, c'est une modernité qui a réussi...

Récapitulatif réalisé notamment sur la base de l'étude de Jean-Marc Schlagdenhauffen Uhrwiller-Niefern, histoire et traditions, Uhrwiller 1991.

↳ **Les sites et monuments**

Plan du baillage d'Oberbronn, territoire d'Uhrwiller-Niefern – 1760

La forme du village n'est pas détaillée. On reconnaît cependant toutes les caractéristiques de l'urbanisation actuelle (On "devine" l'organisation orthogonale des rues) et les tracés des voies excentriques, l'église étant au centre



Cadastre "Napoléon"

On ne remarque aucune différence notable de l'urbanisation depuis le milieu du 18^{ème} siècle, alors que la population a presque triplé, puis recheté au cours de la période.

A noter un petit "hameau" au carrefour Sud, regroupant quelques habitations, qui ne semble pas avoir encore existé en 1760, ni même en 1851, constitué essentiellement par une tuilerie et le bistrot "Zur Ziegelhütte"



L'église protestante, reconstruite en 1740 et agrandie en 1872, ayant servi de simultaneum

et l'église catholique, construite en 1868



<p>Les maisons de la reconquête sont profondément dénaturées. Les caractéristiques d'origine sont cependant reconnaissables : bloc d'habitat simple, non relié à un portail, parfois encorbellement de l'étage supérieur sur les têtes de solives, gros poteau cornier, jambages taillés à la doloire, etc...</p>		
<p>Forme primitive du portail traditionnel, de 1821, sur une maison à un seul niveau (rehaussée par la suite) : un simple linteau gravé surmonte le porche.</p>		
<p>Formes abouties du portail traditionnel: en pierre et en bois, vers le milieu du 19^{ème} siècle. Ces ouvrages ont été souvent rapportés contre des maisons plus anciennes (dont à droite une maison de type Schini).</p>		
<p>Forme tardive du portail traditionnel, vers 1880. Le modèle se diversifie, les hangars-porche et maisons de pierre soigneusement appareillées deviennent plus fréquents.</p>		

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

<p>Corps de ferme traditionnel : la maison, plus ancienne que le reste, a servi de base à la fermeture de la cour vers le milieu du 19^{ème} siècle. En face, la petite dépendance abritait certainement le four à pain. A noter la treille en pare-soleil, le grand soin apporté à la construction de grès, la parfaite fusion des éléments constructifs malgré leur disparité chronologique.</p>		
<p>L'ancienne auberge "Zur Ziegelhütte" et une stèle commémorative d'un accident mortel survenu à proximité. Le pauvre homme a été renversé par sa voiture hippomobile en 1858.</p> <p><i>Heureusement, les progrès techniques, en inventant la voiture automobile, nous ont débarrassés du danger que constituaient les cavaliers ivres et les chevaux emballés sur les routes.</i></p>		
<p>Les vestiges de la Ziegelhütte, ancienne tuilerie</p>		

3 rues, 3 époques, 3 ambiances. Uhrwiller, commune rurale, s'urbanise...
La largeur des rues prend, à chaque fois, une signification très différente.



Largement détruit par des bombardements en 1945, Niefern ne comporte plus aucun bâtiment ancien. Il reste un site au charme certain, agrémenté par la ripisylve du Rothbach



2.1.5. Conclusion

Après une période médiévale de prospérité, partagé entre diverses familles nobles dont notamment les Hanau-Lichtenberg et le baillage de Haguenau, Le Val de Moder, qui a connu les changements de religions du 16^{ème} siècle, a développé très tôt une activité artisanale de la laine et du cuir dans les bourgades autour de Pfaffenhoffen, le centre économique local. Il a subi les méfaits de la guerre de Trente ans comme toute l'Alsace du Nord, et fut recolonisé de diverses manières par les administrateurs, à grands renforts d'immigrés.

Si certains villages ont repris une organisation certainement préexistante, Uhrwiller pourrait témoigner d'une tentative urbanistique originale, peut-être à cette époque ? Les urbanismes les plus divers coexistent, depuis cet exemple particulier en damier très ouvert jusqu'au village-rue étalé le long d'une crête, en passant par l'agglomération ramassée parcourue de ruelles.

L'aspect de ces villages jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle était en tout cas très différent de ce que nous connaissons. Traditionnellement, la ferme se composait alors d'un bâtiment-bloc isolé et de quelques annexes, en aucun cas d'une cour fermée avec un porche. Certains de ces bâtiments existent toujours, les plus anciens observables remontent certainement à la fin du 17^{ème} siècle, et se succèdent sans grande évolution jusqu'au début du 19^{ème} siècle.

C'est le 19^{ème} siècle qui va créer cette habitude –chez les paysans plutôt aisés- de clore leur domaine urbain par une barrière intégrée à l'architecture, souvent rapportée sur des maisons préexistantes. Au départ, la fermeture des cours se fait principalement au moyen de dépendances formant porche, peut-être sous la pression foncière appelant à rentabiliser la place dans des villages surpeuplés.

L'évolution de la mode fait apparaître vers 1840 le "porche traditionnel du pays de Hanau", composé de montants de pierre soigneusement taillés, le plus souvent daté (merci pour eux), qui s'impose dans les grandes exploitations sans toutefois gagner les petites fermes de paysan modeste, journalier ou semi-ouvrier.

Ce portail type continue son existence jusqu'à la reconstruction après-guerre, ayant toutefois entièrement perdu sa signification alors. Les bombardements ont été meurtriers pour beaucoup de sites, certains villages ont bien tiré leur épingle du jeu en dissimulant adroitement les blessures ; d'autres, trop abîmés, ont abandonné leurs traditions architecturales. Mais pas leur nostalgie comme le rappelle le renouveau des coutumes folkloriques dont la région est un fer de lance.

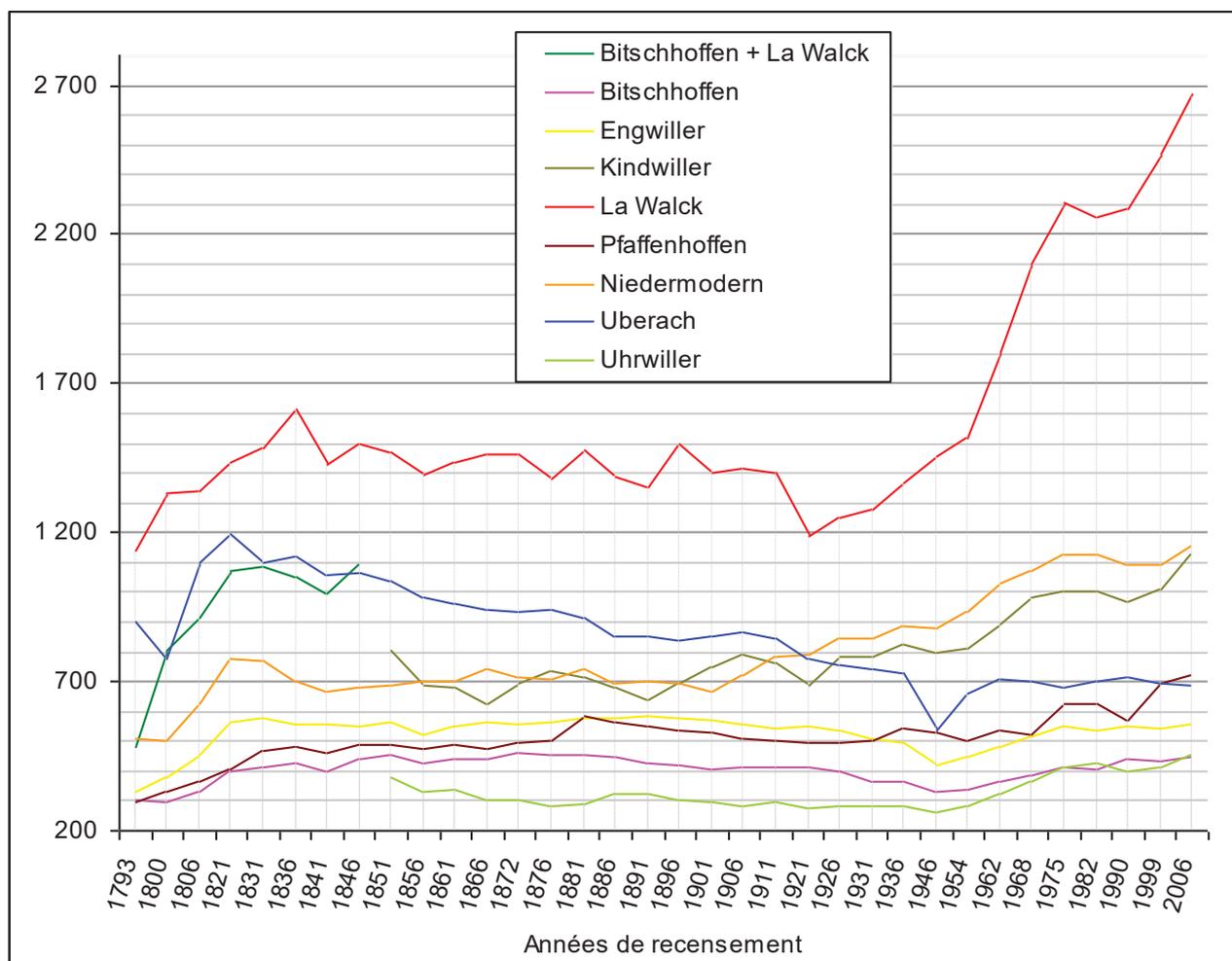
L'industrialisation, commencée assez tôt dans les arrière-cours à Pfaffenhoffen et Niedermodern notamment, s'est aussi largement développé à travers un tissu d'habitations ouvrières peu différencié de la structure traditionnelle du "village", qui constitue l'essentiel du bâti, par exemple à La Walck et de nombreux quartiers gravitant autour de Pfaffenhoffen.

Cette dernière cité a concentré de nombreuses activités industrielles intra-muros, actuellement friches remarquables très intégrées au tissu urbain de la petite ville médiévale, provoquant des oppositions frappantes et pittoresques.

Le relief omniprésent et les cours d'eau capricieux ont imposé un tissu relativement lâche à la conurbation, et ce jusqu'à nos jours, mettant constamment la campagne à portée de regard.

La Val de Moder rassemble deux mondes opposés à l'origine, entre l'agriculture et sa civilisation, qui a remarquablement perduré au Nord sur les collines, et l'industrie naissante, développée au Sud le long de la Moder et du chemin de fer.

Cette industrialisation est cependant toujours restée diffuse, constituée de petites manufactures à échelle humaine qui n'ont pour la quasi-totalité pas survécu aux crises des années 1970/1980 et laisse derrière elle outre les friches, des habitats ouvriers de toutes les époques, jamais planifiés en corons, toujours enchâssés dans le tissu urbain historique de chaque cité.



Jusqu'en 1846, La Walck fait partie de Bitschhoffen et sa population est donc recensée avec celle de Bitschhoffen.

2.2. TYPOLOGIE DU BATI SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL DU VAL DE MODER

En croisant la perception sur site et l'analyse en plan, on peut proposer une typologie du bâti commune à l'ensemble du Val de Moder.

Il se décline en 4 grands ensembles :

- le bâti traditionnel urbain
- le bâti traditionnel rural
- le bâti de faubourg
- le bâti isolé sur sa parcelle,

Pour définir ces types, il n'est pas tenu compte de la date de construction des bâtiments ni de leur style architectural ; seule leur morphologie guide la classification.

2.2.1. Le bâti traditionnel urbain

Le bâti urbain se démarque du bâti traditionnel rural notamment par sa densité perçue comme réelle.

En effet, il présente une structuration de l'espace forte, à la fois du fait de ses volumes importants qui cadrent les voies et de leur alignement.

L'impression de densité est accrue par les multiples événements architecturaux propres à ce bâti (oriel, corniche...).

Ce bâti qui structure essentiellement le centre ancien de Pfaffenhoffen a continué à s'imposer de telle sorte que les premiers développements de type faubourg liés à l'industrialisation et à l'arrivée du chemin de fer se sont aménagés sur ce modèle.

Il sera illustré par le logo suivant :



a) IMPLANTATION SUR PARCELLE

De par sa spécificité très structurée, il est assez aisé de trouver des caractéristiques propres à ce tissu bâti.

Le parcellaire d'origine traditionnel, en lanière est ici inexistant et correspond généralement à l'emprise même du bâti. Les constructions sont installées dans un strict rapport d'alignement à la rue, de sorte à optimiser et préserver la partie arrière, initialement non bâtie mais fortement densifiée avec le temps et les usages.

Les espaces libres sont variés et se sont développés au fil des résidus non bâtis, présentant de fait un caractère fortement vernaculaire.

b) ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS : VOLUME, COULEURS, MATERIAUX

De modénatures plus ou moins différentes, les bâtiments présentent à minima un niveau plus les combles en sus du rez-de-chaussée. Les toitures sont variables : à pentes ou plates. Les faîtages sont orientés de façon aléatoire, soit parallèlement soit perpendiculairement à la voirie principale.

c) FONCTION URBAINE

Il s'agit des centres anciens, donc marqués par une forte mixité, accueillant de l'habitat mais également des surfaces commerciales, artisanales, tertiaires ou d'équipement.

Ce bâti urbain valorise une proximité sociale au sein de l'espace public. Une attention particulière pourrait être portée pour tenter de préserver l'identité de ces secteurs.

2.2.2. Le bâti traditionnel rural

Ce tissu urbain, composé d'anciens corps de fermes, est relativement dense et très homogène. Par ses volumes souvent imposants et sa qualité architecturale, il offre un ensemble remarquable et représentatif du village alsacien.

Ceux du Val de Moder sont marqués par une architecture typique du Pays de Hanau avec, notamment, ces porches classiques composés de montants de grès et de balustres taillés.

Une analyse sur le site permet de dégager deux sous-catégories de tissu en fonction du degré d'emprise au sol, de la hauteur des bâtiments ou de l'implantation par rapport à la rue. Illustrées par les logos suivants, il s'agit du :

- bâti traditionnel dense



- bâti traditionnel moins dense.



Ces deux types peuvent être sensiblement différents selon la taille de la commune ou son caractère plus ou moins rural.

a) LE BATI TRADITIONNEL DENSE



Dans ce type de bâti, les implantations à l'alignement sont quasiment systématiques.

b) LE BATI TRADITIONNEL PEU DENSE



Ce type de bâti, plus aéré, laisse davantage de place à la végétation.

Implantation sur parcelle

Le bâti traditionnel s'organise en forme de cour ouverte sur la rue, sur un parcellaire en lanières ou plus complexe du fait de la succession de divisions et/ou fusions de parcelles d'origine.

Le bâtiment principal (maison d'habitation) présente soit un pignon soit un gouttereau sur rue, les annexes se placent perpendiculairement pour fermer la cour, avec possibilité d'un retour sur la rue pour des dépendances plus étroites. L'emprise au sol est variable, les anciennes cours de ferme étant plus ou moins larges ou profondes selon, à l'époque, la taille de l'exploitation agricole, la disponibilité foncière, la richesse de l'exploitant ou les habitudes socio-culturelles.

Par rapport à la rue, les constructions sont implantées soit à l'alignement, soit en léger recul, offrant la plupart du temps un ensemble bien ordonnancé par rapport à l'espace public. Latéralement, elles sont installées en très léger retrait de la limite parcellaire, ménageant le cas échéant une venelle visible depuis la rue ("schlupf" qui prend en compte les débords de toiture et l'entretien des façades ; autrefois, elle permettait également de gérer l'écoulement des eaux pluviales).

Les espaces libres sur la parcelle, en dehors des cours en général très minérales, sont souvent composés de potagers et de vergers en fond de parcelle, à l'arrière des annexes. Quand le recul sur la rue le permet, des jardins d'ornementation sont aménagés devant les maisons.

Aspect extérieur des constructions

Les maisons d'habitation sont systématiquement construites sur un soubassement dont la hauteur peut varier d'une cinquantaine de centimètres à une hauteur d'étage de cave. Sur ce soubassement s'installe un rez-de-chaussée seul ou un rez-de-chaussée plus un étage, le tout rehaussé d'un imposant comble à deux pans, pentes raides de l'ordre de 45 à 52°.

Les maisons sont construites en colombages ou en maçonnerie de grès ou de briques pleines crépie, les annexes étant soit en structure bois, soit en maçonnerie de grès ou de briques pleines. Le bois des colombages est sombre.

Fonction urbaine

Ce type de bâti correspond au centre ancien des villages ruraux, les équipements publics (mairie – école – église) et, le cas échéant, les commerces y sont concentrés. Certains ensembles abritent toujours des fermes et quelques entreprises artisanales s'y sont également installées.

Intégration des nouvelles constructions dans le tissu traditionnel

Ce tissu ancien est issu de règles en termes d'implantation sur la parcelle et d'ordonnancement sur la rue. Le non-respect de ces règles pour les nouvelles constructions fragilise et peut lui faire perdre de sa cohérence et de sa valeur.

Ainsi la notion de rue, si forte dans ce type de tissu, se perd si l'alignement des bâtiments est interrompu.



Le sens de faîtage et le nombre de pans des toitures, la forme en «cour de ferme» ou la logique d'implantation par rapport à la topographie naturelle du terrain sont également des éléments à considérer pour une bonne intégration.

La réhabilitation des granges permet non seulement de pérenniser le patrimoine bâti mais également de diversifier l'offre de logements.



Ainsi, par son homogénéité et la qualité de son architecture, ce tissu urbain traditionnel offre un cadre de vie de qualité aux habitants et participe à l'attrait touristique du Val de Moder.

Fragilisé par certaines interventions ou abandons, il est primordial de le préserver, mais aussi de l'exploiter davantage. En effet, les volumes disponibles, notamment dans les granges, présentent un énorme potentiel à restructurer ou à réhabiliter, qui est capable de répondre aux aspirations de nos modes de vie actuels. De plus, intervenir à bon escient dans ce tissu bâti est une manière incontestée de répondre à la notion de concentration urbaine, dans l'esprit de la loi SRU et du Grenelle de l'environnement, tout en préservant le patrimoine bâti historique et la cohérence urbaine.

2.2.3. Le bâti de faubourg

Le bâti dit de faubourg se divise très rapidement en trois sous-catégories, aussi bien au ressenti sur site qu'à l'examen sur plan,

- le bâti de faubourg urbain



Le bâti de faubourg urbain se place dans la pleine continuité de l'implantation urbaine traditionnelle précédemment décrite.

- le bâti de faubourg structuré



Le bâti de faubourg structuré présente une certaine cohérence ; les constructions ont toujours un rapport à la rue.

- et le bâti de faubourg déstructuré



Il est un peu comme un patchwork : une succession de bâtiments sans cohérence d'ensemble, sans rapport fort à la rue. Le panel est très large : du groupe de constructions de typologies différentes au groupe de constructions de typologie semblable mais sans relation les unes aux autres.

a) LE BATI DE FAUBOURG URBAIN



Dans la mesure où le bâti de faubourg urbain, que l'on ne retrouve que sur Pfaffenhoffen, suit la même logique d'implantation que le bâti urbain traditionnel, nous ne reviendrons pas sur son implantation sur parcelle, l'aspect extérieur de ses constructions et ses fonctions urbaines.

b) LE BATI DE FAUBOURG, STRUCTURE



Implantation sur parcelle

Sur un parcellaire resté en lanières ou retravaillé, un bâtiment principal se met en avant-plan, généralement en recul par rapport à la rue. Les annexes qui le complètent systématiquement, sont de plus petites tailles et s'organisent souvent en profondeur sur la parcelle, plutôt de façon non contiguë. La notion d'ancienne cour de ferme spécifique au bâti traditionnel n'est pas ressentie et le tissu est plus ou moins lâche selon la taille de la parcelle. L'implantation se fait en général en léger retrait d'une des limites latérales, ménageant un accès en fond de parcelle. Le rapport à la rue peut être très fort (alignements, sens de façades) et le jeu entre bâtiments principaux et annexes enrichit le paysage. Les espaces libres sont composés de jardin d'ornementation sur l'avant, de cour et potager sur le côté ou à l'arrière.

Aspect extérieur des constructions

Les bâtiments ont quasiment toujours une cave semi-enterrée sur laquelle vient s'élever un rez-de-chaussée (plus rarement un étage en sus) et un comble, habitable ou non. Il s'agit de pavillons familiaux, parfois bi-familiaux.

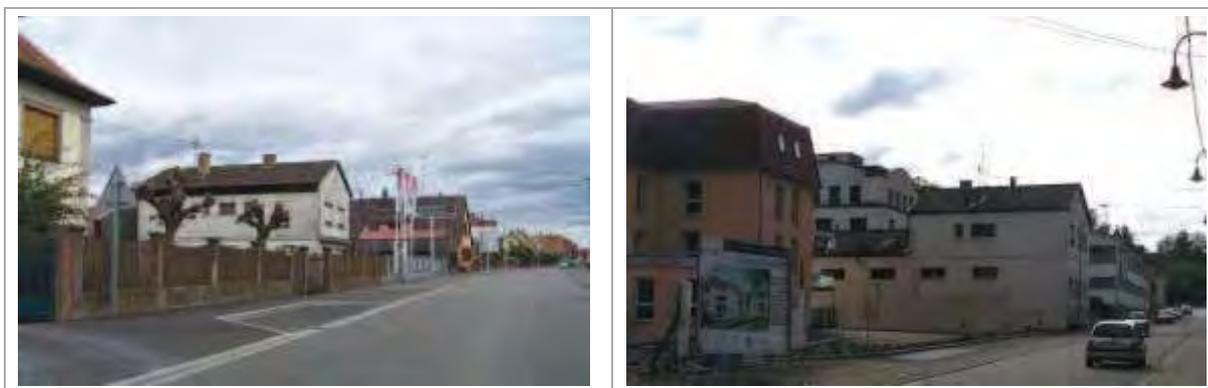
Cette urbanisation, correspond à des extensions antérieures à l'usage généralisé du bâti isolé sur sa parcelle. Elle s'est, le plus souvent, faite sur une période précise par secteur, offrant ainsi depuis la rue une grande cohérence en termes de volumes, de type de toiture (2 ou 4 pans), matériaux -voire couleurs- et clôtures (murets bas surmontés ou non de palissades).

Fonction urbaine

L'habitat est prédominant dans ce type de bâti ; quelques artisans s'y sont également installés.

Ce bâti de faubourg, plus ou moins structuré selon les quartiers, peut offrir une image très attrayante par sa cohérence d'ensemble. Des maisons de maîtres aux maisons d'ouvriers, la qualité architecturale des constructions est souvent remarquable et le rapport bâti/non bâti offre un cadre de vie agréable aux usagers.

c) LE BATI DE FAUBOURG, DESTRUCTURE



Implantation sur parcelle

De par sa spécificité déstructurée, il est plus difficile de trouver des caractéristiques identifiables à ce tissu bâti.

Le parcellaire d'origine (lanières) peut avoir été conservé, comme entièrement remanié en fonction des besoins. Les constructions sont installées de façon plus ou moins anarchiques, sans rapport les unes aux autres et/ou sans rapport fort à la rue. Les espaces libres sont variés.

Aspect extérieur des constructions : volume, couleurs, matériaux

De modénatures plus ou moins différentes, les bâtiments peuvent aller du simple rez-de-chaussée à plusieurs niveaux. Les toitures sont variables : à pentes ou plates. Les terrains ne sont pas forcément clôturés, déstructurant ainsi la perception de l'espace public.

Fonction urbaine

Il peut s'agir de quartiers spécifiquement résidentiels comme de quartiers mixtes, accueillant également des surfaces commerciales, artisanales, tertiaires ou d'équipement.

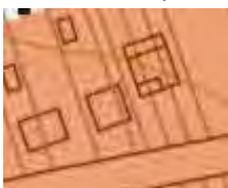
Ce bâti de faubourg déstructuré se retrouve bien souvent aux entrées des communes, là où l'urbanisation est plus diluée et moins maîtrisée. Une attention particulière pourrait être portée pour tenter de donner une véritable identité à ces secteurs.

2.2.4. Le bâti isolé sur sa parcelle

Ce tissu urbain, composé de bâtiments isolés sur leur parcelle, est une des caractéristiques du 20^{ème} siècle et répond à des aspirations sociétales d'individualité.

Une analyse sur plan fait ressortir trois sous-catégories illustrées par les logos suivants, il s'agit du :

- bâti isolé sur parcelle, en diffus



Le bâti en diffus s'installe, au coup par coup, selon les opportunités foncières : le parcellaire d'origine n'est pas, ou très peu, modifié.

- bâti isolé sur parcelle, organisé



Le bâti planifié résulte d'une urbanisation programmée et organisée : un nouveau parcellaire remplace celui d'origine et peut être accompagné d'une création de nouvelle voirie.

Cette distinction n'est parfois pas visible sur le site, l'examen du plan permet en revanche cette différenciation.

- bâti isolé sur parcelle à vocation d'activité



a) LE BATI ISOLE SUR SA PARCELLE, EN DIFFUS



Implantation sur parcelle

En général, le bâti isolé en diffus s'installe le long des voies existantes : routes, rues ou chemins d'exploitation. Il n'offre aucune épaisseur au tissu urbain et repousse plutôt linéairement les limites de l'agglomération. Plus rarement, les constructions s'installent au milieu d'espaces naturels, nécessitant une infrastructure privée pour y accéder (long chemin d'accès).

Le parcellaire d'origine, en lanières la plupart du temps, n'est pas modifié ou juste adapté à un découpage sur la longueur ou à un accès en fond de parcelle. Bien souvent, on repère des constructions en 2^{ème}, voire 3^{ème} ligne. L'emprise au sol est très faible, surtout si la parcelle n'a pas été divisée.

Cette urbanisation se faisant de façon spontanée, il est rare d'y trouver des ordonnancements harmonieux : Les reculs sont larges et variables par rapport à la voie et les lignes de faîtage se dessinent sans aucune cohérence.

Les espaces libres sont composés de jardin d'ornementation tout autour de la maison et, si la taille de la parcelle le permet encore, se prolongent dans la longueur par des potagers ou vergers. L'espace visible depuis la rue est souvent mangé par l'emprise des accès au sous-sol semi-enterré faisant office de garage.

Aspect extérieur des constructions

Les bâtiments ont quasiment toujours une cave semi-enterrée sur laquelle vient s'élever un rez-de-chaussée (plus rarement un étage en sus) et un comble, habitable ou non. Les toitures peuvent être à 2 ou 4 pans, de pentes variées. Il s'agit de pavillons familiaux, parfois bi-familiaux, plus rarement de petits collectifs.

Le type d'architecture, les matériaux de construction et les couleurs des façades sont souvent typés par leur date de construction et peuvent ainsi présenter une grande variété sur un même secteur quand l'urbanisation s'est faite sur plusieurs décennies.

Les clôtures présentent souvent un aspect hétéroclite : aucune, ou simple bordurette, talus géant la topographie, haie végétale, murets plus ou moins hauts surmontés ou non d'une grille ou palissade, doublés ou non par une haie. Si l'urbanisation est déjà ancienne, la végétation peut être très présente depuis la rue et masquer le bâti.

Fonction urbaine

L'habitat a quasiment le monopole de ce type de bâti.

b) LE BATI ISOLE SUR SA PARCELLE, ORGANISE



Implantation sur parcelle

Cette urbanisation, dont la logique est d'adapter le parcellaire à une demande de terrains adaptés à des maisons individuelles, peut être organisée pour quelques constructions ou pour tout un nouveau quartier. Dans ce dernier cas, elle nécessite alors une nouvelle voirie spécifique qui permet d'éviter les extensions linéaires. L'emprise au sol peut être plus ou moins faible, selon la taille des parcelles ; elle reste cependant inférieure à celle du tissu traditionnel et la structure des voies est moins perceptible. Ce n'est qu'un axe de circulation et non plus un espace de vie. Selon le cas, l'intégration au tissu existant est plus ou moins bien faite en termes de raccordement au système viaire et donc de fonctionnement de la commune. De façon générale, cette déconnexion à l'existant peut poser des problèmes d'intégration de la nouvelle population.

Cette urbanisation se fait de façon planifiée mais avec un règlement de construction spécifique plus ou moins sévère ; l'ordonnancement des constructions et la cohérence de l'ensemble sont alors plus ou moins sensibles au regard des alignements par rapport à la rue ou des lignes de faîtage. Les espaces libres sont composés de jardin d'ornementation tout autour de la maison et, du fait de l'implantation en milieu de parcelle, bien souvent, seule la partie arrière est réellement exploitable.

Aspect extérieur des constructions

Les bâtiments ont quasiment toujours une cave semi-enterrée sur laquelle vient s'élever un rez-de-chaussée (plus rarement un étage en sus) et un comble, habitable ou non quand il s'agit de pavillons familiaux ou bi-familiaux. On repère également des petits collectifs de 4 à 6 logements (rez-de-chaussée surélevé + 1 à 2 niveaux).

Le type d'architecture, les matériaux de construction et les couleurs des façades sont souvent de même modénature par secteur car l'urbanisation a été encadrée par un règlement et s'est, de plus, faite sur une période généralement assez courte : l'effet de mode est donc perceptible.

Selon le cas, les toitures (2 ou 4 pans, toitures terrasses) comme les clôtures (dominante de murets bas rehaussés de garde-corps ou doublés de végétation) peuvent être ou non réglementées, ajoutant une homogénéité au secteur.

Si l'urbanisation est déjà ancienne, la végétation peut être très présente depuis la rue, masquant le bâti.

Fonction urbaine

L'habitat a quasiment le monopole de ce type de bâti planifié.

c) LE BATI ISOLE SUR PARCELLE A VOCATION D'ACTIVITE



Implantation sur parcelle

La logique d'implantation de ce type de bâti répond à des objectifs de fonctionnement. Ainsi le bâtiment est généralement en retrait par rapport à la rue et offre de large espace de stationnement et/ou de stockage extérieur (en fonction de l'activité) entre le bâtiment et la rue.

Aspect extérieur des constructions

Généralement il s'agit de grand espace couvert de type hall bardé de tôle métallique. Les exigences récentes en terme de qualité ont vu évoluer les types de bardages apposés sur ce bâti. Le bois est de plus en plus présent.

Fonction urbaine

Telle que son appellation l'indique il s'agit d'activité économique.

d) BATI ISOLE SUR SA PARCELLE ET CONSOMMATION D'ESPACE

Force est de constater que ce type de tissu bâti, relativement récent, est à l'image de notre société de consommation.

L'implantation du bâtiment, presque systématiquement centré dans la largeur de la parcelle et en recul plus ou moins grand par rapport à la rue, n'optimise pas l'utilisation du terrain : la surface réservée aux accès, dont les véhicules, est considérable aussi bien en termes d'usage que d'environnement (imperméabilisation des sols).



Cette consommation d'espace se retrouve forcément à une échelle plus vaste où se double en plus le problème du choix des sites d'extension : implantation en ligne de crête, absence de transition paysagère, plantations de haies monospécifiques, ...

Souvent tributaire d'une maison-type appliquée sur la parcelle, l'intégration au site naturel (dont la topographie et l'orientation) n'est pas souvent une préoccupation, offrant comme paysage urbain un patchwork de bâtiments, au détriment d'une notion d'entité cohérente.



Ce type de tissu urbain n'est pas caractéristique de notre région. Le modèle type des constructions qui le composent est appliqué sur les terrains, souvent sans tenir compte ni de sa configuration, ni de sa topographie, d'où des consommations d'espace exagérées et une absence d'intégration dans le paysage.

Cette urbanisation présente une certaine monotonie depuis l'espace public, entraînant un manque de repère et d'identification.



A l'intérieur des communes, l'inévitable juxtaposition du bâti isolé sur sa parcelle et du bâti traditionnel est souvent abrupte au regard des alignements par rapport à la rue, du respect de la topographie, de la typologie de bâtiments, voire même de l'échelle.

La non-adaptation des projets au site et à l'existant peut créer des ruptures dans le paysage urbain.

Pour autant, les nouveaux projets affluent. Certains offrent une approche plus sensible dans leur localisation ainsi que dans l'optimisation des terrains et des réseaux, dans l'esprit de la loi SRU et du Grenelle de l'Environnement.

Ainsi, pour faire face à cette consommation d'espace, pour rentabiliser les réseaux, mais aussi pour tenter de retrouver un sentiment de cohérence urbaine, d'autres typologies comme l'habitat groupé commencent à se développer dans le Val de Moder. L'habitat collectif est aussi une des réponses possibles, créant opportunément une diversité dans l'offre de logements. Mais attention à ne pas créer de rupture dans l'ordonnancement général des voies tel que cela a pu être le cas sur la rue de Strasbourg à Pfaffenhoffen par exemple où la structure de faubourg d'activité, relativement aligné sur sa partie Sud (en entrée de ville de Pfaffenhoffen) se trouve modifié en profondeur par un ensemble d'immeuble collectif tournés sur eux-mêmes, offrant pour seul rapport à la rue des stationnements. Cela a pour conséquence de valoriser un usage de déplacement automobile sur la rue et non plus un espace de déambulation infra urbain.



2.3. CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE (PAR COMMUNE)

Dans cette partie seront abordées les dynamiques par lesquelles se sont développées les structures bâties du Val de Moder autour de leur structure initiale.

En effet, les affres de l'histoire et ses stigmates sur l'espace urbanisé se sont exprimés au fil des développements des structures urbaines.

2.3.1. Pfaffenhoffen : un passé urbain

Nous l'avons vu lors de la partie consacrée à l'analyse patrimoniale, Pfaffenhoffen était la seule cité fortifiée du Val de Moder. Le périmètre présenté ci-après correspond à la ville ancienne, enserrée dans ses murs à laquelle nous avons adjoint les premiers développements extra-muros, dont l'évolution par densification progressive a généré une typologie commune avec l'ancienne ville intra-muros.



Dans cet ensemble on trouve un enchevêtrement de bâti sans ordonnancement particulier ; en effet, le bâti présente soit pignon, soit façade sur rue sans règle particulière.



Il s'agit de maisons présentant rarement plus d'un niveau au-dessus du rez-de-chaussée, plus les combles. Les bâtiments plus hauts résultent généralement du renouvellement traditionnel de la structure urbaine par densification, donc une prise de hauteur du bâti.

Si Pfaffenhoffen a toujours compté des activités artisanales en ses murs, le développement de celles-ci en seconde ligne de construction, dans les arrières-cours, a engendré un tissu très mêlé de petits ateliers et d'habitations qui a participé à sa sur-densification.



L'arrivée du train sera le support d'un nouvel essor pour cette activité d'artisanat qui prend progressivement des allures pré-industrielles. La ville développe alors un tissu de faubourg en direction de la voie ferrée, qui présente des typologies analogues à celles de la ville ancienne mais englobe les anciennes fermes riveraines de la ville ancienne.



Nous y noterons tout de même un ordonnancement du bâti plus rigoureux dans la mesure où les bâtiments sont quasi systématiquement implantés avec le faitage longitudinal par rapport à la rue.



Certains bâtiments présentent un niveau de construction de plus que dans le centre ancien et l'implantation plus tardive de bâtiments industriels modernes fait que les deux pans de toiture ne sont plus nécessairement la règle.



Coincée entre la voie ferrée et la Moder, la ville de Pfaffenhoffen amorce un développement linéaire au fil de l'actuelle RD919.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Celui-ci est de type faubourg structuré avec une dominante d'habitat vers l'Ouest, en direction d'Obermodern, alternant petits immeubles de rapport et maisons individuelles. Au fil de cet axe on trouve les prémices d'un habitat intermédiaire.

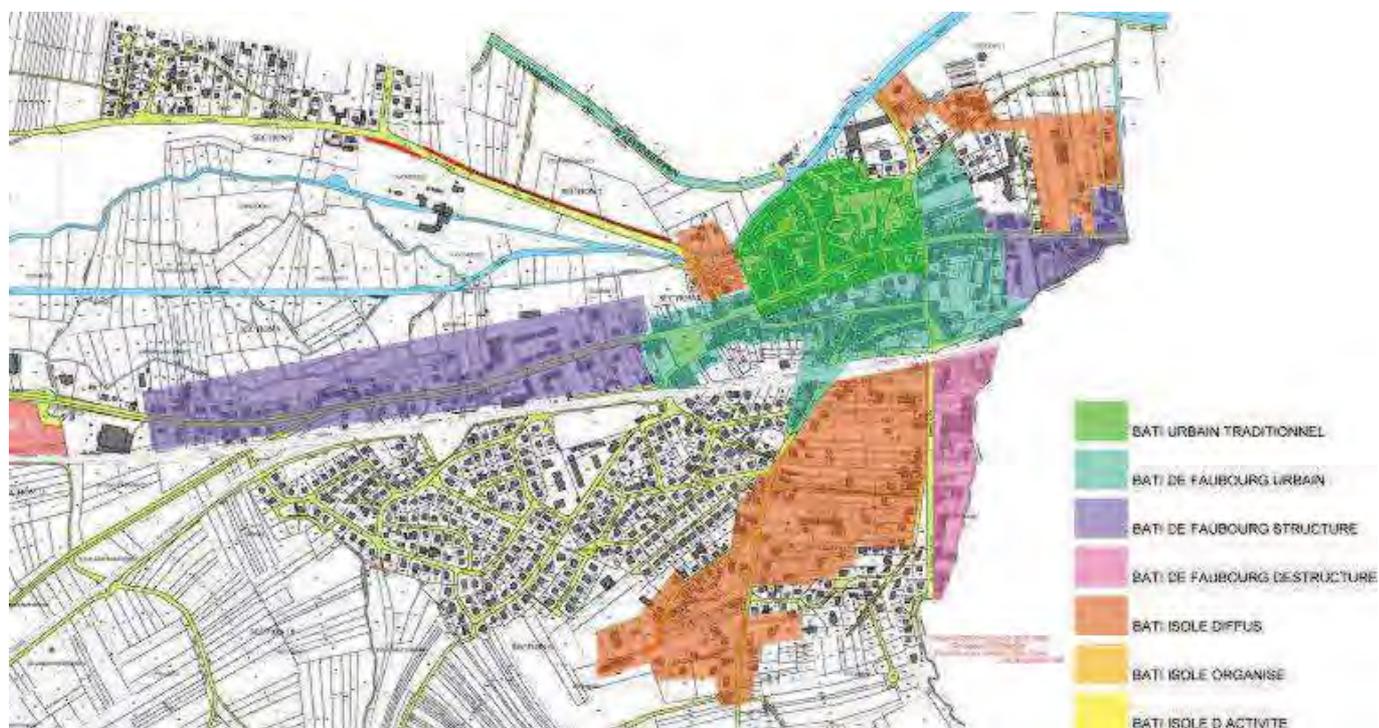


Vers l'Est la présence de la gare favorise plutôt le développement d'activités si bien que, même moins dense, ce faubourg est plus en continuité avec la première phase de développement.

Un premier faubourg beaucoup plus marqué par l'activité industrielle et au Sud de la voie ferrée se développe également de manière linéaire. Du fait de sa position de l'autre côté de la voie ferrée, celui-ci est très peu structuré, comme si on ne se considérait plus dans la ville ; il répond plus à une implantation aléatoire d'opportuniste et de réponse au besoin de l'activité sans respect d'alignement ou de recherche de cohérence dans l'épannelage.



Dans le prolongement du phénomène de faubourg, on voit apparaître une urbanisation d'opportuniste se faisant au coup par coup en fonction des possibilités qui émergent dans le foncier.



Le développement Sud est très aléatoire et se place au fil des voies dont l'usage était préexistant, soit en continuité du faubourg urbain qui enjambait la voie ferrée soit en vis-à-vis du faubourg d'activité déstructuré. Il en résulte un espace bucolique dont les fronts bâtis se sont progressivement fermés avec des constructions d'habitation individuelle (présentant rarement plus qu'un rez-de-chaussée et un comble) en première ligne dégagant de larges espaces végétalisés.



La dernière phase de développement correspond à l'époque post 1945 où l'urbanisation est devenue hygiéniste et rationnelle.



L'ordonnement du bâti par rapport à la rue n'est plus l'élément directeur mais bien plus la dissociation des fonctions (on voit apparaître des lotissements d'activités en entrée de ville), l'implantation en cœur de parcelle de sorte à se préserver une respiration avec les bâtiments voisins, comme une réaction épidermique à la surdensité et aux nuisances liées à une mixité de fonctions difficilement juxtaposables.



2.3.2. La Walck : du moulin au faubourg industriel

Si La Walck était une annexe de Bitschhoffen, il n'en reste pas moins le pendant au Nord de la Moder de Pfaffenhoffen, et sans doute vraie "banlieue" de la petite ville. Les activités artisanales antérieures au 19^{ème} siècle correspondent bien à ce type de faubourg extra-muros, reléguées à l'écart pour des raisons de sécurité, de place, de nuisances... rôle qu'elle n'a jamais cessé de tenir en fait. Le bâti de ce centre ancien est en pleine continuité avec le centre ancien de Pfaffenhoffen, l'actuel pont sur la Moder faisant difficilement prendre conscience du changement de ban communal.



Si La Walck a toujours été porté par ses activités artisanales, celles-ci ont peu à peu gagné en importance engendrant un premier gros développement sous forme de faubourg structuré alternant premières maisons de maître, habitat ouvrier (sous la forme de petites maisons rurales) et manufactures qui se sont systématiquement installées en seconde ligne de construction, dans les arrières-cours.



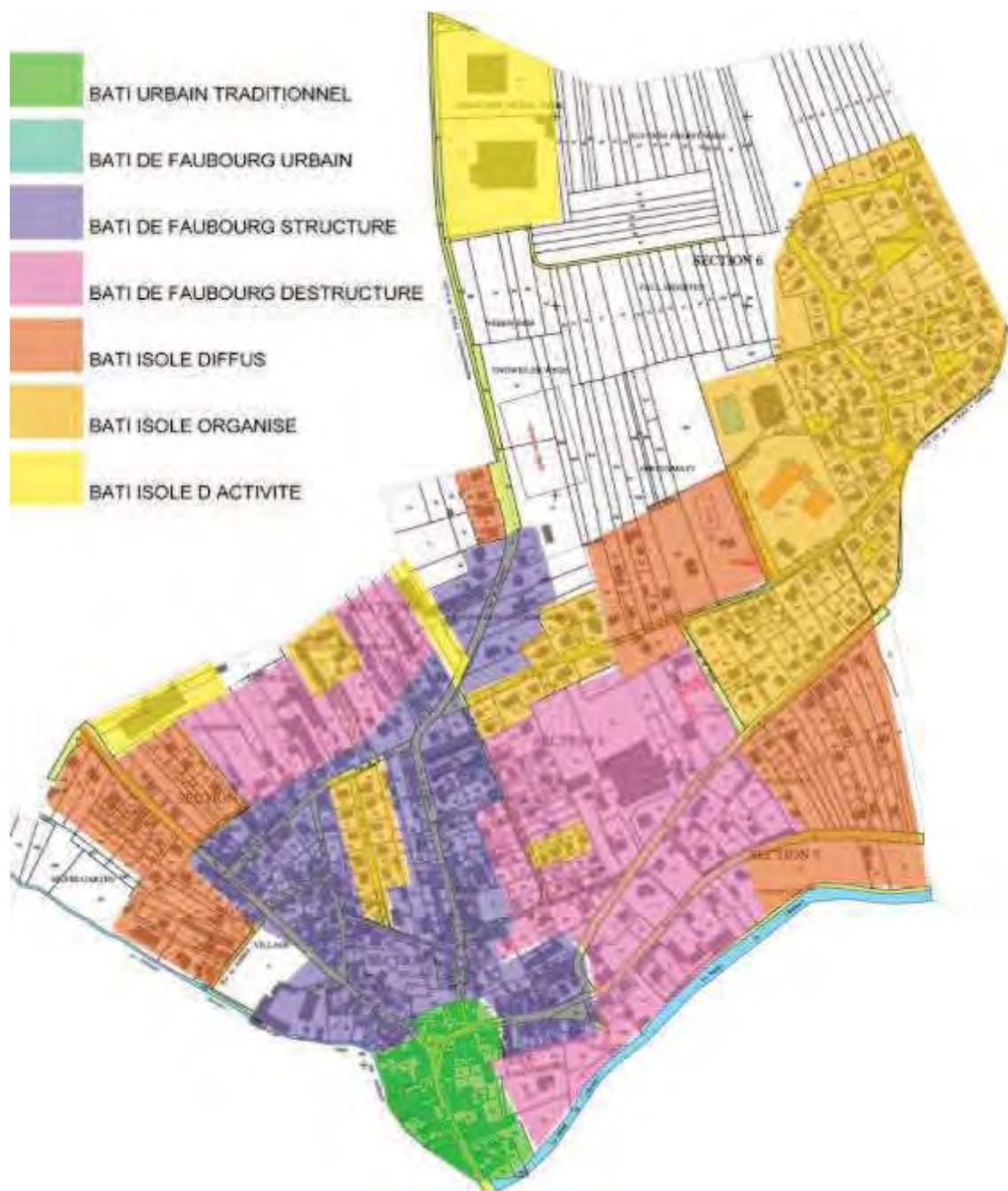
Sur la frange Nord de la commune s'est ensuite développé un faubourg déstructuré qui correspond plus à une implantation d'activité fonctionnelle progressivement complétée par de l'habitat sans ordonnancement particulier. Il s'agit pour beaucoup d'habitat individuel isolé ou de petit immeuble.



Vient ensuite l'époque moderne, la chute de la contrainte urbanistique et l'opportunisme foncier domine. C'est au fil des axes routiers ou ruraux que s'implante essentiellement de l'habitat cossu sur de grandes parcelles, verrouillant par là même des possibilités de développement interne à la tache urbaine.



Pour finir, la tache urbaine de La Walck a été complétée par des opérations d'habitat organisé de type lotissement, allant ainsi jusqu'à rejoindre le ban de Bitschhoffen. Les lotissements de La Walck ne comptent pour ainsi dire pas d'immeubles collectifs mais présentent des formes intéressantes d'habitat individuel dense ou intermédiaire.

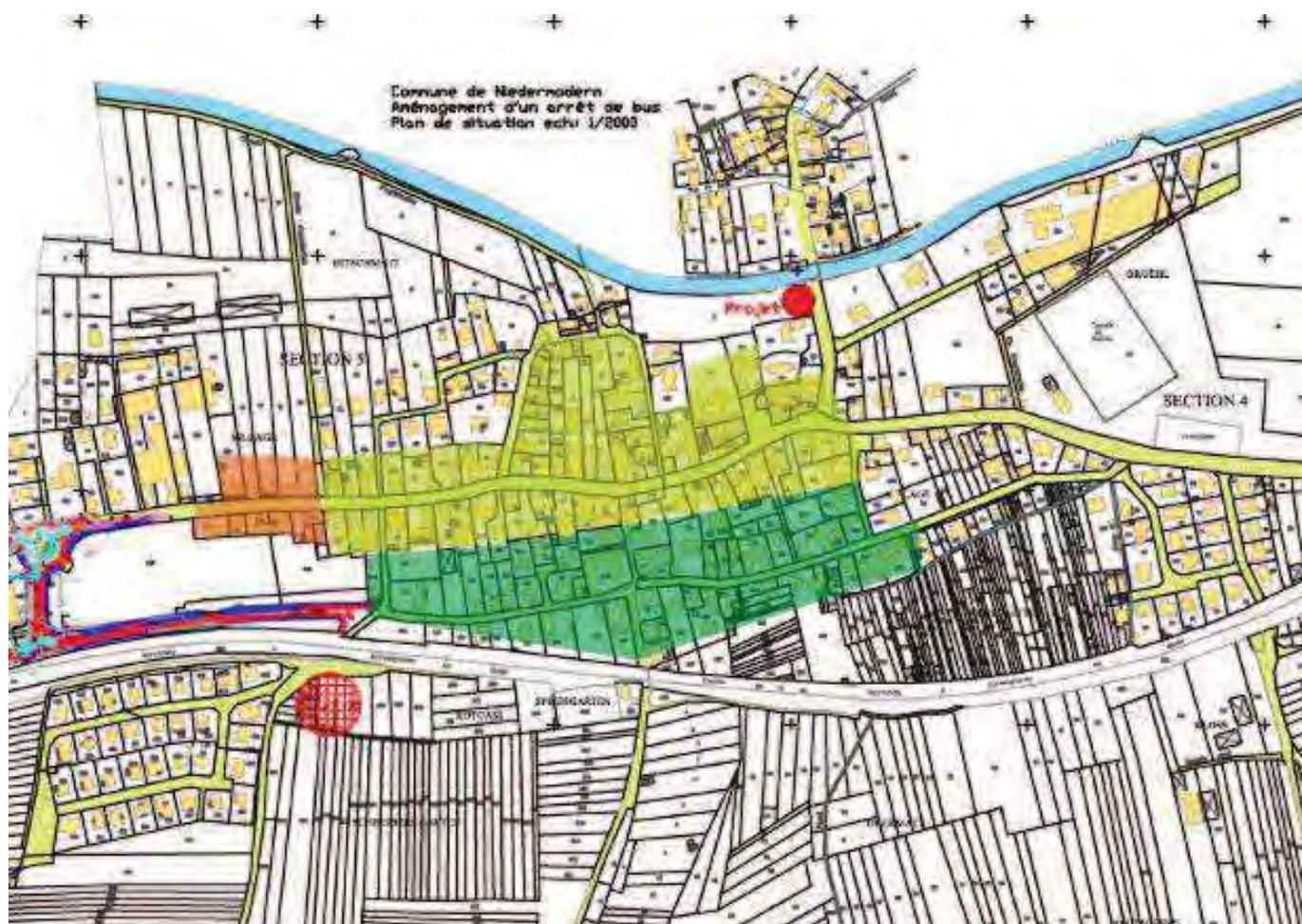


2.3.3. Uberach et Niedermodern : du village au faubourg

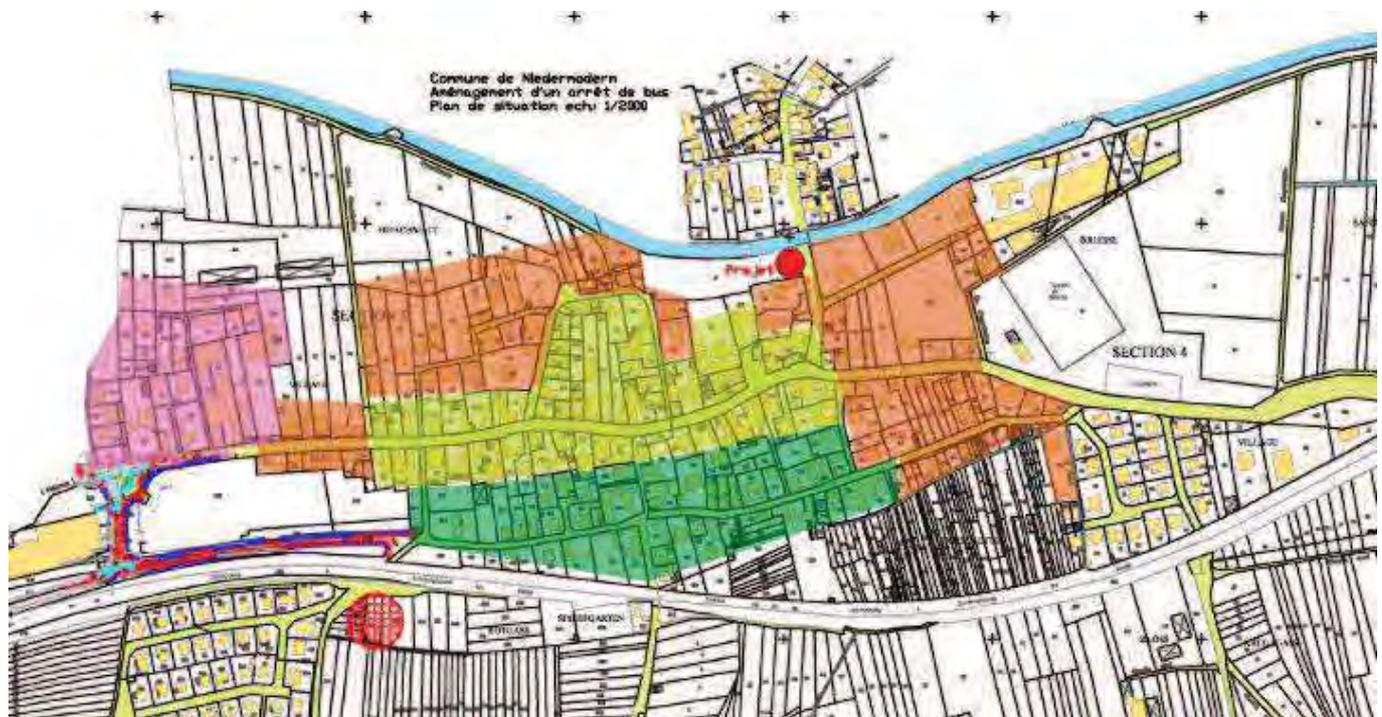
a) NIEDERMODERN

Le village de Niedermodern, beaucoup plus modeste que Pfaffenhoffen, n'a jamais été fortifié. Et même si placé en continuité directe des faubourgs Est et de la Gare de Pfaffenhoffen, Niedermodern est resté un village alsacien affirmant son caractère, par un égrainage de belles et anciennes fermes au fil de sa rue principale.





Mais même si Niedermodern a conservé son caractère de village rural le développement de Pfaffenhoffen l'a inévitablement rattrapé. Et ce, notamment via la continuité du faubourg structuré Est de Pfaffenhoffen qui se déstructure en entrée de Niedermodern, alternant habitat individuel et bâtiments d'activité sans alignement par rapport à la rue, avant de rejoindre le village ancien sous la forme d'habitat individuel diffus. Ce dernier résulte d'opportunités foncières telles qu'on les retrouve tout autour du village, permettant le développement d'un tissu urbain lâche mais avec une particularité propre à Niedermodern, le maintien d'une logique de structuration des voies par l'implantation du bâti.

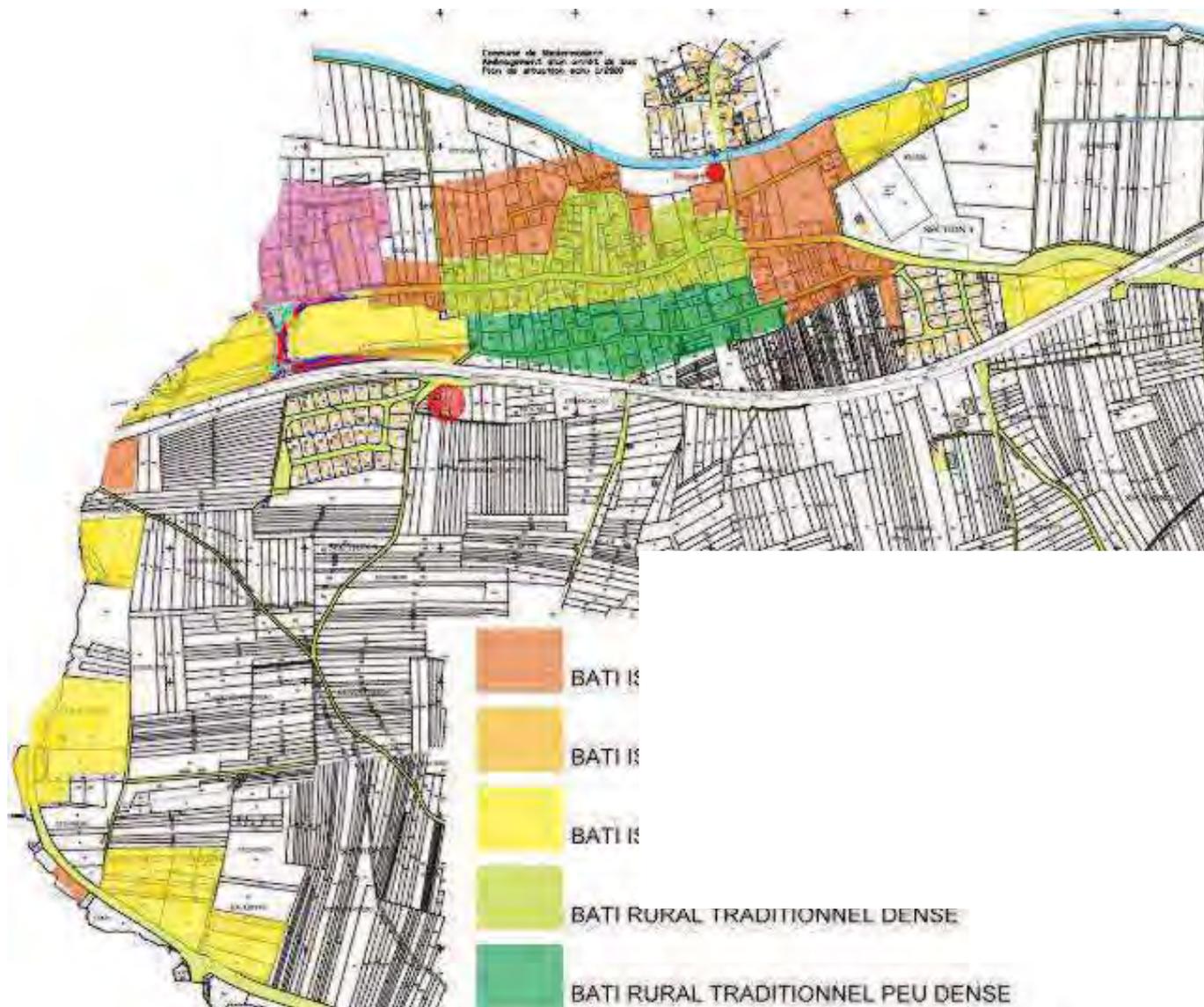


Au droit des entrées dans le village, l'activité est venue s'implanter sur un mode d'occupation du sol déstructurant pour l'agglomération puisque celui-ci s'impose en recul par rapport à la voirie, dégageant de larges espaces en vis-à-vis de l'espace public.

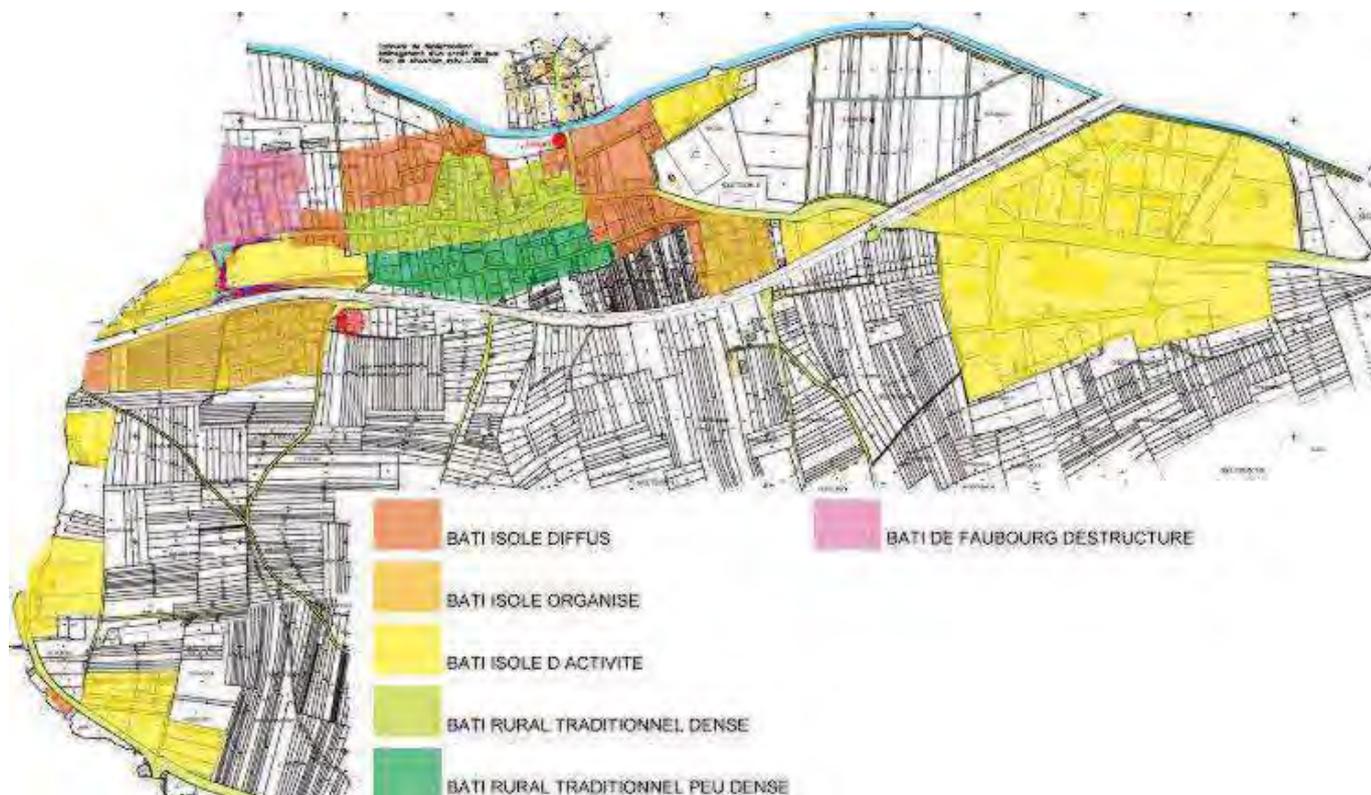


Cela est tout particulièrement remarquable pour la grande surface située à l'Ouest du village. Située en entrée de Niedermodern, elle est dans la pleine continuité du bâti de Pfaffenhoffen, créant ainsi une respiration, une ouverture de l'espace qui devient une charnière entre les ensembles bâtis.

Au Sud, l'activité est venue compléter le faubourg déstructuré situé au fil de la route de Strasbourg au droit du ban de Pfaffenhoffen, créant ainsi l'entrée Sud de l'agglomération en venant de Ringeldorf.



Enfin, les derniers grands développements de Niedermodern se sont faits sur un mode monospécifique puisqu'il s'agit de grands lotissements soit d'habitat en lien direct avec Pfaffenhoffen, soit d'activité en entrée du Val de Moder à l'Est.



b) UBERACH

Le village d'Uberach s'imposerait quasiment comme un village rue s'il n'y avait pas eu de développement auréolaire à proximité immédiate du pont enjambant la Moder en direction de Niedermodern.



Il s'agit là d'habitat rural traditionnel présentant une densité perçue au fil de la voie relativement importante. La boucle longeant la Moder est nettement moins densément bâtie du fait du secteur inondable de celle-ci.



Les premiers développements marquant d'Uberach se sont faits de manière linéaire soit sous forme d'habitat diffus en direction de Mertzwiller, soit sous forme de faubourg déstructuré en continuité de La Walck. Parallèlement le centre ancien s'est progressivement densifié, intégrant des ateliers dans le tissu rural.



Par la suite, la structure bâtie d'Uberach va rejoindre le faubourg de La Walck qui s'est créé sur son ban par le biais d'habitat individuel diffus tandis que les premières opérations de lotissements viennent progressivement épaissir le tissu du village en direction de Bitschhoffen et surtout du collège situé à La Walck. Il est à noter une opération de lotissement d'activité au droit de l'entrée Est qui permet de boucler le développement d'habitat individuel diffus de seconde ligne Nord.

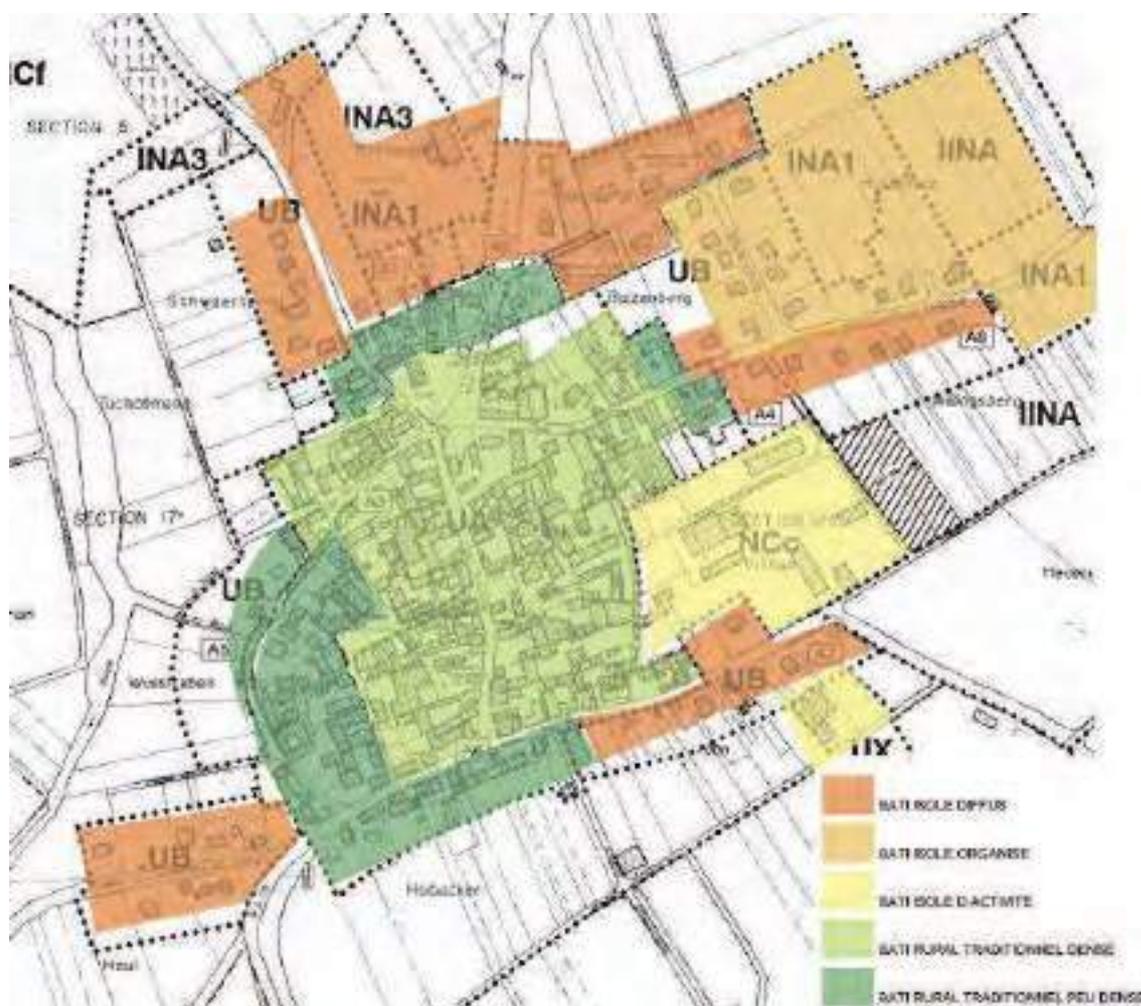


2.3.4. La structure historique du village traditionnel rural : les fronts Nord du pays de Hanau

a) LES VILLAGES HANAUVIENS

Ces villages ont la particularité de présenter un plan relativement orthogonal, à l'exception de Kindwiller qui, du fait de sa position en ligne de crête suit celle-ci à l'instar d'un village rue.

Engwiller



Si l'on observe l'implantation du bâti rural traditionnel, il développe un urbanisme à la forte densité perçue du fait de la hauteur des bâtiments et de l'étroitesse des ruelles, qui expriment pleinement la tradition du Pays de Hanau.

Cependant le porche classique "Hanau", avec ses montants de grès et ses balustres taillés n'est pas très présent.



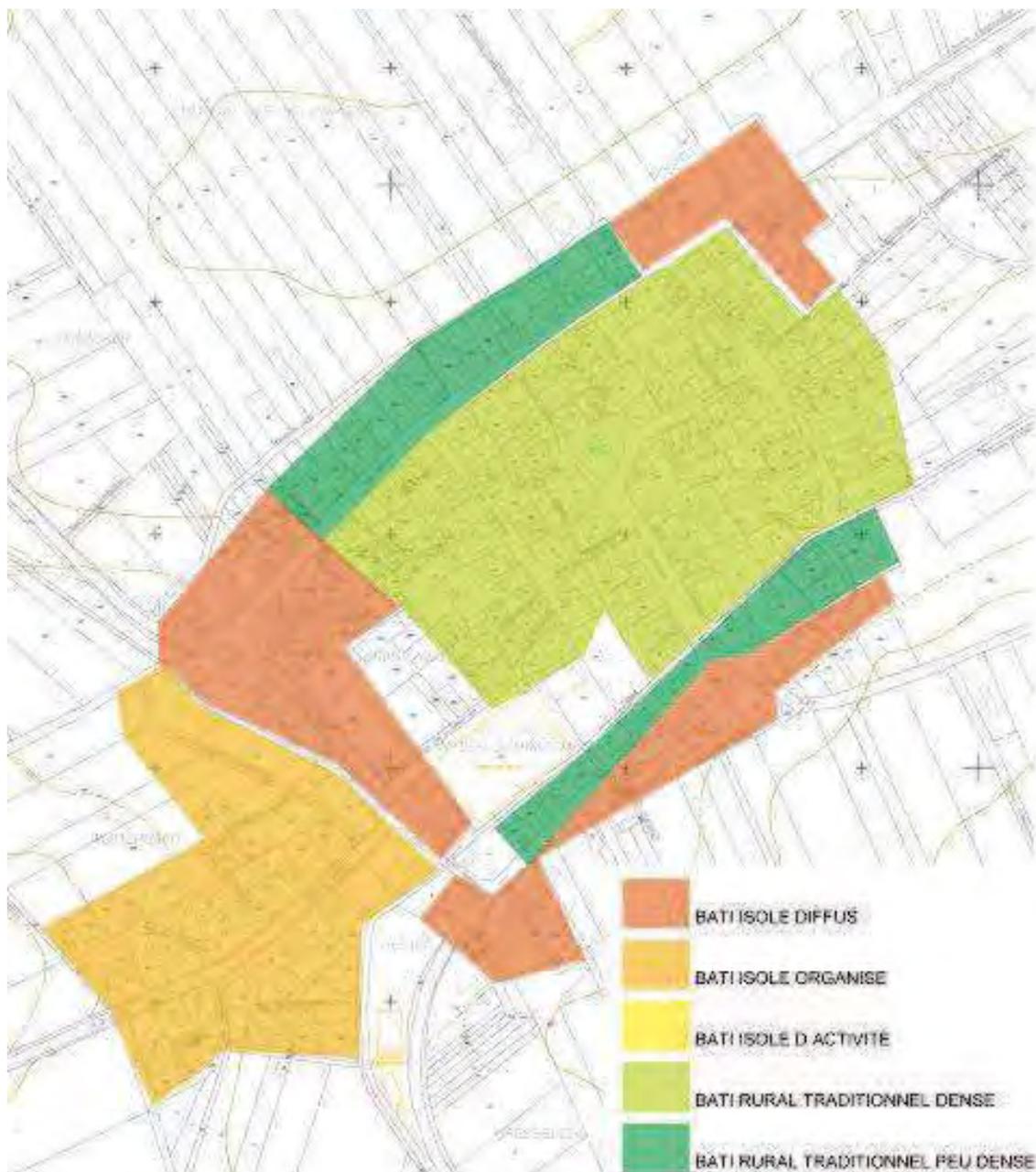
Dans un premier temps les habitants chercheront à s'extraire de cette densité perçue en se tournant vers de nouvelles opportunités foncières situées en périphérie pour y implanter de l'habitat individuel de manière diffuse au fil des chemins ruraux.



C'est le comblement des interstices laissés libres entre ces développements diffus qui porteront les lotissements d'habitat individuel isolé. De l'activité agricole s'est également implantée en comblement d'espace interstitiel à l'extérieur du village ancien.



Uhrwiller



Le village d'Uhrwiller s'est développé sur une trame orthogonale au Sud d'une voie de passage, aujourd'hui route départementale. Celle-ci s'est trouvée progressivement bordée par de l'habitat traditionnel rural peu dense mais structurant la voie de façon importante.

Village au bâti typique du Pays de Hanau, composé de montants de grès et de balustres taillés, l'ordonnement du bâti dans le village ancien est très régulier, créant ainsi un alignement parfait au fil des voies.



Cependant si Engwiller présentait moins d'éléments relatifs à l'architecture du pays de Hanau, le village d'Uhrwiller se distingue par une structure viaire (qui sera développée ultérieurement dans le document) remarquable de par ses emprises rappelant la pratique de l'usoir lorrain.

Les continuités immédiates du village ancien ont vu l'apposition de bâti individuel diffus qui reste cependant relativement structuré depuis l'espace public.

Enfin un lotissement a pris place sur la colline en direction de Niefern. La différence de topographie du site du lotissement ajoutée à la typologie d'habitat individuel pavillonnaire met ce dernier en opposition directe avec le village sur le plan formel.

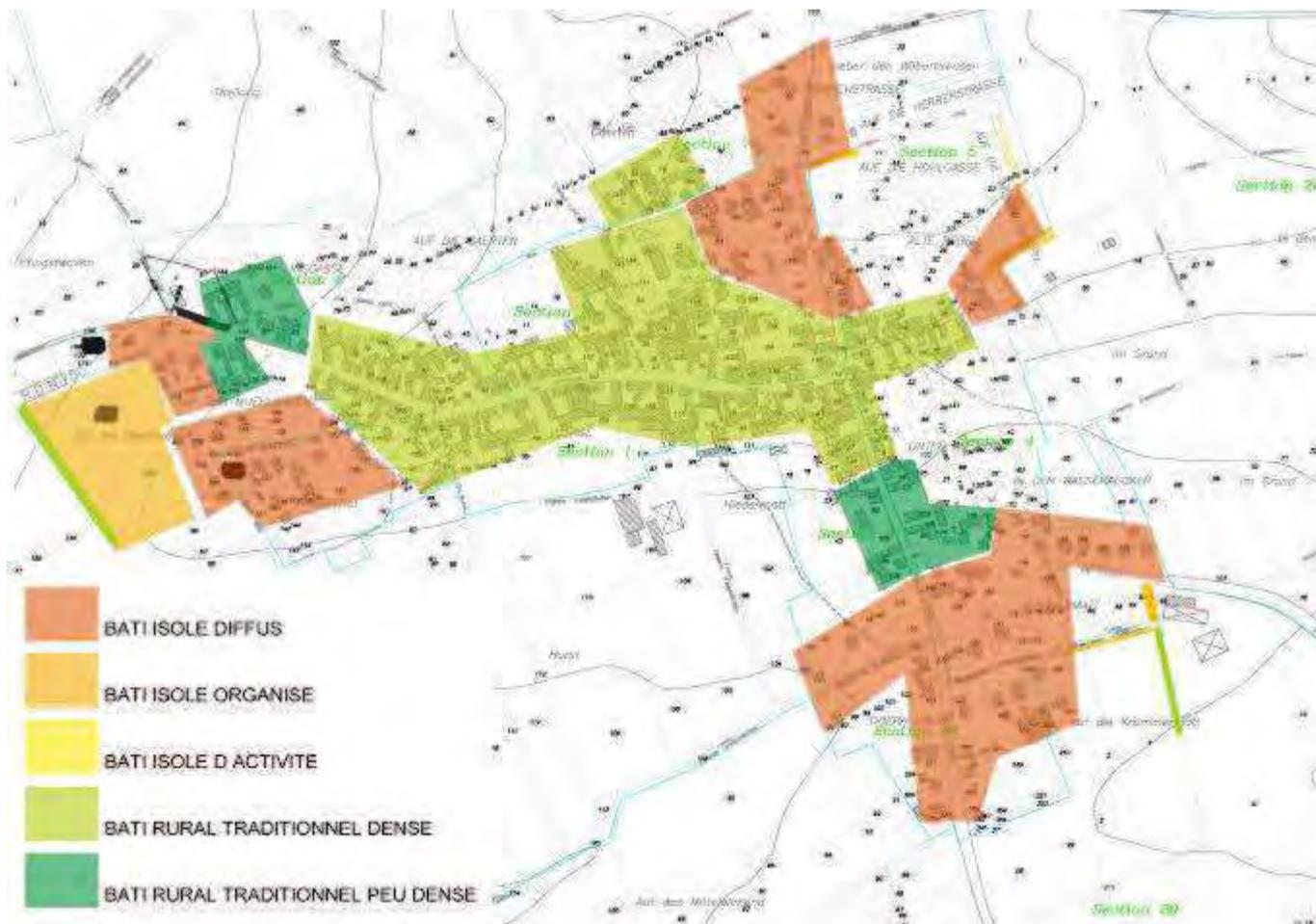


Cependant la position de ce lotissement est intéressante puisque ainsi les équipements sportifs, initialement implantés en bordure du village, prennent une position centrale.

Le Hameau de Niefern pour sa part, s'est développé autour du moulin sur le Rothbach auquel répondait une exploitation agricole. Celui-ci s'est progressivement complété au fil des opportunités foncières sous la forme d'habitat individuel diffus et de bâtiments d'activité agricole.



Kindwiller



Contrairement aux deux villages précédemment décrits, le caractère Hanauvien de Kindwiller se lit dans son bâti plus que dans la trame de son tissu urbain.

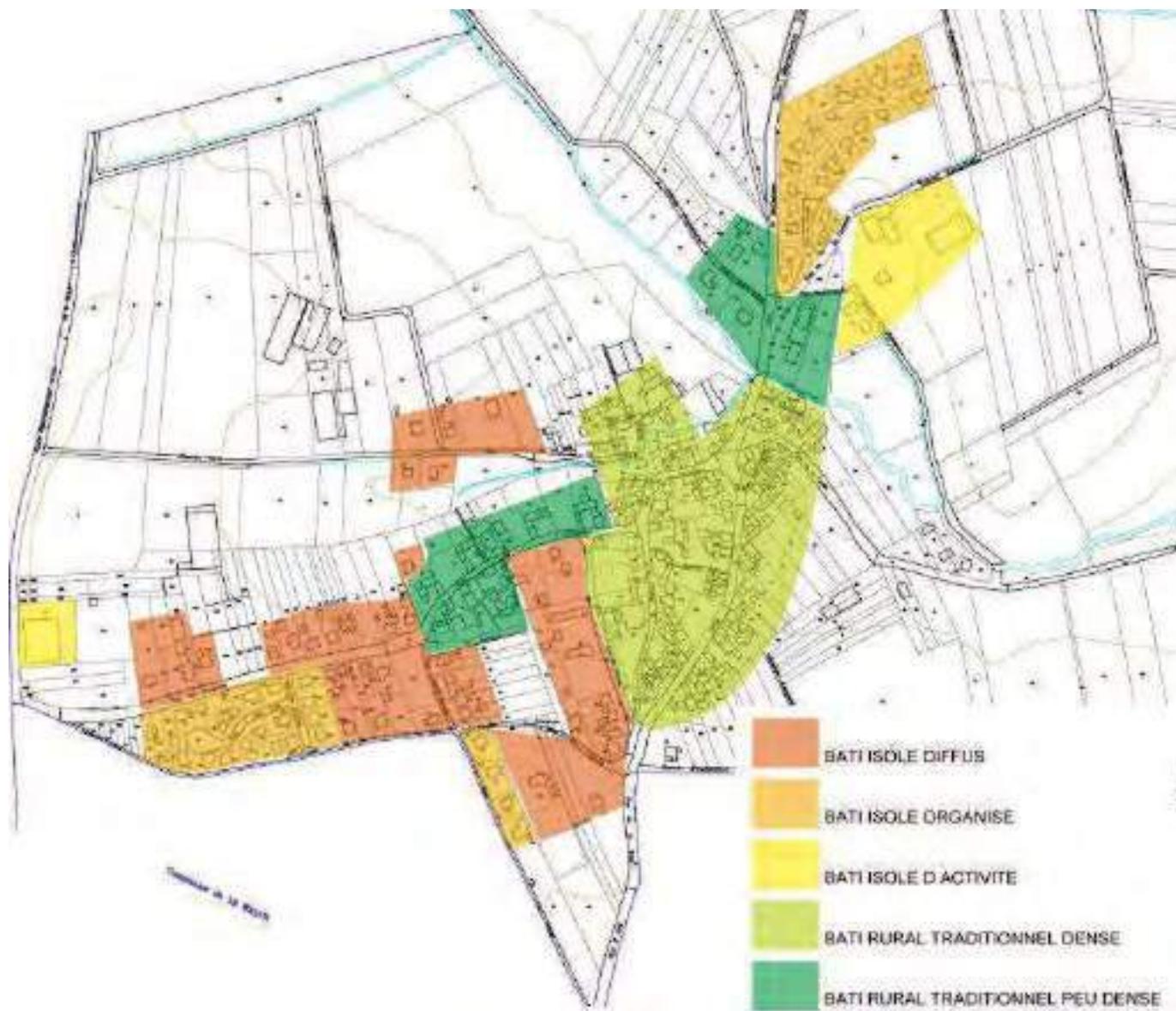


Car même si le village a fait l'objet d'une reconstruction importante à la fin de la guerre, les formes du bâti rural ancien ont été reprises pour rebâtir la commune. L'église présente d'ailleurs une réinterprétation intéressante du clocher qui préexistait.

Au même titre que les deux autres villages, Kindwiller a suivi un développement par strates très lisible, se dédensifiant progressivement au fil de la sortie d'agglomération.

Un lotissement est en train de s'achever en limite Est de la commune.

b) BITSCHHOFFEN ET SON CARACTERE PARTICULIER



Tel que nous l'avons décrit dans la partie consacrée au patrimoine historique, le village de Bitschhoffen a été totalement reconstruit au sortir de la seconde guerre mondiale.

Mais contrairement à Kindwiller où l'on a cherché à reconstituer le village d'antan, la reconstruction de Bitschhoffen a été beaucoup plus pragmatique. Ce que nous appelons le centre ancien n'est pas marqué par l'architecture dense du pays de Hanau, les fermes, aussi importantes soient-elles ne présentent ni le caractère, ni la densité des centres anciens des autres villages du Val de Moder.



Bitschhoffen s'est essentiellement développé sous la forme d'habitat individuel diffus, par une urbanisation au coup par coup à laquelle se sont ajoutées quelques opérations de lotissement.



Du fait de la reconstruction spécifique de Bitschhoffen, la rupture que l'on peut lire dans les autres villages entre centre ancien et développement récent n'est pas aussi marquée. D'autant qu'aujourd'hui Bitschhoffen est entrée en conurbation avec La Walck. En effet, l'activité située à l'Ouest du village vient compléter celle qui se situe au Nord de La Walck et les opérations de lotissement tendent à s'imbriquer.

2.4. LE RESEAU VIAIRE

2.4.1. A l'échelle intercommunale

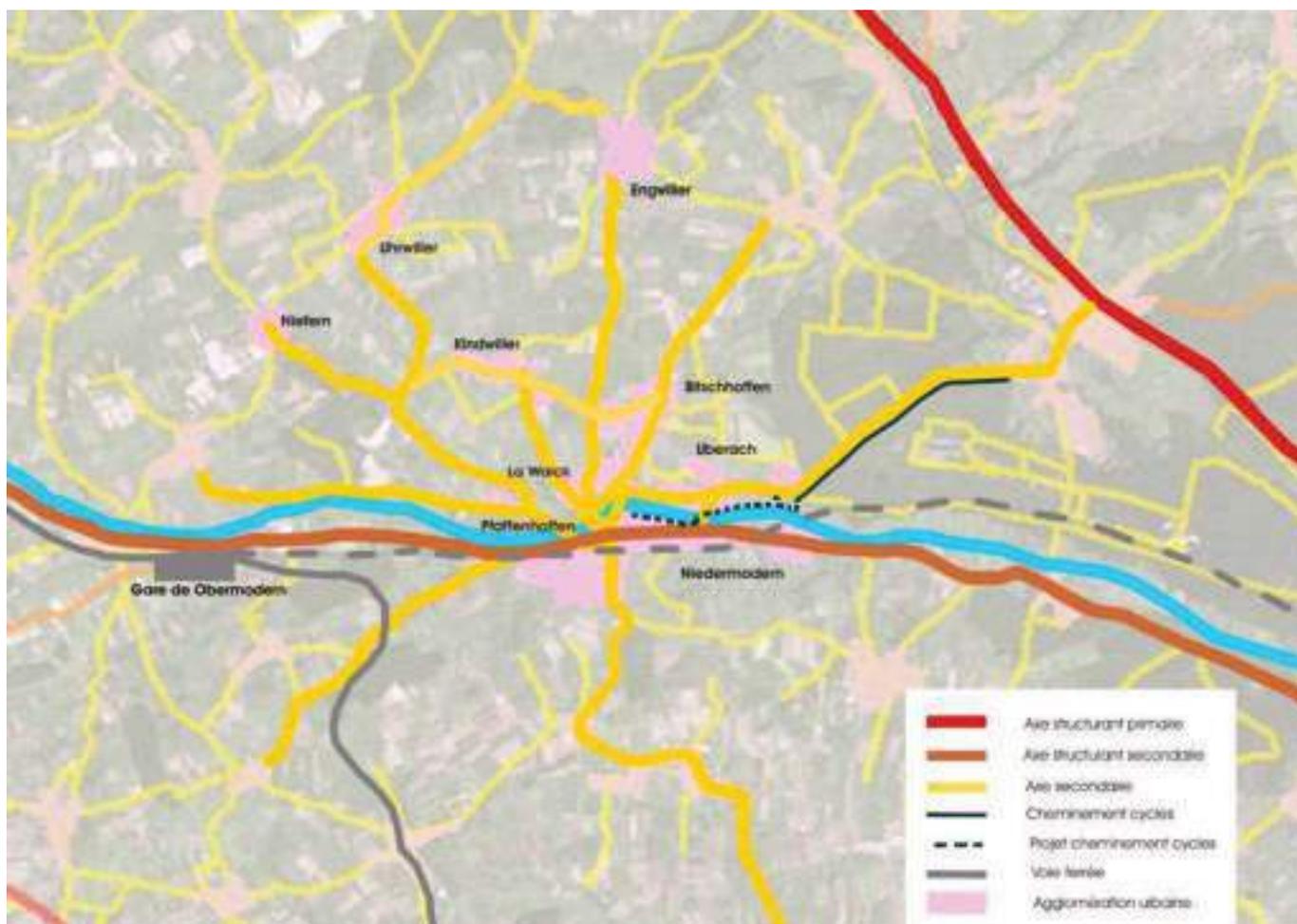


Illustration 21 : Organisation du réseau viaire principal sur le territoire intercommunal

A l'échelle de l'intercommunalité le réseau viaire présente une structure très lisible faite d'un grand nombre de routes départementales, à l'écart du trafic de la route départementale 1062 qui relie Haguenau à Bitche (16 739 véhicules/jour¹⁰).

¹⁰ Source comptage CG67 2008

La **RD919**, qui relie Haguenau à Sarreguemines, a pris place en fond de vallon, au Sud de la Moder qu'elle longe. Traversant le territoire du Val de Moder dans sa largeur, selon un axe Est-Ouest, cette route fait office **d'axe structurant** du maillage viaire. C'est là que sont installées les communes de Pfaffenhoffen et Niedermodern.

Un **faisceau de routes départementales** descend des versants pour relier la RD919.

Au Sud, la RD419 (qui, en rejoignant l'autoroute A4, permet de rallier Strasbourg en une demi-heure, hors heures de pointe) et la RD235 sortent rapidement du territoire intercommunal.

Au Nord, un faisceau de quatre routes sur lesquelles sont accrochés Uhrwiller (RD326 – RD26), Niefern (RD326), Kindwiller (RD650), Engwiller (RD119), Bitschhoffen (RD250) et La Walck (RD650), rejoignent Pfaffenhoffen par trois ponts qui franchissent la Moder. Toujours au Nord, la RD72 sur laquelle s'est implanté Uberach au débouché de la forêt de Haguenau, est parallèle à la Moder et présente une fourche pour rejoindre l'axe structurant au droit de Niedermodern, après avoir traversé la rivière.

Ainsi, tout le trafic issu de Haguenau, de Strasbourg et des communes du Val de Moder passe par la RD919, en plein centre de Pfaffenhoffen et de Niedermodern qui s'en retrouvent complètement saturés aux heures de pointe (11 036 véhicules/jour dont 5 à 10% de poids lourds). Il est intéressant de noter la situation particulière de La Walck : c'est en son centre que se localise le passage des routes issues de Kindwiller, Engwiller, Bitschhoffen et Uberach vers Pfaffenhoffen. Ce véritable entonnoir vient d'être allégé par l'ouverture d'un deuxième pont entre les deux localités.

Au faisceau de départementales convergeant vers la conurbation, se greffent des transversales qui relient les communes entre elles : la RD750 pour Bitschhoffen – Kindwiller, la RD872 pour Uberach – Pfaffenhoffen, les RD234 et RD26 pour Engwiller – Uhrwiller, la RD24 pour Uhrwiller – Niefern

Ce réseau dense de routes départementales, régulièrement fréquentés par les tracteurs -y compris en ville-, est complété par de nombreux chemins ruraux qui ont été aménagés et qui sont ainsi devenus carrossables.

En termes de **cheminements cyclistes**, seul le fond de vallon principal est fourni. A l'Ouest, une piste cyclable en site propre relie l'entrée de Pfaffenhoffen au hameau de La Hardt et se poursuit en itinéraire cyclable jusqu'à la gare d'Obermodern en passant par Zutzendorf.

A l'Est, un itinéraire cyclable traversant la forêt de Haguenau jusqu'à l'entrée de Uberach est également repéré. Entre les deux, se dessine un projet le long de la Moder, côté Pfaffenhoffen et Uberach qui devrait se concrétiser dans les prochaines années.

Il y a très peu de cyclistes entre les villages du Nord et la conurbation : certes les routes départementales en leur état ne favorisent pas la pratique du vélo, mais le relief est également un sérieux frein.

La **voie de chemin de fer** est parallèle à la RD919 mais elle n'est plus ouverte au trafic voyageur dans sa traversée du Val de Moder. Ainsi, la RD 919 est également sollicitée pour utiliser le train, qu'il s'agisse de rallier la gare d'Obermodern (6 km de Pfaffenhoffen) ou de Haguenau (17 km). Seuls les habitants d'Uhrwiller et Niefern rejoignent la gare d'Obermodern en évitant Pfaffenhoffen grâce à la RD24 qui traverse Zutzendorf.



Illustration 22 : Problématiques du réseau viaire à l'échelle intercommunale

2.4.2. Aux échelles communales

a) PFAFFENHOFFEN – NIEDERMODERN – LA WALCK – UBERACH



Illustration 23 : Organisation du réseau viaire de Pfaffenhoffen – Niedermodern, Uberach et La Walck

Ainsi que cela a été vu dans le schéma intercommunal, l'ensemble des départementales dévalant les versants se retrouve en fond de vallon dans la conurbation. Ces voies forment le réseau primaire de la structure viaire ; ce sont d'ailleurs les seules à passer d'une commune à l'autre. Le gabarit de ces routes départementales change considérablement entre le début des communes où elles gardent un aspect très routier et leur centre où elles sont parfois fortement étriquées, hors échelle avec le trafic qu'elles doivent supporter. Face à cette problématique, Pfaffenhoffen a mis en place un grand nombre de sens uniques et a géré le passage des piétons près de la mairie par un passage ouvert à l'intérieur d'un bâtiment.

Le réseau secondaire, peu fourni du reste, est propre à chaque commune.

Pfaffenhoffen

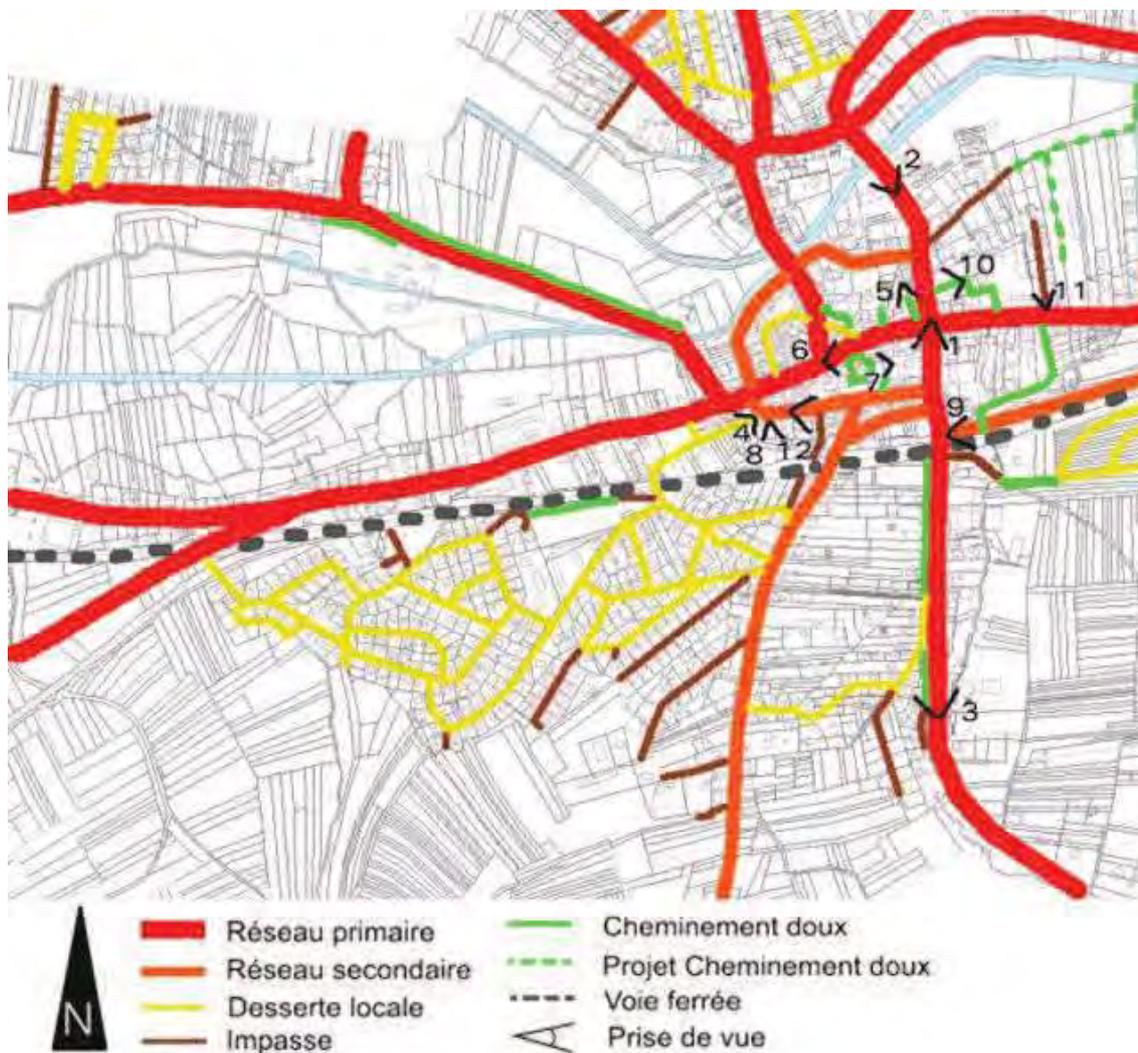


Illustration 24 : Organisation du réseau viaire de Pfaffenhoffen – la Hardt

La commune dispose de deux voies secondaires en boucle : l'une en plein centre-ville et l'autre parallèle à la rue du Dr. Schweitzer dont elle est le contre-sens. Ces deux rues, très chargées en trafic automobile, sont relativement étroites, laissant peu de place au piéton.

La desserte locale présente un large éventail de voies, dont la grande majorité est consacrée à l'habitat pavillonnaire très localisé. Une série d'impasses vient se greffer sur ces rues. Dans les quartiers anciens, beaucoup de voies sont particulièrement étroites. Il est important de noter que certaines rues de lotissement servent d'itinéraires bis entre la rue de Saverne et la rue de Strasbourg, pour éviter les embouteillages du centre ville.

Le réseau destiné à l'automobile est saturé. Le stationnement est omni présent, sur les places mais aussi dans les moindres élargissements et recoins de rues. Face à ce fort trafic motorisé, une politique en faveur du piéton et du cycliste est réelle, elle a déjà permis l'aménagement d'une piste en site propre pour relier Pfaffenhoffen à la Hardt et de divers aménagements opportunément dispersés sur la commune. Notons en particulier la réalisation d'un vaste espace piéton -monumentalisé par un système d'escaliers- entre la mairie et l'église protestante, l'accès sécurisé à l'école Schweitzer ou encore le passage par le jardin privé du presbytère catholique.



Illustration 25 : Différentes voies composant le réseau viaire de Pfaffenhoffen

Niedermodern

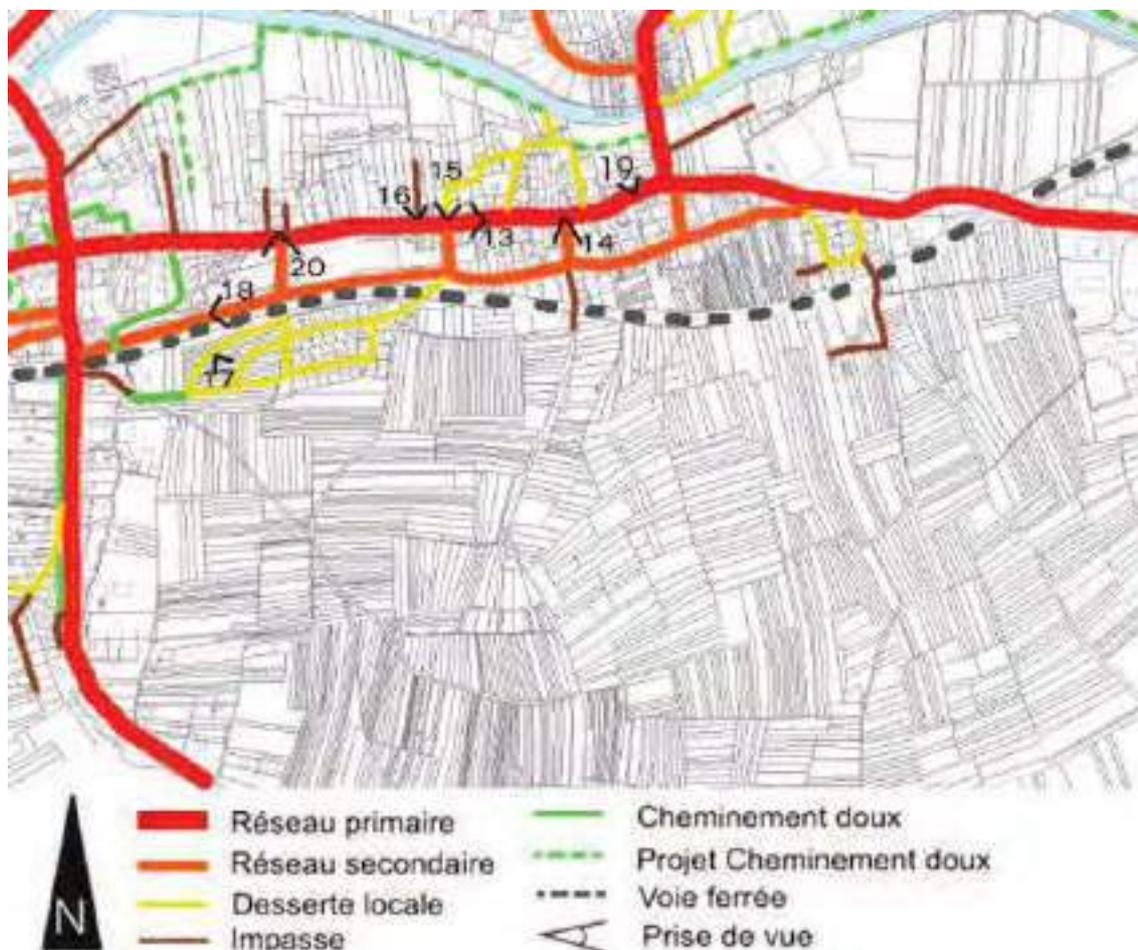


Illustration 26 : Organisation du réseau viaire de Niedermodern

La commune dispose d'une voie secondaire ancienne, au Sud, dont les tenant et aboutissant sur la Grand'rue (rues des jardins et des Merles) marquent la partie ancienne du village.

La rue qui passe devant la gare désaffectée fait office de contournement du centre de Pfaffenhoffen et permet de rejoindre Niedermodern depuis la rue de Strasbourg. De gabarit routier, traitée de la même façon sur les deux bords communaux, luminaires compris, et débouchant sur un large rond-point, cette voie secondaire qui traverse la zone artisanale se démarque de l'échelle villageoise. Récemment, elle a été prolongée pour se raccorder sur l'étroite rue des Jardins, permettant aux véhicules d'éviter la rue principale.

Un cheminement piéton comportant une passerelle en bois permet de relier "le contournement" à la rue principale de Niedermodern et Pfaffenhoffen.

Deux rues de desserte viennent boucler au Nord. Des impasses correspondant à l'urbanisation en diffus le long des chemins ruraux complètent le réseau viaire. En dehors du petit square près de la mairie, la Grand-rue est aménagée suivant le mode du tout-voiture, avec ruban roulant continu, trottoirs surélevés relativement étroits, marquage au sol du stationnement, l'ensemble dans un traitement très minéral. A l'arrière, toutes les autres rues sont à l'échelle du piéton, dans un esprit d'espace public partagé.

Au Sud, les deux lotissements ont leur logique viaire autonome : voies de desserte raccordées au réseau secondaire existant. Il est cependant intéressant de noter le traitement particulier du dernier lotissement dont le système de gestion des eaux pluviales par noues structure l'espace public. De plus, un cheminement doux relie ce nouveau quartier à la rue de Strasbourg, sur le ban communal de Pfaffenhoffen.



Illustration 27 : Différentes voies composant le réseau viaire de Niedermodern

La Walck

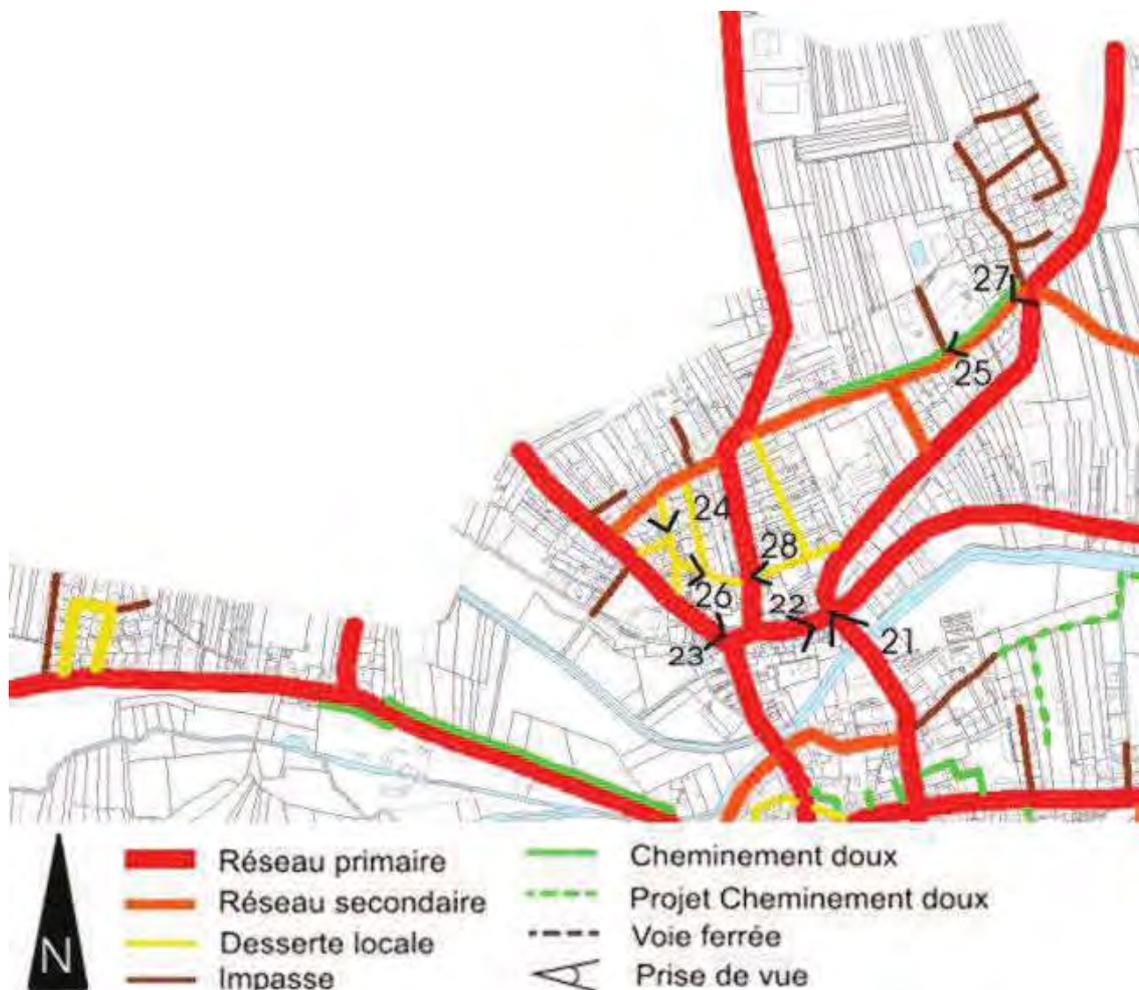


Illustration 28 : Organisation du réseau viaire de La Walck

La Walck est structurée par un éventail de 4 voies primaires constituant déjà un réseau conséquent au regard de la taille et de la configuration de la commune. Une voie secondaire traversante Est-Ouest relie trois d'entre elles ; elle est constituée des rues de la Paix, des Sapins et de l'Ecole. Dans ces rues, l'espace est étroit et saturé : les maisons sont implantées à l'alignement et les trottoirs sont encombrés de voitures ; de plus la rue de l'Ecole dessert le collège, y compris pour les bus.

Les voies de desserte viennent intensifier le maillage ainsi constitué, mais uniquement au niveau de la rue de Engwiller. Ces rues sont encore plus étroites, en particulier les rues du Cimetière et des Jardins pourtant à double sens.

Enfin, plusieurs impasses viennent s'ajouter dans ce même secteur dont la rue du Rothbach qui y mène. Il est intéressant de noter que le lotissement situé au Nord est organisé en système d'impasses ; son raccordement pédestre avec celui de Bitschhoffen existe déjà.

En terme cyclable, une voie est matérialisée sur le trottoir de la rue de l'Ecole pour assurer le contre-sens, mais le conflit d'usage est net aux heures de pointe.

Une multitude de petits parkings prend place dès que l'opportunité se présente.

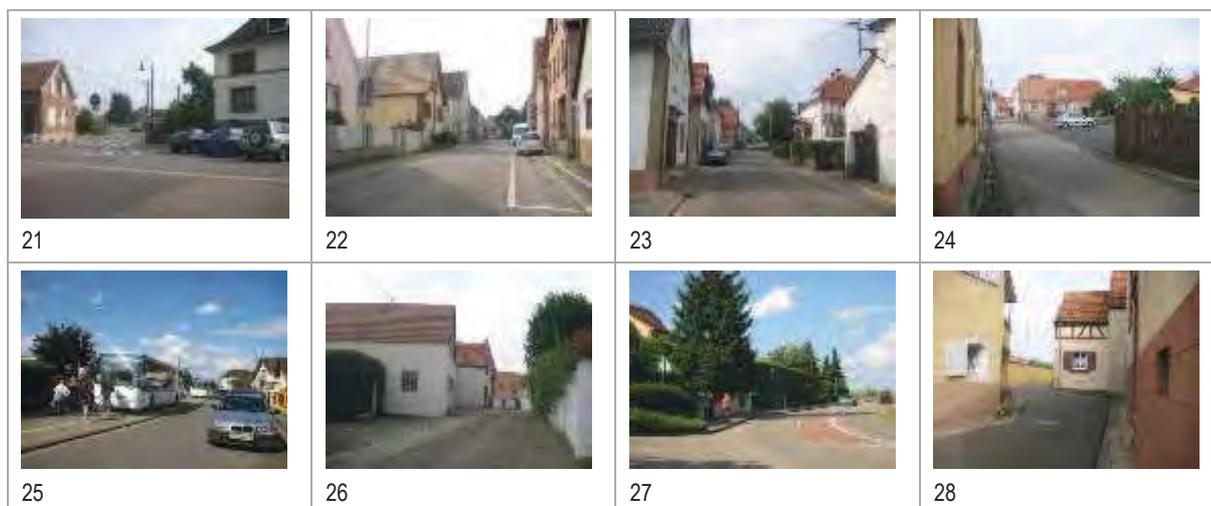


Illustration 29 : Différentes voies composant le réseau viaire de La Walck

Uberach

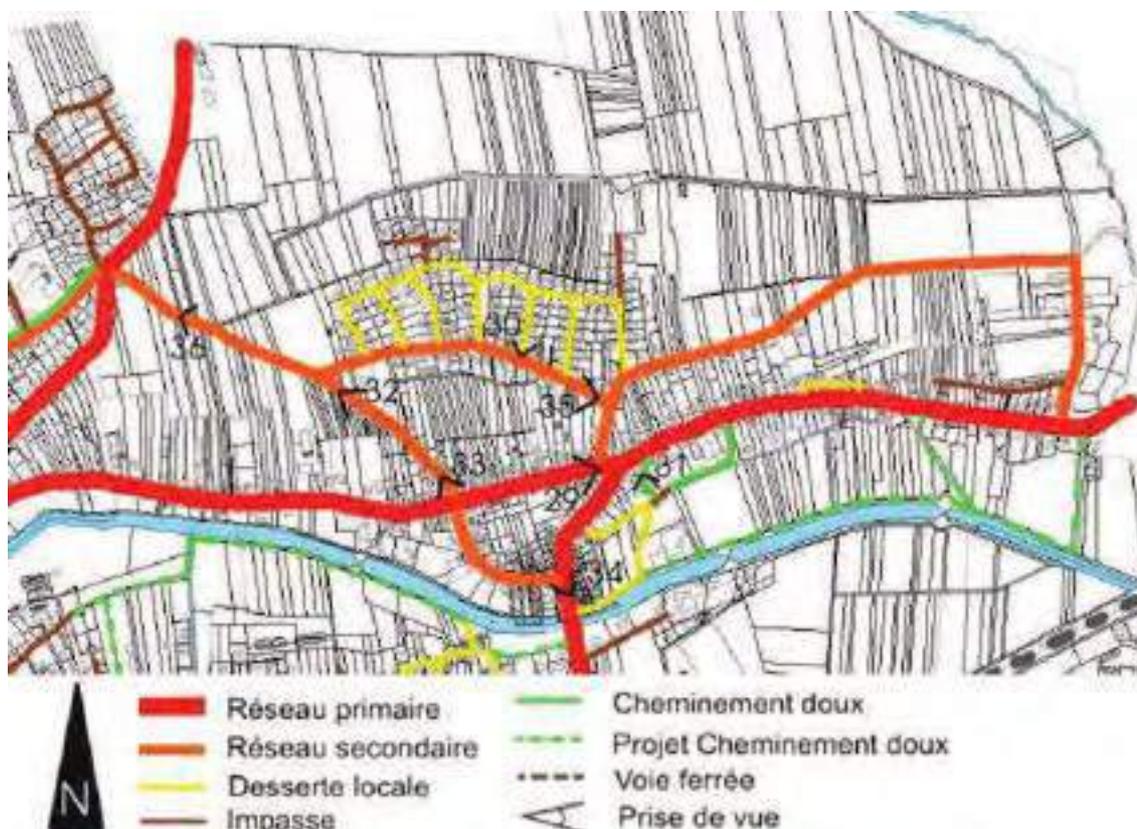


Illustration 30 : Organisation du réseau viaire d'Uberach

Le réseau secondaire de Uberach se compose de voies traversant des types de tissus urbains différents : l'ancienne rue du Sable, villageoise ; les rues de Bitschhoffen et des Prés, supports d'urbanisation en diffus avant de se poursuivre dans les champs ; et la rue de la Cité, sur laquelle s'est greffée en batterie les voies du nouveau lotissement. Dans l'usage, elles ont en commun d'être utilisées en itinéraires bis, ce qui ne correspond pas à leur gabarit. Par rapport à cette problématique, des aménagements ont été réalisés pour réduire les nuisances que subissent les riverains : pose de panneaux "interdiction sauf riverains", instauration de sens unique, pose de dos d'âne, création de chicane par le biais d'îlots.

Les voies de desserte sont toutes en boucles, aussi bien dans le centre ancien où elles sont très étroites que dans le lotissement. Quelques impasses complètent le réseau viaire quand l'urbanisation s'est poursuivie le long de chemins ruraux ou dans une partie du lotissement.

Enfin, des cheminements doux viennent d'être matérialisés dans le secteur de l'Eglise.

Un parking de grande capacité a été installé à l'arrière de la Grand'rue afin de mutualiser le stationnement de l'école, l'église / cimetière, terrain de football et maison des loisirs. A part sur la Grand'rue où les nouveaux aménagements ont matérialisé des places, le stationnement résidentiel semble peu présent sur la voie publique en centre ancien.



Illustration 31 : Différentes voies composant le réseau viaire d'Uberach

b) BITSCHHOFFEN

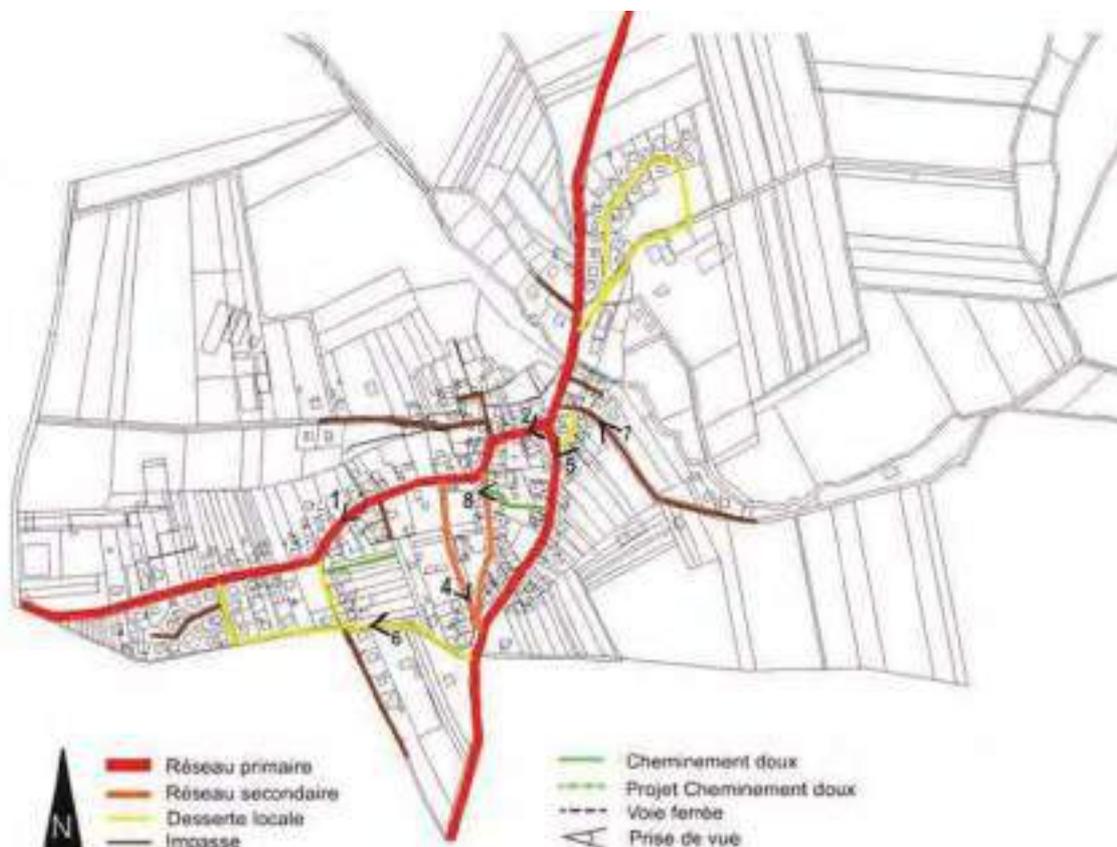


Illustration 32 : Organisation du réseau viaire de Bitschhoffen

La commune de Bitschhoffen est installée le long de la RD250, en direction de la Walck, et de la RD750, en direction de Kindwiller. Ces deux voies composent le réseau primaire mais sont relativement étroites. Leur intersection ménage un élargissement dans lequel a été installé un rond-point, fonctionnel, mais d'une autre échelle. Elles ont été aménagées sans trottoir surélevé, celui-ci étant matérialisé par un simple caniveau pavé. La largeur dévolue au piéton est la plupart du temps inférieure au mètre, par endroit même au demi-mètre. Cette impression d'espace partagé oblige les véhicules à ralentir.

Une fourche formée par la rue de l'Eglise et la rue de l'Ecole vient s'ajouter à ces deux voies et les relie en créant des raccourcis. Ces deux seules voies du réseau secondaire sont très étroites. Il est intéressant de noter que la rue de l'Ecole a été aménagée en cour urbaine autour des équipements publics.

Au final, la fourchette Sud-Nord à trois dents que dessinent les rues de la Walck, de l'Eglise et de l'Ecole crée des plateaux d'altitudes croissantes qui participent à la mise en scène de l'église. Cet ensemble particulier donne une forte personnalité à la commune. Côté rue de Kindwiller, la rue de l'Ecole est enserrée par des murs de soutènement important, notamment celui du cimetière.

Toutes les autres voies sont des rues dévolues à la desserte, qu'elles soient en boucles ou en impasses, dans le centre ancien ou les extensions plus récentes. A part celles du nouveau lotissement au Nord calibrée de façon usuelle, ces rues sont relativement étroites, parfois très étroites. La majorité des impasses résulte du fait que l'urbanisation se soit diffusée le long de chemins ruraux et il faut noter en particulier que celle correspondant à la rue des Prés est utilisée en itinéraire bis, bien que chemin caillouteux, pour rejoindre la RD119. En parfaite symétrie, la rue de la Forêt se poursuit au-delà des vergers, vers les champs cultivés, où sont implantés plusieurs pavillons.

Un sentier piéton enherbé relie la rue de l'Eglise à la rue de La Walck, avec accès par quelques marches d'un côté pour gérer la topographie.

Un parking de très grande capacité par rapport au village a été aménagé au sommet du village, rue de l'Ecole, afin de mutualiser le stationnement de l'école, l'église/cimetière et la salle des fêtes. Le stationnement résidentiel semble peu présent sur la voie publique.



Illustration 33 : Différentes voies composant le réseau viaire de Bitschhoffen

c) KINDWILLER

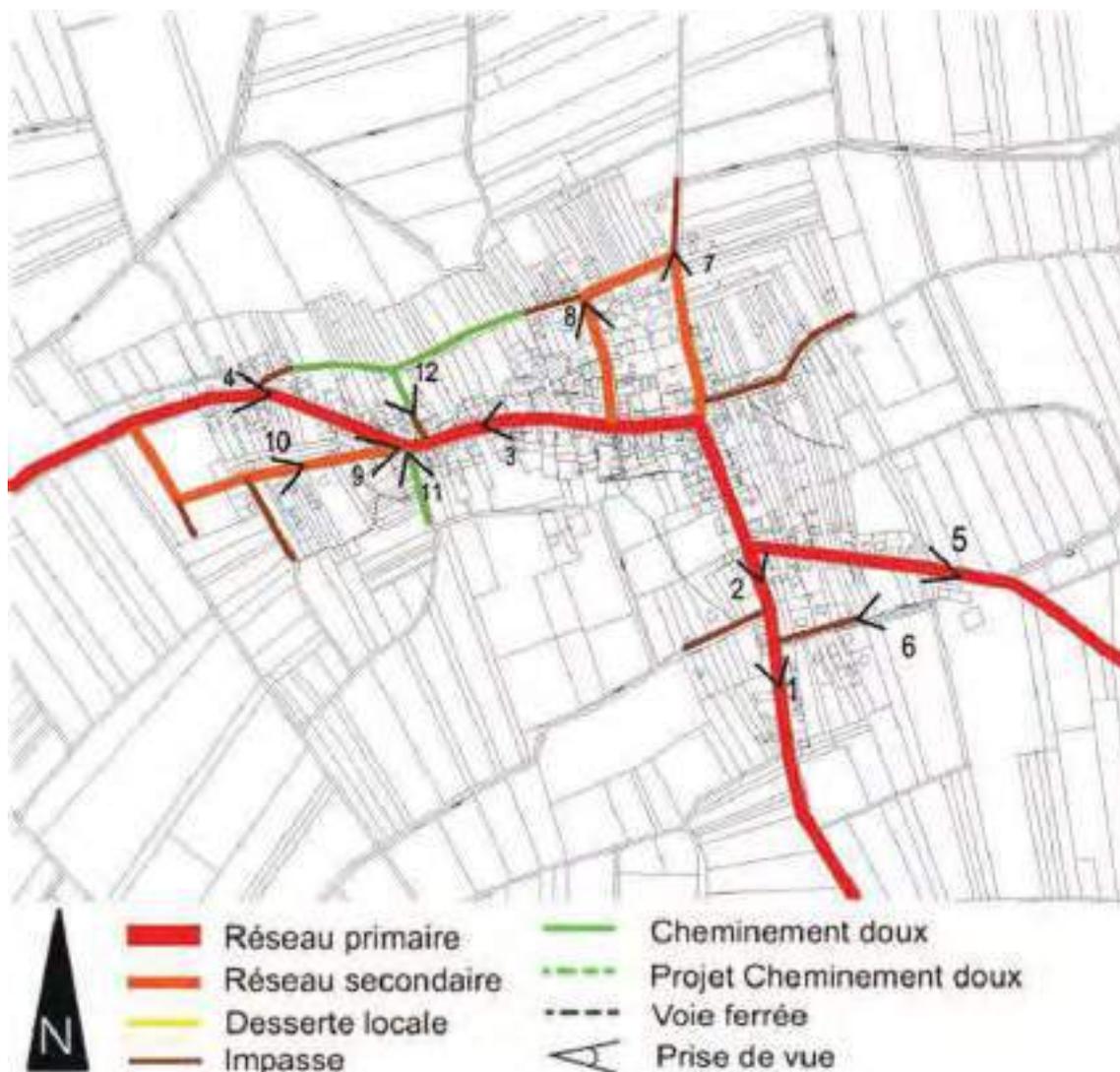


Illustration 34 : Organisation du réseau viaire de Kindwiller

La commune de Kindwiller s'est constituée le long de la RD750, sous forme de village rue qui forme un coude à 90 degrés. L'impression au fil de cette voie primaire évolue en fonction du déplacement, alors que la largeur du ruban roulant reste la même. Ainsi, le champ visuel est plus étroit en centre-ville grâce à l'implantation du bâti à l'alignement et la hauteur des trottoirs est moindre, apportant la notion d'espace partagé mais sécurisé.

A l'opposé, l'entrée depuis La Walck présente davantage un aspect de route et le champ visuel est élargi à cause du tissu urbain plus aéré et en recul sur sa parcelle ; l'automobiliste n'est pas incité à ralentir autrement que par la présence du panneau d'agglomération.

L'urbanisation s'est très peu développée sur la RD750, axe primaire venant de Bitschhoffen, et l'aménagement de la voie ne présente pas un fort caractère urbain avec une partie de ses accotements encore enherbés.

Une boucle s'est greffée au Nord sur la rue principale, avec les rues du château d'eau, des vergers et des fleurs. De moindre largeur, ces rues secondaires offrent un gabarit qui correspond bien au trafic supporté. Une deuxième boucle à la sortie Ouest de la commune vient d'être finalisée en même temps que la nouvelle tranche du lotissement. S'agissant du prolongement de l'ancienne rue de la Paix pour sortir sur la RD750, le cheminement au fil de cette voie est séquentiel, bien que présentant, dans les aménagements visibles à ce jour, le même esprit d'espace partagé.

L'urbanisation ayant gagné sur le début des chemins d'exploitation, une série d'impasses se raccorde sur les voies énumérées ci-dessus, la rue bitumée se terminant abruptement en chemin enherbé. Il est intéressant de noter qu'un nouveau bouclage de voie se dessine dès à présent, en raccordant le maillon manquant du chemin sur lequel s'est déjà installée la rue des vergers.

Enfin, deux cheminements piétons quasiment en vis-à-vis, partent de part et d'autre de la rue principale pour sortir du village en desservant quelques maisons.

Une offre en stationnement existe aux abords de l'école et de l'église. Elle est complétée par des places matérialisées sur la rue principale et rue des fleurs.

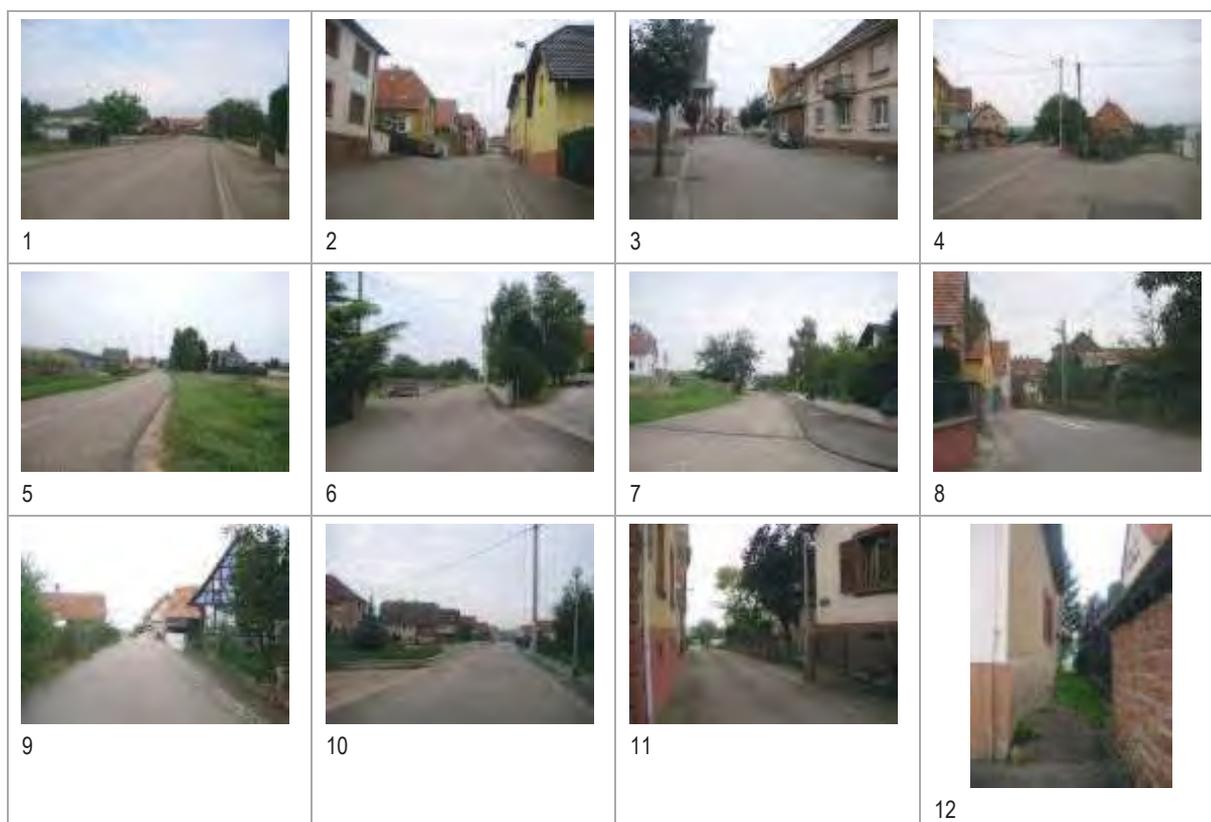


Illustration 35 : Différentes voies composant le réseau viaire de Kindwiller

d) ENGWILLER

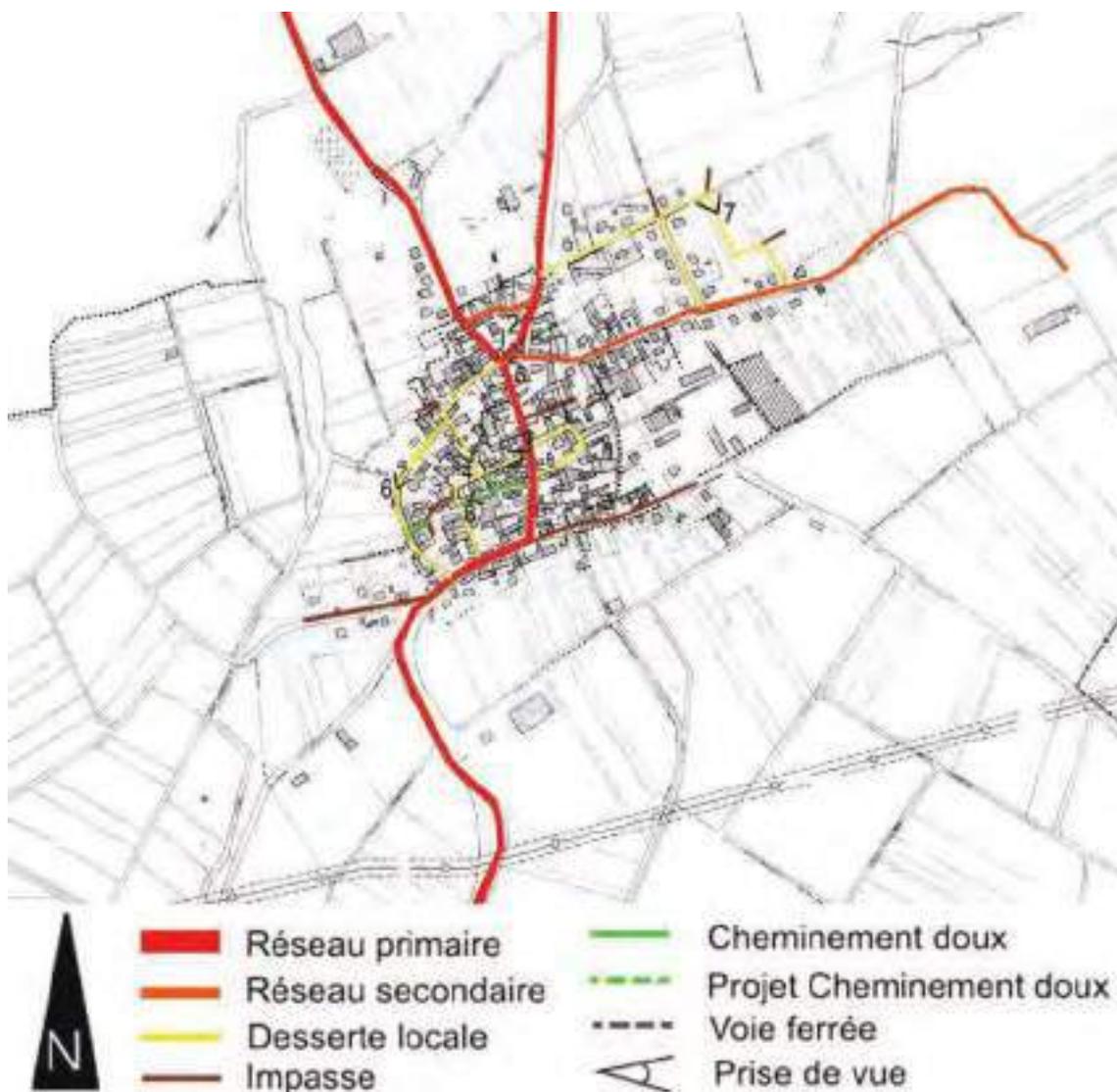


Illustration 36 : Organisation du réseau viaire d'Engwiller

La commune de Engwiller comporte un maillage viaire intégrant la RD119 venant de La Walck jusqu'à la fourche formée au Nord avec la RD234 en direction de Uhrwiller. Ces deux départementales composent un réseau primaire, bien que particulièrement étroites pour leur fonction. Dans leur traversée du centre ancien, elles sont d'ailleurs limitées à 30 km/heure.

Toutes les autres rues carrossables du noyau ancien sont encore plus étroites et, de toute évidence, nul ne s'y risque en véhicule en dehors de leur desserte. Il n'y a donc quasiment aucun trafic, aucun sens unique, et les chiens n'hésitent pas à y dormir en journée... On remarque également que la rue du Verger (?) bordant le centre par l'Ouest a gardé son aspect de chemin d'exploitation, alors que son statut est clairement celui de desserte de pavillons, déjà anciens pour certains.

En dehors de la rue de l'Ecole, seules les trois rues traversant le secteur pavillonnaire au Nord-Est sont classées en réseau secondaire car elles se bouclent sur la rue des Vosges. Toutes les autres rues du lotissement sont des voies de desserte et il est intéressant de remarquer que la dernière tranche ne comporte pas de clôture, les jardins aménagés venant mourir sur l'espace public, ce qui différencie le secteur par rapport à l'image pavillonnaire traditionnelle.

Quelques impasses complètent le réseau viaire du noyau ancien et deux autres sont installées sur des chemins d'exploitation, support d'une urbanisation en diffus.

Enfin, deux cheminements particulièrement étroits renforcent la perméabilité du noyau ancien à l'échelle du piéton : il s'agit d'un passage de type venelle et d'une ruelle débouchant sur la rue Principale après avoir franchi le portail laissé ouvert et être passé par le jardin de l'église.

L'offre en stationnement public est très maigre : à part sur le petit parking au pied de l'église, les voitures se garent sur les trottoirs. Par contre les ruelles de desserte du centre ancien sont dégagées de toutes voitures, y compris la place de l'Echauffour qui conserve ainsi une dimension humaine.



Illustration 37 : Différentes voies composant le réseau viaire d'Engwiller

e) UHRWILLER – NIEFERN

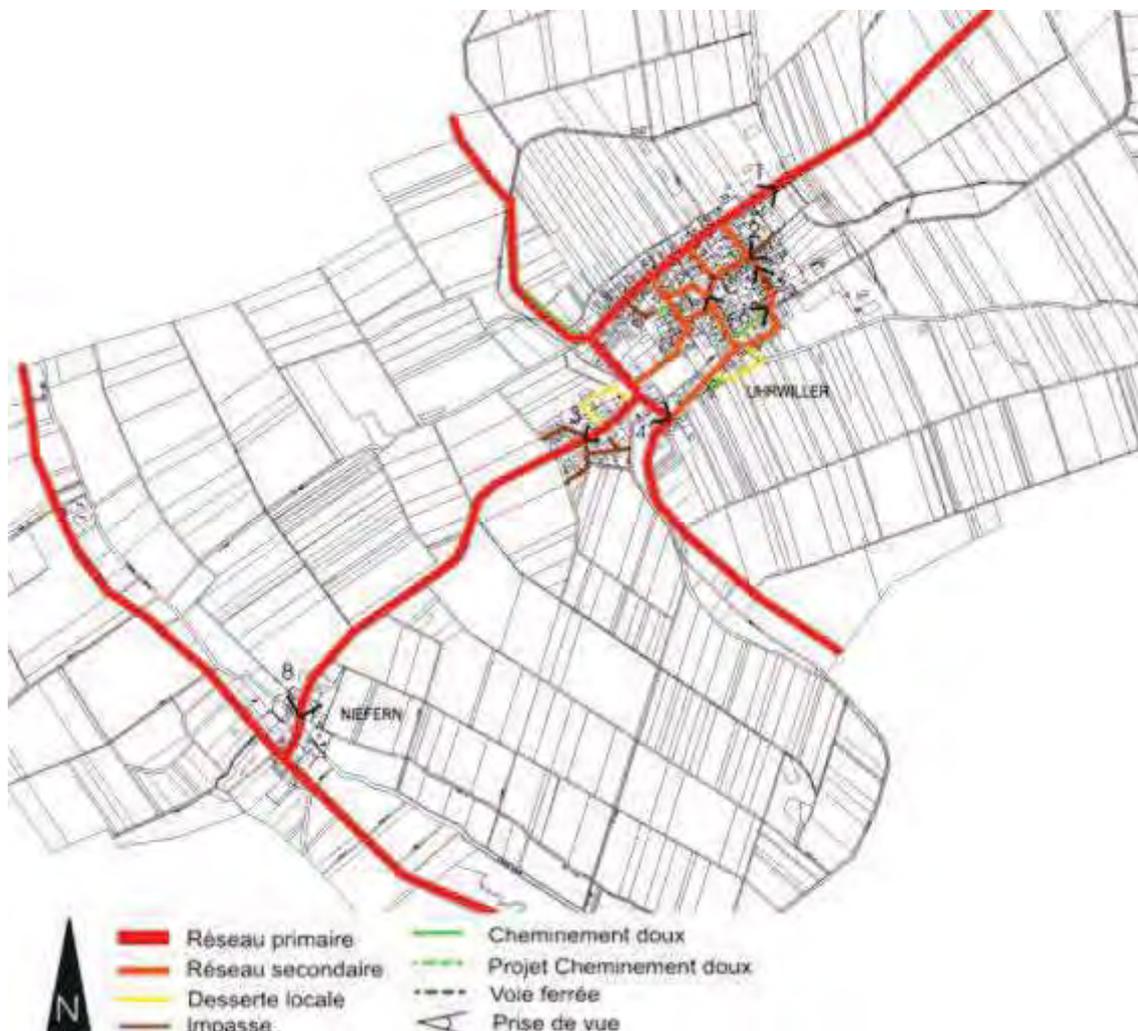


Illustration 38 : Organisation du réseau viaire d'Uhrwiller – Niefern

La Commune d'Uhrwiller est implantée au Sud de la RD26 (rue Neuve), calée dans l'angle droit formé avec la rue du Stade. Les extensions récentes ont pris place de part et d'autre de la RD24 en direction du hameau de Niefern.

On peut classer l'ensemble du réseau viaire en quatre sous-ensembles : les voies du centre ancien, la voie de contournement à celui-ci (rue de Niefern rue du Stade, rue Neuve), les voies de desserte des lotissements et enfin les voies d'accès à la commune en venant de Kindwiller par le Sud et de Mulhausen par le Nord.

L'itinéraire contournant le centre correspond au réseau primaire. Les rues qui le composent ont conservé un esprit très champêtre, avec leurs trottoirs enherbés même dans les aménagements récents, à l'exception de la rue du Stade. De gabarit large, elles correspondent bien au trafic supporté.

Le centre d'Uhrwiller se présente sous forme d'un maillage de voies orthogonales correspondant au réseau secondaire et de desserte. De gabarits différents, la place de la végétation y est toujours importante (plantation en pleine terre ou en pots) et la configuration du tissu bâti raccourcit les perspectives d'une rue à l'autre, le tout concourant à un sentiment d'intimité. Trois voies piétonnes complètent le réseau du centre. Il est important de noter la spécificité du centre d'Uhrwiller qui présente, à niveau de hiérarchie comparable des rues, une largeur entre fronts bâtis plus importante que dans le reste du Val de Moder.

La desserte des lotissements est majoritairement composée d'impasses depuis la voie structurante ; un lotissement plus récent a créé une rue de bouclage sur cette même voie. Il est intéressant de constater que le lotissement le plus ancien, au Sud, ne comporte pas de trottoirs et donne une impression d'espace partagé.

Enfin l'urbanisation n'ayant pas gagné le long des départementales au Nord et au Sud, ces voies ne sont pas aménagées en dehors d'une piste cyclable en site propre qui relie le cimetière à la rue Neuve.

Le stationnement n'apparaît pas comme sauvage : au centre et rue Neuve, il est géré par de récents aménagements et un grand parking est proposé près du stade. Il faut noter par contre que, faute d'aménagements de voirie de même niveau, l'échelle villageoise est malmenée dans ce secteur du village, malgré la présence d'un bel alignement d'arbres.

Par rapport au Val de Moder, la particularité incontestable d'Uhrwiller réside dans la présence de cet espace semi-public entre front bâti et bande roulable présents dans plusieurs de ses rues dont le "contournement". Cette configuration donne une image qu'on associe d'habitude à la Lorraine ou l'Alsace Bossue

Niefern, hameau situé au croisement de deux départementales supportant un trafic non négligeable, est resté très rural dans sa typologie et présente des trottoirs partiellement enherbés, prolongement des jardins ouverts sur l'espace public.



Illustration 39 : Différentes voies composant le réseau viaire d'Uhrwiller et de Niefern

3. Les déplacements

3.1. UN TERRITOIRE FORTEMENT DEPENDANT DE L'AUTOMOBILE

La majorité des actifs travaille en dehors de leur commune de résidence. La part de ceux qui habitent et travaillent dans une même localité tend à baisser (moins 4 points entre 1999 et 2006) : **la dissociation des lieux d'habitation et d'emploi s'accroît.**

Cette évolution générale trouve son origine dans l'arrivée de ménages qui conservent leur emploi d'origine et dans l'accroissement du taux d'activité des femmes, qui conduit le couple à adopter un point central pour l'habitation entre les lieux de travail de chacun.

A ce titre, le Val de Moder présente, une situation géographique intéressante par rapport aux principaux pôles d'emploi du Nord du département et est doté d'un réseau de routes départementales dense qui offre un maillage quasi intégral du territoire.

L'ensemble de ces routes départementales est considéré comme appartenant au réseau départemental secondaire et, de fait, présente une fréquentation relativement importante. Celle-ci résulte du drainage de la population de l'arrière-pays du Val de Moder et du Pays de Hanau en direction de Haguenau.



De fait, ce réseau supporte un trafic à la fois local et de transit, notamment sur les routes départementales 72 et 919, qui sont le support des déplacements pendulaires entre le pays de Hanau et l'agglomération Haguenovienne.

Par ailleurs, pour rejoindre les zones d'activités du territoire et surtout celle de la Communauté de Communes du Val de Moder, à l'Est de Niedermodern et celle d'Uberach, la voiture est quasiment le seul moyen de transport possible ; notamment au vu de l'absence de transports en commun offrant une desserte interne efficace et du risque que présente la pratique du vélo sur des axes très fréquentés sans espace cyclable sécurisé.

De plus l'automobiliste est obligé de traverser les centres anciens des communes pour rejoindre les différentes zones d'activité situées en entrées des communes, induisant un transit automobile important dans les centres urbanisés.

3.2. DES TRANSPORTS EN COMMUN ORIENTES VERS L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE

Aujourd'hui l'ensemble des transports en commun drainant le Val de Moder sont orientés en direction de l'extérieur du territoire vers les grands pôles d'emploi que sont Strasbourg et Haguenau.

A ce titre le territoire du Val de Moder semble relégué à l'arrière plan à l'instar d'un territoire dortoir, dernière étape d'un relais intermodal. Plus encore lorsque l'on constate que pour rejoindre la gare ferroviaire la plus proche, située à Obermodern, les habitants sont pratiquement dans l'obligation de prendre leur voiture.

Seul le bus du réseau TER permet de rejoindre cette gare ce qui, tel que présenté dans le tableau suivant, met l'agglomération du Val de Moder à au moins 40 mn de Strasbourg contre un minimum de 35 mn pour l'automobile (mais possiblement bien plus du fait des embouteillages sans cesse grandissant en entrée de l'agglomération strasbourgeoise).

Réseau TER	En voiture
Val de Moder → gare de Haguenau : 30 à 40 mn	Val de Moder → Strasbourg : 35 mn + l'attente dans les bouchons à l'entrée de Strasbourg
Val de Moder → gare d'Obermodern : 10 à 20 mn	
Obermodern → Strasbourg : 30 mn	
Haguenau → Strasbourg : 30 mn	

Les villages périphériques, pour leur part, ne bénéficient pas de la desserte du réseau TER et leurs habitants sont dans l'obligation de chercher d'autres modes de transport pour rejoindre la gare d'Obermodern. Ce qui, pour une personne souhaitant rejoindre Strasbourg en transports en commun, suppose d'utiliser trois modes de déplacement (voiture, bus réseau 67 ou vélo + bus TER + train).

Et pourtant un réseau ferroviaire traverse l'agglomération du Val de Moder, plus précisément à Pfaffenhoffen, mais il est aujourd'hui inexploité comme en témoignent la gare désaffectée et les voies aux allures de friche ferroviaire.



Le réseau bus TER qui a été substitué à la desserte ferroviaire, est complété par le réseau 67 qui intègre une ligne de bus qui dessert également les autres communes du Val de Moder, la ligne 304.



Celle-ci place l'ensemble du territoire du Val de Moder à 30 mn de Haguenau et à 1 h de Strasbourg ce qui, encore une fois, n'est pas compétitif vis-à-vis du véhicule individuel.

<p>Réseau 67</p> <p>Val de Moder → Haguenau : 30 mn Val de Moder → Strasbourg : 1 heure</p>	<p>En voiture</p> <p>Val de Moder → Strasbourg : 35 mn + l'attente dans les bouchons à l'entrée de Strasbourg</p>
---	---

Plus précisément, la carte suivante présente le positionnement des arrêts de bus tous réseaux confondus sur la Ville Relais et, à titre d'exemple à Uhrwiller. Les cercles en pointillé représentent la limite au-delà de laquelle il n'est plus acceptable pour un piéton de rejoindre un arrêt, les cercles pleins, pour leur part, représentent la distance admissible aisément par le piéton.

On constate au premier coup d'œil des lacunes dans l'espace urbain entre les positions des arrêts de bus, ce qui n'incite pas à aller vers celui-ci pour un déplacement local. Ces lacunes sont d'autant plus gênantes qu'elles couvrent justement les principales zones de chalandise et/ou d'emplois du territoire. Ainsi on pourrait imaginer que le report modal pour les déplacements locaux se fasse vers le vélo. Mais le contexte viaire et topographique n'y incite guère.

Ces arrêts se placent donc bien comme un service fortement géolocalisé qui ne peut s'imposer comme une habitude de déplacement sur le territoire mais bien plus comme une succession de mini gare en direction des grands pôles d'emplois et d'activités.

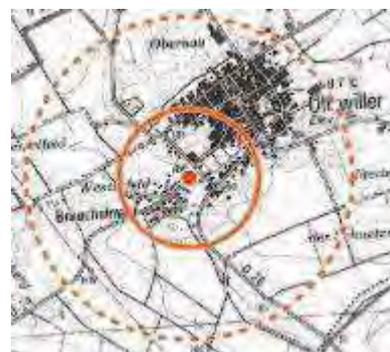
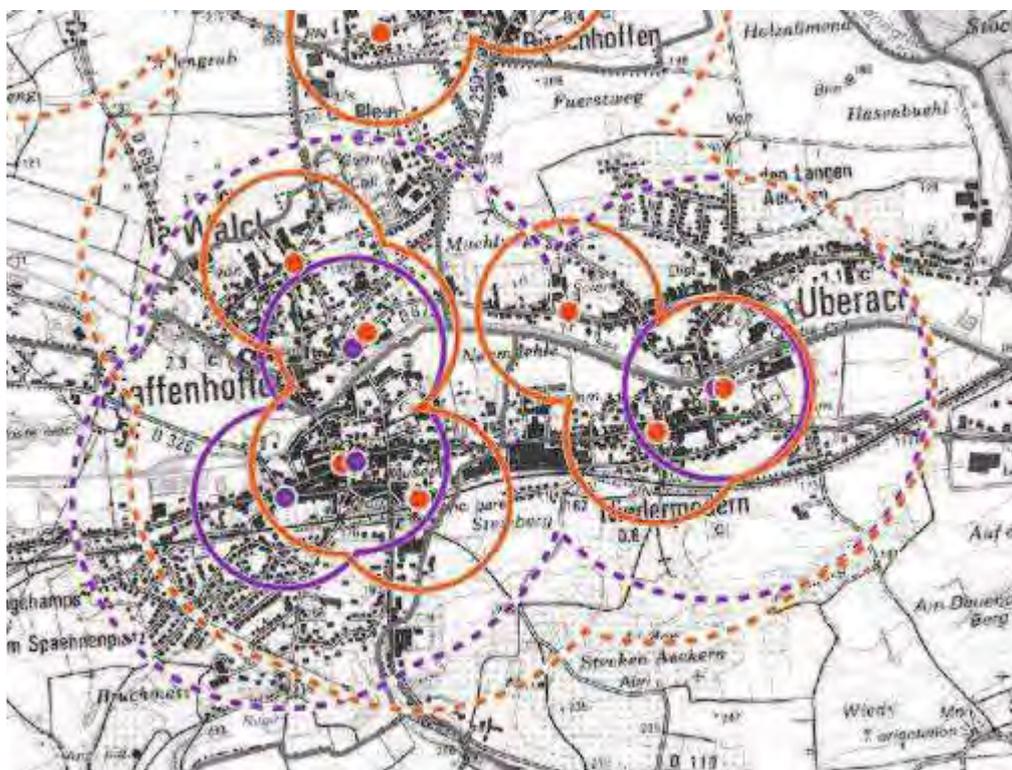


Illustration 41 : Répartition des arrêts de bus sur le territoire et "aires de chalandise"

3.3. DES MODES DOUX EN DEVELOPPEMENT

Tel que nous le présente le tableau suivant, la part modale des déplacements locaux est largement dominée par l'automobile, suivie de près par la marche à pied qui est bien souvent préféré à l'utilisation du vélo.

Celle-ci atteint parfois un usage presque équivalent à celui de l'automobile pour les déplacements infra communaux.

Moyen de transport	Lieu de travail						Ensemble
	rural trav. dans la com.	rural trav. dans autre com.	urbain trav. dans la com.	urbain trav. Dans autre com.	urbain trav. hors UJ		
Pas de transport	54	0	38	8	8	168	
Marche à pied	40	0	136	24	0	200	
Deux roues	0	16	40	20	20	96	
Véhicule individuel	60	576	195	203	1503	2618	
Transports en commun	0	52	4	0	152	208	
Ensemble	164	644	462	255	1793	3289	

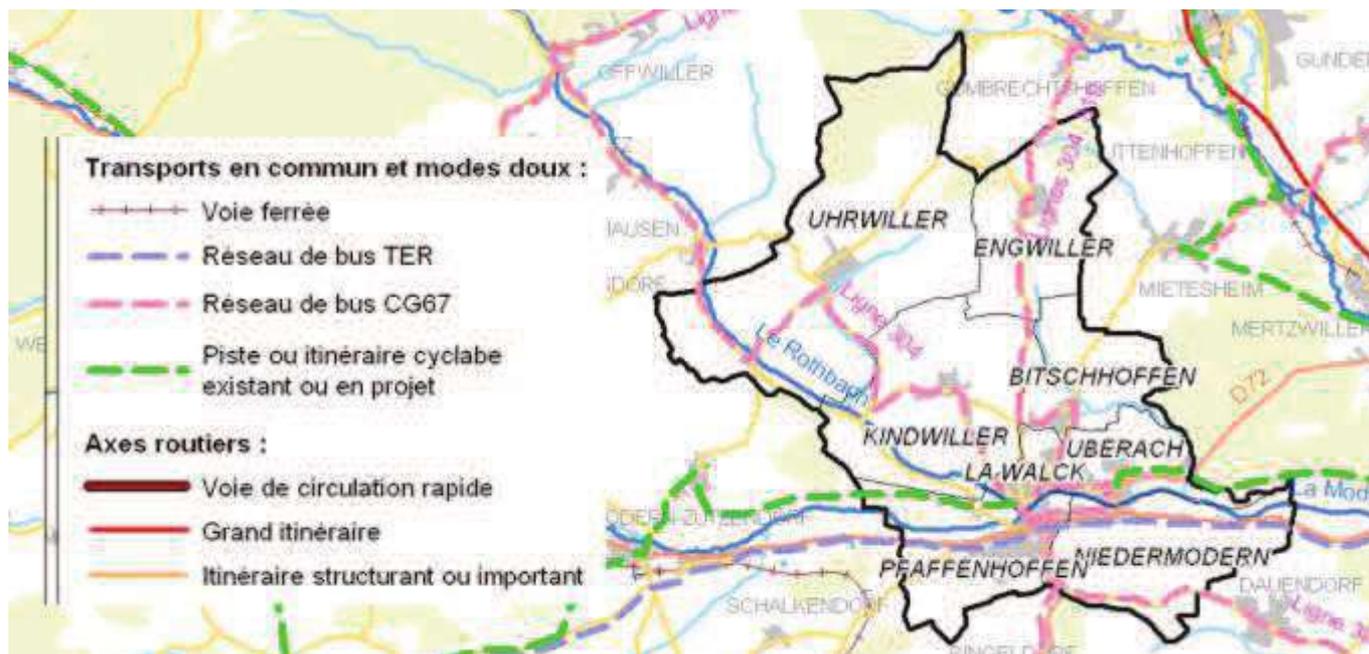
Pour les déplacements intercommunaux à l'échelle du territoire du Val de Moder et interne à l'agglomération on voit le vélo émerger timidement. Cela sans doute du fait de l'aménagement progressif (au fil des opportunités liées aux opérations d'aménagement) de continuités dans les cheminements alternatifs et cyclables.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La carte ci-après présente l'ensemble des modes de déplacement alternatif à l'automobile sur le territoire.

Si comme nous l'avons vu précédemment les transports en commun desservent, même si cela est encore en quête d'efficacité, l'ensemble des communes du Val du Moder, les pistes et/ou itinéraires cyclables sont encore très limités au sein du territoire.



L'itinéraire cyclable existant présente actuellement une rupture dans sa continuité au niveau de l'agglomération, qui eu égard à la densité du trafic automobile en son centre n'incite pas à une déambulation cycliste.

Si dans les déplacements internes aux communes la marche à pied est tout de même bien pratiquée, c'est sans doute grâce à une véritable perméabilité piétonne Nord-Sud au sein d'une agglomération dont les axes routiers sont principalement orientés Est-Ouest.



Afin d'offrir une véritable alternative à l'automobile à l'échelle de l'ensemble du territoire du Val de Moder, c'est sur les axes de liaison intercommunale que les projets de support de mobilité douce sont à développer.

En effet, les distances d'éloignement inter communes ne dépassent pas les 2 km (soit environ 10 mn de vélo) soit des distances-temps tout à fait acceptable par le quidam. De plus le territoire offre de nombreuses possibilités de déplacement alternatif aux routes départementales, notamment au fil des chemins ruraux qui, en plus de sécuriser les déplacements, leurs donnent une dimension qualitative.

C **Etat initial de** **l'environnement**

1. L'Approche Environnementale de l'Urbanisme

La Communauté de Communes du Val de Moder, associée à la commune de Bitschhoffen, a souhaité inscrire l'élaboration de son(s) document(s) d'urbanisme dans une perspective d'intégration forte des enjeux environnementaux. C'est pourquoi elle a souhaité mettre en œuvre une Approche Environnementale de l'Urbanisme.

1.1. PRESENTATION GENERALE

Les évolutions législatives imposent désormais, pour tous les projets de développement urbain, d'engager une réflexion sur les enjeux du développement durable et d'adopter une démarche globale et transversale intégrant les différentes préoccupations environnementales, sociales et économiques. C'est pourquoi l'ADEME a décidé de proposer aux responsables de l'aménagement urbain une démarche intitulée "Approche environnementale sur l'urbanisme".

Dans son principe, l'AEU - Approche Environnementale de l'Urbanisme - consiste à ne pas considérer les préoccupations environnementales comme de simples problèmes annexes, mais comme autant de facteurs décisifs, de nature à orienter l'économie générale d'un projet urbain.

L'AEU représente ainsi une démarche d'accompagnement, d'aide à la décision et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui s'applique aux différentes échelles d'urbanisme. La méthode proposée s'appuie sur une approche globale et transversale, qui prend en compte l'ensemble des interactions intervenant entre un projet urbain et des problématiques environnementales.

L'AEU se présente ainsi comme une démarche intervenant dès l'amont des projets d'urbanisme et tout au long de leur élaboration. Elle comprend les différentes phases suivantes :

- l'identification et le partage des principaux enjeux environnementaux du territoire avec les différents acteurs concernés ;
- la définition des axes d'intervention, des orientations et des mesures à prendre en matière environnementale, en s'appuyant, si nécessaire, sur des expertises complémentaires ;
- la mise en application, qui permet de traduire les orientations définies dans les différents documents d'urbanisme.



L'AEU s'inscrit dans un cadre réglementaire qui la légitime et la justifie. Néanmoins, elle demeure avant tout une **démarche volontaire**, au travers de laquelle peut s'exprimer une ambition territoriale de qualité environnementale et de développement durable.

L'AEU intègre plusieurs étapes :

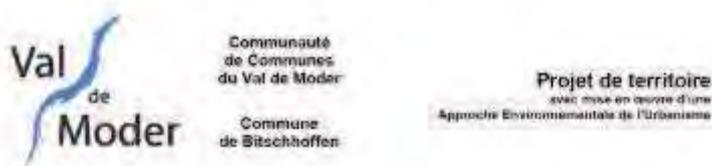
- une identification des enjeux environnementaux du projet (impacts du projet sur l'environnement, évaluation des besoins à venir, analyse de l'offre et de la demande en matière environnementale)
- une identification et une mobilisation du réseau d'acteurs (séminaires avec les élus, initiation de négociation, définition conjointe des objectifs de qualité environnementale, mise en cohérence des propositions)
- le choix d'orientations et de principes d'aménagement au regard de l'environnement :
- une analyse comparée des impacts du projet sur la demande et l'offre disponible en matière d'environnement
- une analyse de la forme urbaine
- une transcription des orientations et une démarche d'accompagnement :
- l'intégration des préconisations dans les documents réglementaires et contractuels
- l'élaboration de documents d'information, de conseils de mise en œuvre

1.2. METHODOLOGIE D'ANIMATION

1.2.1. Reportages photographiques

Il a été proposé aux élus, à des habitants et à des élèves d'une classe de CM1 de Niedermodern de s'exprimer sur les forces et les faiblesses du territoire par le biais de photographies.

Ce travail a été guidé par un questionnaire



Reportage photographique

Questions

1. Quelle image maîtriez-vous sur une carte postale pour représenter le Val de Moder ?
2. Qu'est-ce que vous ne souhaitez plus voir dans le Val de Moder ?
3. Dans quel type de logement voyez-vous vivre les habitants du Val de Moder demain ?
4. Quels sont les problèmes de déplacements sur le territoire ?
5. Qu'est-ce que l'agriculture sur le territoire ?
6. Qu'est-ce que l'activité économique sur le territoire ?
7. Quel paysage souhaitez-vous préserver sur votre territoire ?
8. En vous plaçant dans une optique de présentation de l'environnement, quelles sont les réalisations que vous jugez exemplaires sur votre territoire ?

Commentaires éventuels



Une synthèse des réponses a été réalisée sous forme de 4 panneaux qui ont fait l'objet d'une présentation aux élus.



1.2.2. Sensibilisation et échanges avec les élus

Trois temps forts ont marqués l'élaboration du diagnostic :

- une journée d'échange réservée aux élus du territoire (4 avril 2009) s'est déroulée en deux temps :

La matinée a été consacrée à une sortie sur le terrain afin d'échanger sur différentes problématiques d'urbanisme en lien avec les enjeux environnementaux

- la place du commerce, les modalités de déplacements, le stationnement au centre de Pfaffenhoffen
- la gestion de l'énergie, le traitement de l'espace public, la densité bâtie, les possibilités de renouvellement urbain, le positionnement des équipements dans le tissu urbain à Uhrwiller
- les formes d'habitat, la typologie du bâti, la structuration de l'espace public et la hiérarchie viaire, le rapport à la topographie, les espaces de respiration et les continuités écologiques, les risques induits par le ruissellement et le rôle des espaces de transition dans le lotissement d'Uberach



L'après-midi a été consacrée à une présentation à vocation pédagogique sur les thématiques abordées par l'AEU illustrées avec des exemples du territoire.

- deux réunions associant élus et techniciens qui ont permis sur la base de fiches de synthèse, associant éléments de diagnostic et questionnement) d'échanger en groupes sur différentes thématiques ; une restitution a été réalisée à l'issue des échanges et groupes et une synthèse rédigée.

Les sujets abordés ont été respectivement

- agriculture, paysage/cadre de vie, environnement/biodiversité, énergie et risques
- habitat, transport/déplacements et économie.

1.3. DOCUMENTS PEDAGOGIQUES



Au cours de la phase de diagnostic, deux documents à valeur pédagogique ont été élaborés

- l'un à destination des élus : Le PLU et l'AEU en 10 questions/réponses
- l'un à destination de la population et intégré au journal communautaire présentant la démarche d'élaboration du PLU associée à l'AEU et faisant sur la base des photos recueillis lors des reportages photographiques le point sur les thématiques prises en compte.

En parallèle un diaporama a été élaboré à l'attention de la classe qui a participé aux reportages photographiques afin d'expliquer la démarche d'élaboration du PLU et de lui présenter les différentes réponses qui ont été apportés au questionnaire auquel elle a répondu.

2. Caractéristiques physiques du territoire

2.1. CARACTERISTIQUES TOPOGRAPHIQUES

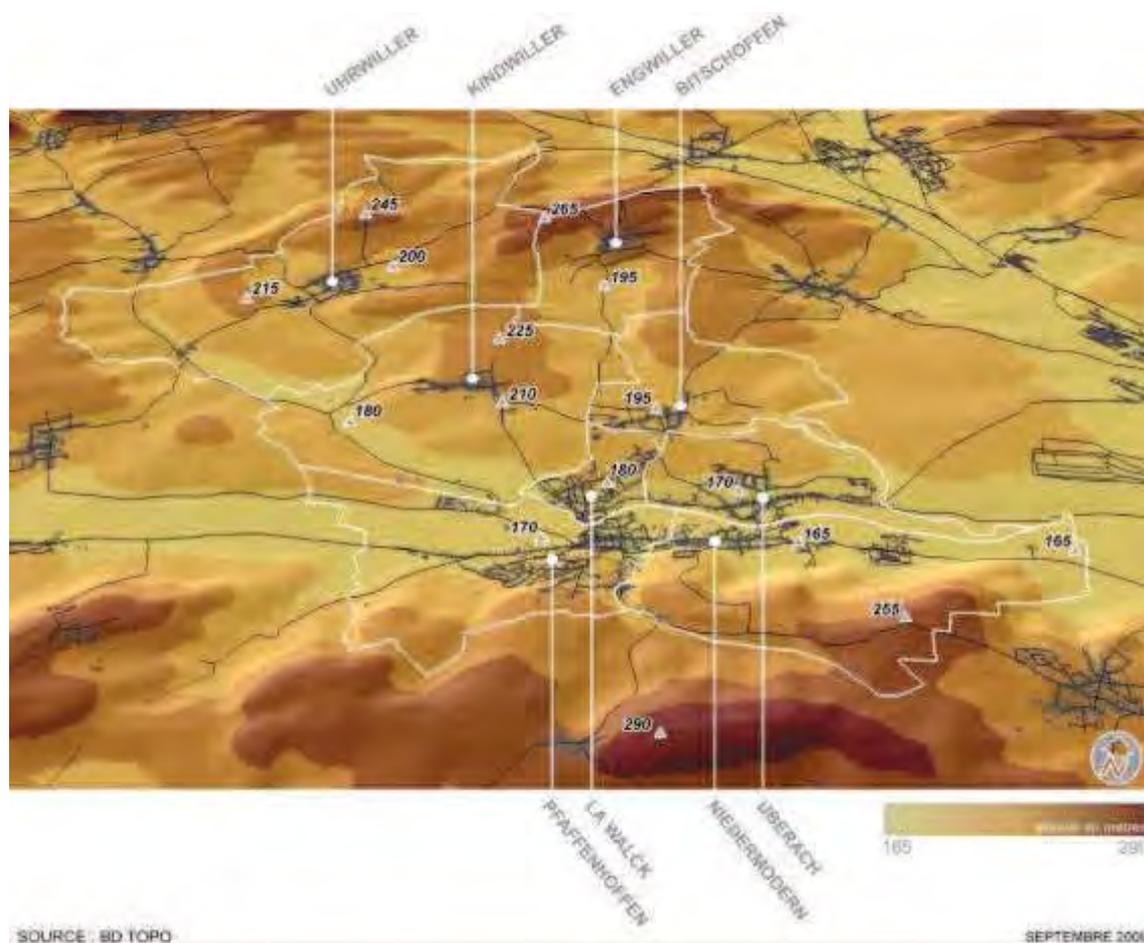


Illustration 42 : Topographie du territoire

Le territoire présente une topographie de vallons drainés par la Moder et le Rothbach.

Les points culminants du territoire se situent respectivement au Nord-Ouest d'Engwiller avec une altitude de 265 mètres et au Sud-Est de Niedermodern au sommet du Geiersberg qui présente une altitude de 261 mètres.

Le territoire présente ainsi un dénivelé maximum de l'ordre de 100 mètres au droit de Niedermodern.

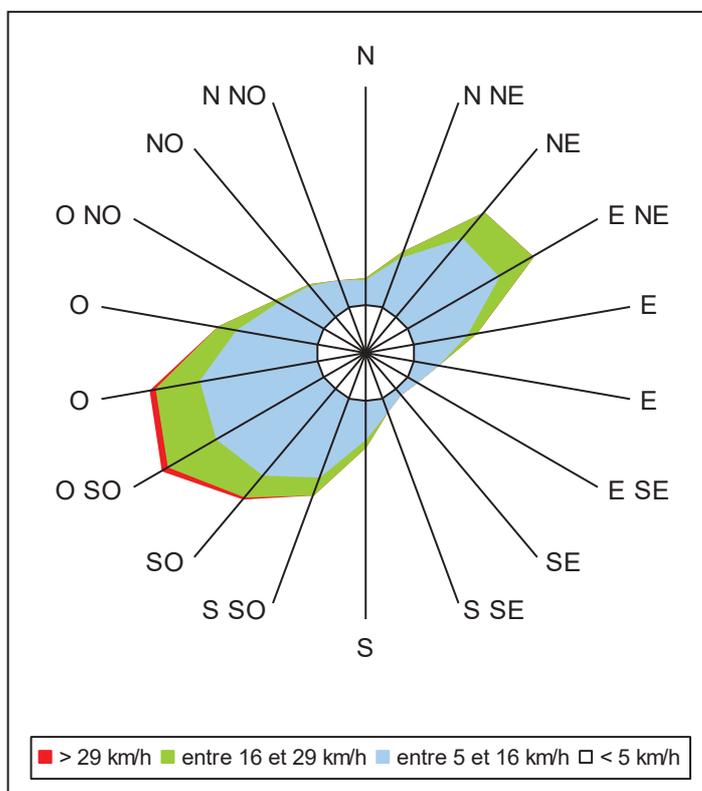
2.2. CLIMAT

2.2.1. Données disponibles

METEO France dispose d'une station météorologique automatique en temps réel, au Nord-Est du territoire, à Hégeney. Elle permet ainsi d'appréhender les caractéristiques climatiques du territoire.

2.2.2. Le vent

Le régime des vents est caractérisé par des vents dominants de secteurs Ouest-Sud-Ouest et Nord-Est.



La plaine d'Alsace est une région peu ventilée. La vitesse moyenne annuelle enregistrée à la station de Hégeney est de 2,4 m/s.

La fréquence moyenne des vents très faibles ou calmes (vitesses inférieures à 1,5 m/s) est très élevée (38,4% à Hégeney).

La topographie de vallons peut par contre entraîner la formation de vents locaux favorables à des mouvements d'air en faible altitude. En effet, ces vents orographiques peuvent être influencés par la topographie locale ainsi que par la végétation présente au sol (présence d'arbres de hauteur importante, ou champs labourés, etc.).

Illustration 43 : Rose des vents à la station Météo France de Hégeney

2.2.3. Les précipitations et températures

Le nombre moyen mensuel de jours de précipitations s'établit, en moyenne, à 129 jours par an. Dans le Val de Moder, la variabilité saisonnière des précipitations est de type océanique avec des précipitations réparties tout au long de l'année et un maximum prononcé en automne. La valeur moyenne des précipitations se situe à environ 797 mm/an.

La moyenne annuelle des températures est de 10,5°C. La valeur moyenne mensuelle maximale est de 19,5°C en août et la valeur mensuelle minimale est de 1,5°C en janvier.

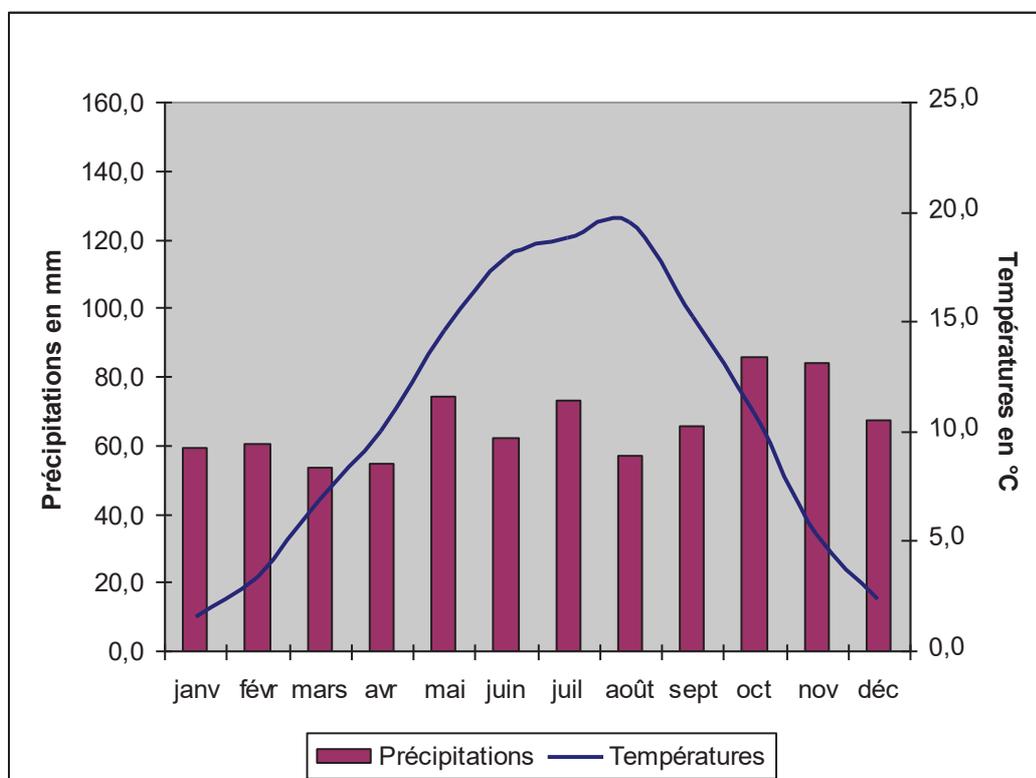


Illustration 44 : Diagramme ombro-thermique de la station Météo France de Hégeney

Les températures peuvent cependant présenter des extrêmes à plus de 37°C en été et en-deçà de -16°C en hiver.

2.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le territoire du Val de Moder s'inscrit dans le contexte géologique des collines sous-vosgiennes.

La Moder y constitue un sillon dominé au Sud par les terrasses de l'arrière-Kochersberg et au Nord par les terrasses loessiques de Mietesheim-Kindwiller-Uhrwiller.

A l'extrémité Est du territoire, le "Hart" qui supporte la forêt de Haguenau vient s'insérer entre les terrasses.

Les vallées de la Moder et du Rothbach sont constituées d'alluvions plio-quadernaires de plus en plus anciennes au fur et à mesure que l'on s'éloigne du lit des rivières.

Au Nord et au Sud de la vallée, les calcaires marneux des Bajociens moyens et inférieurs sont recouverts de loess. Localement entre deux failles, ce sont des grès marneux qui affleurent.

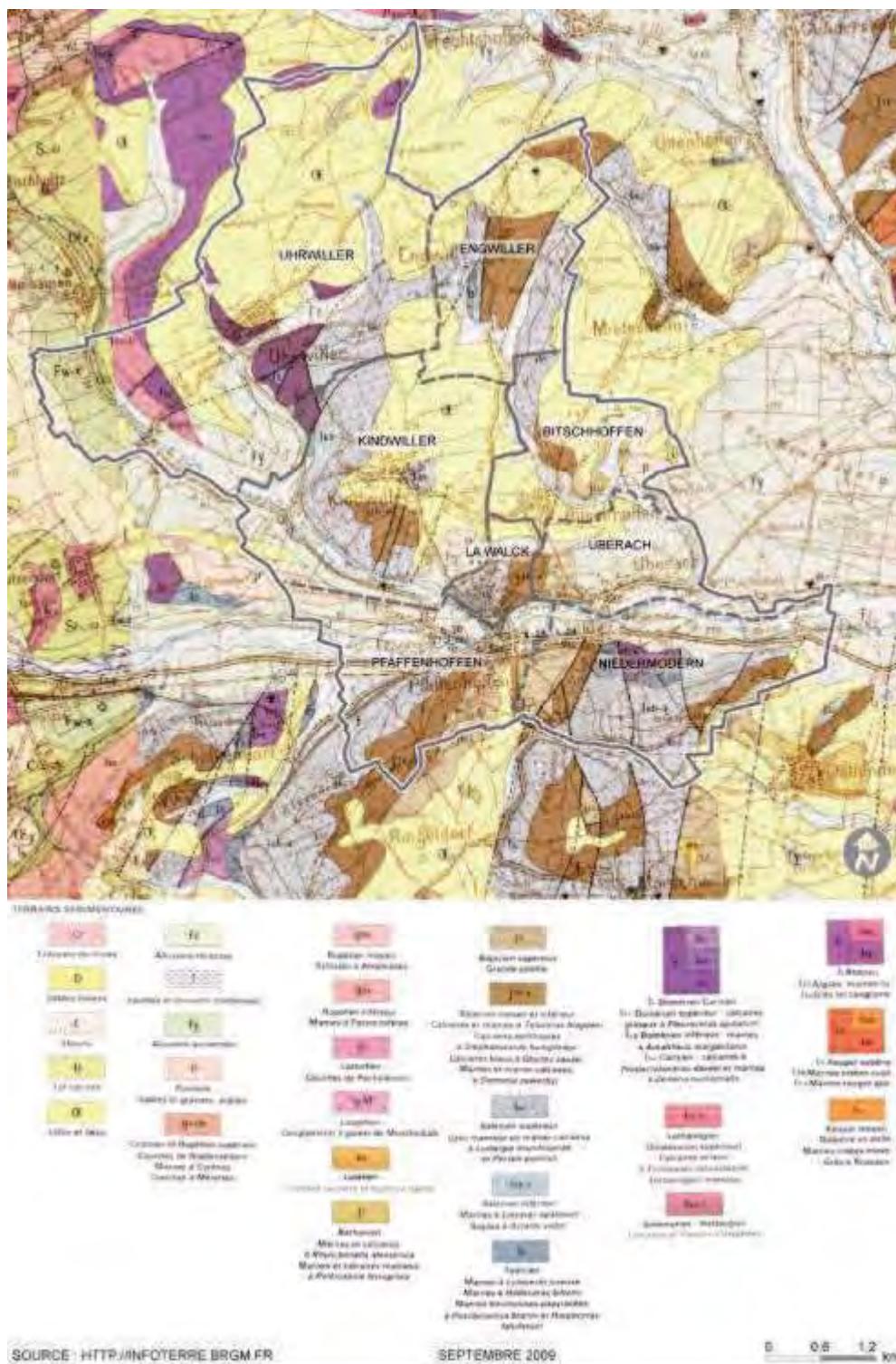


Illustration 45 : Extrait de la carte géologique

3. Biodiversité et milieux naturels

3.1. IDENTIFICATION DES MILIEUX

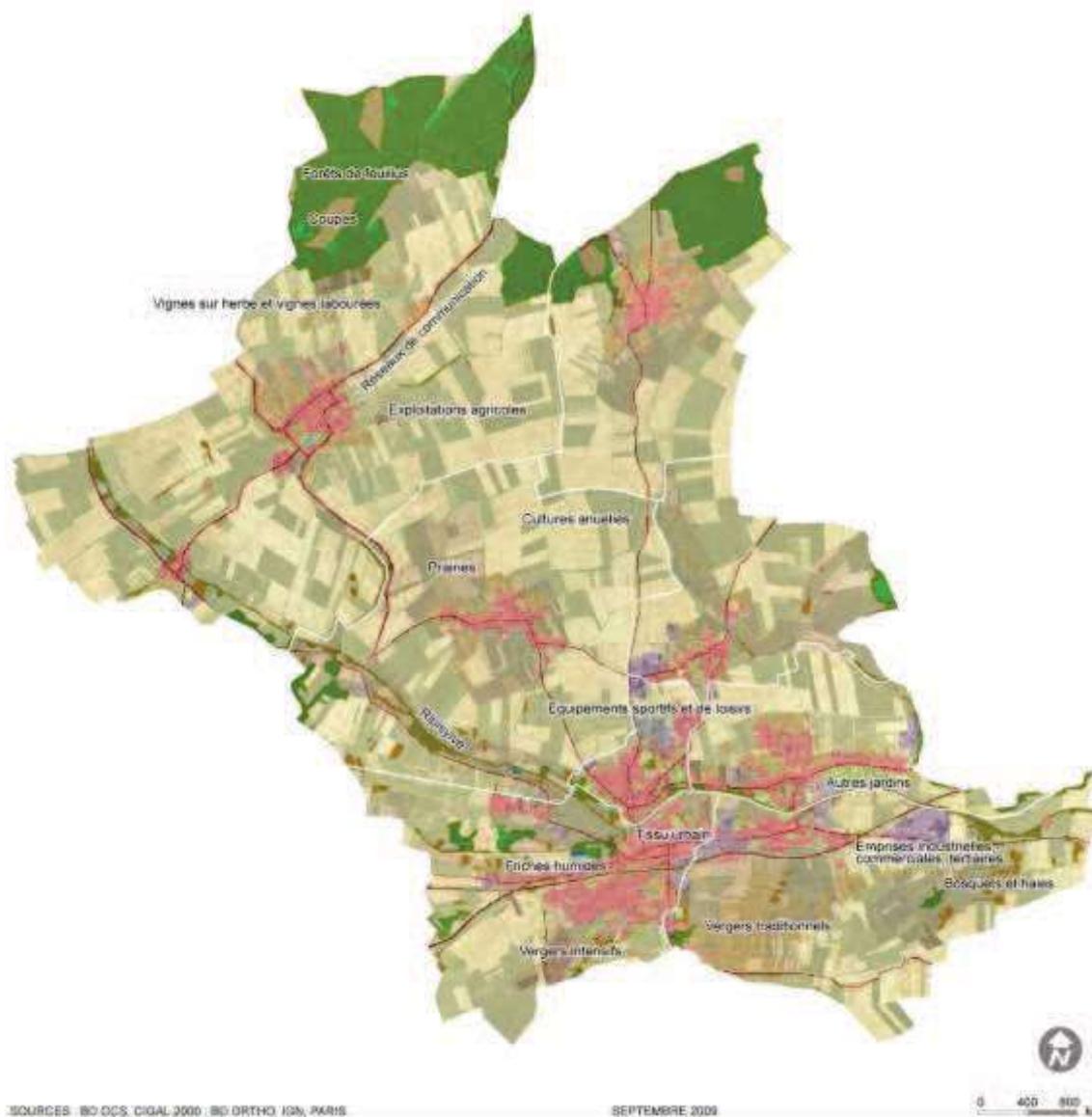


Illustration 46 : Identification des milieux présents sur le territoire

Le Val de Moder est composé d'une mosaïque de milieux essentiellement à vocation agricole. Cependant, la présence de nombreux bosquets et boisements, de prairies et vergers ainsi que d'un réseau hydrographique important (Moder, Rothbach...) confère au Val de Moder un intérêt biologique relativement important en certains endroits.

Des investigations de terrains ont été menées au sein des communes du Val de Moder afin de mettre en évidence les zones à fort enjeu écologique. Ces investigations ont eu lieu fin Avril – début Mai 2009.

Ces relevés de terrains ont permis de dégager différentes zones intéressantes d'un point de vue faunistique et floristique au sein des différentes communes du Val de Moder.

Ces zones d'intérêt écologique sont de quatre types :

- les bosquets et les boisements forestiers,
- les vergers et les prairies,
- les zones humides,
- le réseau hydrographique.

3.2. INVENTAIRES COMMUNAUX

3.2.1. Engwiller

a) PRAIRIE + VERGER



Description du milieu : Prairie et verger en bon état avec une bonne diversité des espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	Statut
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	h	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	h	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	h	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse à pasteur	h	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	h	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	h	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	h	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	h	-
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	h	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal	h	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	h	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	h	-
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	h	-

A : strate arborée

a : strate arbustive

h : strate herbacée

b) VERGER 2

Description du milieu : Vergers en bon état avec une bonne diversité des espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	Statut
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	h	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	h	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	h	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse à pasteur	h	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	h	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	h	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	h	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	h	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	h	-
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	h	-
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	h	-
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule	h	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	h	-
<i>Senecio jacobea</i>	Séneçon jacobée à feuilles de roquette	h	-
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	h	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal	h	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	h	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	h	-
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	h	-

c) VERGER 3



Description du milieu : Vergers en bon état mais qui regroupent peu d'espèces différentes.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	Statut
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	h	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	h	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	h	-
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	h	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal	h	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	h	-

d) FORET 1 (QUADRAT 10/10)



Description du milieu : Hêtraie. Présence d'un bosquet forestier qui présente donc un bon intérêt faune/flore.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	Statut
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	A	-
<i>Prunus sp.</i>		A	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	A	-
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	a	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	a	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	a	-
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	a	
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	a	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	a	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	a	-
<i>Rubus sp.</i>	Ronce sp.	a	-
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	h	-
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	h	-
<i>Dryopteris sp.</i>	Fougère sp.	h	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	h	-
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert	h	-
<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune	h	-
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule	h	-
<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe	h	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	h	-
<i>Viola sp.</i>	Violette sp.	h	-

e) FORET 2 (QUADRAT 10/10)



Description du milieu : Hêtraie/chênaie. Présence de grands hêtres.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	Statut
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	A	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	A	-
<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes	A	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	A	-
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	a	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	a	-
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaïne	a	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	a	-
<i>Rubus sp.</i>	Ronce sp.	a	-
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	h	-
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	h	-
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	h	-
<i>Carex sylvatica</i>	Laîche des bois	h	-
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoïne	h	-
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	h	-
<i>Juncus sp.</i>	Jonc sp.	h	-
<i>Lamium maculatum</i>	Lamier maculé	h	-
<i>Luzula pilosa</i>	Luzule poilue	h	-
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	h	-
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule	h	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal	h	-
<i>Viola sp.</i>	Violette sp.	h	-